MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rapport du jury

Concours : agrégation externe

Section : sciences économiques et sociales

Session 2023

<u>Rapport de jury présenté par</u> :

Monsieur Christophe LAVIALLE,

Administrateur de l'Etat, IGESR, doyen du groupe spécialisé permanent « sciences économiques et sociales »

Président du jury

© https://www.devenirenseignant.gouv.fr

Sommaire

I - INTRODUCTION GENERALE **4**

I.1 STATISTIQUES GENERALES 4
1.2. DESCRIPTION DES EPREUVES 5
A) Epreuves écrites d'admissibilité *5*
B) Epreuves orales d'admission *7*
1.3. BILANS DE L'ADMISSIBILITE ET DE L'ADMISSION 8
A) Bilan de l'admissibilité *8*
B) Bilan de l'admission *10*
1.4. TENDANCES D'ENSEMBLE 13
1.6. REMERCIEMENTS 13

II - EPREUVE DE COMPOSITION DE SCIENCES ECONOMIQUES **15**

2.1 LES RESULTATS : DISTRIBUTION DES NOTES 15
2.2 COMMENTAIRES GENERAUX SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDATS 15
2.3. PROPOSITION DE CORRIGE 18
2.4. EXEMPLE DE BONNE COPIE 33

III - EPREUVE DE COMPOSITION DE SOCIOLOGIE **34**

3.1. LES RESULTATS : DISTRIBUTION DES NOTES 34
3.2. COMMENTAIRES GENERAUX SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDATS 34
3.3. PROPOSITION DE CORRIGE 37
3.4. EXEMPLE DE BONNE COPIE 48

IV - EPREUVE OPTIONNELLE DE DROIT PUBLIC ET SCIENCE POLITIQUE **49**

4.1. LES RESULTATS : DISTRIBUTION DES NOTES 49
4.2. COMMENTAIRES GENERAUX SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDATS 49
4.4. EXEMPLES DE BONNES COPIES. 57

V - EPREUVE OPTIONNELLE D'HISTOIRE ET GEOGRAPHIE DU MONDE CONTEMPORAIN **58**

5.1. LES RESULTATS 58
5.2. COMMENTAIRES GENERAUX 58
5.3. PROPOSITION DE CORRIGE 60
5.4. EXEMPLE DE BONNE COPIE. 67

VI - EPREUVE ORALE DE LEÇON **68**

6.1. NATURE ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE 68
6.2. LES RESULTATS : DISTRIBUTION DES NOTES 68
6.3. EXEMPLES DE SUJETS (SESSION 2023) 69
6.4. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS 71

VII - EPREUVE ORALE DE COMMENTAIRE D'UN DOSSIER **74**

7.1. NATURE ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE 74
7.2. LES RESULTATS ET LA DISTRIBUTION DES NOTES 75
7.3. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS 75
7.4. CONSEILS AUX CANDIDATS ET CRITERES D'EVALUATION 78
7.5. DOSSIERS TRAITES PAR LES CANDIDATS 80

VIII- RAPPORT SUR L'EPREUVE ORALE DE MATHEMATIQUES ET STATISTIQUES APPLIQUEES AUX SCIENCES SOCIALES 82

8.1 DEROULEMENT ET OBJECTIFS DE L'EPREUVE 82
8.2 RESUMES STATISTIQUES ET ANALYSE DE LA SERIE DES NOTES OBTENUES 83
8.3 COMMENTAIRES DU JURY ET CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS ET CANDIDATES 84
8.4 BIBLIOGRAPHIE 87
8.4 EXTRAITS DE SUJETS PROPOSES A LA SESSION 2023 87

ANNEXES : MEILLEURES COPIES ET EXEMPLE DE SUJET A L'EPREUVE ORALE DE MATHEMATIQUES 88

I - Introduction générale

I.1 Statistiques générales

Le nombre de postes proposés au concours était, comme en 2022, de 42 postes. L'évolution sur les treize dernières années est la suivante :

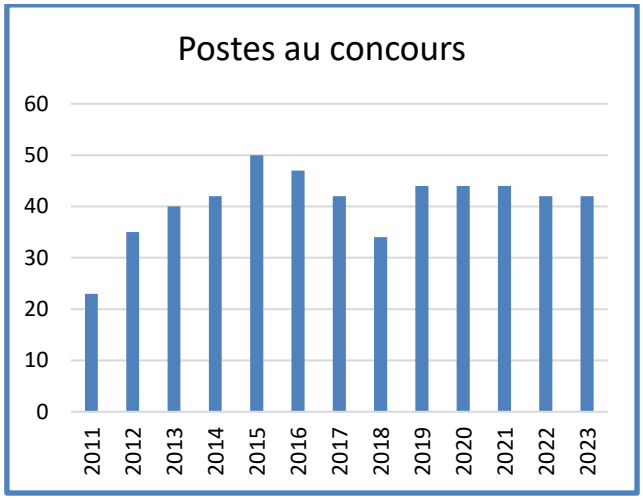

Le nombre de candidats inscrits était de 451 (457 en 2022). Le nombre de candidats non éliminés est de 169 (155 en 2022). 94 candidats ont été déclarés admissibles (soit 58,71% des non-éliminés).

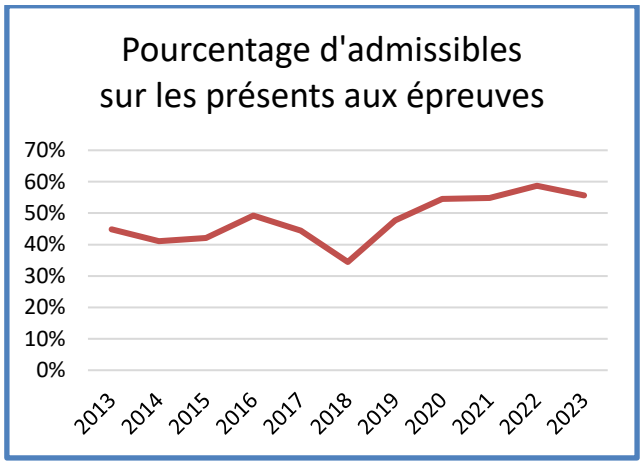

42 candidats ont été déclarés admis: comme en 2022, et comme il est de tradition, tous les postes ont été pourvus.

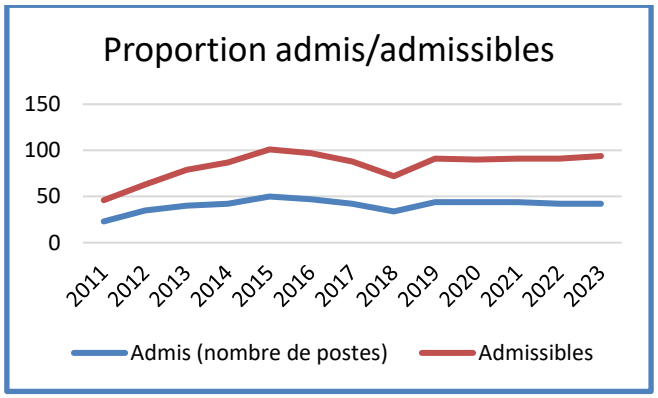

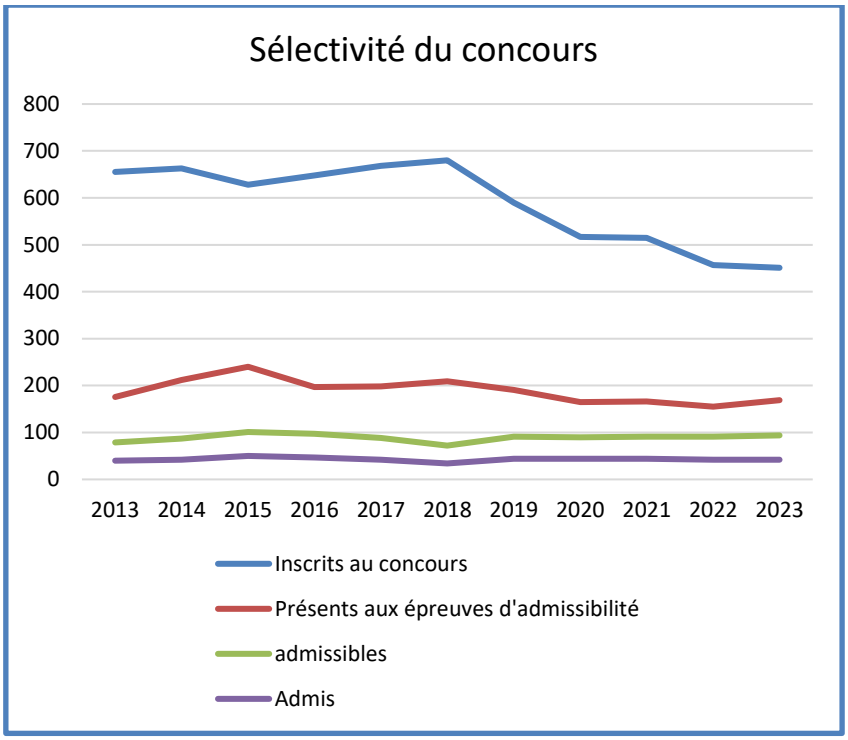

1.2. Description des épreuves

A) Epreuves écrites d'admissibilité

Le texte de référence définissant les modalités des épreuves écrites du concours est l'arrêté du 6 janvier 2011 (L'arrêté du 22 mai 2018 ne modifie que les modalités des épreuves d'admission, voir *infra*) :

« **A.** - Epreuves écrites d'admissibilité

1° Composition de sciences économiques (durée : sept heures ; coefficient 4).

2° Composition de sociologie (durée : sept heures ; coefficient 4).

3° Composition portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription, soit sur l'histoire et la géographie du monde contemporain, soit sur le droit public et la science politique (durée : cinq heures ; coefficient 2).

Chaque année sont publiés sur le site du ministère les programmes annuels des épreuves d'admissibilité, assortis d'une bibliographie *indicative*.

Les épreuves de sciences économiques et de sociologie comportent chacune trois thèmes renouvelables par tiers tous les ans. En 2023, les thèmes étaient les suivants :

- en sciences économiques : 1) Economie de l'éducation ; 2) Economie des comportements individuels 3) Economie des inégalités. **Le dernier thème laissera place à « Ethique et économie » pour la session 2024**.

- en sociologie : 1) La dimension spatiale des rapports sociaux 2) Sociologie des âges de la vie 3) Sociologie du risque. **Le dernier thème laissera place à « sociologie de l'environnement » pour la session 2024.**

L'épreuve optionnelle comporte deux thèmes :

- en histoire et géographie du monde contemporain : 1) Consommation et budgets familiaux en Europe occidentale (milieu du XIXe siècle-années 1970) ; 2) La pauvreté et sa prise en charge en France (1848-1988)". **Le dernier thème laissera place au thème « La formation technique et professionnelle en France (années 1820-années 1980) » pour la session 2024**.

- en droit public et science politique : 1) Les crises politiques; 2) Clivages politiques et offres partisanes : permanence et ruptures. **Ce dernier thème laissera place au thème « Les idées politiques comme faits sociaux : terrains, méthodes d'enquête, analyses. » pour la session 2024**.

	Science économique	Sociologie	Droit et science politique	Histoire et géographie du monde contemporain
2021	1. Economie des inégalités (nouveau thème) 2. Monnaie et financement de l'économie 3. Concurrence et marchés	1. Sociologie du risque (nouveau thème) 2. La socialisation 3. Objets et démarche de la sociologie	1. Le vote : diversité des pratiques et circulation (nouveau thème) 2. Médias et politique	1. Petite entreprise et artisanat en Europe occidentale du milieu du XIXe siècle aux années 1980 (nouveau thème) 2. Les syndicats en France (1864-1995)
2022	1. Economie des comportements individuels (nouveau thème) 2. Economie des inégalités 3. Monnaie et financement de l'économie	1. Sociologie des âges de la vie (nouveau thème) 2. Sociologie du risque 3. La socialisation	1. Clivages politiques et offres partisanes : permanence et ruptures (nouveau thème) 2. Le vote : diversité des pratiques et circulation	1. La pauvreté et sa prise en charge en France (1848-1988) (nouveau thème) 2. Petite entreprise et artisanat en Europe occidentale du milieu du XIXe siècle aux années 1980
2023	1. Economie de l'éducation (nouveau thème) 2. Economie des comportements individuels 3. Economie des inégalités	1. La dimension spatiale des rapports sociaux (nouveau thème) 2. Sociologie des âges de la vie 3. Sociologie du risque	1. Les crises politiques (nouveau thème) 2. Clivages politiques et offres partisanes : permanence et ruptures	1. Consommation et budgets familiaux en Europe occidentale (milieu du XIXe siècle - années 1970) (nouveau thème) 2. La pauvreté et sa prise en charge en France (1848-1988)

2024	**1. Ethique et économie (nouveau thème)** 2. Economie de l'éducation 3. Economie des comportements individuels	**1. Sociologie de l'environnement (nouveau thème)** 2. La dimension spatiale des rapports sociaux 3. Sociologie des âges de la vie	**1. Les idées politiques comme faits sociaux : terrains, méthodes d'enquête, analyses. (Nouveau thème)** 2. Les crises politiques	**1. La formation technique et professionnelle en France (années 1820-années 1980) (nouveau thème)** 2. Consommation et budgets familiaux en Europe occidentale (milieu du XIXe siècle - années 1970)

B) Epreuves orales d'admission

Les textes de référence définissant les modalités des épreuves orales du concours sont l'arrêté du 6 janvier 2011, l'arrêté du 25 juillet 2014 et l'arrêté du 22 mai 2018.

Attention, depuis la session 2019, le programme de la leçon et la répartition du temps des épreuves de leçon et de commentaire ont été légèrement modifiés.

« Lors des épreuves d'admission du concours externe, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013 » (Arrêté du 25 juillet 2014).

« **1°** Leçon suivie d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [leçon : quarante minutes ; entretien : vingt minutes maximum] ; coefficient 5).

Le programme de l'épreuve est constitué des programmes de sciences économiques et sociales de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal, des programmes d'économie approfondie et d'économie, sociologie et histoire du monde contemporain de la classe préparatoire économique et commerciale option économique (première et seconde années) et du programme de sciences sociales de la classe préparatoire littéraire voie B/L (première et seconde années) ». Arrêté du 22 mai 2018.

« **2°** Commentaire d'un dossier portant sur un problème économique ou social d'actualité, suivi d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes maximum [commentaire : vingt-cinq minutes ; entretien : vingt minutes maximum] ; coefficient 3). » Arrêté du 25 juillet 2014, modifié par l'arrêté du 22 mai 2018.

« **3°** Epreuve de mathématiques et statistique appliquées aux sciences sociales et économiques (durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 2) » Arrêté du 6 janvier 2011. **Le programme de cette épreuve** est publié sur le site du ministère avec les programmes des épreuves d'admissibilité.

1.3. Bilans de l'admissibilité et de l'admission

A) Bilan de l'admissibilité

Évolution du nombre des candidats présents aux trois épreuves écrites depuis 2014

	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	***2023***
Sciences économiques	242	262	218	216	222	202	179	176	168	**169**
Sociologie	223	248	209	207	217	202	170	171	166	**161**
Histoire et géographie	63	77	66	71	78	72	58	48	59	**57**
Droit public et science politique.	149	167	135	131	131	124	108	123	103	**103**

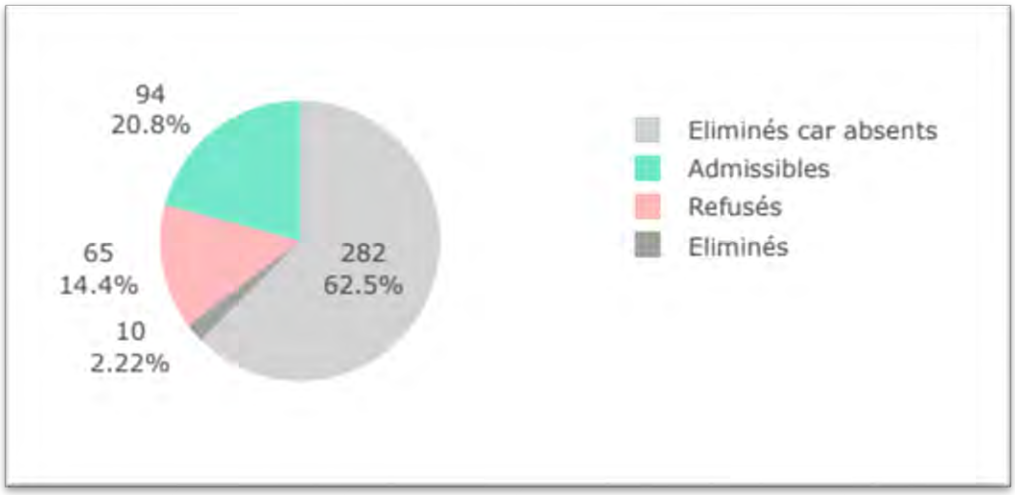

La grille de notation de référence pour chacune des épreuves écrites a été la suivante :

Copies quasiment blanches ou ne traitant pas le sujet	1
Manque important de références de base, pas d'argumentation	2-5
Sujet mal traité (manque de rigueur dans la démonstration, manque de pertinence du plan, peu de références de base…)	6-9
Problématique et démonstration correctes, références de base maîtrisées, mais des maladresses (réponse partielle ou superficielle, des erreurs)	10-13
Problématique et démonstration solides, références bien maîtrisées	14-16
Très bonnes copies (très bonne maîtrise du sujet avec des connaissances particulièrement solides), voire copies remarquables	17-20

La moyenne générale des candidats non éliminés (présents aux trois épreuves d'admissibilité) est de 9,67/20 (contre 10,04/20 en 2022). Cette moyenne témoigne d'un léger infléchissement dans une tendance qui se renforce sur la longue période et qui témoigne du bon niveau des candidats non éliminés.

La moyenne générale des seuls admissibles est de 12,40 (contre 12,28/20 en 2022, 12,27/20 en 2021 ; 12,06/20 en 2020 ; 12,50/20 ; 13,73/20 en 2018 ; 12,79 en 2017 ; 12,17 en 2016 ; 11,5 en 2015 ; 10,68 en 2014 ; 10,7 en 2013 et 10,6 en 2012).

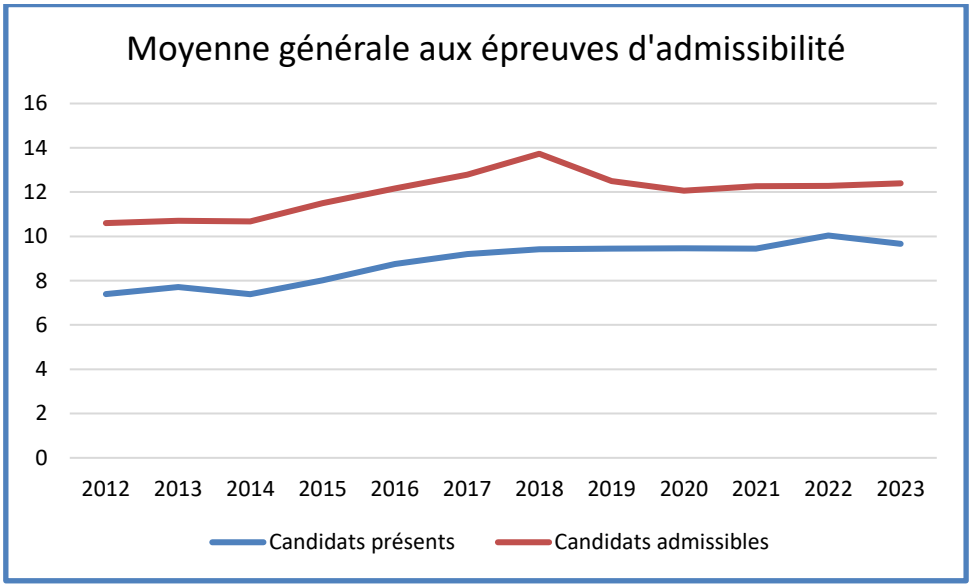

Évolution du bilan d'ensemble de l'admissibilité

	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	2021	*2022*	***2023***
barre	8,4	8,6	8,6	9,7	11,4	10	9,4	9,2	9,3	**9,2**
nombre	87	101	97	88	72	91	90	92	91	**94**

La barre d'admissibilité reste en cohérence avec les années précédentes : elle permet de déclarer admissibles 94 candidats (pour 42 postes, soit 2,24 admissibles par poste).

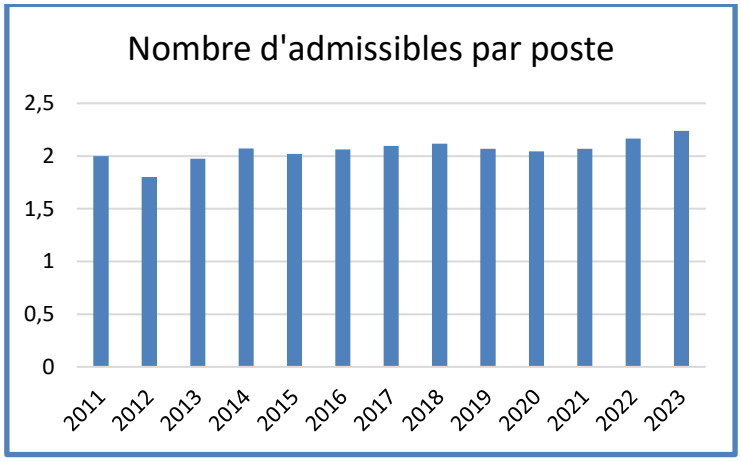

Les moyennes aux épreuves écrites d'admissibilité (copies blanches non comprises) sont dans la plupart des disciplines (exception faite de la composition de science économique) en léger repli, mais restent donc cohérentes avec les années précédentes.

Epreuve	**Moyennes 2023**	Moyennes 2022	Moyennes 2021	Moyennes 2020	Moyennes 2019	Moyennes 2018
Economie	**9,82**	9,53	9,16	8,77	9,25	9,22
Sociologie	**9,35**	9,95	9,44	9,77	9,21	9,15
Droit et science politique	**9,06**	9,22	9,09	8,74	9,51	9,11
Histoire et géo	**10,12**	10,96	9,87	10,64	9,90	9,05

B) Bilan de l'admission

94 candidats ont donc été déclarés admissibles (44 femmes et 50 hommes). 87 candidats étaient présents aux épreuves d'admission (37 femmes et 50 hommes).

Pour les épreuves d'admission, la moyenne des notes des 87 candidats non éliminés aux épreuves d'admission s'élève à 10,52/20 (contre 10,73/20 en 2022 ; 10,59/20 en 2021). La moyenne des candidats admis sur liste principale est de 12,83/20 (contre 13,35/20 en 2022 ; 12,99/20 en 2021).

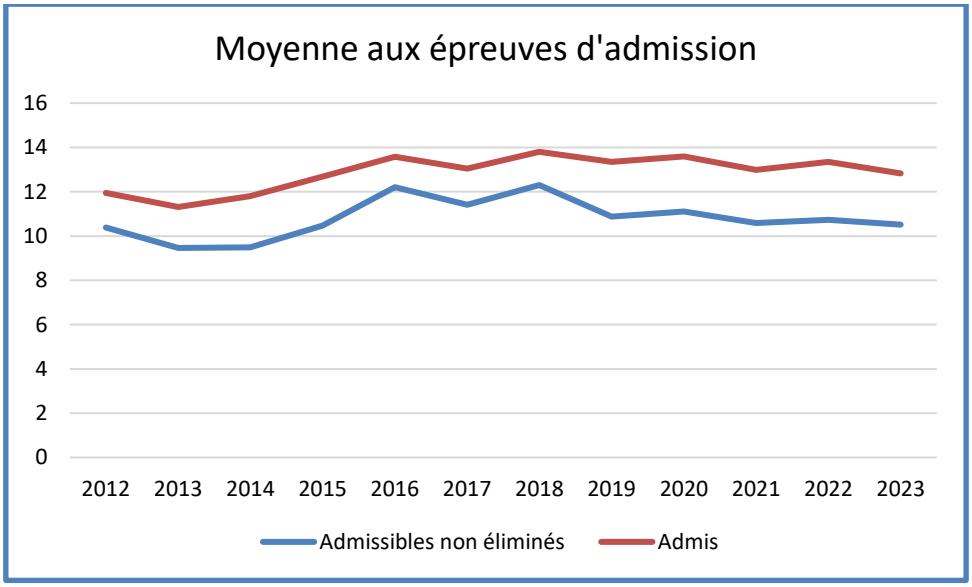

La moyenne générale des notes des 87 candidats non éliminés aux épreuves d'admission pour les épreuves d'admissibilité et d'admission s'élève à 11,49/20 (contre 11,5/20 en 2022)). La moyenne générale des admis sur liste principale est de 13,57/20 (contre 13,52/20 en 2022).

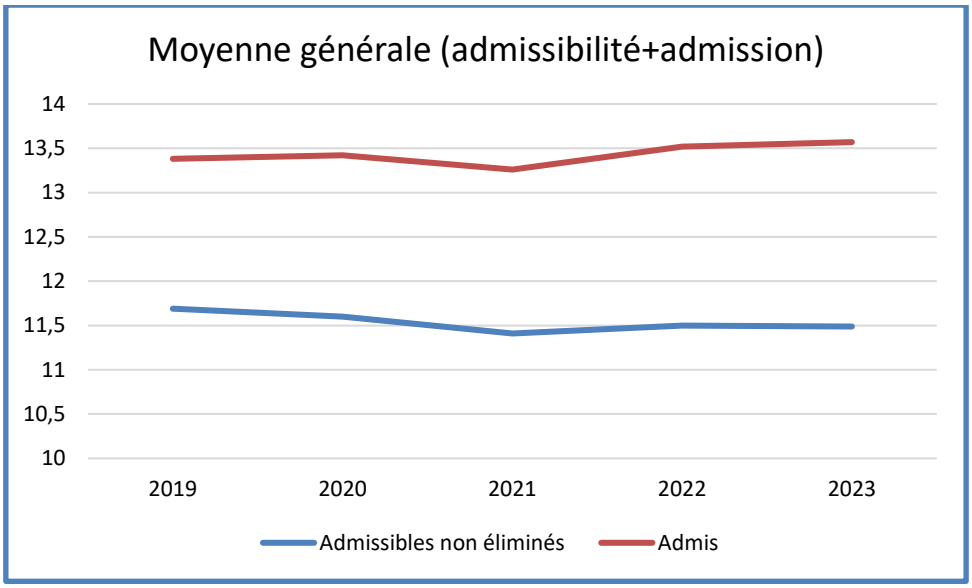

Moyennes des candidats présents aux épreuves orales d'admission

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Leçon	**10,32**	10,67	10,39	11,21	10,82	10,9
Dossier	**11,53**	11,01	11,56	11,24	11,17	11,18
Mathématiques et statistiques	**9,53**	10,26	9,56	10,56	10,56	10,31

Moyennes des candidats admis aux épreuves orales d'admission

	2023	2022	2021
Leçon	**12,84**	13,26	12,77
Dossier	**13,15**	13,36	13,84
Mathématiques et statistiques	**12,36**	13,57	12,25

La note maximale obtenue par un candidat est de 19/20 en leçon, de 20/20 en dossier et de 20/20 en mathématiques.

Répartition par académie des admissibles et admis depuis 2020

Académie	***Admissibles 2023***	***Admis 2023***	***Admissibles 2022***	***Admis 2022***	***Admissibles 2021***	***Admis 2021***
Aix-Marseille	5	2	2	1	4	0
Amiens	0	0	0	0	0	0

Besançon	0	0	0	0	0	0
Bordeaux	2	1	1	1	1	1
Clermont-Ferrand	1	0	0	0	0	0
Corse	0	0	0	0	0	0
Dijon	0	0	1	1	1	0
Grenoble	1	1	5	3	5	3
Lille	21	12	20	7	25	14
Limoges	0	0	1	0	0	0
Lyon	6	2	3	0	12	8
Montpellier	2	0	1	0	1	0
Nancy-Metz	0	0	0	0	1	0
Nantes	0	0	1	0	0	0
Nice	1	1	2	0	1	0
Normandie	0	0	2	1	0	0
Orléans-Tours	2	0	1	0	1	0
Poitiers	0	0	0	0	0	0
Reims	3	1	2	0	1	0
Rennes	1	0	1	0	2	1
Strasbourg	6	2	2	1	2	0
Toulouse	2	0	0	0	1	0
DOM	0	0	0	0	1	0
Paris-Créteil-Versailles	40	21	46	27	33	17

Résultats selon le sexe

	2023	*2022*	2021	*2020*	*2019*	*2018*	*2017*	*2016*	*2015*	*2014*
Femmes	**19**	22	19	19	18	13	19	25	19	21
Hommes	**23**	20	25	25	26	21	23	21	31	21

Résultats selon l'âge

La structure par âge des admis confirme globalement la tendance des années précédentes.

Années de naissance	Admissibles	Admis
1965-1990	22	7
1991-1994	11	4
1995-2001	61	31

Résultats selon l'origine ou l'activité des candidats

	Admissibles 2023	***Admis 2023***	***Admissibles 2022***	***Admis 2022***	***Admissibles 2021***	***Admis 2021***
ENS	13	11	19	18	7	6
Etudiants (hors INSPE)	36	20	40	14	45	27
INSPE	1	0	1	1	3	1
Certifiés	31	9	23	6	25	5

1.4. Tendances d'ensemble

La session 2023 confirme les tendances générales déjà observées lors des sessions précédentes :

- le très bon niveau général des candidats ;

- l'excellente réussite des normaliens et des étudiants hors INSPE (avec ou sans préparation dédiée).

- la réussite des jeunes candidats.

1.6. Remerciements

Au nom de l'ensemble des membres du jury, j'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2023.

Je remercie également très chaleureusement les membres du jury pour l'ampleur et la qualité du travail de conception des sujets, de correction et d'interrogation effectué. Leur très grande disponibilité tout au long des épreuves, en dépit d'un calendrier souvent serré, leur exigence intellectuelle et leur implication remarquable doivent ici être salués.

Au nom de l'ensemble du jury, je tiens de la même façon à présenter à l'équipe des surveillants du concours nos remerciements les plus sincères : cette année encore, les surveillants ont fait preuve

de qualités exceptionnelles – compétence, disponibilité et gentillesse – et fait en sorte que le concours se passe dans les meilleures conditions pour les candidats.

Le jury tient également à exprimer sa reconnaissance à l'administration de l'UFR SEGGAT de l'Université de Caen au sein de laquelle se sont tenus les oraux pour son accueil et l'ensemble des moyens mis à notre disposition.

Enfin, nous remercions les gestionnaires du concours au Ministère de l'Education nationale, dont l'aide et l'efficacité sont toujours précieuses.

Christophe Lavialle

Président du jury.

II - Epreuve de composition de sciences économiques

Jury : Fatima Ait-Saïd, Paul Costey, Daniel Didier, Christophe Lavialle, Christine Le Clainché, Patrick Mardellat, Stéphane Peltan.

Rapporteur : Christophe Lavialle.

Sujet : Education et croissance

2.1 Les résultats : distribution des notes

169 candidats étaient présents. 1 copie blanche a été écartée. La moyenne des notes des présents (hors copies blanches) est située à 9,82/20 (contre 9,53/20 en 2022, 9,16/20 en 2021 ; 8.77 en 2020, 9.25 en 2019, 9, 22 en 2018, 8,97 en 2017). Les notes sont comprises entre 1 et 19. La médiane des notes se situe à 10/20 (9/10 en 2021, 2020 et 2019). L'écart-type est de 4,18 (contre 3,56 en 2022, 4,10 en 2021 et 3.91 en 2020).

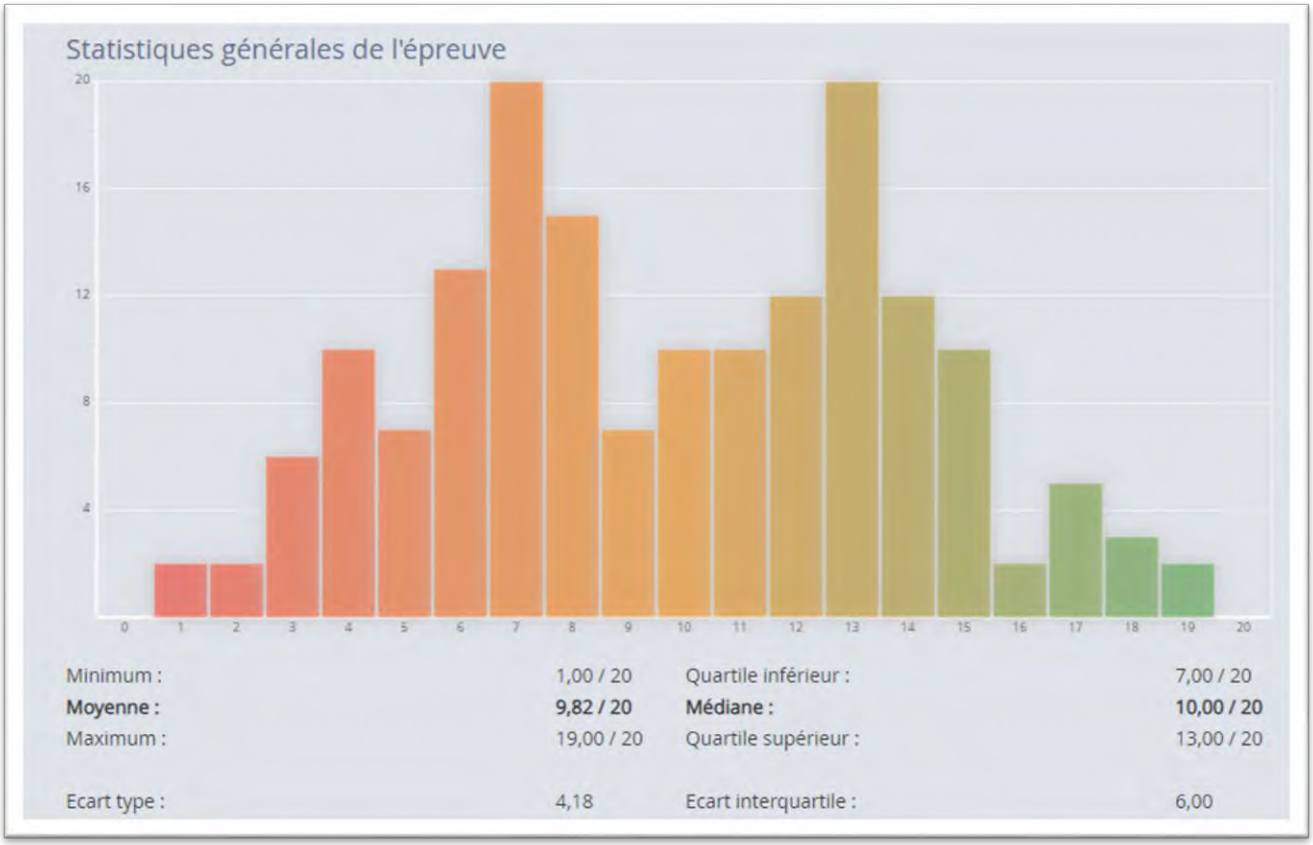

2.2 Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Le niveau général des copies est satisfaisant.

Le sujet posé est un sujet classique qui n'a pas déstabilisé les candidats (la quasi-totalité des candidats a quelque chose à dire), et les candidats, dans leur ensemble, étaient préparés sur ce nouveau thème du concours (peu de copies vraiment indigentes).

Ainsi, une large moitié des copies attestent d'une préparation très sérieuse, d'une culture économique conforme à ce qu'on peut attendre à l'agrégation, et de solides capacités à construire un raisonnement économique. Elles inspirent confiance en la capacité des candidates et candidats

à dispenser un enseignement de qualité. Une petite moitié d'entre elles souffrent de lacunes conséquentes. Le manque de connaissances fondamentales sur le sujet s'avère rédhibitoire.

Au titre des points positifs, le jury a souhaité relever :

- La faible fréquence des hors-sujets : on observe des digressions superflues dans certains cas, mais le sujet, classique encore une fois, est traité dans l'ensemble.
- La mobilisation d'une grande diversité de références économiques, et notamment la bonne maîtrise (non formelle) de la partie microéconomique, par exemple des diverses théories du capital humain (qui n'étaient pas au cœur du sujet, mais ne devaient pas en être totalement absentes). Même si certaines références reviennent dans toutes les copies, les candidats ont réussi à se distinguer par des exemples ou des enquêtes économétriques originaux.
- Les bonnes copies sont d'un niveau très solide : ces candidat.es se sont révélés capables d'une réflexion intéressante, nuancée, chiffrée, avec mention des problèmes de méthodes et de la formalisation.
- Dans l'ensemble, on note une maîtrise de la forme dissertative, avec propos extensif (rares sont les copies courtes).

Au titre des points négatifs :

- D'un point de vue de construction formelle de la dissertation, le jury a regretté le manque d'attention de certains candidats pour la réflexion introductive (la notion d'éducation et de croissance si elles sont définies sont relativement peu interrogées dans toute leur complexité). Beaucoup trop d'introductions ne remplissent pas leur fonction, ne posent aucun des enjeux et des définitions du sujet au profit d'un verbiage, de références ou de développements historiques souvent inutiles car inarticulés au sujet ou non maitrisés. Certaines rares copies ont même oublié l'annonce de plan. Il n'a pas été rare de trouver des introductions aussi longues qu'une partie sans pour autant que la fonction de réflexion préalable soit réellement et pleinement remplie. En outre, si les plans apparents ne sont pas proscrits, il serait nécessaire de rappeler aux candidats qu'ils ne doivent en aucun cas se dispenser de faire de réels développements et qu'un plan de dissertation n'est pas un plan d'un exposé descriptif mais doit être dynamique, problématisé et articulé au sujet posé. Il est ainsi dommage de trouver des parties et des sous parties « hors sol » visant par exemple à exposer les connaissances du candidat sur la croissance endogène ou le capital humain ou encore portant sur les inégalités mais non articulés et non liés au sujet, rendant les exposés très linéaires et peu argumentatifs. Enfin, si la question des inégalités pouvait être mobilisée, elle ne pouvait se substituer aux développements sur la thématique de cette dissertation.
- L'éducation si elle est souvent définie, est trop souvent restreinte à ses dimensions formelles et peu interrogée dans sa dimension de formation continue et professionnelle.
- Des copies essaient de meubler en utilisant des références sociologiques et/ou issues d'autres thèmes (inégalités), sans avoir les références canons sur le thème éducation et croissance.
- Les copies, sauf les meilleures, pâtissent d'un faible niveau de formalisation : les copies présentant des équations se comptent sur les doigts d'une main.
- Les candidates et candidats ont connu des difficultés à faire le pont micro/macro. On traite des enjeux microéconomiques (qui ne sont pas au cœur du sujet), et, trop souvent, les candidats n'explicitent pas le lien à la croissance. Par exemple, on établit un lien éducation / productivité, et on tient comme évident le lien avec la croissance de la production. Idem pour le marché du travail : une hypothèse tenue pour vraie est que d'un mauvais appariement entre offre et demande de travail résulte une faible croissance.

- En macroéconomie, précisément, les théories de la croissance endogène sont systématiquement appelées mais très peu de copies s'attardent sur le contenu des différents modèles (sans même parler d'équations).
- Quelques copies présentant un propos normatif, avec un rôle démesuré attribué à l'action de l'Etat. Les plans avec une troisième partie normative (les politiques à mener) ont été nombreux. L'objet de la dissertation de l'agrégation n'est pas de donner des conseils aux décideurs publics mais bien de répondre au sujet posé de manière construite et en s'appuyant sur l'état de l'art. Le sujet ne se prêtait pas nécessairement à de tels développements normatifs sur les politiques à mettre en place et ce n'est pas ce qui est réellement attendu dans une épreuve où les connaissances académiques et analytiques sont à privilégier
- Le jury a regretté qu'un nombre conséquent de copies ne s'interrogent pas finement sur la qualité de l'éducation et le type d'institutions à prendre en compte. Ceci a conduit de très nombreuses copies à privilégier soit des dimensions normatives soit des dynamiques d'exposition très linéaire et peu adéquates pour avoir une vraie dynamique argumentative (endogène/exogène, micro/macro ou histoire de la pensée économique).
- On remarque une tendance à séparer de manière stricte l'aspect théorique (micro ou macro) des éléments empiriques. Trop rares sont les copies qui font la démarche d'illustrations empiriques des points théoriques, sans même parler des validations économétriques.
- Le sens réciproque de la relation n'est pas toujours vu ou traité : la question de l'effet de la croissance sur l'éducation est largement sous-estimée, voire non traitée dans les copies.

Au total, les bonnes compositions :

- Définissent précisément les deux termes du sujet dès l'introduction. Examiner le lien entre l'éducation et le capital humain, en soulignant aussi leur différence, dès l'introduction ou au début du développement, est un bon moyen d'entrer dans le sujet.

- Articulent soigneusement et de manière ciblée l'échelle microéconomique et l'échelle macroéconomique : il s'agit d'un sujet de macroéconomie (s'interroger sur les relations entre croissance et éducation), et pas sur la rentabilité individuelle de l'investissement en capital humain en tant que telle. Mais, pour ce sujet comme pour tant d'autres, l'approche macroéconomique s'appuie sur des fondements microéconomiques : théorie du capital humain, du diplôme comme signal ou comme filtre. Pour traiter le sujet, on doit dégager de ces théories leurs implications sur la croissance économique. Ainsi, il ne s'agit pas tant de discuter l'ampleur du rendement privé que d'articuler le rendement privé et le rendement social. Par ailleurs, les théories macroéconomiques de la croissance sont incontournables : modèle de Solow, théories de la croissance endogène, en différenciant l'impact des flux et du stock de capital humain. Introduire explicitement la fonction de production de Cobb-Douglas mobilisée par Solow et sa réécriture par les théories de la croissance endogène pour identifier l'apport du capital humain est ici très utile.

- Combinent approches théorique et empirique. Elles mobilisent des cas historiques ou contemporains de pays dont le taux de croissance économique et l'effort d'éducation sont contrastés, pour illustrer et nuancer la relation entre éducation et croissance. Ces cas sont étayés précisément par des indicateurs chiffrés : taux de croissance économique, scolarisation, dépense intérieure d'éducation, qui ne se limite pas aux dépenses publiques, mais englobe les dépenses d'éducation de l'ensemble des agents économiques. Les meilleures copies présentent les méthodes économétriques de mesure de cette relation et leurs difficultés : moindre carrés ordinaires, biais d'endogénéité, utilisation de variables instrumentales.

- Montrent l'imbrication de l'éducation et d'autres facteurs de croissance économique. Le rôle des institutions mis en exergue notamment par D. North permet d'approfondir la réflexion sur le sujet surtout lorsqu'on montre que la qualité, la configuration des institutions joue sur la croissance via les incitations à s'éduquer et l'orientation des dépenses d'éducation (Acemoglu & alii)

- Envisagent aussi l'impact de la croissance économique sur l'éducation. La croissance économique incite à s'éduquer et facilite le financement de l'éducation, notamment de politiques publiques qui peuvent en améliorer la qualité.

2.3. Proposition de corrigé

Sujet : Education et croissance

Cette proposition de corrigé ne correspond pas à une rédaction de copie. Il faut se reporter pour cela, à titre d'exemple à la meilleure copie jointe à ce rapport. Il s'agit donc plutôt de proposer des éléments de traitement du sujet, de définition des termes, de problématisation ainsi qu'une suggestion de plan. L'idée est de mettre en avant les éléments attendus, sur la compréhension du sujet, sa problématisation, la construction logique de la démonstration, et le contenu.

Travail préparatoire à la rédaction de l'Introduction

L'introduction a pour but, après une accroche formelle permettant « d'entrer dans le sujet », de (1) définir précisément les termes du sujet et expliciter à cet égard le périmètre précis que l'on entend donner au sujet (en évoquant des pistes alternatives mais en faisant le choix explicite et justifié de les « refermer ») ; (2) recenser les attendus à convoquer (là aussi en faisant des choix); (3) établir une problématique : il ne s'agit pas de simplement lister des questions que le sujet pourrait soulever, mais d'expliciter le problème à résoudre et présenter la réponse qui va être finalement donnée, et la logique démonstrative qui va y mener ; (4) présenter alors le plan qui va logiquement en découler.

Accroche et présentation du sujet

On peut par exemple « accrocher » le lecteur par l'importance désormais accordée par tous à l'éducation et cette conviction qu'elle est essentielle, au niveau individuel (pour construire une autonomie et insertion personnelle et professionnelle), et au niveau global (pour poser les bases du développement économique et social).

A titre d'exemple :

> « *Garantir l'accès à l'éducation est devenu une priorité mondiale à la fin des années 1990. L'objectif 2 des Objectifs du Millénaire pour le Développement, tels qu'ils sont définis par les Nations Unies, est d'assurer l'éducation primaire pour tous. Cette ambition est reprise, plus récemment dans les « 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030 », conçus par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), pour « assurer la paix et la prospérité pour les peuples et la planète »). L'objectif n°4 (Education de qualité) est ainsi justifié : « Une éducation de qualité pour tous est l'un des piliers les plus solides et éprouvés du développement durable. Cet objectif fait en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit d'ici 2030. Il vise également à donner accès, dans des conditions d'égalité, à un enseignement professionnel, ainsi qu'à éliminer les inégalités entre les genres et les revenus, dans le but de permettre à tous d'accéder à des études supérieures ».*

Cette unanimité à porter des objectifs ambitieux en matière d'éducation pour tous et toutes résulte de la conviction que l'éducation est un vecteur privilégié d'autonomie et d'émancipation individuelles, de participation et d'usage effectifs de ses droits, d'intelligence du monde et de ses contemporains, et donc de pacification du corps social. Mais aussi qu'elle est à l'origine du bien-être matériel, notamment par l'impact qu'elle peut avoir sur la productivité des individus et les performances globales des économies. »

La transition vers le sujet peut se faire en rappelant que les économistes se sont tardivement intéressés à cet « objet » (même si on retrouve chez les premiers auteurs classiques - singulièrement chez Smith - l'hypothèse selon laquelle les « talents » acquis par la population sont une source importante de la richesse des Nations), et que l'idée d'associer la croissance au niveau d'éducation de la population et à l'augmentation de ce niveau, est finalement assez récente : c'est, parallèlement, à l'aube des années 1960, que les analyses microéconomique et macroéconomique se sont intéressées au « capital humain » et à son impact sur la productivité individuelle, et à l'éducation comme « facteur » de croissance économique.

A titre d'exemple (les citations présentées ici, ne sont évidemment pas une exigence pour un devoir réalisé sur table, et sans document):

« *Ce rôle central de l'éducation dans les performances des économies est identifié très tôt par les économistes. Adam Smith, dès 1776, fait* des « talents utiles acquis par les habitants ou membres de la société » *une part du capital fixe de la société, et donc un élément déterminant de la richesse des individus et des Nations. Puisque ces talents sont un capital, l'accroissement de ces talents par l'éducation est vu par Smith, logiquement, comme un véritable investissement, idée que reprendront les économistes du XXe siècle :*

« *L'acquisition de ces talents coûte toujours une dépense réelle produite par l'entretien de celui qui les acquiert, pendant le temps de son éducation, de son apprentissage ou de ses études, et cette dépense est un capital fixe et réalisé, pour ainsi dire, dans sa personne. Si ces talents composent une partie de sa fortune, ils composent pareillement une partie de la fortune de la société* ». (Adam Smith, Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des Nations, 1776, ***Chapitre 1***)

Pour autant, l'analyse de l'éducation est longtemps délaissée en tant que telle par les économistes, et cet objet d'étude est longtemps réservé, dans les sciences sociales, aux sociologues qui, à l'instar de Durkheim, se concentrent sur le rôle de l'éducation dans le processus de socialisation des individus, dans la transmission des normes et des valeurs :

> *« L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné. (…) Il résulte de la définition qui précède que l'éducation consiste en une socialisation méthodique de la jeune génération. » (Emile Durkheim, Education et Sociologie, 1911)*

Il faudra attendre les années 1960 pour que l'analyse économique de l'éducation émerge, et reprenne, dans un cadre analytique renouvelé par rapport à lui, les intuitions de Smith. Ainsi, parallèlement et presque indépendamment,

- *L'analyse microéconomique, dans la lignée de Théodore Schultz (Investment in Human Capital, 1961) et Gary Becker (Human Capital : A Theoretical and Empirical Analyis, with Special Reference to Education, 1964) produit-t-elle une théorie du Capital Humain, qui*

reprend l'idée que l'éducation est un investissement, en appliquant les principes de la microéconomie marginaliste aux choix d'éducation.

- *Les macroéconomistes qui, dans la lignée du travail séminal de Robert Solow (A Contribution to The Theory of Economic Growth, 1956) développent une analyse théorique de la croissance en termes de contribution des facteurs de production, et élaborent sur le plan empirique une comptabilité de la croissance, sont conduits à s'intéresser au rôle de l'éducation dans la performance globale des économies : l'investissement en capital humain est vu comme un levier essentiel d'une croissance élevée et rapide, par l'impact qu'il a sur la productivité globale des facteurs de production ».*

Il faut ensuite « sortir de l'accroche » et assurer la transition vers la présentation et l'analyse du sujet.

A titre d'exemple :

> « *Le lien entre éducation et croissance, probablement au cœur du lien entre éducation et développement, s'analyse donc à la fois sur les plans microéconomique et macroéconomique, l'analyse microéconomique du capital humain comme investissement rationnel fournissant logiquement les fondements d'une macroéconomie de la croissance dans laquelle l'apport de l'éducation est pleinement intégré »*

Interroger les termes du sujet

Le sujet implique en premier lieu de définir les deux termes de l'intitulé.

- <u>Education</u> : L'éducation n'est pas d'abord un concept économique et n'a pas de définition économique précise. On peut la définir comme l'action consistant à transmettre et développer un ensemble de connaissances et de valeurs considérées comme essentielles. Elle peut passer par l'école, mais aussi la famille ou l'expérience sur le lieu de travail (*Learning by doing* (Arrow, 1962, *The Economic Implications of Learning by Doing*) ou *on-the-job training*). Elle concerne donc la formation « formelle » (c'est ce à quoi fait notamment référence l'UNESCO lorsqu'elle définit l'éducation comme consistant dans « la communication *organisée* et *suivie* visant à susciter l'apprentissage »), initiale et professionnelle (continue ou continuée), mais aussi plus informelle (par exemple par l'expérience et la pratique professionnelles), et développe tout à la fois, des connaissances, des valeurs, nous l'avons dit, mais aussi des « compétences », tout ce qui constitue ce que les économistes appellent le « capital humain » (même si, pour les théoriciens du capital humain, ne compte dans l'éducation que ce qui permet d'améliorer la productivité du travail : dans cette optique, le « capital humain » est constitué de l'ensemble des compétences et des expériences accumulées par un agent économique qui augmente ses capacités productives).

  Même si une définition large peut être plus pertinente sur le plan théorique, il ne faut pas perdre de vue que, sur le plan empirique, et à des fins de mesure des activités d'éducation et de comparaison au niveau international (c'est l'objet de l'UNESCO), l'harmonisation des données implique souvent de se concentrer sur la seule formation formelle (initiale et continue).

  L'éducation se distingue aussi de la « connaissance », qui au sens le plus large est ce qui donne à l'homme des capacités cognitives. En particulier l'économie de l'éducation, centrée, nous l'avons dit, sur la dimension scolaire du savoir et sa transmission, ne s'intéresse pas à proprement parler à sa création, même si, dans le lien évoqué entre éducation et croissance,

c'est un aspect qui peut être abordé, et peut conduire à généraliser le propos en évoquant « l'économie de la connaissance » comme nouveau régime d'accumulation (capitalisme « cognitif »).

Il faut aussi enfin souligner que l'éducation n'appartient pas aux économistes (qui, nous l'avons évoqué, s'y sont finalement intéressés assez tard) et qu'elle est un objet pluridisciplinaire : en tout état de cause, une vision purement économique n'est pas suffisante pour saisir l'ensemble des dimensions, des déterminants, et des effets du processus d'éducation. Pour autant le sujet nous incite pour l'essentiel (dans le rapport qui est fait à la croissance), à circonscrire l'analyse de l'éducation à sa seule dimension d'objet économique.

Il est nécessaire dans l'introduction (car c'est son objet) de revendiquer un choix de définition. Par exemple, il est possible, au regard de la compréhension du sujet, de revendiquer retenir dans un premier temps la définition de l'« éducation » comme tout ce qui consiste dans la transmission des savoirs et des compétences, au-delà de la seule forme scolaire (formation initiale, mais aussi continue, savoirs formels et informels (expérience et pratique)) ayant pour objet d'accroître les capacités productives de l'agent économique (au niveau microéconomique : théories du capital humain) et de l'économie dans son ensemble (au niveau macroéconomique : production et croissance).

- …et croissance.

Le terme « croissance » désigne l'augmentation du volume de la production de biens et de services d'une année sur l'autre. La croissance est donc une augmentation tendancielle de la production par tête, qui entraîne sur une longue période une multiplication du volume de biens et de services disponibles en moyenne pour un habitant d'un pays. La croissance décrit ainsi un phénomène plus restreint que le processus de développement, lequel intègre généralement, au-delà du revenu par tête, l'espérance de vie et, précisément, le niveau d'éducation. Si, sur la base de l'histoire des pays dits développés, la croissance apparaît comme la condition *sine qua non* du développement, la définition de celui-ci est plus large et, par exemple, « l'indicateur de développement humain » (IDH) du PNUD intègre trois facteurs :

- Certes, le revenu national brut par habitant, révélateur du niveau de vie des individus et ainsi de leur accès à la culture, aux biens et services, aux transports…

Mais aussi,

- L'espérance de vie à la naissance, car elle est significative des conditions de vie à venir des individus (alimentation, logement, eau potable…) et de leur accès à la médecine ;
- Et, précisément, le niveau d'éducation, qui, au-delà de son impact attendu sur la productivité et la croissance, est vu comme plus largement déterminant l'autonomie (tant professionnelle que sociale) de l'individu ;

Le sujet invite à s'intéresser aux liens entre éducation ET croissance : il est possible donc ici de restreindre le sujet aux relations pouvant être établies entre éducation (dans le sens finalement évoqué plus haut de tout ce qui relève de la transmission de savoirs et de compétences nécessaires à l'augmentation des capacités productives) et croissance (y compris la période de décollage économique, conçu (par Walt Rostow) comme la période au cours de laquelle une économie rentre dans un mouvement de croissance qui s'auto-entretient et lui permet d'amorcer une série de changements quantitatifs (hausse du niveau de vie) et qualitatifs (modifications de la structure de la production et des types de consommation) caractéristiques du développement).

Il n'est pas interdit, cependant, de mentionner que la notion de développement, qui dépasse celle de croissance (en l'englobant et en découlant) permet d'envisager l'éducation plus largement, au-delà son objet d'utilité (accroître – ou révéler – les capacités productives).

Repérer les attendus

Sont attendus des développements sur :

- D'abord au niveau macroéconomique, les théories de la croissance économique : une partie conséquente du sujet doit donc être consacrée à la présentation de la manière dont les grandes théories de la croissance abordent le sujet des liens entre éducation et la croissance telle qu'elles la modélisent. L'introduction peut à cet égard être l'occasion d'évoquer que toutes les théories de la croissance n'abordent pas ce sujet.

    - Les premiers modèles de croissance, d'inspiration (post-)keynésienne, n'accordent par exemple pas d'importance au niveau d'éducation de la population. Ainsi, le modèle « Harrod-Domar », s'il met l'accent sur les quantités de travail et de capital, ne s'intéresse pas à la « qualité » de ces facteurs. Le propos de ces modèles n'est d'ailleurs pas relatif aux déterminants de la croissance de long-terme (et la possibilité de pallier la décroissance des rendements marginaux de facteurs). Ce qui allait devenir le modèle de base des théories de la croissance était initialement une interrogation, relativement pessimiste au demeurant, sur les possibilités d'une croissance équilibrée de plein-emploi.

    - Au contraire, entérinant la stabilité de la croissance qui succéda aux périodes de reconstruction, la théorie économique s'attachera par la suite à décrire les mécanismes susceptibles de conduire à une croissance assurant le plein-emploi à long-terme. Pour la théorie néoclassique (modèle de Solow), c'est la flexibilité des techniques de production qui permet de maintenir le plein emploi. Dans les modèles d'inspiration « post-keynésienne » la flexibilité résulte au contraire de l'impact des variations de la répartition des revenus sur le taux d'épargne. Ces derniers ne s'intéresseront pas non plus aux « facteurs » de la croissance, et n'aborderont pas la question qui nous occupe (la notion de « facteurs » de production étant par ailleurs étrangère à la tradition postkeynésienne). En revanche, le modèle néoclassique et ses prolongements ultérieurs s'intéressent précisément au rôle de l'accumulation du capital dans le processus de croissance, et avancent l'idée qu'en raison des rendements décroissants du capital, la croissance ne se maintient à long terme que par la présence de facteurs exogènes tels que le progrès technique. C'est cet accent mis sur le « résidu » (la part de la croissance non expliquée par la simple accumulation des facteurs de production) qui conduira finalement tout naturellement ces modèles à s'intéresser à la question de l'éducation et de l'accumulation de capital humain, soit comme facteur permissif de l'intégration d'un progrès technique exogène, soit, directement comme facteur de production.

    - Finalement, dans les modèles de croissance endogène, les rendements constants (et non décroissants) des facteurs accumulables résultent presque toujours d'externalités positives engendrées par le processus de croissance lui-même. De ce fait, l'équilibre concurrentiel existe, mais n'est pas socialement optimal : le rythme de croissance est plus élevé lorsqu'il résulte d'une planification centralisée des ressources plutôt que de l'optimum des agents individuels. Il en est ainsi de l'éducation : l'investissement, individuellement rationnel, dans son capital humain, génère des externalités positives (il

accroit et/ou signale sa productivité, facilite l'insertion sur le marché du travail, et augmente les probabilités de gains salariaux, mais dans le même temps, favorise un meilleur appariement sur le marché du travail, augmente la productivité globale des facteurs, la capacité à adopter et rendre opératoires les technologies, et entretient le processus de croissance). L'éducation est donc un des facteurs majeurs de l'endogénéité du processus de croissance, et l'optimum social implique que les politiques publiques s'emparent de cet enjeu, de manière à « internaliser l'externalité » ainsi générée.

- Puis au niveau microéconomique, référence doit être faite aux différentes théories du capital humain, qui voient dans l'investissement en capital humain (l'éducation au sens où nous l'avons définie), l'origine de l'accroissement de productivité des individus (ou la possibilité de la révéler : théories du signal et du filtre).

- Tout l'enjeu est alors celui des fondements microéconomiques de la macroéconomie : dans un premier temps, lorsque la théorie économique s'organise autour de deux domaines analytiques (macro- et microéconomie) clairement séparés et entre lesquels il n'existe pas de « pont », les réflexions sur « l'économie de l'éducation » sont-elles aussi séparées : on a d'une part une « microéconomie de l'éducation » (théories du capital humain), et d'autre part une « macroéconomie de l'éducation » (la prise en compte du lien entre éducation et croissance, via la réflexion sur le « résidu » de la croissance dans les modèles néoclassiques). Puis cette l'insatisfaction ressentie de cette division stricte du travail scientifique appela la recherche des « fondements microéconomiques de la macroéconomie » : pour ce qui nous occupe, c'est dans les théories de la croissance endogène qu'il faut voir l'application de cette démarche, et l'interrogation explicite sur le passage du micro (les bénéfices *privés* de l'investissement en capital humain) au macro (le lien endogène entre croissance et éducation) et les conséquences de politique publique qui en découlent (l'internalisation des externalités générées par l'investissement individuel en capital humain par des politiques de financement de l'éducation).

- Sur ces items, il est évidemment essentiel de confronter les développements théoriques à leur validation empirique.

    - Concernant les théories du capital humain, il convient d'évoquer les débats entre théories du capital humain et théories du signal (Spence, *Job Market Signalling*, 1973) ou du filtre (Arrow, *Higher Education as a Filter*, 1973). Il faut surtout s'intéresser, pour les départager, à la mesure des rendements (privés) de l'éducation, soit par estimations économétriques (dans la lignée de Mincer, *Investment in Human Capital and Personal Income Distribution*, 1958), soit en utilisant les apports de l'économie expérimentale (*cf*. Card, The *Causal Effect of Education on Earnings*, 1999)

    - Concernant les théories néoclassiques de la croissance, rappeler que les travaux de Solow (*A Contribution to the Theory of Economic Growth,* 1956) ont ouvert la voie à des travaux empiriques nombreux, sous le nom de ce qu'il est convenu d'appeler la « comptabilité de la croissance », avec, aux Etats-Unis, les travaux de Denison (*Education, Economic Growth and Gaps in Information*, 1962 ; *The Sources of Economic Growth in the United States*, 1962 ; *Why Growth Rates Differ*, 1967), et, en France les travaux de Carré, Dubois et Malinvaud (*La croissance française. Un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre*, 1972). Au final, ces études valident l'intuition selon laquelle le progrès technique est un facteur central de la croissance économique, entretenant des liens étroits avec le niveau d'éducation de la population active.

- Concernant les théories de la croissance endogène, les vérifications empiriques conduisent à un « paradoxe » (Pritchett, *Where Has All the Education Gone ?*, 2001).

  - Sur le long-terme, elles semblent valider l'intuition (reprise dans le modèle de Lucas (*On the Mechanics of Economic Development,* 1988)) que *l'accumulation* du capital humain est un facteur décisif du décollage et de la croissance : David (*Knowledge, Capabilities and Human Capital Formation in Economic Growth*, 2001), Goldin (*Human Capital,* 2016), Grant (*The Contribution of Education to Economic Growth,* 2017)).

  - Sur le court-terme, en revanche, c'est davantage, comme l'imaginait Romer (*Endogeneous Technical Change,* 1990) le *stock* de connaissances qui semble déterminant du taux de croissance (Barro (*Economic Growth in a Cross Section of Countries,*1991), Benhabib et Spiegel (*The Role of Human Capital in Economic Development : Evidence from Aggregate Cross-Country Data,*1994), Krueger et Lindahl (*Education for Growth : Why and Whom ?,* 2001).

  Le faible impact, à court-terme, de l'investissement en capital humain sur la croissance semble en contradiction avec les fondements microéconomiques fournis par la théorie du capital humain. On aurait une situation où les rendements sociaux de l'investissement seraient inférieurs, et en tous les cas jamais supérieurs, aux rendements privés, comme si l'idée d'un effet externe positif de l'investissement en capital humain était invalidée. Evidemment, ce résultat contre-intuitif peut être lié à un défaut des vérifications empiriques (qualité des données ou des spécifications économétriques). Mais il peut conduire aussi à approfondir la réflexion théorique.

- Cela conduit en effet à poursuivre la réflexion en prenant en compte, d'une part la « qualité » de l'éducation, d'autre part les conditions institutionnelles qui rendent le lien entre croissance et éducation opérant.

  - La liaison entre éducation et croissance suppose donc d'aller au-delà de la seule prise en compte de la « quantité » d'années d'études, mais de s'intéresser à la qualité des apprentissages, aux curricula effectifs, aux types de métiers auquel le système éducatif et de formation prépare, aux compétences (au-delà des connaissances) acquises.

    C'est en ce sens que concluent Barro (*Human Capital and Growth,* 2001), qui insiste notamment sur la qualité des apprentissages mathématiques ; De Meleuleester et Rochat (*A Causality Analysis of the Link between Higher Education and Economic Development,* 1995) qui s'intéressent à l'enseignement supérieur et montrent que l'augmentation du nombre d'étudiants est moins décisive que la qualité de l'enseignement prodigué ; ou encore Murphy, Shleifer et Vishny (*The Allocation of Talent : Implications for Growth,* 1991) qui interrogent les conséquences sur la croissance de la répartition des étudiants entre formations à l'entrepreneuriat (qui stimulent la croissance), et formations aux métiers de la Rente (qui ne la stimulent pas).

    Une problématique, empirique, de ces développements est évidemment la mesure de la qualité de l'éducation. Celle-ci peut être approchée par les résultats obtenus à des tests internationaux (PISA)

  - Une dernière piste est la prise en compte du contexte institutionnel, et des arrangements institutionnels nécessaires à l'efficacité de l'effort éducatif.

Une réponse néo-institutionnaliste (North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance,* 1990) consiste à insister sur le fait que les institutions (règles formelles et informelles dans le cadre desquelles se joue l'activité économique) peuvent à la fois jouer plus ou moins favorablement sur la capacité d'accumulation du capital humain, et déterminer aussi l'impact de cette accumulation sur la croissance. Cette différence dans la qualité des institutions est leur impact sur la croissance et le développement est au cœur des travaux de la Banque Mondiale. L'institution insiste sur le fait que le non développement peut s'expliquer par la difficulté à adopter des technologies avancées, difficulté qui, à son tour, renvoie à la difficulté dans l'acquisition de ces technologies (brevets), dans l'assimilation nécessaire des connaissances (du fait de la faible éducation) et dans la transmission de ces connaissances (performance du système éducatif) : la croissance résulterait non seulement de l'investissement en capital humain, mais des institutions adéquates. Acemoglu (*Prospérité, puissance et pauvreté. Pourquoi certains pays réussissent mieux que d'autres ?,* 2015), lui, distingue les institutions « extractives » (qui ont pour objet de maintenir et protéger les rentes et les intérêts de l'élite) des institutions « inclusives » (qui limitent l'intérêt des puissants, réduisent les discriminations et favorisent l'innovation). Dans cette littérature, la démocratie apparaît, à cet égard, comme la « méta-institution » (Acemoglu D., Johnson S., Robinson J.A., Yared P., *From Education to Democracy?* 2005)

Une réponse néo-schumpéterienne distingue quant à elle les institutions nécessaires à une économie d'imitation, et celles nécessaires à une économie « à la frontière » technologique (Acemoglu, Aghion et Zilibotti, *Distance to Frontier, Selection and Economic* Growth, 2002 ; Aghion et Cohen, *Education et Croissance,* 2004). Par exemple, une économie à la frontière, qui doit faire reposer sa croissance sur l'innovation (et spécifiquement les innovations de rupture, « radicales »), exige un fort investissement dans la recherche, la recherche développement et l'enseignement tertiaire (supérieur). Les cloisonnements entre centres de recherche et universités, formation et recherche, doivent être questionnés et remis en cause (Aghion et alii, *Why Reform Europe's Universities ?*, 2007). Les auteurs (Aghion et Cohen, 2004) expliquent les difficultés de l'économie française (et européenne) par les difficultés rencontrées pour transformer ses institutions, et notamment son système éducatif et de recherche, dans le sens requis pour basculer du statut d'économie d'imitation (dans lequel l'organisation institutionnelle de son système éducatif faisait sens) à celui d'économie frontière : pour cela il ne suffit pas de se donner des objectifs quantitatifs en matière de massification scolaire et d'augmentation des années d'étude, mais s'intéresser aux institutions éducatives, et plus largement aux arrangements institutionnels qu'elles intègrent.

Choisir et rédiger une Problématique, l'articuler à une annonce de plan

La problématique consiste à repérer le questionnement principal du sujet et ses questionnements secondaires, le cas échéant. Elle doit aussi proposer une démarche logique de démonstration

Par exemple,

« *Alors que l'existence d'un lien entre éducation et croissance semble désormais admise par tous, et procéder d'une intuition forte et raisonnable, cette intuition est-elle validée sur les plans théorique et empirique, et quels sont les canaux de transmission de ce lien ?*

L'essentiel est-il le niveau d'éducation de la population, ou son accumulation continue ? L'éducation est-elle <u>en elle-même</u> un facteur de production et de croissance, ou bien est-elle

un facteur « intermédiaire » permettant l'efficacité globale des facteurs de croissance, capital et travail ?

Nous verrons que l'analyse du lien entre Education et croissance nécessite évidemment de penser préalablement l'éducation comme un objet économique, à la fois au niveau microéconomique (l'éducation comme investissement individuel) et macroéconomique (l'éducation comme facteur de croissance économique).

Puis nous montrerons que c'est en articulant théorie macroéconomique de la croissance et fondements microéconomiques que les modèles théoriques explicitent de manière plus précise le lien, finalement endogène, entre éducation et croissance, en permettant notamment de poser et de préciser trois grands questionnements :

- *Le premier est relatif à la manière dont le capital humain affecte la croissance économique, en distinguant en l'occurrence l'impact du stock de capital humain (la quantité disponible à un instant t qui détermine le niveau de croissance) de celui du flux (c'est alors l'augmentation du stock entre deux périodes qui porte la croissance économique).*
- *Le second, lié, est relatif aux canaux de transmission entre capital humain et croissance : affecte-t-il directement la production (son accumulation conduisant à une augmentation de la productivité individuelle et agrégée) ? Ou son impact est-il indirect (via l'innovation, le progrès technique, l'adoption et la diffusion facilitées du progrès technique) ?*
- *Enfin l'existence de défaillances de marché dans le processus d'investissement en capital humain : résultant d'une décision individuelle rationnelle, son bénéfice social est en effet théoriquement supérieur au bénéfice privé qu'il génère. Il en résulte un sous-investissement chronique, que les politiques publiques ont pour responsabilité de contrecarrer, en « internalisant l'externalité ».*

Finalement nous verrons que les vérifications empiriques mettent en avant un paradoxe : si l'investissement en capital humain semble être source d'une augmentation des productivités individuelles, ou d'une meilleure révélation et affectation de ces productivités, cela ne se retrouve pas systématiquement au niveau agrégé : l'accumulation de capital humain semble décisive pour le « décollage de la croissance économique », mais la dynamique de celle-ci à court-terme dépend essentiellement du niveau de capital humain plutôt que de son accumulation.

Résoudre ce paradoxe peut alors conduire à s'intéresser, au-delà de la quantité de capital humain accumulée, à la qualité de l'éducation, et, dans la lignée de North et des néo-institutionnalistes, au contexte institutionnel dans lequel le lien entre éducation et croissance est analysé. »

⇨ ***Proposition de plan***

<u>Premier niveau</u>

I. L'analyse du lien entre Education et Croissance nécessite de penser l'éducation comme un objet économique…

II. …d'articuler la vision *macroéconomique* à ses fondements *microéconomiques*

III. …et de prendre en compte la qualité de l'éducation et le contexte institutionnel

Deuxième niveau

I.

I.1 Au niveau microéconomique : penser l'éducation comme un investissement (rendement privé de l'éducation et marché du travail)

I.2. Au niveau macroéconomique : penser l'éducation comme un facteur de croissance (les théories néoclassiques de la croissance économique)

II.

II.1 L'ambition des théories de la croissance endogène (fonder micro-économiquement l'impact de l'éducation sur la croissance économique)

II.2…. est fragilisée par les vérifications empiriques

III.

III.1 la nécessaire prise en compte de la qualité de l'éducation et sa mesure

III.2 l'importance du cadre institutionnel

⇨ **Développement**

Troisième niveau

I.1

A) les théories du capital humain

- Schultz (1961) définit le capital humain

- Becker (1964) applique les principes de la théorie néoclassique aux choix d'éducation ; Pour lui, si l'investissement en « capital humain » est plus large que l'éducation (Becker, à la suite de Schultz insiste aussi sur le rôle de l'expérience et de la formation continue (*on-the-Job training*), sur l'investissement en santé et sur les migrations professionnelles, l'éducation de meure un des véhicules principaux de cet investissement.

- le rôle économique de l'éducation passe alors par l'intermédiaire du marché du travail, les différences de productivité se révélant dans les différentiels de salaire (ceux-ci étant par conséquent une invitation à l'investissement de l'individu rationnel en capital humain)

B) …sont contestées, notamment par la prise en compte des apports de la nouvelle microéconomie (les théories du signal et du filtre)

- l'importance d'investir dans le capital humain semble renforcée par la hausse de la demande de travail qualifié (progrès technique biaisé) …

-… mais la massification scolaire peut baisser le rendement de l'investissement en capital humain (déclassement).

- Surtout, la prise en compte des imperfections que le marché du travail (asymétries d'information entre offreurs et demandeurs de travail) change la perspective : le rôle de l'éducation et de

l'investissement en capital humain va être de pallier cette asymétrie d'information, et d'éviter la présence d'une sélection adverse .

selon la théorie du signal (Spence, 1973) ou du filtre (Arrow, 1973), l'éducation n'accroît pas la productivité, mais signale son efficacité à son futur employeur, ce que limite le rôle productif du système scolaire ; Dans la théorie du signal, les individus vont accepter de payer des coûts de signalement en investissant dans la formation, non pour accroître effectivement leur productivité, mais pour signaler qu'ils le sont (et qu'ils ont des facilités à apprendre, les coûts de signalement étant négativement corrélés à leur productivité et leur capacité d'apprentissage). L'éducation ne rend pas l'individu plus productif, mais seuls les plus productifs vont réussir à obtenir le signal qu'est le diplôme ou la certification, et rentabiliser le coût de la formation par un salaire plus élevé.

Par contre, si la rationalité de l'investissement en capital humain demeure, les effets sur la croissance sont plus ténus, puisque cet investissement n'accroît pas la productivité. Tout au plus peut-on imaginer un effet par le biais d'un meilleur appariement sur le marché du travail, qui utilise mieux les productivités révélées des individus.

- au-delà possible mise en cause de l'hypothèse de rationalité des choix d'éducation

C) …mais les études empiriques confirment l'effet probable de l'éducation sur les rendements

- mesurer les rendements privés de l'éducation par les estimations économétriques : le modèle séminal de Mincer (1958) confirme le lien entre éducation et salaire. Jarrousse et Mingat (1986) en proposent néanmoins un réexamen, à la fois sur des données de meilleure qualité, et pour arbitrer entre théories du capital humain (lien causal entre niveau d'éducation, niveau de productivité et salaire) et théorie du filtre (lien causal entre capacités intrinsèques de l'individu, productivité, niveau d'éducation puis salaire). Ils améliorent la spécification du modèle, et confirment le lien entre éducation et salaire (notamment en distinguant 'effet d'un niveau d'éducation selon qu'il ait été validé (certifié) ou pas ; mais le sens de la causalité pour arbitrer entre les deux théories n'est pas établi.

- l'apport de l'économie expérimentale : Card (1999) pour une revue de littérature.

Transition : *l'existence du lien direct entre investissement en Capital humain et augmentation de la productivité individuelle reste discuté. Mais, même dans le cadre des théories du filtre et du signal, il apparaît que l'investissement en éducation permet un meilleur appariement (entre emplois et aptitudes), et que l'élargissement du concept d'éducation à la prise en compte des formations professionnelles et de l'expérience (on-the-job-training) laisse accroire à un lien entre éducation et performance économique.*

On retrouve l'intuition de Becker, selon laquelle la rentabilité de l'investissement en Capital humain doit se retrouver dans un lien, au niveau macroéconomique, entre éducation et croissance.

I.2

A) Le modèle néoclassique de croissance : le progrès technique exogène, principale source de croissance économique

- la mise en évidence du résidu par Solow (1956, 1957)

* la fonction de production Cobb-Douglas à facteurs substituables ($Y = A.L^{\alpha}.K^{1-\alpha}$) . danss un tel cadre d'analyse, la croissance peut provenir non seulement de l'accumulation de L et de K, mas aussi de A, que l'on peut assimiler à la productivité globale des facteurs et l'effet du progrès technique

* Solow (1957) fait apparaître le rôle déterminant de la croissance de A, qui explique 80% de la croissance économique aux Etats-Unis entre 1909 et 1949. 80% de la croissance s'explique donc par le « résidu », c'est-à-dire que 80% de la croissance ne peut pas être expliquée par une augmentation de la quantité des facteurs de production K et L Ce « résidu » renvoie à l'amélioration de la qualité des facteurs (productivité des facteurs) et à l'amélioration des effets de leur utilisation conjointe (productivité globale des facteurs)

* la mise en évidence de l'importance de ce « résidu » invite alors à s'intéresser au rôle de l'éducation, dans l'augmentation de la productivité du travail et dans celle de la PGF (meilleure utilisation conjointe du Capital K et du Travail L)

B) La « comptabilité » de la croissance : l'éducation, source essentielle de la croissance

- les travaux de Solow ouvrent la voie à une démarche empirique (comptabilité de la croissance) illustrée notamment par les travaux de Denison (1962, 1967)

- En France, les travaux célèbre de Carré, Dubois et Malinvaud sur la croissance française, adoptent une démarche similaire.

- Ces travaux confirment l'importance de la contribution du « résidu » : le progrès technique est, en France comme aux Etats-Unis, un facteur central de croissance économique. Il est réputé exogène, mais l'intuition est qu'il est lié au niveau d'éducation.

C) L'introduction explicite du capital humain dans la fonction de production néoclassique

- le modèle de Mankiw, Romer et Weil (1992) proposent d'enrichir le modèle de Solow pour réduire l'ampleur du résidu :

* passage de $Y = A.L^{\alpha}.K^{1-\alpha}$ à $Y = H^{\alpha}K^{\beta}.(A.L)^{1-\alpha-\beta}$, où est pris explicitement en compte H (le capital humain), aux côtés de K (capital physique) et L (travail). La production se fait toujours à rendements d'échelle constants, à rendements factoriels décroissants. A est le progrès technique.

- leur modèle permet de penser le capital humain comme un facteur explicite de croissance.

Leurs conclusions demeurent proches du modèle initial : l'accumulation du capital humain H peut compenser les effets des rendements factoriels décroissants du Capital physique, mais, son propre rendement est décroissant, et la croissance n'est pas entretenue par son impact sur longue période.

Transition : Les modèles de croissance qui étudient la croissance comme relevant de facteurs exogènes accordent un effet important au capital humain et à l'investissement en éducation. Mais ils n'endogénéisent pas cet effet, ne peuvent pas mettre en évidence le caractère auto-entretenu, par ce biais de la croissance, et ne font pas de lien explicite entre les résultats macroéconomiques et les fondements microéconomiques. C'est ce à quoi s'attacheront les modèles de croissance endogène.

II.1

A) Endogénéiser le résidu et penser le lien entre progrès technique et apprentissage

- du « learning by doing » au « on-the job training » : le modèle d'Arrow (1962) : l'apprentissage *condition* d'une meilleure utilisation du facteur capital

- le modèle de Romer (1986) propose un des premiers modèles de croissance endogène. Le progrès technique y est endogène, résultant de l'accumulation de connaissances par des agents rationnels.

Le stock de connaissances ainsi constitué devient alors le déterminant principal du taux de croissance et permet une croissance autoentretenue, car il est générateur d'externalités positives.

* L'existence de ces externalités positives appelle une intervention de l'Etat pour inciter à l'investissement individuel dans le capital humain.

B) L'importance du *stock* de connaissances et de capital humain dans le processus de croissance : Romer (1990)

- Romer reprend son idée et modélise cette fois l'économie en trois secteurs : celui de la recherche, celui de la production de biens d'investissement ou de biens intermédiaires, celui de la production de biens de consommation. Le secteur de la recherche produit les connaissances (et les connaissances produites dépendent des connaissances déjà accumulées, librement accessibles – première source d'externalités positives). Les connaissances sont alors utilisées par le deuxième secteur et intégrées dans les biens d'investissement. Dans ce secteur, les connaissances, accessibles dans le premier secteur, deviennent excluables (par brevet, et pour garantir la rentabilité de l'innovation). Enfin le troisième secteur a accès aux technologies nouvelles incorporées par le biais de leur investissement (deuxième source d'externalités positives)

* c'est donc le <u>stock</u> de connaissances, qui en autorisant la production continue de nouvelles connaissances, leur incorporation aux technologies avancées et leur diffusion finale, qui est le facteur-clé de la croissance économique. La productivité de l'éducation est donc décisive, et l'importance du secteur de la recherche (ainsi, on le voit que les institutions qui différencient l'accès à la connaissance selon les secteurs)

C) *L'accumulation* de capital humain comme facteur *autonome* de croissance : Lucas (1988)

- Lucas cherche à déconnecter la logique de l'accumulation du capital humain de celle du capital physique : le capital humain n'est pas un facteur qui permet un capital physique plus productif, ou une meilleure appropriation des technologies. Il est un facteur de croissance en tant que tel, et c'est son accumulation qui détermine la croissance. Les nouvelles connaissances ne découlent pas de simples effets d'apprentissage liés à l'accumulation de capital physique, mais bien d'un investissement en capital humain.

*c'est alors la productivité dans l'éducation qui devient décisive, et l'accumulation du capital humain (et non le stock de connaissances) qui deviennent décisifs : le capital humain devient un input de la fonction de production, et son accumulation est indépendante de celle du capital physique ;

* cette accumulation est explicitement reliée à la stratégie maximisatrice d'individus rationnels (dans la lignée de Becker et des théories du capital humain)

* enfin elle génère des externalités positives, qui là aussi, implique l'intervention publique pour réaliser l'optimum social.

II.2

A) Le décollage économique (take-off) est lié à l'accumulation (primitive) de capital humain

- sur le long-terme, les vérifications empiriques font de *l'accumulation* du capital humain un facteur décisif dans le décollage économique et la croissance : David (2000) pour les Etats-Unis ; Grant (2017)

B) …mais l'entretien de la croissance dépend davantage du *stock* de capital humain

- sur le court-terme, pour l'entretien d'un niveau de croissance élevée, c'est davantage le stock de capital humain qui est décisif : (Barro (1991) ; Benhabib et Spiegel, 1994 ; Krueger et Lindahl (2001),)

C) Les rendements sociaux de l'investissement en capital humain semblent donc plus faibles que les rendements privés

- Pritchett (2001) : où est passée toute l'éducation ? met en évidence ce paradoxe et suggère comme explication la mauvaise allocation du capital humain et l'inadéquation de la formation aux besoins de l'économie

Transition : Ce paradoxe peut résulter d'une mauvaise spécification économétrique. Il faut alors envisager une amélioration possible de la qualité des données ou de la spécification des modèles. Mais il ouvre aussi et surtout d'autres voies de recherche pour résoudre ce qui apparaît comme un « paradoxe », prenant en compte la qualité de l'éducation, mais aussi le contexte institutionnel et la distinction entre économies émergentes, économie d'innovation « à la frontière » et économies d'imitation en rattrapage

III.1

A) La mesure de la qualité de l'éducation

- elle peut être approchée par les résultats obtenus par les élèves ou étudiants à des tests, notamment en comparaison internationale (PISA) :

- elle peut être appréhendée par le type de formation ou le curriculum effectif des études suivies ou le niveau d'études (supérieur/secondaire)

B) …et sa prise en compte comme facteur décisif

- De Meleumeester et Rochat (1995) insistent sur l'importance du curriculum des études supérieures, au-delà de l'augmentation du nombre d'étudiants ;

- Sanderson (1999) associe le déclin de l'économie britannique par la faible qualité de l'éducation ;

- Murphy, Shleifer et Vishny (1996) montrent l'importance de la répartition des étudiants entre ceux se destinant à devenir « entrepreneurs », et ceux se destinant à un métier de « rente ». Baumol (2005) défend aussi la formation à l'entrepreneuriat et l'éducation à l'innovation

- Barro (2001) montre que la durée d'études a un impact faible une fois contrôlé les scores obtenus sur les tests, notamment en mathématiques ;

- Barro et Lee (2001) confirment l'importance de cette amélioration de la qualité du capital humain (mesurée par le niveau d'études) ;

III.2

A) L'importance des institutions

- le modèle de Romer (1990) soulignait déjà, implicitement l'importance des institutions dans la production de connaissances, et leur diffusion sous forme d'innovations technologiques.

- North (1990) montre combien l'action économique est encadrée et déterminée par les institutions (conçues comme l'ensemble des règles formelles - lois, droits de propriété…- et informelles – tabous, coutumes…- prévalant dans une société), et combien ce contexte institutionnel est déterminant des sentiers de développement des économies : elles sont donc plus ou moins favorables à la croissance, et la question du changement institutionnel est alors posé, qui pourrait être un facteur de « libération » de la croissance, et en l'occurrence d'efficacité de l'investissement en éducation sur la croissance : les institutions peuvent être déterminantes tant du niveau d'accumulation du capital humain (par exemple en fonction des incitations créées par ce contexte institutionnel), que l'effet de cette accumulation sur le sentier de croissance.

- Cette importance du contexte institutionnel est au cœur de l'approche de la Banque Mondiale : l'absence de « décollage » apparaît liée à la difficulté d'acquisitions des technologies avancées, soit parce que le stock de connaissances existant est insuffisant pour susciter la production de nouvelles connaissances, soit parce que celles-ci sont difficilement importées (sécurisation des IDE, par exemple), soit parce que leur assimilation s'avère complexe (en raison du faible niveau d'éducation). Par conséquent le développement passe non seulement par un investissement fort en capital humain, mais aussi par la mise en place d'institutions adéquates.

- la démocratie et l'état de Droit apparaissent à cet égard comme la « méta-institution » qui garantit la mise en œuvre des contextes institutionnels favorables, et leur évolution (Acemoglu, 2019)

B) …et des arrangements institutionnels

- travaux d'Acemoglu sur la différence entre institutions extractives et inclusives

- travaux d'Aghion, Ahion et Cohen sur la distinction institutionnelle entre « types d'économie »

- travaux de Gradstein, Justman et Meier (2005) sur l'économie politique de l'éducation, et l'importance des modes de financement de l'éducation.

Conclure

- D'abord résumer le propos et les grandes étapes de la démonstration :

  L'éducation est au cœur des politiques de développement et de croissance. La Banque mondiale place l'accroissement du niveau d'éducation de la population au cœur de ses stratégies de développement. Le PNUD en fait un des objectifs du développement durable, et le niveau d'éducation est une variable centrale dans le calcul de l'Indice de Développement Humain. L'Union européenne, elle, fait de l'éducation et de la formation tout au long de la vie un élément central de croissance et de compétitivité pour les économies européennes.

  Cette unanimité se fonde sur un consensus scientifique, établi aux niveaux à la fois théorique et empirique, pour attester de la force du lien entre éducation et croissance : l'accumulation du capital humain, et l'amélioration de sa qualité sont des facteurs essentiels d'une croissance qui, en retour, notamment par les financements qu'elle autorise, facilite l'investissement en capital humain et l'augmentation du niveau d'éducation de la population. L'éducation est donc un facteur endogène de croissance, et génère des externalités positives qui justifient une intervention publique pour que l'optimum social soit atteint.

  Mais si le lien entre éducation et croissance est robuste, il n'est pas automatique : il dépend aussi du contexte institutionnel. Des règles formelles et informelles favorisant l'investissement individuel dans l'éducation, des institutions inclusives visant à pousser l'effort d'éducation pour

tous et toutes, à développer les compétences et capacités cognitives essentielles à une économie d'innovation et de croissance, des structures du système éducatif et de son financement adaptées au degré d'avancement de l'économie dans sa trajectoire de croissance, s'avèrent ainsi essentielles.

- Puis élargir la focale en ouvrant les perspectives induites par le sujet

Par exemple, terminer par une interrogation, non plus exclusivement sur le niveau de la croissance, mais sur son contenu, sa nature, la nécessaire interrogation sur l'évolution du régime d'accumulation en rapport avec l'émergence d'une économie de la connaissance

La réflexion sur le lien entre croissance et éducation peut s'élargir encore, en s'interrogeant sur les défis auxquels est confronté la croissance, et sur la nature de la croissance contemporaine et future.

En particulier, devant les risques d'épuisement de la croissance (et de retour à une forme de stagnation séculaire), et le caractère écologiquement difficilement soutenable du régime d'accumulation actuel, la question est posée de savoir si la connaissance, au sens large, ne pourrait pas être une solution pour dessiner les contours d'un nouveau régime d'accumulation et de croissance d'une économie qui en devenant à titre principal une « économie de la connaissance », s'avérerait à la fois autoentretenue et soutenable.

2.4. Exemple de bonne copie

Un exemple de très bonne copie est fourni en annexe (copie 1038424). Cette copie a obtenu la note de 19/20

Appréciation harmonisée du binôme de correcteurs :

« *Excellente copie! Malgré quelques maladresses en introduction, une conclusion rapide et quelques fautes de français (assez limitées cependant), il s'(agit d'une excellente copie. L'auteur de celle-ci a su s'approprier le sujet et en tirer une problématique. Le plan proposé est efficace et permet de bien répondre au sujet. La première partie étudie de manière approfondie les apports et limites des théories de la croissance, exogène puis endogène, ne reculant pas devant la formalisation. La deuxième partie présente de manière approfondie la théorie du capital humain et la formalisation microéconomique de l'éducation. La dernière partie ouvre sur la dimension méthodologique de la mesure des effets macro de l'éducation, et la nécessaire prise en compte des institutions et de la qualité de l'éducation fournie. L'ensemble des questions est très bien couvert. Très bon niveau de maîtrise théorique et des études empiriques, excellente connaissance de la bibliographie.* »

III - Epreuve de composition de sociologie

Jury : Marianne Blanchard, Anne-Cécile Broutelle, Sibylle Gollac, Laure Lacan, Antonello Lambertucci, Delphine Moraldo.

Rapporteuse : Sybille Gollac

Sujet : La mobilité est-elle un privilège social ?

3.1. Les résultats : distribution des notes

161 candidats étaient présents (165 en 2022, 171 en 2021). 1 copie blanche a été écartée. La moyenne générale des notes des présents (hors copie blanche) est de 9,35/20 (contre 9,95/20 en 2022 ; 9,44 en 2021 ; 9,77 en 2020). Les notes sont comprises entre 1 et 20. La médiane se situe à 9/20 (contre 10 en 2022, comme en 2021). L'écart-type est de 4,38 (contre 4,24 en 2022 et 4,31 en 2021).

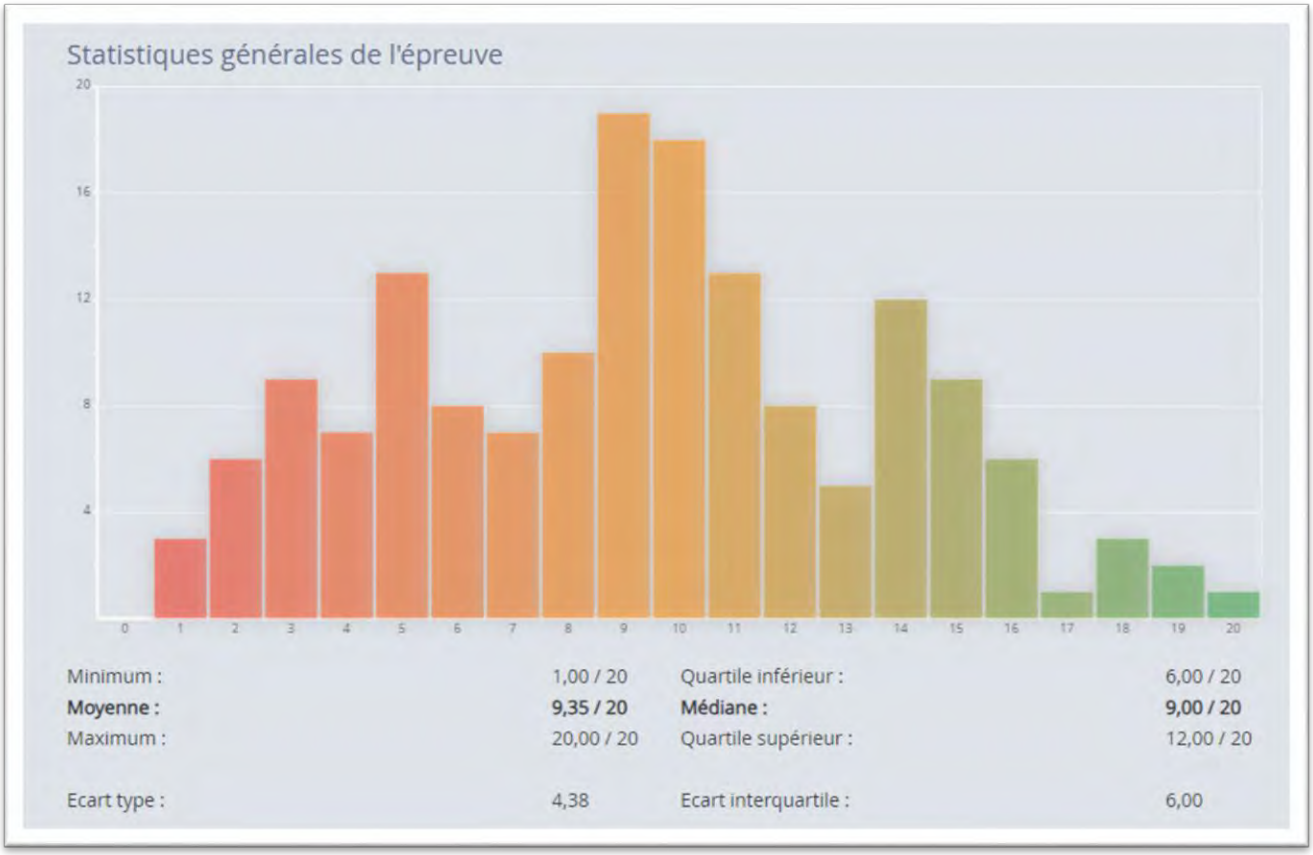

3.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Le sujet proposé (« La mobilité est-elle un privilège social ? ») est un sujet renvoyant au thème « La dimension spatiale des rapports sociaux », même si certaines références pouvaient être empruntées aux thèmes « Sociologie des âges de la vie » (concernant la variation des mobilités selon l'âge) ou « Sociologie du risque » (par exemple sur les usages de l'automobile). Compte tenu des thèmes retenus pour l'épreuve écrite de sociologie, le terme de « mobilité » devait être entendu au sens de « mobilité spatiale ».

La première difficulté posée par un nombre important de copies a été de traiter – uniquement ou partiellement – de la mobilité sociale. Or les candidates et les candidats disposaient de peu de

références pour aborder ce thème, passaient à côté d'au moins une partie du sujet et traitaient alors une question paradoxale : « la mobilité sociale est-elle un privilège social ? ». Or, un « privilège » est un avantage qui n'est pas fondé sur le mérite mais, par exemple, sur la naissance (comme les privilèges aristocratiques ou le « privilège blanc »). Dès lors, soit la mobilité sociale est descendante et on voit mal comment elle constituerait un privilège, soit la mobilité sociale est ascendante et on voit mal comment elle serait liée à un privilège de naissance. En interprétant le sujet comme un sujet sur la mobilité sociale, certaines copies se sont par ailleurs complètement exonérées (ou empêchées) de mobiliser les références au programme du concours et se sont appuyées de façon plus ou moins heureuse sur une culture générale sociologique parfois très parcellaire ou datée. Un premier élément de différenciation entre les copies a donc été la capacité à se confronter au thème de la mobilité *spatiale*.

Le second élément de différenciation a été de ne pas réduire la « mobilité spatiale » à certains types de mobilité. Certaines copies, par exemple, n'ont traité que des mobilités résidentielles, allant parfois jusqu'à rabattre le sujet sur celui de la ségrégation spatiale (qui ne recoupe que partiellement la question des mobilités résidentielles) ou de l'occupation de l'espace, confondant aussi immobilité et entre soi (les Pinçon-Charlot donnent pourtant de beaux exemples de mobilités des élites vers de nouveaux espaces garantissant l'entre soi). D'autres ont confondu mobilité résidentielle et accession à la propriété. Au-delà des mobilités résidentielles sur le territoire national, la « mobilité spatiale » renvoyait tout autant aux migrations transnationales, aux trajets pendulaires quotidiens, aux voyages de loisirs. Pouvaient être abordées des mobilités de temporalité, de finalité et par des moyens de transports variés.

Le troisième élément de différenciation consistait à ne pas entendre « social » (dans « privilège social ») comme renvoyant uniquement aux rapports sociaux de classe. Il s'agissait également de traiter des différences de mobilité liées au genre, aux processus de racialisation, à l'âge, etc. Certaines candidates et/ou certains candidats ont saisi cet enjeu du sujet et ont annoncé une perspective « intersectionnelle », sans vraiment la définir ni réellement la mettre en œuvre (en consacrant par exemple un paragraphe aux différences de mobilité liées à la classe puis un paragraphe à celles liées au genre). Si « l'intersectionnalité » ne constituait pas un élément incontournable du sujet, il était en revanche préjudiciable de l'invoquer sans en maîtriser les enjeux.

Un quatrième élément de différenciation des copies, pour les copies qui avaient évité ces premiers écueils, renvoyait à la définition du « privilège ». Un privilège est un avantage particulier accordé arbitrairement à certains à l'exclusion d'autres. Le sujet n'invite donc pas, par exemple, à mesurer les « inégalités » devant la mobilité, à identifier quels groupes sont *plus ou moins* mobiles. Il n'invite pas non plus à questionner le fait que la mobilité soit une « ressource » : les copies qui ont répondu à la question de savoir si la mobilité était une ressource sont passées à côté d'une partie du sujet. Ce dernier engage plutôt à discuter l'existence de formes exclusives de mobilité et de facteurs d'exclusion de ces mobilités. Dans la mesure où le sujet parle de « privilège *social* », il s'agissait d'analyser ces formes d'exclusivité et d'exclusion en matière de mobilité en lien avec l'existence de différents rapports sociaux. Dans la mesure où de nombreux exemples, qui ont été mobilisés en accroche, montraient que les dominés sont mobiles, parfois sous la contrainte, la problématique pouvait être quelque chose comme : « Comment caractériser les mobilités qui constituent un privilège social, c'est-à-dire un avantage exclusif associé à une position dominante ? ».

Il semble qu'une lecture sérieuse du sujet, orientée par la connaissance du programme de l'épreuve, une mise à plat de la définition des termes du sujet et un effort de problématisation permettaient d'éviter les écueils rencontrés le plus couramment dans les copies. Les candidates et

les candidats doivent donc prendre le temps de faire ce travail avant de se lancer dans la rédaction de leur copie.

On notera maintenant quelques erreurs courantes plus ponctuelles. Plusieurs copies ont considéré que la mobilité résidentielle facilitait l'ascension sociale sans signaler que la causalité pouvait être inverse. L'ouvrage de Willmott et Young a parfois été mécaniquement cité pour donner un exemple dans lequel la mobilité spatiale engendrée par la rénovation urbaine facilitait la mobilité sociale. Or les auteurs insistent plutôt sur le caractère subi des mobilités de Bethnal Green à Greenleigh et sur la dislocation des solidarités ouvrières. Dans l'étude des relations entre mobilités géographiques et mobilités sociales, plusieurs copies confondaient trajectoires individuelles et collectives : si la gentrification tend à exclure les classes populaires des quartiers concernés, les membres des classes populaires qui parviennent à rester peuvent voir leur position s'améliorer. Beaucoup de copies traitent par ailleurs des migrations internationales sous l'angle de l'habitus cosmopolite, mais très peu évoquent la dimension institutionnelle dans l'accès à la mobilité internationale (accès aux visas, statut d'expatrié, effets de la CE sur les inégalités entre travailleurs immigrés, etc.).

Enfin, on signalera des erreurs ou maladresses indépendantes du sujet proposé cette année. D'un point de vue formel, on retrouve trop souvent l'usage au singulier de « l'homme » et « la femme », « la fille », ou encore, exclusivement au masculin, de « le statisticien », « le sociologue ». Il faut aussi éviter de personnifier des entités comme les ménages ("enquête auprès de ménages qui occupent des emplois à responsabilité dans des entreprises privées" : ce ne sont pas les ménages qui occupent des emplois). On encourage également les candidates et les candidats à renoncer à l'adjectif « sociétal » : largement utilisé dans les media, son usage revient souvent à invisibiliser et à éviter de caractériser les rapports sociaux à l'œuvre dans les pratiques ou les discours analysés (voir la réflexion précoce de François Héran à ce sujet : « Pour en finir avec « sociétal » », *Revue française de sociologie*, 1991, 32-4. pp. 615-621).

Sur le fond, des candidats convoquent l'actualité de façon inexacte (citant par exemple *#MeToo* pour illustrer le harcèlement de rue). D'autres proposent des développements historiques imprécis et non référencés (visant à montrer, par exemple, que la mobilité a augmenté ou s'est réduite, pour les classes supérieures ou les classes populaires, au cours de périodes historiques aux bornes floues). On invite les candidates et les candidats à proscrire l'énoncé de naïvetés sous prétexte d'argumenter thèse et antithèse, en écrivant, par exemple, en contrepoint à la théorie bourdieusienne (après une description irénique de la mise en place de l'école républicaine) : « n'importe qui peut s'élever socialement par son travail et son abnégation ». Une copie d'agrégation doit reposer sur un ensemble de connaissances scientifiquement constituées.

Dans le respect de ce cadre de connaissances scientifiquement constituées, les concepts mobilisés doivent être définis le plus systématiquement possible, et référencés. Dans le traitement du sujet de cette année, plusieurs copies parlent de "mobilité résidentielle ascendante" sans définir de quoi il s'agit, ni préciser d'où vient ce concept. Il faut définir les notions mobilisées (comme « stratégies résidentielles »). On trouve par ailleurs trop souvent des usages imprécis du mot « race » (par exemple : « La race ou plutôt l'origine ethnique »), ou encore l'usage du terme « ethnie » pour désigner l'appartenance à un groupe ethnicisé/racialisé.

On insistera enfin sur l'intérêt de ne pas citer de nombreuses références de façon extensive, mais au contraire de les mobiliser de façon maîtrisée. D'abord, il s'agit d'éviter les confusions entre auteurs ou autrices, parfois étonnantes (confusion Eric Maurin/Edgar Morin retrouvée dans plusieurs copies). Il faut aussi citer l'ensemble des auteurs et autrices des ouvrages et articles mentionnés, ou au moins indiquer "et al." (Éviter Cartier, *La France des petits moyens*, 2008). Le jury invite les candidates et les candidats à développer quelques exemples de travaux de

recherche, en précisant sur quels matériaux empiriques ils se fondent et en mobilisant éventuellement des cas présentés par les auteurs ou autrices. Attention cependant à présenter les exemples de façon la plus explicite possible sans se cantonner à la citation de « l'exemple de X dans l'article d'Y » (tous les enquêtés ne sont pas aussi connus que Christian Corouge).

Un certain nombre de copies proposent un réel travail de définition des termes du sujet et de problématisation. Elles sont solidement construites – généralement en trois parties, plus rarement deux, et deux à quatre sous-parties pour chaque partie, avec un plan apparent ou non. Elles s'appuient, pour avancer dans la démonstration, sur des théories, des concepts et des données empiriques précisément référencées, en développant quelques exemples judicieusement choisis. Elles ne « trichent » pas avec le sujet pour proposer un texte correspondant formellement aux exigences de la dissertation, mais sans connaissance sur le sujet proposé ni problématisation sociologique de ce sujet.

3.3. Proposition de corrigé

Cette proposition de corrigé constitue une possibilité parmi d'autres de traitement du sujet et n'épuise ni les aspects du sujet qui pouvaient être traités ni les références qui pouvaient être mobilisées. Elle s'inspire ponctuellement de bonnes copies.

En octobre 2018, se diffusent sur les réseaux sociaux de premiers appels à manifester contre l'augmentation de la taxation des carburants automobiles, en particulier du diesel, et la montée des prix qu'elle génère. La taxation mise en cause par ce qui deviendra le mouvement des Gilets jaunes était présentée par le gouvernement comme répondant à des objectifs écologiques de diminution des émissions de particules fines et de dioxyde de carbone, notamment. La proposition de loi d'Europe Écologie – Les Verts, visant à interdire les vols en jets privés en France, qui devait être soumise à l'Assemblée nationale le 6 avril 2023, n'avait quant à elle pas reçu l'approbation du gouvernement et a été formulée dans un contexte de vifs débats autour de l'usage de ces avions privés. Ces deux mesures politiques et les réactions qu'elles ont suscitées mettent en jeu des pratiques socialement différenciées de mobilité : d'un côté des mobilités pendulaires quotidiennes de courte distance, difficilement évitables et budgétairement contraintes, pour les membres des classes populaires et moyennes rurales – notablement des femmes – impliqués dans le mouvement des Gilets jaunes ; de l'autre des déplacements variés, professionnels mais aussi de loisirs, de plus ou moins longue distance, concernant une petite élite, souvent des hommes, manifestement libérés de contrainte budgétaire et parfois justifiés par les responsabilités et l'emploi du temps particulièrement dense des membres de cette élite.

Si l'on entend par « mobilité » la propriété de ce qui peut se déplacer ou être déplacé dans l'espace, ces exemples témoignent de types socialement situés de mobilité, du point de vue des distances géographiques parcourues mais aussi de la variété des trajets et des moyens de transport utilisés, de leur caractère plus ou moins choisi et de leur plus ou moins grande légitimité, du point de vue du pouvoir politique notamment. Si la sociologie a pendant longtemps appréhendé la notion de mobilité sous l'angle de la « mobilité sociale », à savoir des déplacements dans l'espace social, elle a élargi son champ d'études aux mobilités proprement spatiales dans le cadre du « tournant spatial » des sciences sociales qui s'observe en France depuis la fin des années 1980 (cette expression proposée par le géographe Edward Soja en 1989 est reprise par Isabelle Backouche, Fabrice Ripoll, Sylvie Tissot et Vincent Veschambre dans leur introduction au livre *La dimensions spatiale des inégalités*, publié en 2011).

Comme en témoigne le texte de Pierre Bourdieu, « Effets de lieu » (*La Misère du monde*, 1993), l'espace et les rapports à l'espace s'avèrent socialement différenciées. Certains types de mobilité

spatiale semblent ainsi être l'exclusivité de certains groupes sociaux, ce qui peut faire de la mobilité un privilège. Un « privilège » est effectivement un droit, un avantage particulier accordé à un individu ou à un groupe en dehors de la loi commune. Si on se réfère à la définition du privilège associé à la noblesse ou encore à la définition du « privilège blanc » (que Peggy McIntosh caractérise, à la fin des années 1980, comme un « ensemble invisible d'avantages non mérités »), le privilège renvoie à un avantage de naissance, accordé par la société en fonction de propriétés déterminées de façon arbitraire et qui échappent à la volonté de l'individu. La mobilité pourrait ainsi constituer un privilège social, c'est-à-dire accordé par la société en fonction d'une position d'un individu ou d'un groupe dans des rapports sociaux variés (de genre, de classe, de race, d'âge, de génération…), structurellement déterminés.

Les groupes dominants n'ont pas l'exclusivité de la mobilité. Au contraire, les migrations internationales de réfugiés et réfugiées issus de minorités persécutées ou de populations économiquement exploitées sont un exemple parmi d'autres des mobilités qui s'imposent aux groupes dominés. Les mobilités pendulaires quotidiennes qui rendent difficile le bouclage des fins de mois des personnes mobilisées au sein des Gilets jaunes en sont un autre. Pour autant, les modalités de circulation dans l'espace semblent varier selon la classe sociale, le genre, l'âge, l'origine migratoire, les assignations raciales, la génération, qu'il s'agisse de mobilités quotidiennes ou résidentielles, professionnelles ou de loisirs. La liberté d'aller et venir, de choisir son lieu d'habitation ou de voyager pour son plaisir semble bien réservée à des groupes spécifiques au sein des sociétés.

On peut donc se demander quel type de mobilité spatiale constitue un privilège, réservé à certains individus et certains groupes en fonction de leur position à l'intersection de différents rapports sociaux, qu'il faudra identifier.

Pour cela, nous montrerons d'abord que la légitimité constitue un premier principe de différenciation des mobilités spatiales en fonction de la position dans les rapports sociaux de classe, de race, de genre et d'âge : les mobilités légitimes sont l'exclusivité de certains groupes. Nous verrons ensuite que ces différences de légitimité ont des effets sur le caractère plus ou moins contraint des mobilités spatiales : les mobilités choisies constituent bien le privilège de certains, dont d'autres sont plus ou moins dépourvus. Nous montrerons enfin que, selon qu'elles soient plus ou moins légitimes et plus ou moins contraintes, les mobilités spatiales n'ont pas les mêmes effets sociaux : leur rentabilité sociale constitue, là encore, un privilège, les plus mobiles spatialement étant ceux qui tirent les plus grands bénéfices sociaux d'une mobilité parfois érigée en qualité voire en norme.

*

* *

La légitimité est la qualité de ce qui est fondé en droit, en justice, ou encore considéré par la société comme moralement fondé et acceptable. La légitimité suppose un accord tacite et consensuel, historiquement et socialement construit, sur le bien-fondé d'une action humaine. Comme nous l'avons vu, la mise à l'agenda politique des enjeux écologiques a renouvelé la question de la légitimité des mobilités. Nous montrerons que les mobilités ont d'abord été différemment encadrées par le droit selon les classes sociales puis l'appartenance nationale. Nous verrons ensuite comment cet encadrement a historiquement légitimé certaines formes de mobilité selon des logiques racialisantes, qui s'articulent à des logiques classe. Nous montrerons enfin comment ces enjeux s'articulent aux rapports sociaux de genre et d'âge, qui engendrent une faible légitimité de la circulation des femmes et des enfants dans l'espace public.

La question de la légitimité de la mobilité est ancienne, ne serait-ce que du point de vue de la légitimité au sens juridique : le contrôle différencié de la mobilité des populations a été documenté sur plusieurs siècles. Comme le rappelle Anne-Catherine Wagner en 2007 dans *Actes de la recherche en sciences sociales* en s'appuyant sur plusieurs travaux d'historiens, le voyage international s'intègre aux pratiques des hautes classes dès la période du Moyen-Âge, dans le cadre des migrations universitaires. Au XVIe siècle, les aristocrates britanniques inventent le « grand tour », un voyage éducatif aux étapes répertoriées dans des guides, qui se diffuse aux XVIIe et au XVIIIe parmi les aristocrates du continent. La mobilité de formation se systématise dans la bourgeoisie marchande aux XVIIIe et XIXe siècles selon des modalités plus professionnelles. Dans ces milieux, la mobilité internationale est encouragée et considérée comme un moment d'apprentissage important pour accéder aux fonctions de pouvoir politique et économique. S'impose en revanche au sein de la population ouvrière, à partir du XVIIIe siècle pour certaines professions et de façon systématique à partir de 1803, l'usage du « livret ouvrier ». Pour qu'un ouvrier occupe un emploi, il doit fournir ce livret, dûment rempli par ses précédents employeurs et visé par les autorités publiques (maire ou commissaire de police) lors du changement de résidence. Dans *La tyrannie du national* (1991), Gérard Noiriel présente ce livret ouvrier comme une « technologie d'assujettissement des individus », un instrument de contrôle visant à fixer la main-d'œuvre selon les besoins du patronat et à faciliter la surveillance policière des « classes dangereuses ». Un ouvrier contrôlé sans livret par la police ou la gendarmerie est réputé vagabond et peut être arrêté et puni comme tel. Le « vagabondage » (juridiquement le fait d'être inconnu à l'endroit où l'on se trouve, sans pièce justificative de son identité ni capacité à faire certifier cette identité par des témoins vous connaissant) reste un délit en France jusqu'en 1992. En pratique, l'emprisonnement pour « vagabondage » concerne essentiellement les pauvres et cette prise en charge pénale sera peu à peu remplacée par une prise en charge dans des asiles de nuit visant l'insertion et la fixation sur le marché du travail (Gaboriau, 1998). Ian Hacking montre par ailleurs comment, dans la France de la fin du XIXe siècle, sont identifiés comme *Fous voyageurs* (2002) des hommes de classes populaires qui « fuguent », abandonnant travail et famille, en faisant des voyages sur de longues distances hors des voies que commencent à baliser le développement d'infrastructures touristiques, qui se popularisent mais restent destinées aux membres de la bourgeoisie. La France du XIXe siècle se caractérise donc par une opposition entre la mobilité légitime et encouragée des élites aristocratiques et bourgeoises et la mobilité criminalisée et pathologisée des membres de la classe ouvrière.

Dans *La tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe (1793-1993)*, Gérard Noiriel montre comment, au long du XIXe siècle, avec l'augmentation des flux de réfugiés – en France notamment – et l'émergence des États-Nations, le contrôle des populations ouvrières, en tant que telles, se relâche sur le territoire national. C'est l'accueil des réfugiés qui fait progressivement l'objet d'une institutionnalisation et devient le domaine d'une gestion bureaucratique d'État. L'État français entreprend un travail d'identification et de catégorisation qui, à partir des années 1880, encadre et encarte progressivement l'ensemble de la population, contribuant à façonner "l'individu moderne", indissociablement citoyen et "ayant droit" d'un État-social qui lui délivre une "identité de papier". Ce "national" se construit contre les réfugiés, et plus généralement contre les étrangers qui arrivent massivement en France à la fin du XIXe siècle, populations dont le traitement provoque une rationalisation des techniques de gestion de l'État et de son administration. Peu à peu se mettent en place, en Europe, de véritables politiques migratoires visant la circulation de la main-d'œuvre, d'abord masculine, constituées d'accords binationaux et de recrutement forcé dans les colonies. La population étrangère fait l'objet d'une surveillance spécifique : la France crée ainsi une « carte de séjour » en 1917 et, selon la conjoncture économique, adopte des lois de contingentement de la main-d'œuvre étrangère dans certains secteurs d'activité (notamment sous le régime de Vichy,

à destination de migrants principalement originaires d'Italie ou de Pologne). Selon les périodes, la circulation des travailleurs migrants et de leur famille entre pays d'immigration et pays d'origine est plus ou moins aisée et réversible : la période des années 1950 et 1960 est considérée en France comme une période caractérisée par des politiques migratoires d'ouverture plus ou moins assumées, qui favorisent l'arrivée de migrants du Portugal et des anciennes colonies françaises du Maghreb, tandis que celle des années 1970 à 1990 se caractérise par une fermeture, limitée par le regroupement familial. À partir des années 1990, l'hostilité envers l'immigration affichée dans les discours publics des responsables politiques associée à des besoins élevés en main-d'œuvre non qualifiée et très qualifiée favorise le développement de politiques migratoires sélectives, et correspond à une montée du poids des originaires d'Afrique subsaharienne parmi les immigrés en France.

Les populations dont la mobilité est ainsi contrôlée, tant lors de son entrée initiale en France que lors d'allers-retours éventuels au pays d'origine, ont fait et font l'objet de diverses formes de racialisation, c'est-à-dire de processus de formation de frontières entre des groupes construits comme racialement différents. Pour Solène Brun et Claire Cosquer (*Sociologie de la race*, 2022), la race constitue un principe socialement et historiquement construit de catégorisation des personnes et des groupes en fonction de leur origine supposée. Elles rappellent la place qu'occupent, dans ce processus de catégorisation, les histoires migratoires et coloniales. Si les mobilités légitimes ont longtemps été le privilège de classe des élites économiques, politiques et culturelles, la légitimité des mobilités a aussi à voir avec la position des individus et des groupes dans les rapports sociaux de race qui se jouent à l'échelle nationale et internationale, comme en témoigne le contraste entre la situation des travailleurs immigrés issus des anciennes colonies et celle des expatriés étudiés par Claire Cosquer ou Amélie Le Renard. La dimension raciale de la légitimité des mobilités, héritée des histoires migratoire et coloniale de la société française, est sensible sur le territoire national. En témoignent les inégalités dans l'exposition aux contrôles policiers : les enquêtes quantitatives menées dans des espaces publics, et notamment des gares (Fabien Jobard, René Lévy, John Lamberth, Sophie Névanen, *Population*, 2013), comme les enquêtes rétrospectives par questionnaire menées auprès d'étudiants (Nicolas Jounin et al., *Déviance et société*, 2015) montrent que, toutes choses égales par ailleurs, les personnes qui ne se considèrent pas perçues comme blanches ou ne le sont pas par les enquêteurs ont une probabilité nettement supérieures de se faire contrôler. Cette caractéristique se combine à d'autres (le fait d'être un homme jeune ou de porter certains types de vêtements, notamment à capuche) pour faire de certaines populations des cibles privilégiées de contrôles, qui se déroulent dans des conditions plus ou moins violentes et rendent plus difficiles les déplacements quotidiens ou de loisirs.

Différents travaux qualitatifs sur les jeunes habitant les banlieues populaires – comme ceux de Michel Kokoreff sur la dimension spatiale des modes de vie des jeunes (*Sociétés contemporaines*, 1994) ou d'Isabelle Clair sur l'ennui conjugal (*Sociétés contemporaines*, 2011) – soulignent ainsi les effets de la perspective des contrôles policiers sur les mobilités estudiantines, professionnels et de loisirs de ces populations, à l'articulation des rapports sociaux de classe, de race et d'âge. Isabelle Clair montre que la difficulté à être mobile, liée à l'éloignement des espaces de loisirs, d'études et d'emploi, pèse aussi sur les trajectoires conjugales des jeunes de milieux populaires ruraux. Les inégalités dans l'accès aux transports, issues de décisions politiques accordant une importance et une légitimité plus ou moins grande aux mobilités de différentes populations, marquent ainsi les rapports sociaux de classe, de race et d'âge. La difficulté à être mobiles des jeunes de banlieue et de milieux ruraux s'inscrit en partie dans la continuité des enjeux de la mobilité enfantine. À partir d'entretiens menés auprès de parents d'enfants âgés de 8 à 14 ans en périphérie de Paris et de Milan, Clément Rivière montre que cette mobilité enfantine, qui

s'est réduite au cours de l'histoire, s'effectue largement sous contrôle adulte, mais selon des modalités différenciées selon le milieu social (*ARSS*, 2017). Les pratiques d'encadrement parental tendent notamment à davantage ancrer les enfants des catégories populaires dans leur espace de résidence, tandis qu'elles favorisent la projection dans la ville et le développement de réseaux de sociabilité plus diffus pour les enfants des classes moyennes-supérieures, en particulier de leur pôle économique. Pour Clément Rivière, le rapport à la mobilité auquel les enfants des classes supérieures sont socialisés favorise le développement d'un sentiment de savoir faire face à l'imprévu, d'un sentiment de savoir interagir avec des inconnus dans différents types de contextes urbains et sociaux, en somme favorise la confiance dans sa capacité de maîtrise des événements et le développement du sentiment de légitimité caractéristique des enfances dominantes.

Clément Rivière note cependant le caractère genré de ces socialisations à la circulation dans la ville. En s'appuyant sur les mêmes matériaux, il montre comment, à partir d'un certain âge, les filles – jusque-là considérées comme plus autonomes et aptes à se déplacer sans surveillance – sont exposées à des discours mettant en scène les risques d'agression sexuelle encourus dans l'espace public. Cette socialisation genrée contribue à la limitation de leurs déplacements dans l'espace (elles ne fréquentent pas certains lieux) et dans le temps (elles ne sortent pas à certains horaires). Isabelle Clair montre comment, dans les cités de banlieue des grandes métropoles, la fréquentation féminine de l'espace public est contrôlée : cette fréquentation doit avoir un objectif explicite (école, courses, travail) sous peine de mettre en cause la réputation des jeunes femmes (*Les jeunes et l'amour dans les cités*, 2008). D'autres travaux ethnographiques, comme ceux d'Olivier Schwartz au sein de la classe ouvrière (*Le monde privé des ouvriers*, 1990) ou de Lorraine Bozouls au sein des « classes supérieures du pôle privé » (*TGS*, 2021), montrent comment les femmes en couple sont ensuite assignées, dans des milieux sociaux contrastés, à l'espace domestique. Les travaux quantitatifs existants, notamment les résultats de l'enquête ENVEFF et plus récemment de l'enquête VIRAGE, confirment l'intériorisation par les femmes des dangers spécifiques qu'elles courent dans l'espace public (malgré la prédominance des violences de genre au sein de l'espace domestique) et les contraintes spécifiques qui pèsent sur leurs déplacements, plus limités et plus anticipés que ceux des hommes.

La classe, le genre, l'âge et les assignations raciales dessinent ainsi les contours de mobilités légitimes différenciées. Les hommes blancs des classes supérieures adultes ont le privilège de pouvoir se déplacer de façon très extensive sans risquer de sanction, qu'elle soit pénale ou réputationnelle.

*

* *

Les contours des mobilités légitimes ne correspondent cependant pas aux contours des mobilités effectives. Des migrants franchissent des frontières dans l'illégalité pour échapper aux persécutions ou à la misère économique. Des femmes se déplacent la nuit dans l'espace public pour aller travailler. Si des personnes ou des groupes accomplissent des mobilités socialement illégitimes (comme prendre quotidiennement une voiture polluante pour aller au travail), c'est parfois parce qu'ils ou elles s'y trouvent obligés. Le caractère contraint ou choisi des mobilités constitue ainsi un second principe de différenciation des mobilités spatiales, lié aux caractéristiques sociales de celles et ceux qui bougent. Nous verrons dans un premier temps que les groupes dominés peuvent connaître des formes extrêmes de mobilités forcées, contraintes par la violence physique. Les mobilités pendulaires constituent ensuite des mobilités qui s'imposent de façon plus ou moins contrainte, en fonction de mobilités résidentielles elles aussi plus ou moins choisies, selon la position à l'articulation de différents rapports sociaux. L'ensemble de ces mobilités contraintes

s'oppose aux mobilités choisies dont certaines fractions des classes supérieures ont finalement l'exclusivité.

Dans certains contextes historiques et sociaux, on observe des formes extrêmes de mobilité contrainte. La déportation, par exemple, consiste, pour un pouvoir politique ou économique, à contraindre une personne ou une catégorie de personnes à quitter son habitat pour s'installer ailleurs ou être retenue dans des lieux d'emprisonnement. Le commerce des esclaves noirs et la déportation des personnes catégorisées comme juives, tsiganes et homosexuelles par le régime nazi en constituent les exemples historiques les plus connus. Ce type de mobilité forcée témoigne de l'exercice de rapports d'exploitation et de pouvoir liés à l'existence de rapports sociaux de race, mais aussi du genre (en particulier si on y intègre la question de la sexualité, comme le propose Isabelle Clair dans son article de 2013 dans les *Cahiers du genre*, intitulé « Pourquoi penser la sexualité pour penser le genre en sociologie ? »). La mobilité témoigne alors d'une position dominée. La sociologie, en particulier la sociologie urbaine, a analysé en ces termes des formes de mobilités contraintes moins violentes mais néanmoins plus ou moins systématiques, organisées par le pouvoir politique et liées à des positions dominées dans les rapports de pouvoir et de domination. Dans ses travaux, Camille François analyse notamment les procédures d'expulsion locative et les procédures de relogement des habitants des grands ensembles voués à la destruction. Concernant les expulsions locatives, il montre, à partir de l'observation d'audience et la consultation systématique de dossiers judiciaires, que ce sont des fractions spécifiques des classes populaires qui ne parviennent pas à maîtriser leur endettement locatif et à éviter l'expulsion au moment de la confrontation à la justice : ce sont généralement les locataires les plus démunis et les moins suivis par les services d'accompagnement de l'État social qui sont confrontés aux décisions judiciaires les plus dures. La mobilité contrainte se joue ici dans des rapports sociaux de domination économique, mais pas seulement, entre propriétaires et locataires comme entre justiciables et magistrats (« Déloger le peuple. L'État et l'administration des expulsions locatives », 2017). Concernant les procédures de relogement des habitants des grands ensembles voués à la destruction, Camille François montre comment les agents institutionnels, pour faire accepter au plus vite les offres de relogement, s'appuient sur diverses formes d'infériorisation sociale et symbolique des habitants, leur rappelant la faiblesse de leurs revenus, la mauvaise réputation de leur quartier (*Genèses*, 2014). Ces pratiques d'infériorisation reposent sur des rapports de domination de classe, mais aussi de race et de genre (pour les familles monoparentales en particulier). Ces méthodes de relogement ne visent pas à l'amélioration des conditions de vie des ménages concernés mais à la mise en œuvre de politiques de la ville dont les objectifs assumés et le vocabulaire (« mixité sociale », « diversité », « participation des habitants », « quartiers sensibles ») masquent les effets concrets pour les classes populaires et racisées, comme le montre Sylvie Tissot (*L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, 2007). Au début des années 1970, le Groupe de sociologie urbaine de Nanterre qualifie de « déportation » le sort réservé aux classes populaires dans les opérations de rénovation urbaine menées à Paris dans les années 1960 (*Sociologie du travail*, 1970). Les politiques de la ville engendrent effectivement des mobilités forcées pour certains habitants, qui appartiennent à des groupes socialement dominés, dont plusieurs exemples historiques ont été étudiées, comme la « percé haussmanienne » à Paris ou celle de la rue de la République à Marseille (Pierre Fournier et Sylvie Mazzella, *Marseille, entre ville et ports*, 2004).

Ces politiques participent à différentes formes de ségrégation urbaine qui informent les possibles résidentiels des différents groupes sociaux. En France, les centres des grandes villes sont devenus de plus en plus inaccessibles aux classes populaires voire aux classes moyennes, à l'exception de certains quartiers dont l'habitat s'est fortement dégradé et qui sont aujourd'hui précisément visés par des politiques de rénovation urbaine. Ces centres-villes concentrent les

emplois (notamment les plus qualifiés), les services publics, les commerces, les espaces de loisirs et d'activités sportives et culturelles. Les quartiers périphériques sont éloignés de ces ressources et sont plus spécialisés, comme en témoigne l'usage du concept de « ville-dortoir » pour désigner des villes vouées uniquement au logement. Les habitants de ces dernières doivent accepter d'importantes mobilités pendulaires pour aller travailler. L'éloignement des centres-villes des métropoles a donc pour corollaire la multiplication et l'allongement de déplacements contraints. Dans leur article « Le sens de la propriété » (*ARSS*, 1990), Pierre Bourdieu et Monique de Saint-Martin montrent comment le souhait d'accéder à la propriété pousse les membres des classes moyennes à accepter des distances de plus en plus grandes à leur lieu de travail et à différents services et espaces de sociabilité. Dans ses travaux, Nathalie Ortar précise les conséquences genrées de ces situations résidentielles à partir d'une enquête par entretiens menée auprès d'habitants et d'élus de trois zones périurbaines. Le périurbain attire des familles composées de ménages biactifs avec des enfants généralement en bas âge au moment de l'installation. En France les enquêtes « Emploi du temps » montrent que ces configurations correspondent à une phase d'accroissement significatif du travail domestique et sont particulièrement favorables à une forte division sexuée du travail, dans laquelle les femmes assument l'essentiel du travail ménager et parental. Les familles enquêtées par Nathalie Ortar s'installent dans des zones qui, jusqu'à présent, étaient qualifiées de rurales et dont l'équipement en matière de garde d'enfants, notamment, est réduit. Alors que c'est la proximité au lieu de travail du conjoint qui a généralement déterminé le choix du lieu d'emménagement, ce sont les femmes qui sont en première ligne pour gérer les mobilités liées à la prise en charge des enfants, à leur scolarité et à leurs activités extrascolaires. L'accession à la propriété en zone périurbaine a ainsi des conséquences importantes sur leur activité professionnelle mais aussi sur la réduction du temps dont elles disposent pour elles-mêmes, largement épuisé dans les temps de transport. Comme nous l'avons déjà vu avec les résultats de l'enquête ENVEFF, les déplacements nombreux et fragmentés accomplis par ces femmes ne lèvent pas la contrainte, au contraire, qui pèse sur des déplacements de loisirs, pour sortir le soir par exemple, dont elles doivent anticiper les dangers, préparer les itinéraires, et auxquels elles adaptent leurs tenues vestimentaires. Comme le montre les travaux de Matthieu Grossetête (*ARSS*, 2010) et Nicolas Renahy, pour les hommes des classes populaires rurales, l'éloignement des centres et la nécessité de recourir à la voiture pour se déplacer sur des réseaux moins bien entretenus et équipés que ceux empruntés par leurs homologues urbains de classes supérieures entraîne une exposition nettement supérieure aux accidents routiers mortels. À l'intersection des rapports sociaux de classe et de genre, les mobilités contraintes des classes moyennes et populaires et la façon dont les pouvoirs publics les organisent ont des donc des effets importants sur les conditions de vie et même leur espérance de vie.

À ces mobilités contraintes s'opposent celles des groupes dominants. Pour le Groupe de sociologie urbaine de Nanterre, si les programmes de rénovation urbaine se font au détriment des classes populaires, c'est au bénéfice des élites, qui s'approprient les centres-villes, pour leur habitat mais aussi pour leurs activités économiques et politiques. Les Pinçon-Charlot ont bien décrit comment la grande bourgeoisie parvient à s'approprier des espaces et à s'en garantir l'usage exclusif, notamment au travers de l'exemple de la construction de Deauville (*Genèses*, 1994) et des lotissements chics de Maisons-Laffitte et du Vésinet (*Les Annales de la Recherche Urbaine*, 1994). Les classes supérieures ont plus généralement suffisamment de marges de manœuvre dans le choix de leur lieu de résidence pour trouver un logement à leur goût et réduire leurs temps de transports quotidiens. Plus on monte dans l'espace social plus les mobilités semblent ainsi être choisies. C'est notamment le cas des mobilités de loisirs que constituent les voyages de vacances. En France, le temps même des vacances est resté l'apanage d'une petite élite, jusqu'à la création des congés payés (par la loi du 20 juin 1936 en France). Comme le montre Anne-Catherine Wagner

(*ARSS*, 2007), l'usage des vacances pour le voyage s'inscrit, dans les classes supérieures, dans la tradition du voyage de formation, évoquée précédemment, qui émerge au sein de l'aristocratie à partir du XVIe siècle. Au XIXe siècle, les pèlerinages, séjours de santé, excursions touristiques et séjours d'apprentissage de langues étrangères se développent au sein de la bourgeoisie et concernent aussi les jeunes filles de bonne famille dans plusieurs pays (Angleterre, Allemagne, Suisse ou Canada davantage que la France, d'après Rebecca Rogers et Françoise Thébaud, *Clio*, 2008). D'après Bertrand Réau, l'usage des vacances pour voyager ne s'étend aux classes populaires que dans les années 1960 (*Les Français et les vacances. Sociologie des pratiques et offres de loisirs*, 2011). Avec l'avènement de la troisième puis de la quatrième semaine de congés payés en 1956 et 1969, le tourisme populaire se développe par l'intervention des syndicats, des associations, des entreprises et de l'État, qui subventionne le développement de l'industrie privée du tourisme. Les différences dans la part du budget des ménages allouée aux vacances dans les différentes catégories socioprofessionnelles (Louis Chauvel, *Revue française de sociologie*, 1999) témoignent cependant du maintien d'inégalités importantes dans l'accès au tourisme. D'après les données du CREDOC, chaque année, plus de 40 % des Français ne partent pas en vacances. La proportion varie significativement selon le niveau de revenu et la catégorie socioprofessionnelle (de 35% pour les cadres à 53% pour les ouvriers). Membres de classes supérieures, moyennes et populaires ne font pas non plus le même type de voyage. D'après Guillaume Devin, qui combine les résultats de l'enquête « Vacances » de l'INSEE à ceux de l'enquête Direction du tourisme/SOFRES sur le Suivi des déplacements touristiques des Français, on observe même à partir des années 1980 une polarisation des séjours touristiques à l'étranger, dont les ménages à faibles revenus sont progressivement exclus (« Le tourisme des Français à l'étranger : aperçus sur la mobilité internationale », in *Annuaire français des relations internationales*, 2001). D'après Réau, les cadres et professions intellectuelles supérieures partent six fois plus en vacances à l'étranger – hors de la famille proche – que les ouvriers. Les voyages de ces classes supérieures se caractérisent par des changements de destination d'un séjour à l'autre, tandis que les membres des classes populaires et moyennes reviennent plus régulièrement dans le même lieu. Ils sont aussi souvent itinérants ou improvisés. Dans les classes populaires, les voyages transnationaux sont surtout le fait de familles d'origine immigrée qui maintiennent ainsi des relations plus ou moins étroites et régulières avec leur réseau de parenté et leur pays d'origine, comme en témoigne notamment l'enquête de Jennifer Bidet sur les vacances d'enfants d'immigrés français en Algérie (*Vacances au bled. La double présence des enfants d'immigrés*, 2021). Réau oppose ainsi les vacances ritualisées des familles de classes populaires et moyennes aux « familles conquérantes » des classes supérieures. Dans le contexte français, le voyage de découverte reste donc une pratique distinctive largement réservée à un groupe dominant, bourgeois et non racisé, cumulant le capital économique et culturel, voire social, nécessaire au financement et à l'organisation de tels séjours.

Si la mobilité n'est pas l'apanage des dominants, se déplacer au sein de l'espace géographique en fonction de ses goûts et de ses envies, voire dans une perspective de découverte, semble bien constituer leur privilège.

La mobilité des groupes dominants apparaît donc davantage choisie et légitime que celle des groupes dominés. De cette légitimité et de cette liberté découle un autre caractère distinctif des mobilités des élites : ayant la latitude d'inscrire leurs mobilités dans un ensemble cohérent de pratiques et ayant la possibilité de les mettre en scène (puisqu'elles sont légitimes), elles en tirent des bénéfices sociaux qui viennent s'accumuler aux ressources qu'elles détiennent déjà. Nous verrons d'abord que dans les groupes les plus dominés de l'espace social, c'est le contraire qui se produit : la mobilité coûte. Nous montrerons ensuite comment, pour certains groupes, notamment des classes moyennes et populaires stables, la mobilité a un sens ambigu : elle permet d'accéder

à certaines ressources, mais a toujours un coût, qui varie selon l'articulation des rapports sociaux. Nous verrons enfin que ce sont dans les groupes les plus dominants, en particulier pour les personnes qui cumulent une position dominante du point de vue de plusieurs rapports sociaux, que la mobilité permet de démultiplier les capitaux.

Pour comprendre le sens social des mobilités pour les groupes dominés, il est utile de mobiliser le concept de « capital d'autochtonie », repris par Jean-Noël Retière pour analyser le « capital social populaire » (*Politix*, 2003). Il rappelle que, dans l'esprit de ses premiers utilisateurs, il doit servir à réintroduire une dimension historique et une dimension spatiale dans l'analyse des classes sociales : Michel Bozon et Jean-Claude Chamboredon l'ont ainsi utilisé pour désigner la ressource symbolique dont bénéficiaient certains migrants faisant valoir leur statut d'originaires du « pays » pour l'accès aux réserves de chasse, ressource symbolique ainsi fondée sur le maintien dans le temps d'un certain rapport à un espace donné (*Ethnologie française*, 1980). La notion de capital d'autochtonie permet également de prendre en compte les spécificités locales des hiérarchies sociales. Elle désigne finalement un ensemble de capitaux (capital social, mais aussi compétences diverses) dont la valeur ne s'actualise qu'au travers d'un ancrage local spécifique. Cet ancrage nécessite-t-il d'être « immobile » ? Ce n'est pas le cas des chasseurs observés par Bozon et Chamboredon. Plusieurs travaux tendent cependant à montrer que le capital d'autochtonie de celles et ceux dont c'est la ressource principale dépend largement de leur maintien au sein d'un territoire circonscrit. Les ressources liées à l'ancrage local semblent effectivement particulièrement cruciales pour les groupes les plus dominés. Dans la lignée du travail de Jean-Noël Retière, les enquêtes ethnographiques menées par Nicolas Renahy (*Les gars du coin*, 2010) et Benoît Coquard (*Ceux qui restent*, 2019) montrent comment le maintien au sein de l'espace local d'origine et sa valorisation au travers de pratiques spécifiques (football, sociabilités amicales au sein de la sphère domestique) sont centraux dans le maintien du statut social des jeunes hommes peu diplômés en milieu rural. Dans un autre contexte géographique, Pierre Gilbert explore les pratiques d'attribution de logement social dans le quartier des Minguettes, à partir d'archives des offices HLM et d'entretiens avec des agents de ces offices. Il démontre que l'accès à des logements plus ou moins valorisés dans les attributions de logement social est l'objet de discriminations à l'encontre des fractions précaires des classes populaires, des femmes seules avec enfants et des minorités racisées. Néanmoins, les logiques de gestion locative accordent une prime à l'insertion locale des locataires, qui peut conduire à transformer le handicap de certaines minorités racisées (d'origine maghrébine) en ressource pour accéder aux logements les plus valorisés dans l'espace local. Ressource des moins dotés, le capital d'autochtonie de ces groupes dominés est fortement fragilisé par la mobilité résidentielle. Dans son travail sur les procédures de relogement des habitants des grands ensembles voués à la destruction, Camille François montre l'ampleur des bouleversements provoqués par ces relogements (*ARSS*, 2014). Il démontre, à partir du traitement de statistique de dossiers de locataires relogés, que les relogements ont souvent engendré une baisse du niveau de vie, en particulier pour celles et ceux pour qui le relogement a provoqué une dispersion des membres du ménage dans plusieurs logements différents. Les logiques institutionnelles de relogement mettent à mal les pratiques de cohabitation, de voisinage et d'interconnaissance qui constituent autant de ressources pour les personnes les moins dotées en capital économique. La fragilité du capital d'autochtonie se joue à l'intersection de différents rapports sociaux. Dans *Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural* (2021), Yaëlle Amsellem-Mainguy présente le cas d'une enquêtée âgée de 27 ans qui déménagé en ville à l'adolescence pour y poursuivre sa scolarité. Elle est alors l'objet de rumeurs au sujet de sa sexualité. Dans le même temps, les effets de son petit capital scolaire sur sa trajectoire sociale sont limités par son genre. Quand elle revient s'installer dans sa région d'origine, accompagnée de son conjoint originaire d'Afrique subsaharienne, elle ne parvient pas à réintégrer les réseaux de sociabilité

locaux et se plaint d'un profond isolement. Le genre de la jeune femme et la racialisation dont fait l'objet son conjoint démultiplient les effets de sa mobilité temporaire sur son capital d'autochtonie.

Dans d'autres configurations, les effets de la mobilité sont plus ambigus. Pour les jeunes issus de classes populaires en milieu rural ou à distance des villes universitaires, la mobilité pour les études est la condition d'accumulation d'un capital scolaire qui ouvre des possibilités d'ascension sociale par le diplôme (Kersuzan et Solignac, *Economie et statistique*, 2020). Mais cette mobilité a un coût : elle limite notamment les possibilités de recourir aux réseaux d'interconnaissance locaux et aux ressources économiques familiales localisées pour se loger et, en particulier, accéder à la propriété. Sibylle Gollac montre ainsi, à partir d'une exploitation du volet « Réseaux de parenté et entraide » de l'enquête permanente sur les conditions de vie de l'INSEE que la distance entre le lieu de résidence de la personne et celui de ses parents est positivement corrélée à la probabilité de détenir un diplôme du supérieur, mais négativement à celle d'être propriétaire de sa résidence principale, à âge égal. Elle montre ainsi comment, pour les membres des classes populaires et moyennes, la mobilité spatiale concrétise un arbitrage entre stratégie d'accumulation d'un capital culturel et stratégie d'accumulation d'un capital d'autochtonie, qui favorise plutôt la transmission et l'accumulation d'un petit capital économique. Elle souligne se faisant les difficultés à obtenir un rendement social de la mobilité spatiale : l'accès à de nouvelles ressources que permet la mobilité est contrebalancé par la perte d'autres ressources. Cette ambiguïté du sens social des mobilités se retrouve pour des mobilités plus temporaires. C'est ce que montre Jennifer Bidet dans *Vacances au bled*. Le retour au « bled » des enfants d'immigrés algériens leur permet de valoriser les ressources économiques accumulées par eux-mêmes et leurs parents au cours de la migration, notamment au travers de la fréquentation des plages privées. Sur ces plages privées, ils et elles éprouvent néanmoins le mépris des élites locales, qui cumulent capitaux économiques et culturels et maîtrisent les pratiques distinctives témoignant d'une position dominante dans l'espace social local. La migration transnationale n'assure ainsi qu'une forme temporaire et limitée d'ascension sociale, pour des personnes issues de groupes dominés dans leur pays d'origine et maintenues – notamment par l'effet de rapports sociaux de race – dans les fractions dominées de l'espace social d'arrivée. Dans les classes populaires stables et moyennes, le sens social de la mobilité géographique fait aussi intervenir les rapports sociaux de genre. C'est ce que montre Anne Lambert à propos des mobilités résidentielles qui permettent à d'anciens habitants racisés de cités HLM à accéder à la propriété en lotissement. Pour ces familles, l'accession dans ces nouveaux quartiers s'intègre à un projet d'ascension sociale en permettant notamment d'échapper au stigmate des quartiers ségrégés, qui participe aux processus de racialisation. Elle montre néanmoins que ces familles n'échappent pas à des processus de catégorisation, mis en œuvre par les élus locaux et les familles arrivées plus tôt qui habitent dans des tranches plus valorisées des lotissements. Elle montre surtout que le sens de cette mobilité résidentielle varie considérablement selon le genre. Les hommes y poursuivent leur carrière professionnelle tout en valorisant leurs compétences dans l'amélioration visible qu'ils opèrent sur les maisons durant leurs loisirs. Les femmes, elles, doivent souvent renoncer à leur emploi, en raison du coût accru des transports et des difficultés à organiser la prise en charge des enfants suite à la perte du réseau d'entraide familial et de voisinage dont elles bénéficiaient en logement HLM. Elles se trouvent alors cantonnées à un travail domestique quotidien et invisible, et se plaignent d'isolement. Si la mobilité spatiale peut engendrer des déplacements sociaux pour les membres des classes populaires stables ou moyennes, ces déplacements ne sont jamais sans ambiguïté : selon la façon dont s'articulent alors rapports sociaux de classe, de race et de genre, elle apporte de nouvelles ressources mais en obère d'autres, fragilisant parfois fortement les stratégies d'ascension sociale auxquelles participent les mobilités géographiques.

Tirer des bénéfices sociaux de la mobilité constitue ainsi un privilège des dominants. Dans *Le privilège occidental*, Amélie Le Renard s'appuie sur une enquête ethnographique auprès d'expatriés français à Dubaï. 90% de cette population est constituée de cadres et professions intellectuelles supérieures. Elle souligne à quel point l'expatriation se présente comme un avantage social pour ces migrants : d'une part la figure de l'homme blanc est valorisée à Dubaï et les rémunérations offertes à ces travailleurs sont particulièrement élevées ; d'autre part, les Français expatriés légitiment leur domination et réhaussent encore leur capital symbolique par une mise à distance des élites émiraties en promouvant le caractère « égalitaire » de la division sexuée des tâches domestiques au sein de leurs ménages (pourtant largement permise par la délégation de ces tâches à des femmes racisées), qu'ils opposent à la domination masculine qui s'exerce au sein des élites locales. La mobilité résidentielle des groupes sociaux dominants peut s'avérer socialement rentable dans d'autres contextes. Anaïs Collet montre ainsi comment les gentrifieurs de quartiers populaires, à Montreuil et à la Croix rousse, parviennent à valoriser des capitaux économiques fragilisés d'une génération à l'autre, grâce à des ressources culturelles qui leur permettent d'entreprendre une valorisation des espaces qu'ils et elles investissent (*Rester bourgeois*, 2015). Il apparaît ainsi que, pour les membres des classes supérieures, la mobilité ne fragilise pas les ressources détenues, au contraire, y compris celles liées à des ancrages locaux. Les élites parviennent à valoriser leur multilocalité. Dans un article intitulé « Le jeu de la mobilité et de l'autochtonie au sein des classes supérieures » (*Regards sociologiques*, 2010), Anne-Catherine Wagner remet en cause l'opposition entre une mobilité qui serait l'apanage des milieux les plus favorisés et un capital d'autochtonie qui serait propre aux classes populaires. Selon elle, si la capacité des classes supérieures à se déplacer d'un espace national à un autre leur confère des ressources sociales, c'est parce qu'elles parviennent à recréer de la familiarité dans chaque espace traversé, de sorte que leur mobilité n'est pas synonyme de déracinement. Certains cumulent ainsi avantages de l'expatriation et statut de notable au retour dans le château familial. Cette « autochtonie » à l'échelle mondiale est permise par une socialisation précoce au voyage, caractéristique des pratiques des enfants et jeunes des classes supérieures, mais aussi par l'existence de cercles mondains d'interconnaissance locaux et de cercles mondains d'interconnaissance à l'échelle mondiale, qui permettent aux élites cosmopolites d'être identifiées et de se retrouver dans les différents pays qu'elles traversent. Les ressources accumulées au travers des processus de formation d'un « habitus cosmopolitique », en particulier les voyages précoces, s'avèrent par ailleurs rentables sur le territoire national, scolairement et socialement, comme en témoigne le caractère distinctif, en France, de la maîtrise de l'anglais (Cédric Hugrée, Alexis Spire et Etienne Pénissat, *Les classes sociales en Europe*, 2017). Dans les classes supérieures aussi, la capacité à tirer un rendement de la multilocalité et des mobilités de plus ou moins long terme est tributaire de l'articulation entre différents rapports sociaux. Dans son article intitulé « Une cage dorée ? » (*Sociologie*, 2020), Claire Cosquer analyse les recompositions de la domination masculine à l'œuvre dans le cadre des expatriations professionnelles de ménages français à Abu Dhabi. Ces expatriations sont généralement liées à la carrière professionnelle des hommes, de sorte que leurs conjointes n'ont pas d'emploi garanti sur place, qui s'inscrirait dans leur projet de carrière personnel. Le marché du travail local s'avère d'ailleurs peu favorable à ces femmes, et sans commune mesure à celui offert aux hommes blancs. Les conjointes d'expatriés témoignent ainsi d'un fort sentiment d'isolement, au sein d'une société où la division sexuée des rôles est très fortement marquée et concrétisée dans des normes vestimentaires contraignantes et une très forte limitation des déplacements dans l'espace public. L'expatriation ne constitue ainsi une ressource sociale pour ces femmes que dans la mesure où elle augmente les ressources de leur conjoint, les rendant ainsi davantage dépendantes et de ce dernier et ne leur permettant pas de valoriser individuellement leurs ressources. L'absence de coût social de la mobilité constitue ainsi le privilège de groupes dominants à l'intersection de plusieurs rapports sociaux.

*

**

Comme nous l'avons vu, les propriétés des mobilités spatiales des membres d'une société varient considérablement selon leur position dans les rapports sociaux de pouvoir et de domination. Les mobilités des membres des groupes dominés – classes populaires, femmes, enfants et jeunes adultes, personnes racisées – apparaissent souvent illégitimes, considérées comme dangereuses, amorales ou carrément déclarées illégales. Elles font l'objet de contrôles et de sanctions variées. Du fait du pouvoir politique qui s'exerce sur elles ou du manque de capitaux (économiques, sociaux ou culturels), elles sont souvent contraintes plutôt que choisies, qu'il s'agisse de mobilités résidentielles inter- ou intra-nationales, ou pendulaires. À l'intersection de la classe, de la race et du genre, la mobilité spatiale des hommes blancs des classes supérieures apparaît au contraire non questionnée et même valorisée, et spécifiquement libre. Cette liberté et cette légitimité permettent aux mobilités des groupes dominants de s'inscrire dans un ensemble cohérent de représentations et de pratiques et de participer, dans un cercle « vertueux », à l'accumulation de nouvelles ressources et au renforcement de la position dominante. En particulier, pour ces groupes, la mobilité ne s'oppose pas à l'autochtonie : elle engendre une multilocalité qui favorise le cumul de capitaux importants et variés, assurant une position dominante au-delà des frontières et au sein de multiples espaces locaux. Ce rapport spécifique à la mobilité spatiale semble bel et bien constituer un privilège social.

Selon Solène Brun et Claire Cosquer (*Sociologie de la race*, 2022), un « rapport social » est transversal à l'ensemble de la société et met en jeu des groupes construits comme socialement antagoniques. Il se définit à la fois par une dimension d'exploitation (qui implique une division du travail), de domination (qui renvoie à la domination symbolique) et d'oppression (qui renvoie à la violence physique). Les mobilités spatiales qui se déploient dans la société française contemporaine semblent bel et bien prises dans des rapports sociaux. Elles sont historiquement intriquées, dans le cadre de la production marchande, à l'exploitation du travail de populations minorisées – esclaves, ouvriers, migrants issus notamment d'anciennes colonies – mais aussi à l'exploitation du travail domestique des femmes. La variabilité de leur légitimité – de la valorisation à l'interdiction en passant par la réprobation – témoigne de leur imbrication dans des rapports de domination variés (genre, classe, race, âge) qui déterminent leur valeur symbolique. Parfois contraintes par la violence physique et l'intervention des forces de l'ordre, engageant pour certains leur intégrité physique, elles témoignent des rapports d'oppression qui traversent les sociétés. Si la mobilité légitime, choisie et socialement profitable constitue le privilège des groupes sociaux les plus dominants, on peut ainsi se demander dans quelle mesure les mobilités spatiales sont plus largement constitutives des rapports sociaux qui structurent nos sociétés.

3.4. Exemple de bonne copie

Un exemple de très bonne copie est fourni en annexe (copie 1038521). Cette copie a obtenu la note de 20/20

Appréciation harmonisée du binôme de correcteurs :

« Copie de 18 pages bien rédigée et menée, utilisant un grand nombre de références de manière précise et pertinente. La conclusion répond vraiment au sujet et l'ouvre sur les enjeux écologiques. Seule limite: il n'y est pas question des migrations de travail en-dehors du cas de l'expatriation; manque donc l'enjeu de l'accès au visa (privilège national). (La question des migrations pendulaires pourrait aussi être un peu plus développée). »

IV - Epreuve optionnelle de droit public et science politique

Jury : Charlotte Bellon; Karim Fertikh; Sophie Iffrig; Manon-Nour Tannous.

Rapporteur : Manon-Nour Tannous

Sujet : Crises politiques et désordre. Vous appuierez votre réflexion sur des contextes empiriques divers

4.1. Les résultats : distribution des notes

103 candidats étaient présents.

La moyenne générale des notes des présents s'établit à 9,06/20 (contre 9,22/20 en 2022 ; 9,09/20 en 2021; 8,74 en 2020). Les notes sont comprises entre 0,5 et 19. La médiane des notes se situe à 9/20 (contre 9,5/20 en 2022), et l'écart-type est de 4,34.

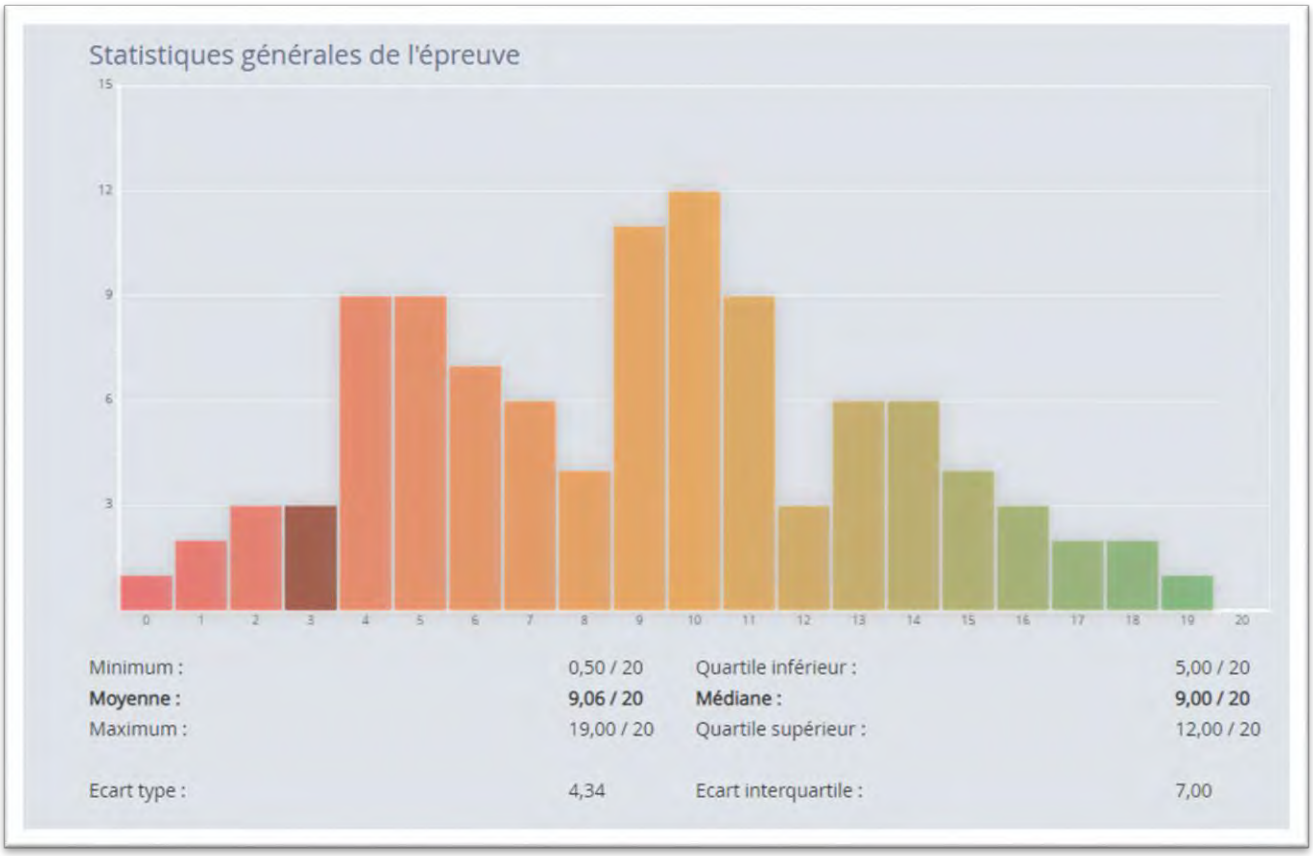

4.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

En apparence aisé dans son intitulé, le sujet de cette année était naturellement exigeant. Les principales difficultés étaient de composer avec un auteur dominant la littérature théorique sur le sujet (Michel Dobry). Il s'agissait d'être capable de s'appuyer sur ses travaux sans les plaquer, mais afin de réfléchir aux enjeux du sujet, en les confrontant à l'enjeu du « désordre » et à des exemples concrets. Un autre écueil consistait à s'en tenir à une lecture des crises comme des pathologies et à en rester à une identification des crises au désordre. Le sujet invitait en effet à voir que la crise n'était pas nécessairement (ou pas seulement) le délitement de l'ordre. Dès lors était-il attendu une articulation claire et pertinente entre les notions de « crises » et de « désordre », sans simplifier l'analyse du sujet à une relation binaire entre ordre politique et désordre.

Le jury souligne que la majorité des copies maîtrisait la bibliographie du concours. Les candidats ont dans l'ensemble suivi les remarques du rapport précédent et la consigne d'illustration du propos avec des travaux empiriques. Toutefois, certaines déroulaient successivement les références sans mettre en évidence le lien avec le sujet ni montrer une progression dans la réflexion, donnant un effet kaléidoscopique obligeant le correcteur à un effort d'imagination pour replacer ces travaux dans le fil du raisonnement. D'autres mobilisaient des ouvrages ou articles sans les avoir visiblement lus, amenant parfois à des contresens dommageables. À ce titre, le jury tient à souligner l'importance de maîtriser les références mobilisées, plutôt que de chercher à multiplier les citations, faisant le pari d'un jury ignorant les travaux qu'il a mentionnés dans la bibliographie officielle. Par ailleurs, malgré l'invitation explicite dans le sujet à appuyer la réflexion sure « des contextes empiriques divers » (et la bibliographie du concours le permettait), trop de copies s'en tiennent à des références relatives à la situation politique française. Enfin, les commentaires de type journalistique sont à proscrire, tant ils montrent une absence d'inscription dans le champ disciplinaire.

Le jury attire l'attention sur l'importance à accorder à l'introduction. Après une phrase d'accroche (souvent des références à des contextes contemporains, français ou étrangers, mais attention à éviter les banalités ou propos trop convenus), celle-ci doit faire l'effort de définir les termes du sujet. Trop de copies se sont contentées de définitions générales, ne permettant pas d'entrer dans la complexité du sujet. Si la plupart ont tenté de définir les crises politiques, de manière plus ou moins large pour intégrer différentes crises sectorielles, on regrette parfois une définition extrêmement large, tout événement contestataire, mobilisation collective, instabilité gouvernementale ou même abstention importante devenant une « crise ». Quant à la notion de désordre, moins stabilisée dans la littérature, beaucoup de copies ne se sont pas interrogées sur la difficulté à la concevoir dans la diversité de ses formes ainsi que dans son intensité. Le désordre a souvent été défini de manière succincte (réduit à sa dimension matérielle), maladroite (comme synonyme de la violence), ou ne permettant pas de voir l'intérêt de sujet (il était ainsi parfois finalement ramené à un vague synonyme de crise). Ces lacunes définitionnelles ne permettaient pas de proposer ensuite un plan convaincant. Quant à la problématisation, elle ne peut être bâclée (en particulier pour un sujet sans formulation interrogative). La mise en abyme du sujet dans la construction de la problématique ne se résume pas à un simple catalogue de questions, mais bien à la construction d'une interrogation opérationnalisée sur l'articulation entre les deux termes proposés. Le jury souligne par ailleurs l'importance de tenir un fil de réflexion tout au long de la copie. L'argumentation bénéficie ainsi grandement de la rédaction de transitions, voire de conclusions intermédiaires, accompagnant le lecteur dans la progression des idées. De même, le jury rappelle l'importance d'une formulation claire des arguments dans les annonces de partie et au début des sous-parties ainsi que la présentation des mécanismes permettant de les justifier. Enfin, la conclusion n'est pas à négliger et ne doit pas consister en un simple résumé de la copie. Elle permet certes de revenir de manière claire et synthétique sur le raisonnement tenu, mais afin de vérifier la dynamique de celui-ci pour aboutir à un réel apport en termes de compréhension du sujet et éventuellement de dépassement (à ce sujet, les ouvertures sont le plus souvent très maladroites).

Sur le plan de la langue, celle-ci doit être soignée. Un certain nombre de copies présentaient des erreurs d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, qui pouvaient dans les cas les plus extrêmes nuire à la compréhension. L'oubli des accents ou les fautes dans les noms propres sont dommageables. On ne peut en outre que recommander la simplicité dans le style pour éviter de noyer le jury sous des termes souvent mal maitrisés.

À partir de ces éléments, les copies valorisées par le jury montraient une solide maîtrise de la bibliographie, avec une variété des contextes. Les bonnes copies mobilisaient notamment les travaux de M. Dobry – montrant en particulier que les situations de crise obéissent bien à

des logiques propres, ce qui constituait un point de départ utile – mais ne s'en contentaient pas. Elles se sont en outre illustrées par une articulation pertinente des deux notions, les crises politiques et le désordre, qui, même si elle était maladroite, évitait d'en rester à un argument circulaire (la crise entraîne le désordre qui entraîne la crise, ou le désordre provoque la crise dont découle le désordre, etc…).

Les très bonnes copies quant à elles sont parvenues à proposer une analyse dynamique du sujet. Elles ne s'en sont pas tenues à une analyse des causes de surgissement des crises, mais ont proposé une étude du pendant et de l'après (le désordre est-il constitutif des crises ? Leur succède-t-il forcément ? Les précède-t-il ?), en articulation avec la notion de désordre, montrant en outre en quoi les crises pouvaient amener d'un ordre à un autre. Elles présentaient également une grande variété historique et géographique de terrains, faisant œuvre de comparatisme, ce qui donnait une profondeur à leur analyse. Il n'est pas rare par exemple que les printemps arabes aient été mobilisés à l'appui des raisonnements, à côté d'autres cas d'étude français, rendant le va-et-vient entre terrain et théorie productif. De même, de nombreuses copies ont rappelé le caractère construit, de « label » des « crises politiques », ce qui est à saluer. Cependant, l'indiquer à la fin du raisonnement rendait la copie malaisée à comprendre dans son ensemble.

Rares ont été les copies marquant une absence complète de préparation, ou s'avérant ignorantes des éléments de définition issus de travaux de M. Dobry. Ce travail préparatoire permettait d'obtenir une note loin d'être éliminatoire. Mais les copies n'ayant pas la moyenne s'en tenaient à des propos théoriques, consacrant de trop longs passages à la présentation de ces travaux et, par des effets de récitation, échouant à travailler suffisamment le lien au sujet. Elles souffraient par ailleurs de problèmes méthodologiques sur l'exercice de la dissertation. Pour les moins convaincantes, elles produisaient dans certains cas un propos de sens commun et dans d'autre un propos hors sujet (pour une petite minorité, tâchant de se raccrocher à la bibliographie de l'autre thématique du concours).

4.3. Proposition de corrigé

Cette proposition de corrigé ne correspond pas à une rédaction de copie. Il faut se reporter pour cela aux meilleures copies jointes à ce rapport. Il s'agit plutôt de proposer des éléments de traitement du sujet, de définition des termes, de problématisation ainsi qu'une suggestion de plan.

Crises politiques et désordre.

Vous appuierez votre réflexion sur des contextes empiriques divers

Interroger les termes du sujet

Le sujet implique en premier lieu de définir les **crises politiques**. Selon le sens commun, une crise politique est définie comme un changement brutal, soudain, dans le champ politique. Elle implique l'idée de rupture avec l'ordre politique et social, le bouleversement des institutions étatiques et de la régulation de la vie collective. Ce double consensus sur le caractère brusque et exceptionnel d'une crise semble la rattacher à la notion de désordre, ou faire du désordre une caractéristique des crises politiques. Le traitement médiatique des séquences de crises politiques tend par ailleurs à faire du terme un synonyme de désordre, ou laisse croire qu'il y a désormais crise politique à chaque désordre.

Or l'articulation de la notion de crise politique à celle de désordre est discutée par les sciences sociales. L'enjeu de la définition est donc d'interroger plus finement le lien entre crises politiques et désordre et de mettre en évidence ce qui différencie les deux notions. L'explicitation du pluriel des

« crises politiques » (qui invitait à prendre en compte la diversité des ancrages sociaux et spatio-temporels) et du singulier plus englobant du « désordre » pouvait permettre au candidat d'orienter l'analyse en ce sens.

Les travaux de Michel Dobry (*Sociologie des crises politiques*, 1986, rééd. 2009) consistent à ne pas faire des moments de crise politique des moments exceptionnels marqués par des comportements irrationnels. Reprenant Clausewitz sur la guerre, il s'agit de voir les crises politiques comme la continuation de la politique ordinaire par d'autres moyens. D'où la nécessité, pour lui, de les analyser avec les mêmes outils que les conjonctures ordinaires. Dobry définit les crises politiques comme des mobilisations multisectorielles reposant sur la désectorisation (les sphères sociales fonctionnent de manière moins autonome, les secteurs s'influencent mutuellement, les acteurs mettent en place des coups trans-sectoriels), l'incertitude structurelle (liée à une perte des repères des acteurs due à l'effondrement des fonctionnements routiniers) et la désobjectivation des relations intersectorielles (par la remise en cause des rapports sociaux).

Ces propriétés définissent des « conjonctures politiques fluides », qui font sortir les acteurs de leurs routines, dans ce que Dobry appelle des systèmes sociaux complexes, différenciés en des sphères sociales autonomes, fortement institutionnalisées et dotées de logiques spécifiques.

On peut alors de manière pratique définir les crises politiques comme des moments où les routines ne suffisent plus pour cadrer les conflits, ne capturent plus les anticipations ou les calculs des agents. Les arrangements institutionnalisés qui réglaient les échanges en situation routinière deviennent inopérants.

Par ailleurs, Michel Dobry met en garde contre une approche qui consisterait à saisir les crises par leurs déterminants, leurs origines ou leurs conditions d'émergence (voir par exemple Skocpol, 1979, sur les enchaînement causaux), revenant à trouver *a posteriori* à la crise une logique ordonnée. Ce qu'il appelle « l'illusion étiologique » empêche de voir le caractère désordonné des crises, les bifurcations non prévues, et doit laisser place à l'étude du déroulement des crises, acceptant leur contingence. Deux autres illusions (héroïque et historique) visent de la même manière à mettre de l'ordre là où il n'y en a pas.

Ces éléments de cadrage et de définition permettent d'amorcer la réflexion sur les crises politiques, tout en venant enrichir le lien qui peut être fait avec la notion de désordre.

Si sa définition n'est pas fixée en sciences sociales, le **désordre** peut être entendu comme une absence d'ordre, au double sens d'ordre public et d'ordre social, ou par la fragilisation de la légitimité ou de la stabilité de l'ordre établi. Il inclut la dimension matérielle mais ne s'y réduit pas (pour le dire autrement : il ne se réduit pas aux perturbations induites par des mobilisations ou aux formes de violence pouvant accompagner les mobilisations sociales). La définition du terme doit également permettre de préciser que mobilisations et actions collectives ne peuvent être systématiquement ramenées à la notion de désordre : elles sont encadrées par certains régimes et ont un ordre propre. Il s'agit d'inclure aussi le désordre politique au sens de perturbations du jeu politique usuel, de fragilisation de la confiance dans les institutions politiques, ou plus largement de délitement de l'ordre politique. Enfin, le désordre social permet de penser les transformations des hiérarchies ou des mobilités sociales, ou dans le langage commun, de « l'ordre établi », qui se produisent en amont ou en aval de la crise politique proprement dite. Cela conduit à intégrer dans l'analyse une réflexion sur les temporalités, voire les causalités existantes autour des crises politiques. L'ordre est un jeu qui s'impose aux acteurs en situation (Aït-Aoudia, Roger, 2015), le désordre en est l'absence.

Problématique

Au vu de ces éléments, il s'agit de dénaturaliser le lien entre crises politiques et désordre. Par ailleurs, la notion d'intensité dans la dé-coordination des agents est également à interroger.

Plusieurs niveaux de questionnements sont possibles : le désordre est-il constitutif des crises politiques ? Et si cela est le cas, selon quelles temporalités, voire causalités, les crises et le désordre se succèdent-t-ils ?

Attendus

Sont attendues des réflexions sur :

- **Ce que les crises font à l'ordre**

Il s'agit ici d'interroger les logiques de l'action, la dynamique des crises, à partir de la définition proposée par Michel Dobry. Par le processus de désectorisation, la crise de l'univers étudiant en 1968 s'étend au monde ouvrier puis à des pans entiers du salariat et à l'arène politique institutionnelle, et devient l'événement Mai 1968 (Gobille, 2008). Selon l'auteur, la diffusion de la crise est le produit de ce que Pierre Bourdieu appelle des « homologies structurales entre les occupants de positions dominées dans des champs différents ». La désectorisation est marquée par une diminution de l'autonomie des secteurs, le désenclavement des arènes de délibération et l'évasion des calculs car les logiques sectorielles ont moins de prise sur les individus. C'est ce que montre Briquet (1995) au sujet de la crise politique italienne et de sa diffusion, due à la multiplication des acteurs sociaux qui s'y impliquent, selon des intérêts différents : la magistrature (qui fait irruption dans la vie politique italienne), certains groupes politiques contestataires, certains membres des partis historiques, etc…

Le processus de désobjectivation des relations entre sphères (ou la déperdition de l'objectivation des rapports sectoriels, soit la perception sur le mode de « ce qui va de soi ») constitue une autre caractéristique des crises. Dans le cas turc des années 1970, Gourisse (2012) montre que la pénétration de l'ensemble étatique par le Mouvement nationaliste, capable de capter des ressources étatiques (notamment le recours à la violence), a provoqué une désobjectivation de l'État (notamment comme garant du maintien de l'ordre) et donc la modification des relations de l'État avec ses administrés.

Cela dessine les contours d'une situation dans laquelle les acteurs ne maîtrisent plus les règles. La rupture des transactions collusives peut s'accompagner d'une évasion des calculs. Les « coups » (Goffman, *Strategic interaction*, 1969) ne sont plus échangés de manière alternative mais simultanée, contribuant à une impression de désordre. Or il s'agit de ne pas penser forcément les crises à travers le désordre qu'elles causent, mais en prenant en compte des coups échangés entre concurrents institutionnels.

- **L'hypothèse de continuité comme argument de poursuite de l'ordre**

Une réflexion peut être ici menée sur les « lois de la crise » : la crise politique n'est pas forcément une situation de chaos ni le règne de l'irrationnel (idée de continuation de la politique chez Dobry). On peut ici démontrer qu'il y a de l'ordre dans les crises politiques : les situations de crise obéissent bien à des logiques propres – ce qui amène Dobry à emprunter au vocabulaire de Karl Popper autour des « logiques de situation ». Si le bouleversement du fonctionnement habituel n'est pas forcément synonyme d'absence d'ordre, il peut s'agir soit d'une poursuite de l'ordre, soit d'un ordre alternatif.

Si une crise politique semble être caractérisée par un désordre dans le fonctionnement habituel du champ politique, menant à une incertitude structurelle, c'est-à-dire une perte de repères, cette dernière peut au contraire aboutir à maintenir l'ordre existant. La peur de faire des erreurs de cadrage entraîne une obsession de l'alignement et peut mener à l'attentisme ou à l'« inhibition tactique ». C'est ce que montre Jobard (2003) au sujet des manifestations de Leipzig en 1989 : les policiers ne prennent aucune décision irréversible, ce qui constitue de fait pour les manifestants un test de position du pouvoir central. Privés de repères face au « dérèglement de l'horlogerie politique », les acteurs choisissent la prudence et d'éviter des coups qui paraîtraient irréversibles.

La poursuite de l'ordre peut également être analysée à travers la continuité en situation de crise. Lors d'une crise politique, la perte des repères des acteurs complique leurs calculs. Face à la peur de faire des erreurs, les parlementaires allemands en 1933 puis français en 1940 choisissent l'alignement et le vote de pouvoirs étendus à Hitler et Pétain (Ermakoff, 2008). Les tentatives des individus de s'orienter se font également par une régression vers l'habitus. Baruch (1997) analyse la poursuite du travail des fonctionnaires sous le régime de Vichy. Au Liban (France, 2016), les fonctionnaires continuent eux aussi à servir l'État et se maintiennent dans leurs pratiques routinières comme s'il n'y avait pas de crise. Ces exemples remettent en cause l'idée que les crises sont des moments où les protagonistes adoptent des comportements exceptionnels. Tackett (1996) montre que les députés des états généraux, lors de la Révolution française, n'en viennent à considérer le renversement de la monarchie qu'à la suite d'un échange de coups stratégiques et dans une situation de profondes incertitudes qui modifient leurs perceptions du possible. Sur la scène internationale, la prise de décision est elle aussi marquée, en temps de crise et d'incertitude, par le maintien de logiques sectorielles ou de réflexes. Ainsi peut être analysé le processus de prise de décision pendant la crise de Cuba (Allison, 1971) ou la crise syrienne de 2011 (Tannous, 2017).

Les acteurs au cœur du désordre suivent bien des logiques. Hmed (2012) analyse au sujet de la Tunisie le rôle des réseaux dormants formés par des militants politiques et syndicalistes, mobilisés à la faveur de facteurs en partie contingents. Aït-Aoudia (2015) étudie quant à elle la mobilisation de ressources et de militants antérieurs pour le cas algérien de 1988. Baczko, Dorronsoro et Quesnay (2013) mettent quant à eux en évidence le poids des espaces semi-privés pour permettre les délibérations au moment du soulèvement syrien de 2011, et « l'hyper-activité calculatrice » des individus du fait de l'incertitude due à l'affaiblissement des routines institutionnelles. Ces cas évoquent tous d'une manière ou d'une autre une redéfinition du fonctionnement, un ré-arrangement des secteurs et de leurs relations, plutôt qu'une rupture et un chaos.

- La sortie de crise comme retour à l'ordre ou génératrice d'un nouvel ordre

Dobry identifie trois stratégies d'issues : les solutions institutionnelles soit le recours aux institutions (élections, dégagement d'une nouvelle majorité politique) ; le rétrécissement de l'arène politique (souvent des réformes restreignant les libertés démocratiques, ou exemple des plans d'austérité européens dans la crise grecque) ; la stratégie charismatique (qui repose sur les coups joués par un chef).

Gouverner par la crise peut consister à se servir de la crise pour se relégitimer, resectoriser et ré-ordonner la société. L'analyse des transitions peut ici enrichir la réflexion sur crises politiques et désordres. Il s'agit de voir que la crise politique crée autant d'ordre que de désordre, et amène d'un ordre à un autre. Véritables conjonctures fluides, les transitions sont des situations politiques « sous déterminées » (Guilhot et Schmitter, 2000). Si la crise politique est marquée par la désectorisation, la sortie de crise peut alors consister en une resectorisation, modifiant l'agencement entre les acteurs et montrant la capacité à former des alliances au cœur de la crise. C'est ce que montre Boutaleb (2013), selon qui la sortie de crise en Égypte en 2011 passe par une resectorisation

caractérisée par la légalisation partisane. Le cas des révolutions peut être également traité de ce point de vue, afin d'interroger la question des seuils. Même dans ces situations de bouleversements institutionnels et sociaux, l'on trouve des effets de structuration, de mimétisme organisationnel, voire même dans les slogans (cf. les soulèvements arabes de 2010-2011).

Plus généralement, la sortie de crise apparaît alors comme un retour à *un* ordre. C'est ce que montre Gaïti (1998) sur l'appel à De Gaulle comme solution politique en 1958, soulignant que ce n'est pas la faiblesse des institutions mais l'imposition d'un discours autour de ces faiblesses qui entraîne ce rappel. De Gaulle a bénéficié de soutiens issus de divers secteurs sociaux intéressés par une transformation des rapports de pouvoir entre haute administration et élites réformatrices, d'une part, et élus, de l'autre.

Par ailleurs, les crises politiques ne naissent pas toujours de l'incapacité d'un régime à maintenir l'ordre, mais peuvent naître de stratégies de subversion d'acteurs institutionnels qui veulent remettre de l'ordre, comme l'illustre Briquet (1995) au sujet de la vie politique italienne : la crise est née de la volonté des juges de moraliser la vie politique. Elles sont aussi des moments d'actualisation des rapports de force, pouvant figer pour un temps un ordre de répartition institutionnel et des ressources sociales et politiques.

Outre le retour à l'ordre, les crises politiques peuvent enfin être le prétexte d'un renforcement d'un certain ordre. Les références sur les forces de l'ordre viennent utilement étayer ce propos (Filleule et Jobard, 2020), ainsi que celles sur les conséquences d'événements comme les attentats du 11 septembre 2001, du point de vue de la réorganisation des services de renseignement, de l'adoption de mesures d'urgence, de dispositions exceptionnelles en matière policière et judiciaire, voire d'opérations militaires (Bigo, Bonelli, Deltombe, 2008). Ces travaux montrent les effets durables de réformes prises en situation de crise, sur le fonctionnement des institutions et sur le seuil de ce qui est considéré comme acceptable dans une situation redevenue routinière. Les crises politiques peuvent conduire à modifier également le spectre des coups jouables et les répertoires d'action mobilisables, déplaçant la limite entre ordre et désordre (illégitimation de l'ordre social, normalisation de la violence politique : Sommier 1998, Bertrand 2001).

Se placer dans le champ des relations internationales permet d'autres illustrations de cette dynamique : la mise en place d'une justice pénale comme instrument de sortie de crise politique, ou encore les plans d'austérité européens et la régulation des marchés par la BCE après la crise de 2008 (Hassenteufel et Saurugger, 2021). Ces exemples permettent de montrer que l'ordre n'est pas seulement à comprendre comme la hiérarchie sociale mais aussi à travers la surface de commandement des institutions, qui peuvent gagner du terrain.

Plus encore, face à la régularité de l'occurrence des crises, celles-ci ne relèvent-elles pas finalement de l'ordre ? (Revault d'Allonnes, 2021)

- **Le caractère construit, de « label » des « crises politiques ».**

Il est enfin important de saisir la dimension de label des « crises politiques ». L'existence même d'une crise est le fruit d'une lutte de cadrages, le résultat d'une activité de définition des acteurs sur la gravité d'une situation. Ce processus d'étiquetage (Becker, *Outsiders*, 1963) peut servir à légitimer un nouvel ordre, par exemple la labellisation de crise politique à la fin de la IVème République sert à justifier un nouvel ordre institutionnel. Les calculs stratégiques des acteurs conduisent à la mise en place d'un récit érigeant De Gaulle comme la solution. Y est associée une politisation du discours sur le désordre, qui vient nourrir la dynamique de crise ou, au contraire, la logique de sortie de crise. En tant que discours de dramatisation, le « désordre » apparaît ainsi comme un coup stratégique

proposant un cadrage spécifique de la situation (et donc, en cherchant à capturer les calculs des agents, peut atténuer le désordre objectif de la situation).

La définition de la crise comme désordre est donc un enjeu politique pour les dirigeants. Aït-Aoudia (2015) montre au sujet des mobilisations en Algérie en 1988 la fixation sémantique par les acteurs vivant l'événement, à l'issue de luttes pour sa définition.

L'on peut alors poser la question suivante : est-ce que qualifier une situation de crise politique entraîne pour celle-ci les effets d'une crise politique ?

Buchet de Neuilly (2006) montre ce processus de labellisation au sujet des crises sur la scène internationale. Il décrit une déconnexion entre l'action politique ou diplomatique et l'intensité « objective » des violences observées sur la scène internationale, en analysant le rôle des fonctionnaires européens et onusiens au sein de la bureaucratie de gestion de crises. Georgakakis (2000) explore quant à lui le cas de la démission de la Commission européenne (1998-1999). Il montre que pour qu'existe une affaire puis un scandale justifiant une réaction politique, il a fallu qu'un fait se trouve qualifié comme hors normes et que cette qualification soit partagée. Il s'agit ici de la dénonciation de pratiques qui existaient depuis longtemps et appartenaient à l'ordre routinier. La rupture dans la perception par les acteurs a conduit à la perception d'une crise (ce que l'on peut interroger au vu de la définition proposée ici). Saurugger (2015) montre elle aussi, au niveau européen, le lien entre le cadrage fait par une situation et les solutions proposées.

Proposition de plan

Introduction

- Accroche : Nombreuses ont été les copies qui ont évoqué les mobilisations collectives autour de la réforme des retraites. Si cet exemple est tout à fait utilisable, il est cependant nécessaire d'éviter les généralités et les imprécisions, et de bien le rattacher à la notion de crises politiques (ce que l'on peut interroger). Ce qui est valorisé est avant tout la capacité à analyser le fait empirique de manière à faire émerger un des enjeux du sujet et ainsi faire le lien avec la suite du propos.
- Analyse des termes du sujet et mise en évidence de l'intérêt du questionnement
- Choix de l'angle de problématisation
- Annonce du plan

I. Les crises politiques peuvent se matérialiser / être rendues visibles par des situations de désordre <u>ou</u> Le désordre, un marqueur des crises politiques ?

A. Conjonctures fluides et désectorisation, contextes de désordre

B. L'incertitude structurelle et l'évasion des calculs, expliquant le désordre

II. Les crises politiques sont ordonnées <u>ou</u> La routine dans la crise

A. Tout désordre n'équivaut pas à une crise (et question du label, la crise comme une construction par les acteurs)

B. Hypothèse de continuité ou « inhibition tactique » consistant à continuer d'agir selon les anciennes règles

C. L'ordre des moments critiques ou La logique d'ordre dans les crises

III. Les crises peuvent constituer une épreuve pour les hiérarchies et l'ordre social

A. La perte de légitimité de l'ordre social influence la probabilité des crises

B. Les crises contribuent à produire un nouvel ordre social

4.4. Exemples de bonnes copies.

Deux exemples de très bonnes copies sont fournis en annexe.

La copie 10384556 a obtenu la note de 19/20.

Appréciation harmonisée du binôme de correcteurs : « *La réflexion est bien menée partant de l'articulation crises politiques et désordre pour la reconstruire autour de celle entre crise et re-ordonnancement des rapports de pouvoir et de force. Les exemples sont variés et bien exploités démontrant une bonne connaissance de la bibliographie. On peut regretter que le propos soit parfois un peu rapide, néanmoins l'argumentation reste claire jusqu'à la fin. L'analyse montre une certaine distance par rapport à certaines approches et en cela une capacité à se saisir des références tout à fait pertinentes. »*

La copie 1038655 a obtenu la note de 16/20. Elle propose un plan un peu différent, montrant les manières diverses de traiter le sujet.

Appréciation harmonisée du binôme de correcteurs : « *On salue l'écriture maîtrisée de la copie. Elle manque certains éléments importants (comme la régression vers les habitus, les interactions entre ordre politique et ordre social), mais ce qu'elle expose, elle le fait avec une clarté dans le fil directeur, dans l'articulation théorie/empirie, dans la citation des travaux et dans le propos argumentatif. On souligne la qualité de la première section sur Dobry. »*

V - Epreuve optionnelle d'histoire et géographie du monde contemporain

Jury : Carole Christen; Manuela Martini.

Rapporteuse : Manuela Martini.

Sujet : Âge, genre et pauvreté en France du milieu du XIXe-siècle à la fin des années 1980

5.1. Les résultats

57 candidates et candidats étaient présents et ont composé. La moyenne générale des notes s'établit à 10,12/20 Elle est légèrement inférieure à la moyenne de l'année précédente (10,96/20) mais au demeurant assez semblable à celle des dernières années (9,87 en 2021, 10,61 en 2020, 9,9 en 2019, 9,2 en 2018). Les notes sont comprises entre 0,5 et 18. La médiane se situe à 10,5 et l'écart-type est de 4,69.

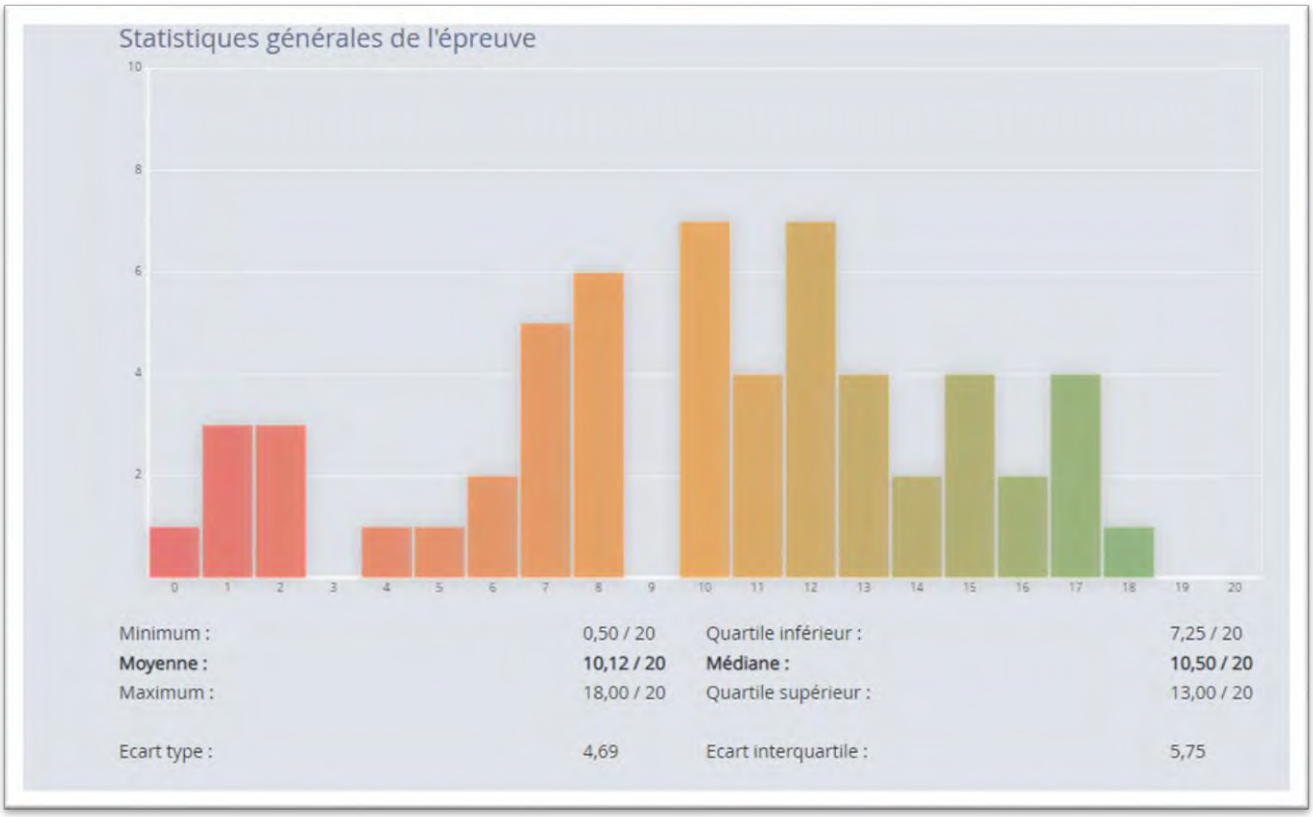

5.2. Commentaires généraux

Le sujet déclinait un aspect de la question au programme, le croisement entre âge, genre et pauvreté, abordé au niveau local et national par l'historiographie récente sur la pauvreté et sa prise en charge en France à l'époque contemporaine. Il a été traité de manière inégale mais en général à partir d'un socle de connaissances convenable.

Les copies les plus réussies ont associé dans le développement des questionnements pertinents, des notions maîtrisées et des connaissances amples et référencées par des citations ou des renvois à l'historiographie mobilisée.

Le niveau général des copies rendues est globalement satisfaisant. Tout comme les années précédentes, voire un peu plus, se détache un ensemble d'excellentes copies, suivi d'un groupe

médian assez étoffé de copies faisant état d'un certain nombre de connaissances de base mais manquant de rigueur en termes de définition du sujet et d'exemples étayés, et distanciant à son tour un peloton de queue de copies plutôt faibles, ne révélant aucune familiarité avec la bibliographie fournie sur la question. La méthode de la dissertation est en général comprise, mais le jury doit encore une fois signaler des imprécisions et des erreurs factuelles trop fréquentes. Les copies comportant une trop grande approximation dans la définition du sujet et son développement ou inachevées, se bornant à la seule introduction et à l'annonce du plan de la dissertation, ont reçu les notes les plus basses.

Si l'ensemble de la période a été traité cette année de manière plus homogène par rapport à l'année dernière, demeurent néanmoins dans les copies les moins bien notées des insuffisances notables sur certaines périodes historiques ou des dimensions incontournables du sujet. Il est également regrettable que ces déséquilibres dans l'argumentation s'accompagnent le plus souvent d'un manque de connaissances générales sur le système de la protection sociale français passé et actuel.

L'une des raisons du caractère inégal de la qualité des copies tient également à l'écart entre des copies se bornant à concevoir le genre comme l'expérience sociale d'un sexe biologique et d'autres révélant une bonne maîtrise des définitions de la dimension socialement construite du genre disponibles désormais dans plusieurs dictionnaires et encyclopédies. Dans ce cadre, un élément fondamental de la définition est le fait que la construction sociale du genre perçue par les individus et assignée par les institutions ou la société est historiquement déterminée. De ce point de vue, la dimension historique des attributions des rôles selon le genre masculin et féminin était un point important de la définition tout comme une réflexion sur l'intersection des catégories soumises à l'analyse et des phénomènes historiques qui en découlent.

Dans l'évaluation ont été ainsi appréciées la citation de travaux portant sur des institutions spécifiquement destinées aux enfants, aux vieilles personnes ou aux femmes ainsi que l'ouverture vers des travaux de sociologie historique récents abordant la question de la pauvreté dans une perspective genrée. Dans le même registre, des références bibliographiques portant sur des cas d'étude locaux ou régionaux ont été opportunément mentionnées dans les meilleures copies et valorisées dans la notation.

Le traitement d'aspects significatifs et inhérents au sujet ont été également pris en compte et notamment : la justification des bornes chronologiques de la question (les réponses à la question sociale et à l'essor de nouvelles formes de paupérisme envisagées en 1848 et la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion et du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion en 1988) ; les repères institutionnels de la prise en charge de la vieillesse depuis la fin de l'époque moderne et jusqu'à la fin des années 1980; la définition de la notion de paupérisation et ses implications en termes d'âge et de genre ; les débats préalables et la promulgation de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes du 5 avril 1910 ; les origines et le développement au XIXe siècle du mutualisme et des sociétés de secours mutuel ; les politiques d'assistance aux familles nombreuses au XXe siècle; les institutions accueillant les mères célibataires et la mise en place de « tours » destinés à recueillir les nourrissons « exposés » ; les travaux et les actions vis-à-vis des pauvres de femmes d'envergure telles Julie-Victoire Daubié ou Julie Puaux-Siegfried au-delà des noms les plus connus cités par les manuels courants ; les effets des guerres sur la pauvreté des femmes et des enfants ; le cadre juridique de la mise en place de la Sécurité sociale et ses effets sur les conditions de vie des populations âgées ; le basculement des années 1970-80 dans les dispositifs de prise en charge publique et privée; la composition des familles monoparentales et son lien avec la pauvreté aujourd'hui mais aussi, quoique différemment, dans le passé.

En général, les copies auxquelles ont été attribuées des notes élevées ont traité de manière équilibrée les différentes parties du développement de la dissertation, révélant une certaine maîtrise de l'ensemble de la période. Ces copies ont évité les écueils du survol lacunaire, manquant trop ouvertement de fondements factuels ou conceptuels et de l'étayage d'aspects hors sujet au sein des thématiques ou des périodes traitées. Elles ont également veillé à ne pas surcharger l'introduction en la dilatant de manière démesurée et à prendre le temps pour conclure convenablement la réflexion menée depuis le questionnement initial.

En conclusion de ces remarques générales, le jury incite les candidats et les candidates, en réitérant des recommandations toujours essentielles, à soigner le vocabulaire et plus largement la qualité de l'expression. Encore une fois il conseille d'éviter les expressions familières, les redites et redondances inutiles, les imprécisions dans les noms propres, les erreurs sur les dates, l'orthographe fautive, le style assertif et manquant de nuance qui nuisent à la compréhension du texte. Il souligne également la nécessité d'éviter les abréviations de mots courants et de connaître la désignation des sigles. Il insiste en d'autres termes, et pour finir, sur le caractère nécessaire, voire incontournable, de l'exercice de relecture de la copie.

5.3. Proposition de corrigé

Le sujet avait pour objectif de conduire les candidats et les candidates à cibler les connaissances générales accumulées pendant la préparation. Il convenait par conséquence de se référer constamment aux termes du sujet dans le développement de la dissertation en appuyant l'argumentation sur des exemples précis. La proposition de corrigé présentée ici est basée sur une sélection d'éléments factuels, de phénomènes sociaux et d'étapes institutionnelles qui n'est pas exhaustive et peut être intégrée à travers la mobilisation de lectures complémentaires spécifiques aux thématiques présentes dans la bibliographie de la question au programme.

Définition des termes du sujet

Davantage encore que dans la pratique académique habituelle, les termes du sujet devaient faire l'objet d'une présentation synthétique mais montrant l'articulation entre les trois dimensions essentielles du sujet : pauvreté, genre, âge et cycle de vie des acteurs et actrices du passé.

Il aurait été souhaitable également de proposer une justification des choix effectués basée sur une discussion des définitions possibles de la pauvreté et des catégories d'âge et de genre, à laquelle il fallait bien entendu se référer par la suite dans le développement de l'argumentaire. Sur le sillon de l'historiographie récente, largement citée dans la bibliographie fournie, il s'agissait d'abord de définir la pauvreté non plus seulement dans ses termes économiques mais en y attachant aussi d'autres dimensions, ayant trait à des vulnérabilités sanitaires ou liées à des circonstances inattendues (tels les deuils, les crises politiques, les migrations forcées). À partir d'une réflexion sur les définitions actuelles on pouvait enfin préciser que l'expérience et la perception de la pauvreté diffèrent selon les périodes historiques, en s'appuyant sur des exemples tirés des écrits sur les conséquences de la première industrialisation ou les enquêtes menées pendant les Trente Glorieuses, une fois mis en place les fondements de l'État social en France. En complément, on pouvait ajouter une réflexion sur les sources disponibles, certes fragmentaires pour le passé mais de plus en plus repérées et analysées par l'historiographie récente grâces aux études sur les enquêtes de la « nébuleuse réformatrice » (Topalov, 1999) et à l'observation de budgets familiaux disponibles dès les années 1840 (par exemple dans Villermé, 1840 ou Le Play, 1857, cf. Geerkens *et al*. 2019).

Tout comme le genre (voir supra), l'âge n'était pas tellement à entendre comme le temps mesuré en années entre la naissance et une date donnée mais comme phase de la vie d'une personne

historiquement située et dont les expériences vécues et les traits normatifs la caractérisant peuvent varier grandement selon les époques. Les seuils notamment séparant enfance, jeunesse, âge adulte et vieillesse sont loin d'être stables tout au long de la période en examen. Dans des contextes de faible prise en charge par les institutions publiques jusqu'au milieu du XXe siècle, ces âges auraient également dû être mis en relation avec le cycle de vie (marqué par le mariage, la maternité, le veuvage, mais aussi par le concubinage ou le divorce en fin de période) des individus. L'insertion de ces derniers dans des structures familiales était également un élément à préciser et à prendre en compte. Enfin, il était opportun de remarquer que la prise en charge de la pauvreté se fait également à partir de critères genrés et liés à l'âge des personnes.

La chronologie du sujet couvrait l'ensemble de la question au programme au sein de laquelle il aurait été souhaitable de poser l'accent sur l'importance des phases d'accélération, pendant le tournant entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle et des années 1970-1980 au-delà des scansions institutionnelles majeures (1848, Troisième République, les deux guerres mondiales notamment).

La structure de la dissertation

Le plan pouvait être organisé autour de différentes césures chronologiques, thématiques, ou chrono-thématiques, choisies en fonction des questionnements de départ. Aucune structure-type de la dissertation n'était attendue.

Un plan possible pouvait être construit à partir des césures institutionnelles propres à la question couplées à des scansions chronologiques classiques. Une précaution importante, et préalable à la conception de l'architecture de la dissertation, était d'ancrer le raisonnement sur la diversité des expériences de la pauvreté selon le genre et l'âge au niveau régional en France dans les différentes phases historiques traitées. Être une vielle femme pauvre à Paris ou à Condrieu à la fin du XIXe siècle implique des modes de vie radicalement différents.

Le plan présenté de suite comporte la combinaison dans trois grandes parties de conditions de vie des populations pauvres et de formes de prise en charge. Une première partie débute avec l'observation de la pauvreté et les solutions envisagées pour y pallier pendant les mouvements révolutionnaires de 1848 et s'arrête à la veille de la Première Guerre mondiale; une deuxième partie inclut la Grande Guerre et ses conséquences, les mutations de l'entre-deux-guerres jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale ; une troisième partie porte sur la nouvelle phase ouverte par la mise en place de la Sécurité sociale et la période de croissance et de transformation sociale s'achevant sur la crise des années 1970 et ses suites dans les années 1980.

Le questionnement de départ s'articule autour de l'évolution du processus historique ayant amené à l'émergence de configurations sociales et institutionnelles spécifiquement destinées à des populations caractérisées sur la base de l'âge et du genre. Cela signifie prendre en compte à la fois les conditions de vie et les réalités de la pauvreté mais aussi les jugements normatifs qui ont construit la position sociale relative des hommes et des femmes.

Sur le plan de la prise en charge également il était nécessaire de se questionner sur la prise en charge genrée en terme de destinataires de l'action assistancielle mais également de personnels impliqués dans la mise en œuvre de ces actions dans le cadre du passage d'une conception moralisatrice et axée sur la responsabilité individuelle à une conception plus universaliste dont on aurait pu interroger les limites.

Ce questionnement général pouvait aussi s'articuler à des interrogations sur le rapport entre institutions publiques et mobilisation politique et syndicale et plus largement de la société civile,

notamment autour de revendications et d'actions destinées à pallier ou à réduire la pauvreté de certaines catégories sociales.

En alternative à des accroches présentant les données actuelles de l'Observatoire des inégalités, sur le nombre des femmes parmi les personnes en dessous du seuil de la pauvreté ou l'importance des familles monoparentales dont une femme est à leur tête, on aurait pu citer un texte de Julie-Victoire Daubié extrêmement connu et commenté dans différents milieux saint-simoniens, républicains mais également parmi les économistes libéraux de la seconde moitié du XIXe siècle posant l'accent sur des aspects essentiels du sujet : « L'insuffisance de salaire, la charge de l'enfant naturel nous donnent deux fois plus d'indigentes que d'indigents, et pourtant elles ne sont pas secourues comme eux par l'assistance publique. Moins nombreuses dans les hôpitaux, elles les surpassent à peine d'un quart dans les hospices où l'on n'est admis qu'après plusieurs années d'attente sur influentes recommandations », (*La femme pauvre au XIXe siècle*. 1, 1869 p. 10-11).

1. Entre assistance et charité : institutions locales et bienfaisance à l'épreuve du paupérisme des femmes, des enfants et des vielles personnes du milieu du XIXe siècle à la veille de la Première Guerre mondiale.

En parallèle de la diffusion de la première industrialisation, les études sur la pauvreté s'intensifient à partir des années 1840. Plus que l'expansion du paupérisme on observe l'émergence de nouvelles formes de pauvreté concentrées et visibles dans les espaces urbains et du développement industriel. Ces pauvres manquent de structures familiales ou de réseaux sociaux d'entraide. Souvent des femmes isolées, des enfants abandonnés, des travailleurs et travailleuses incapables de travailler car malades ou trop âgés, ils ou elles sont pris en charge par des institutions locales (hospices, hôpitaux, bureaux de bienfaisances municipaux) ou des œuvres privées (instituts charitables, congrégations). À l'époque où le médecin Louis René Villermé dresse un *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, et la féministe Flora Tristan entame un *Tour de France* : *état actuel de la classe ouvrière*, le journaliste et homme politique républicain Louis Blanc s'interroge : « Le pauvre est-il un membre ou un ennemi de la société ? Qu'on réponde » (Louis Blanc, *L'organisation du travail*, 1840, édition de 1847). Pour Blanc et son milieu, il n'est plus question de distinguer les « bons pauvres » des « mauvais pauvres » car la pauvreté était la conséquence des failles dans l'organisation du travail auxquelles il fallait pallier. Le mouvement révolutionnaire de 1848 permet à Blanc de mettre en pratiques ces réflexions lors de la mise en place des ateliers nationaux dont les travailleurs hommes et valides sont les destinataires. La conception moralisatrice de la pauvreté, axée sur la responsabilité individuelle, reste néanmoins la plus répandue à cette époque, de même que des réponses destinées à fournir des aides et de l'assistance à des populations ciblées. Les sociétés de secours mutuel, tout en se diffusant à partir du milieu du XIXe siècle restent un phénomène relativement circonscrit et couvrant de manière quasiment symbolique les difficultés de santé des personnes affiliées. Ce sont principalement des institutions privées ou à la frontière entre public et privé, qui prennent en charge des formes de pauvreté spécifiques. Elles peuvent concerner des vieillards incapables de travailler, des veuves sans ressources mais plus particulièrement les femmes considérées comme vulnérables moralement (des jeunes femmes frôlant la prostitution, des filles-mères) ou les membres des familles indigentes (des enfants abandonnés par des parents en difficulté, des malades ne pouvant temporairement ou durablement travailler).

Les enfants sans parents ou protection familiale attirent une attention particulière dans la seconde moitié du XIXe siècle. Les orphelinats publics et privés accueillent les enfants sans parents en mesure de les entretenir et bénéficient de la mise en place d'une inspection des enfants assistés en

1866. Cela va de pair avec des politiques de contrôle notamment impliquant la possibilité de mettre en prison des enfants pour le délit de vagabondage.

En lien direct avec la crainte l'infanticide, dès le début du XIXe siècle avait été règlementée la pratique de l'abandon des nourrissons dans des « tours », des ouvertures à l'entrée des hôpitaux où l'on pouvait déposer les enfants nés hors mariage ou abandonnés pour des raisons matérielles, mais elle connaît une recrudescence au milieu du XIXe siècle. Dans les écrits contemporains on pointe les effets des mutations entraînées par l'industrialisation, le travail extra-domestique dans les ateliers et les usines de femmes dans des phases de leur cycle de vie surchargées d'enfants en bas âge ou de jeunes femmes victimes d'abus sexuels.

Le mouvement des congrégations, en forte croissance pendant toute la seconde moitié du siècle, contribue à la prise en charge des femmes, des jeunes filles pauvres et des enfants en danger de par les risques moraux liés à leur sexualité. Conçue dans cette objectif, la congrégation du Bon Pasteur fondée à Angers par Marie-Euphrosyne Pelletier en 1835comportait une branche destinée à la formation des jeunes filles et une branche réunissant des femmes repenties, les « Madeleines », priant pour la communauté. Les vieilles femmes seules sont à l'époque les plus nombreuses dans les hospices. Comme le soulignait Julie Victor Daubié leur part est d'un quart supérieur à celle des hommes au milieu du XIXe siècle. Des études récentes montrent par ailleurs que les femmes sont des clientes habituelles des monts de piété du fait de leurs faibles salaires, entre un tiers et la moitié de celui des hommes (Albert, *La vie à crédit*, 2022).

L'avènement de la Troisième République entraîne un changement en terme de laïcisation de la prise en charge mais la mutation de régime institutionnel ne se traduit pas toutefois par la mise en place de d'un service publique d'assistance à la pauvreté. Parmi les volets de la prise en charge de la question sociale, ce sont surtout l'obligation et la gratuité de l'instruction élémentaire des lois Ferry de 1881 et 1882 et la réglementation du travail des enfants, avec les lois de 1874 et 1892 qui complètent et définissent plus précisément le cadre amorcé par la loi de 1841, promulguée à la suite de la publication de l'enquête de L. R. Villermé. L'objectif était de réduire la pauvreté par l'instruction en l'accompagnant de formes ponctuelles d'intervention publiques telle la loi en 1904 sur la réorganisation de la prise en charge des enfants abandonnés suivie par la promulgation de la loi sur la recherche (limitée) de la paternité. Ainsi, si pendant la Troisième République le contrôle des sociétés de secours mutuel est supprimé et les politiques de prise en charge des enfants abandonnés sont renforcées, l'essentiel de l'activité d'assistance reste encore l'apanage des œuvres confessionnelles, catholiques mais aussi, bien qu'en moindre mesure, protestantes et juives.

Des systèmes d'assistance publique son cependant mis en place au niveau régional, en Seine-Inférieure, dans le Rhône et les Bouches-du-Rhône, mais restent très localisés comme cela est le cas pour Rouen (Marec, 2002).

Au tournant du siècle, les préoccupations d'ordre sanitaires s'accentuent et aboutissent à la loi de 1902 qui préconise la mise en place des bureaux d'hygiène municipaux sur la base du modèle havrais. À la différence de la loi de 1893 qui visant à garantir l'assistance les malades les plus pauvres mais dont les vieillardes et les vieillards étaient exclus, c'est au début du XXe siècle que les politiques sanitaires et d'assistance accordent plus d'attention aux vielles personnes. Une loi de 1905 prévoit enfin explicitement une allocation aux personnes âgées de plus de 70 ans. Fait significatif, l'aide n'est plus soumise au bon vouloir du donateur. On sort de la logique de la charité privée, même si prévaut toujours le principe de subsidiarité : c'est toujours en première instance la famille qui intervient même si le nombre de personnes résidentes dans les hospices et prises en charge par les bureaux de bienfaisance augmente de ce fait considérablement.

Le principe du droit à l'assistance qui se dessine va de pair avec l'institution d'autres dispositifs visant à réduire la pauvreté des personnes âgées, dont en particulier la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes, non plus basée sur une contribution libre et volontaire mais obligatoire et ouvrant le droit à une pension à partir de 65 ans. Contestée par les syndicats, notamment la Confédération Générale du Travail (CGT), pointant la faiblesse de l'espérance de vie à la naissance à l'époque (50 ans pour les femmes et 45 pour les hommes) et la nommant « loi pour les morts », elle permet néanmoins de réduire de manière significative le nombre de pauvres parmi les personnes très âgées.

2. L'intervention publique, l'émergence du système assuranciel et l'assistance à des populations cibles dans l'entre-deux-guerres

Le passage de la charité à la bienfaisance s'achève avec la Première Guerre mondiale et l'État y prend une part active. D'une part des besoins nouveaux s'ouvrent en termes d'assistance aux blessés et aux invalides ; d'autre part ces besoins sont plus largement en lien avec des crises sanitaires (grippe espagnole touchant plus particulièrement les femmes, tuberculeuse, maladies vénériennes). Les personnes indigentes souffrant de ces maladies ou à risque, tout particulièrement les prostituées, sont soumises à une prophylaxie spécifique. Les départements sont des institutions centrales dans la mise en place de ces dispositifs. Ils organisant les différents services et gèrent leur financement de la part des communes et de l'État.

Enfin, l'impact de la guerre sur la pauvreté des familles et leur prise en charge est en lien avec la mort d'un million et demi de jeunes hommes au front, un cinquième de la population active masculine auxquels s'ajoute plusieurs centaines de mutilés ou inaptes au travail. L'assistance publique et privée se renouvelle et des associations dédiées réunissent des mutilés ou les veuves de guerre, des centaines de milliers de femmes vivant dans des conditions de privation et qui deviennent nouvelles bénéficières de subsides ou pensions étatiques. Créée en 1919, la figure du pupille de la nation voit aussi ses effectifs grimper rapidement à plusieurs dizaines de milliers d'individus en quelques années. Leur nombre pousse à réorganiser les dispositifs des enfants placés auprès des familles pendant l'entre-deux-guerres (Faron, 2001).

La laïcisation des systèmes d'assistance qui avait débuté dès la fin du XIXe siècle s'accompagne d'une professionnalisation qui s'achève pendant cette période. Les membres des bureaux de bienfaisance aidant matériellement et en nature, les pauvres sont de plus en plus des laïcs recevant une rémunération voire un salaire, mais les femmes y restent comme auparavant les plus nombreuses, y compris dans les organes de direction. La professionnalisation de différentes figures de l'assistance, souvent incarnées par des jeunes femmes, s'amorce avec la guerre et s'accélère dans l'après-guerre. Des écoles professionnelles se développent rapidement dans l'entre-deux-guerres et de nouvelles figures de l'assistance salariées remplacent les religieuses ou les bénévoles. La figure de l'assistante sociale voit le jour en se greffant sur une préparation délivrée par les écoles de formation des « surintendantes » d'usine mises en place dans la période de la guerre. L'issue de cette formation sera reconnue par un diplôme spécifique en 1932 (Zappi, 2019).

Les nouvelles politiques destinées aux populations pauvres restent guidées par des critères d'âge et de genre. La crise démographique engendrée par la mortalité exceptionnelle de jeunes hommes pendant la guerre se greffe sur une stagnation plus ancienne de la population française, remontant au siècle précèdent et aboutissant à la mise en place de politiques natalistes et familialistes. Les initiatives liées au paternalisme patronal de la période précédente sont généralisées par la loi Landry

de 1932 sur les allocations familiales qui réduisent les difficultés des familles dans la phase où les enfants sont en bas âge.

Si en France le principe de l'assurance chômage n'est pas retenu, d'autres formes d'assurances sociales basées sur un prélèvement sur les salaires reparti entre patronat et salariat ouvrent des nouveaux droits à la retraite mais aussi à l'indemnisation pour maladie et invalidité des travailleurs ou à des congés liés à la maternité, autant de causes engendrant le risque de la pauvreté pour les classes populaires. Le lien de ces dispositifs avec la pauvreté est d'autant plus fort que la protection de ces assurances se borne à couvrir les personnes dont le salaire est inférieur au niveau de ce qui est défini « plafond d'affiliation ». Malgré la portée de ces mesures, l'insuffisance de la protection qu'elles offraient est rapidement apparue surtout à la suite de la crise économique des années 1930 et des urgences débouchant du chômage de certaines catégories, notamment les personnes âgées et les femmes dont le salaire était considéré « d'appoint » selon les principes du modèle de l'homme gagne-pain (Frader, 2008).

Pendant la période charnière de la fin de la fin de la Troisième République s'amorce un débat sur l'État social, qui se poursuit pendant la Deuxième Guerre mondiale, sur les enjeux et les formes que l'intervention étatique en matière d'assistance sociale aux personnes démunies pouvait prendre. L'âge y occupe une place spécifique. Dans ce cadre voit le jour l'allocation au vieux travailleurs salariées (AVTS) mise en place sous le régime de Vichy en 1941. Toutefois, ce dispositif ne relève pas de manière significative les revenus des personnes âgées car le montant de l'allocation est inférieur de 2,5 fois aux salaires les plus bas de l'époque. Conçu avec des visées de plus ample portée, le programme des « Tous heureux » du Conseil national de la Résistance en 1943 a pour objectif d'unifier l'ensemble des caisses de retraite dans un régime général financé par répartition. Abandonnant la logique de l'assistance, l'aide sociale publique devient un droit sous certaines conditions et la retraite se configure dans cette optique comme un prolongement des revenus du travail.

3. Un système qui universalise la couverture sociale des pauvres ? La mise en place de la sécurité sociale et l'apparition de nouvelles formes de pauvreté à la croisée de l'âge et du genre

À l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, la France entre dans une nouvelle phase de la prise en charge publique de la pauvreté, une phase d'universalisation de la couverture sociale moins marquée en principe par la différenciation liée à l'âge et le genre, car la Sécurité sociale créée par les ordonnances d'octobre 1945 ne se fonde pas sur des critères reposant sur des qualités sociales associées aux individus mais fait référence principalement à des revenus et des ressources. Dorénavant l'aide sociale prend la place de l'assistance dans le droit social et dans le discours politique. L'accès au droit de vote par les femmes à la suite de la guerre et de l'ordonnance de 1944 marque également un changement majeur du corps électoral, qui ne sera pas sans conséquences sur les politiques sociales de la Quatrième et de la Cinquième République.

Le système des retraites est refondu et se base désormais entièrement sur le système de la répartition, accompagné de l'unification de la gestion financière des cotisations patronales et salariales au sein de la Caisse nationale de sécurité sociale. En 1956 est défini le seuil dit « minimum vieillesse » de la pension des personnes, le plus souvent des femmes, n'ayant pas le nombre d'annuités requises pour accéder à la retraite. Cela s'accompagne de la mise en place d'une gestion paritaire grâce à la présence des syndicats dans la gestion des différents organismes qui la composent pour couvrir les risques liés à la maladie, les accidents du travail et la vieillesse, tandis qu'il y a une séparation de la branche concernant la prise en charge de la famille.

La mise en place du système de la Sécurité sociale s'accompagne d'un recul global de la pauvreté des personnes âgées pendant la période de développement qui s'amorce dès le milieu des années 1950 notamment. Toutefois, même pendant la période de croissance que Jean Fourastié appelle en 1979 Trente Glorieuses, les inégalités demeurèrent et concernent notamment les difficultés économiques des personnes ayant bénéficié de bas salaires pendant leur vie active, en particulier les femmes seules, comme le pointe le rapport établi par Pierre Laroque en 1962 (Weber, 2017). Sollicitée par le chef du gouvernement Michel Debré dans le cadre du VIe Plan, l'enquête intitulée *Politique de la vieillesse : rapport de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse* entraîne par la suite une hausse significative des retraites les plus basses. Depuis 1975 le seuil du taux de pauvreté (60 % du revenu médian) des retraités est par conséquent inférieur à celui du reste de la population. Si la pauvreté des personnes âgées est un phénomène résiduel, les travailleurs, surtout des travailleuses, avec des carrières hachées et caractérisées par des discontinuités liées à la maternité notamment sont cependant les moins bien couvertes par ce système, son financement étant basé sur les cotisations salariales.

Plus largement, même pendant leur vie active, ce sont les femmes qui souffrent, en particulier après la crise économique qui s'installe durablement du milieu des années 1970, de difficultés les faisant par moments plonger en dessous du seuil de pauvreté. D'une part, leur présence est croissante dans les emplois à temps partiel, d'autre part elles sont davantage que les hommes en charge d'enfants en bas âge lors de séparations et de divorces (dont la courbe monte en flèche dès le début des années 1970). Plus globalement, les hommes employés dans des carrières bénéficiant d'une protection accrue du droit du travail en matière de contrat de travail et de licenciement, ont pu davantage profiter des avantages du salariat, d'une protection sociale plus ample et de la hausse des salaires réels de cette époque. Paradoxalement, c'est cette dynamique qui a déterminé dans un premier temps une baisse relative des femmes dans le marché du travail formel dans les années 1950 entrainant des conséquences directes sur leurs retraites postérieures.

La mise en place de la Sécurité sociale n'efface pas la mobilisation de la société civile vis-à-vis des pauvres. Contrairement à ce que l'on aurait pu s'attendre, pendant les Trente Glorieuses, et en particulier à partir de la fin des années 1960, l'action sociale du secteur privé se transforme et se politise. Le Secours populaire fondé en 1945 par le Partit communiste français se veut comme une alternative dans la lutte contre la pauvreté aux initiatives confessionnelles. Sur le versant opposé, à côté de la Société Saint-Vincent de Paul, qui réoriente son action, voient le jour des nouveaux organismes comme les Petits frères des pauvres œuvrant en particulier au soutien aux vieillards et le Secours catholique, s'appuyant sur le réseau des diocèses. En parallèle, des associations comme la fondation de l'Abbé Pierre créée en 1951, s'adressent aux personnes qui croisent les vulnérabilités : les « clochards » ou les « clochardes » ou personnes sans domicile fixe (SDF) ont souvent un âge avancé à l'époque. La crise des années 1970 fait sortir au grand jour de nouvelles formes de pauvreté au sein de sociétés opulentes. Touché par la précarité alimentaire de couches disparates de la population, l'humoriste Coluche, fils d'un immigré italien originaire du Latium mort à 30 ans et d'une fleuriste jeune veuve à 27 ans en 1947 avec deux enfants de 5 et 3 ans à charge, lance la première campagne des « Restos du cœur » en 1985. Les jeunes et les femmes isolées sont depuis les plus assidus bénéficiaires de cette aide alimentaire.

De l'autre côté de la pyramide démographique, si les enfants abandonnés ne subissent plus des formes spécifiques de stigmatisation surtout grâce au nombre croissant des placements auprès de familles, en revanche les jeunes sont exclus de ces mécanismes d'aides en particulier entre 18 à 25 ans, y compris du Revenu minimum d'insertion (RMI) mis en place sous le gouvernement Rocard à partir du 1er décembre 1988. Une partie de ces jeunes, au chômage ou suivant des formations longues, se retrouve exclue de certains *minima*s sociaux et tombe pendant un temps, et parfois de

manière plus durable, en dessous du seuil de pauvreté dans les années 1980 tout comme de nos jours.

Dans la **conclusion** il s'agissait d'esquisser une synthèse des points principaux abordés en réponse au questionnement initialement posé en insistant sur l'importance de la catégorisation des individus selon l'âge et le genre dans la perception et dans les formes de la prise en charge de la pauvreté.

Les ouvertures possibles pouvaient porter sur les persistances d'inégalités anciennement construites, les nouvelles formes de pauvreté émergeant à partir des années 1970 et les instruments visant à les amoindrir.

5.4. Exemple de bonne copie.

Un exemple de très bonne copie est donné en annexe (copie 1038779). Cette copie a obtenu la note de 18/20.

Appréciation harmonisée des deux correctrices : « *Excellente dissertation : bien conçue, argumentée de manière cohérente et convaincante et révélant des connaissances solides, appuyées sur des exemples bien référencés. Des remarques pertinentes aussi sur la prise en charge genrée de la pauvreté, l'importance des structures de bienfaisance privées et les formes de la pauvreté en fonction des catégorisations sociales (âge, genre, statut d'emploi, origine sociale). »*

VI - Epreuve orale de leçon

Jury : Charlotte BELLON, Marianne BLANCHARD, Emmanuel BUISSON-FENET, Carole CHRISTEN, Vincent CLEMENT, Karim FERTIKH, Sybille GOLLAC, Christophe LAVIALLE, Christine LE CLAINCHE, Stéphane LEMBRE, Manuela MARTINI, Manon-Nour TANNOUS.

Rapporteur : Christophe LAVIALLE

6.1. Nature et déroulement de l'épreuve

« 1° Leçon suivie d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [leçon : quarante minutes ; entretien : vingt minutes maximum] ; coefficient 5).

Le programme de l'épreuve est constitué des programmes de sciences économiques et sociales de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal, des programmes d'économie approfondie et d'économie, sociologie et histoire du monde contemporain de la classe préparatoire économique et commerciale option économique (première et seconde années) et du programme de sciences sociales de la classe préparatoire littéraire voie B/ L (première et seconde années) ». Arrêté du 22 mai 2018.

La préparation a lieu en bibliothèque (la liste des livres disponibles est consultable sur le site Ses-Ens (http://ses.ens-lyon.fr/) dédié aux sciences économiques et sociales). Les candidats disposent de transparents qui leur permettent de consigner le plan, des schémas, des graphiques… ; il leur est demandé, depuis la session 2018, de présenter la liste des ouvrages qu'ils ont utilisés pour construire leur exposé (et éventuellement de la noter sur un transparent) dans le temps imparti à l'exposé – par exemple, juste après leur conclusion.

L'épreuve débute par un exposé du candidat d'une durée maximum de 40 minutes. De très bons exposés peuvent ne pas utiliser tout le temps imparti, mais il est attendu que les exposés durent au moins 35 minutes.

L'épreuve se poursuit par un entretien de 20 minutes maximum (même si l'exposé a duré moins de 40 minutes). Cet entretien débute par des questions sur l'exposé et sur la dominante concernant l'exposé puis s'élargit à des questions concernant l'autre dominante et aux faits économiques et sociaux. Le jury se réserve la possibilité de poser des questions de transposition didactique.

6.2. Les résultats : distribution des notes

87 candidats étaient présents. La moyenne générale des notes s'établit à 10,31/20 (contre 10,67/20 en 2022 ; 10,39/20 en 2021 ; 11,21/20 en 2020). La moyenne des candidats admis est de 12,84 (contre 13,26/20 en 2022 ; 12,77/20 en 2021 ; 14,09/20 en 2020). La médiane est à 10/20, l'écart-type à 3,83.

Les notes sont comprises entre 4 et 19 pour les présents, et entre 5 et 19 pour les admis.

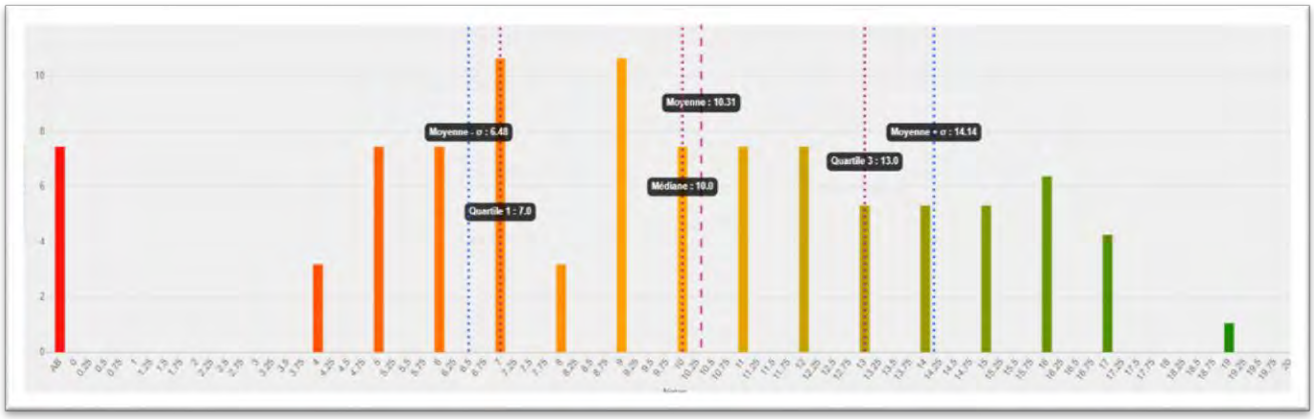

6.3. Exemples de sujets (session 2023)

Les sujets sont, à parts (quasi-) égales (en fonction des contraintes d'organisation du planning des interrogations), à dominante économique et à dominante sociologique (dont des sujets de science politique). La dominante est explicitement notée sur le sujet tiré par le candidat (par ailleurs, si le candidat est interrogé dans une dominante, il est interrogé sur le dossier dans l'autre dominante).

Sociologie – science politique

1. Comparer en sociologie
2. La cause des femmes
3. Faire des études
4. Sociologie et histoire
5. Famille et parenté
6. Être entrepreneur
7. Les émotions au travail
8. Vendre son corps
9. Se battre
10. Numérique et lien social
11. Réfugiés, réfugiées
12. Lire et écrire
13. Mouvements sociaux et action publique
14. Qu'observent les sociologues ?
15. Le renouvellement des élites
16. Rites et croyances
17. La danse
18. Faire l'opinion
19. La mémoire collective
20. Ne pas voter
21. Public, privé
22. Être femme et gouverner
23. Catégoriser, hiérarchiser ?
24. Droit et conflits sociaux
25. S'occuper des enfants
26. Les forces de l'ordre
27. Prendre soin
28. Genre et mobilité sociale
29. Le vote, un acte solitaire ?

30. Agir en Europe
31. L’hôpital
32. Devenir professionnel.le
33. Quand les usines ferment
34. Dominant·es, dominé·es et domination
35. La vie sociale des objets
36. Manger
37. L’exploitation
38. La violence légitime
39. Les hommes en politique
40. Les nationalismes
41. Créer
42. En grève
43. Les nomenclatures en sociologie
44. Le capital économique
45. Étudier les relations internationales

Economie

1. Le fait social en économie
2. Produire est-il toujours rationnel ?
3. Qu'est-ce que le bien commun ?
4. Qu'est-ce qu'une régulation efficace ?
5. Actionnaires et gouvernance de l’entreprise
6. Taux d’intérêt et croissance
7. Faut-il baisser le coût du travail ?
8. Place et rôle des hétérodoxies dans l’histoire de la pensée économique
9. Géographie et économie
10. La science économique face à la Nature
11. La santé est-elle un objet pertinent de la politique économique ?
12. Le genre de l’économie
13. L’économie de l’intelligence artificielle
14. Crises et bien commun
15. Y a-t-il un prix objectif ?
16. Le capitalisme a-t-il une fin ?
17. Les politiques économiques et les frontières
18. L’économie des âges de la vie
19. L’aide au développement
20. Chômage, inactivité et fins de carrières
21. Les crises économiques sont-elles prédictibles ?
22. Des indicateurs de richesse sont-ils nécessaires ?
23. Les déterminants de la mobilité des facteurs de production
24. Maximiser le bien-être social
25. Risque et incertitude
26. Altruisme et égoïsme
27. L’inflation : une fatalité ?
28. Mondialisation et inégalités
29. La conflictualité en économie
30. La rente en France
31. Qu’est-ce que la compétitivité ?

32. Arbitrage consommation / épargne et cycle de vie
33. Les effets économiques des épidémies
34. Existe-t-il un taux d'imposition optimal ?
35. Fiscalité et distorsions
36. L'économie politique de l'action publique
37. Crises financières et crises économiques
38. A quoi sert l'innovation ?
39. L'Histoire de la Pensée Économique est-elle inutile ?
40. Institutions et économie
41. Les politiques économiques sont-elles utiles ?
42. Le marché est-il efficace ?

6.4. Commentaires et recommandations

Les attentes du jury et les caractéristiques des prestations des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé ces dernières années. Les remarques du jury concernant l'épreuve de leçon demeurent globalement proches de celles émises dans les rapports de jury des dernières sessions du concours. Ces remarques conservent donc toute leur pertinence et sont largement reprises dans le présent rapport.

Exposé

Comme les années précédentes, le jury a eu à cœur de proposer une grande diversité de thématiques et de formulations de sujets destinées à tester l'ensemble des compétences attendues des candidats et leur capacité à mobiliser et maîtriser des connaissances théoriques pour produire une réflexion de qualité sur des questions présentant souvent des enjeux d'actualité. Les sujets proposés peuvent quelquefois sembler de difficulté inégale. Il va de soi que le jury adapte ses attentes et son niveau d'exigence à la complexité et à la difficulté des sujets proposés. L'entretien avec le jury qui suit l'exposé est en outre l'occasion pour le jury de vérifier l'étendue et la maîtrise réelle des connaissances et compétences des candidats sur des sujets variés.

Formellement, à de très rares exceptions près, les candidats maîtrisent très correctement les exigences de l'exercice, auxquels ils se montrent bien préparés : exposé d'une durée de 35 à 40 minutes, plan clairement annoncé, développement structuré témoignant de la maîtrise formelle de la méthodologie de l'exposé. Le jury déplore toutefois quelques exposés encore trop courts (moins de 35 minutes – et dans quelques rares cas, d'une durée nettement inférieure et donc très insuffisante). Outre qu'ils caractérisent généralement des exposés ne traitant pas l'ensemble des aspects pertinents du sujet, ces exposés très courts révèlent généralement d'importantes lacunes disciplinaires, qui se confirment en général lors de la phase de discussion avec le jury. Comme les années précédentes, le jury regrette que certains candidats « jouent la montre » et tentent de pallier l'insuffisance de l'exposé par un allongement artificiel de sa durée. Une telle stratégie est évidemment contre-productive et insusceptible de compenser l'insuffisance de contenu de l'exposé.

Sur le fond, aussi bien en sciences économiques qu'en sociologie et science politique, le jury a constaté une hétérogénéité importante entre les prestations des candidats.

Comme les années précédentes, plusieurs exposés ont ainsi été tout à fait remarquables en termes de qualité, tant sur le plan des connaissances que de la méthodologie et de la maîtrise formelle de l'exercice de leçon. Plusieurs exposés d'excellent niveau combinent ainsi opportunément les différents éléments et niveaux d'analyse (théoriques, empiriques, illustrations) attendus dans le

cadre des épreuves d'admission de l'agrégation externe. D'autres exposés se caractérisent cependant par des approximations et lacunes disciplinaires importantes, y compris sur des notions de base. Concernant ces exposés, les lacunes sont en général confirmées durant la phase de discussion avec les membres du jury, faisant parfois apparaître l'insuffisante culture générale en sciences sociales de certains candidats.

Les notes les plus faibles ont ainsi été attribuées à des exposés qui présentent soit une erreur de définition et/ou de cadrage du sujet (par exemple, sujet mal cerné, restreignant ou élargissant excessivement le périmètre du sujet proposé, définition erronée des termes du sujet), soit une problématique non pertinente ou inexistante.

Comme les années précédentes, le jury rappelle aux candidats le caractère indispensable d'un temps de réflexion personnelle sur le sujet, en préalable à l'utilisation des ressources de la bibliothèque : bien souvent, c'est ce temps de réflexion qui permet aux candidats de cerner efficacement le périmètre et les enjeux du sujet et d'élaborer ensuite une argumentation pertinente. Trop de candidats ne font pas ce travail de base d'analyse du sujet, pour essayer d'en dégager toutes les dimensions. Peut-être sous l'effet du stress, ils se réfugient (trop) rapidement dans la recherche – désordonnée, non réfléchie - des ouvrages, surtout pour les sujets un peu « atypiques », ce qui donne ensuite des exposés un peu pauvres, et surtout trop court (alors que dans plusieurs cas, les questions ont montré que les candidats en question connaissaient des travaux qu'ils auraient pu mobiliser). Il faut donc prendre le temps de réfléchir au sujet et en particulier de mener une réflexion précise sur les termes du sujet. On peut conseiller par exemple de réfléchir sur les termes proches de ceux du sujet pour mieux en préciser le sens, et faire preuve de « sens des distinctions » : par exemple sur un sujet sur les nomenclatures, se soucier de distinguer nomenclature et classification, nomenclature et catégorie, etc. De même, sur un sujet sur les migrants, distinguer migrants et demandeurs d'asile, réfugiés ou étrangers. C'est vraiment nécessaire pour éviter des erreurs grossières de raisonnement.

Ensuite, le jury a pu donc constater que, malgré l'affichage formel d'un plan structuré, certains exposés manquent encore d'un fil directeur clair et cohérent et procèdent par juxtapositions d'idées et de références sans que la problématique du propos n'apparaisse explicitement. Les candidats savent qu'il est attendu d'afficher une « problématique » avant leur plan détaillé au rétroprojecteur, et se plient souvent sagement à cette consigne, mais cet exercice est presque contreproductif quand la « problématique » en question n'est autre que le sujet, mis sous une forme interrogative. **Le jury rappelle à cet égard le caractère impératif d'une vraie problématisation de l'exposé, justifiée et argumentée dès l'introduction, qui ne soit pas que la simple répétition du sujet sous forme interrogative, ou une succession de questions, mais un exercice qui présente les contours de ce que sera le schéma argumentatif en réponse à la question posée, explicitement ou implicitement par le sujet.** Le déroulé de la démonstration se décline alors autour d'un plan déduit logiquement de cette problématique. La clarté de l'exposé se renforce aussi par l'expression de transitions explicites à l'oral.

Il est évidemment ensuite impératif de maîtriser les concepts et éléments théoriques de base. Pour autant, le jury regrette les connaissances datées et incomplètes de plusieurs candidats peu au fait du renouvellement et des développements des analyses des sciences économiques et sociales des décennies récentes.

Ce constat est à relier à **l'utilisation maladroite des ressources de la bibliothèque**. Trop de candidats semblent ne faire aucune recherche précise, et ne pas prendre le temps d'une consultation d'ouvrages dédiés à leur sujet en se contentant de manuels ou de dictionnaires trop généralistes. Pour donner des exemples précis, sur un sujet sur les institutions économiques, il est surprenant

que le candidat n'utilise pas le Repères sur « l'économie institutionnelle » qui permettait largement de faire le tour des aspects théoriques, idem pour un sujet sur la violence légitime, le candidat n'a semble-t-il pas pris la peine de rechercher les ouvrages par l'entrée « violence » alors qu'il y avait largement de quoi enrichir son information. Le jury déplore ainsi que de trop nombreux exposés se fondent quasi-exclusivement sur des ouvrages généraux et manuels de base ne permettant ni de faire apparaître les grands enjeux économiques, politiques et soci(ét)aux contemporains associés au sujet, ni d'analyser ce dernier à la lumière des avancées disciplinaires récentes. Les ressources de base sont indéniablement indispensables pour aborder les sujets proposés (par exemple pour vérifier les définitions et concepts fondamentaux). Elles ne sont cependant pas suffisantes pour élaborer la réflexion de qualité qui est attendue des candidats à l'agrégation externe de sciences économiques et sociales. **Le jury conseille donc de prendre vraiment un temps de recherche pour trouver des ouvrages adéquats, et de s'entrainer à l'avance sur cet exercice bibliographique, à partir de la bibliographie en ligne du concours sur le site SES.ENS**.

Il est demandé en fin d'exposé (et sur le temps d'exposé) de présenter sa bibliographie. La bibliographie demandée ne doit pas comprendre tous les livres cités mais uniquement ceux présents dans la bibliothèque et que les candidats ont utilisé réellement : afficher une liste d'ouvrages classiques, le plus souvent absents de la bibliothèque, ne sert à rien. **Le jury demande à cet égard que la bibliographie soit commentée** : quels ouvrages réellement utilisés ? pourquoi ? comment ?

Comme les années précédentes, le jury rappelle enfin que, s'il est attendu que les candidats maîtrisent parfaitement les éléments disciplinaires de base, **ils doivent également s'informer des principaux développements récents dans le domaine des sciences économiques et sociales et pouvoir en présenter les apports,** en les situant par rapport aux grandes questions contemporaines et à l'état des connaissances disciplinaires. Les candidats ont en particulier souvent trop peu conscience du "tournant empirique" à l'œuvre en économie comme en sociologie dans les dernières décennies, et ont un traitement très "histoire des idées" des sujets. Si l'histoire de la pensée économique et celle de la sociologie sont très utiles, on manque vraiment de confrontation avec des études empiriques pour de nombreux sujets. La bibliothèque est très précieuse là aussi, pour aller rechercher les résultats de grandes enquêtes empiriques. Pour donner un exemple concret, sur les migrations, trop de candidats ne connaissent pas les travaux de David Card sur les réfugiés cubains à Miami, ou en sociologie l'enquête « Trajectoires et Origine » de l'INED. On est en droit d'attendre d'un candidat ou d'une candidate à l'agrégation une présentation d'un débat théorique, mais ensuite il est souvent nécessaire d'en tirer des hypothèses précises, et de les confronter à des données empiriques et des enquêtes. Cette articulation est à la base du raisonnement scientifique en sciences sociales. **Les meilleures leçons sont celles qui ont fait montre de connaissances précises de travaux empiriques et qui ont su les mobiliser pour nourrir leurs questionnements. Certaines leçons se sont particulièrement signalées par un dialogue maîtrisé entre cadre théorique (ou questionnements généraux) et enquêtes empiriques.**

Pour ce qui concerne les auteurs, le jury rappelle par ailleurs que les références multiples mais allusives et non maîtrisées aux auteurs (contemporains ou anciens) et théories ne saurait tenir lieu de réflexion rigoureuse

Entretien

L'objectif de l'entretien est dans un premier temps de permettre aux candidats de préciser certains points insuffisamment développés dans l'exposé et d'apporter des prolongements ou des éclairages complémentaires en lien avec le sujet. Dans un second temps, des questions visent à tester les connaissances et la capacité de raisonnement des candidats sur différents thèmes : économie,

sociologie, sciences politiques et histoire économique et sociale. Destinées à évaluer les connaissances des candidats dans différents domaines, les questions posées lors de l'entretien portent nécessairement sur des sujets très divers et présentent par nature des degrés de difficulté variables, afin de permettre au jury de hiérarchiser les prestations des différents candidats. Le jury n'attend ainsi pas nécessairement que les candidats répondent à l'ensemble des questions posées, mais il cherche plutôt à tester leur capacité d'analyse et de réflexion. **Il est donc préférable de reconnaître que l'on ignore une réponse plutôt que de tenter une réponse floue ou erronée**.

Le jury souligne à cet égard le peu d'anticipation de questions qui pourraient pourtant, avec un peu de réflexion, sembler assez probables et mériteraient de trouver 2-3 minutes dans le temps de préparation pour réfléchir

Par ailleurs il remarque que beaucoup de candidats ne parviennent pas à expliquer des mécanismes simples en économie, dont on peut leur demander la démonstration ou la présentation au tableau : le multiplicateur keynésien à partir de la fonction de consommation, l'équilibre emplois-ressources, le graphique de l'arbitrage consommation-loisir, le graphique de l'équilibre de monopole, … C'est aussi vrai en sociologie, où beaucoup de candidats ne maitrisent pas des éléments de base, présents à la fois dans le programme de SES au lycée et des CPGE B/L, par exemple sur la nomenclature des PCS (histoire, principes de construction), sur l'évolution de la structure sociale en France au cours des dernières décennies ou encore sur la mobilité sociale (mesure et évolution).

Dans le cadre des questions sur les faits économiques et sociaux, enfin, il est parfois apparu une méconnaissance des organisations internationales (histoire, fonctionnement général, rôle) dont les noms ont pu être égrenés au cours des présentations (FMI, OIT, Banque mondiale etc.) Dans certains cas, le terme « d'organisation internationale » n'a pas pu être défini de manière satisfaisante. Si, de manière générale, on peut saluer la culture historique des candidats, certains domaines sont moins connus. En particulier la chronologie élémentaire des grands évènements historiques est méconnue : le XIXe siècle, notamment, semble être pour beaucoup un « long tunnel » qui conduit de la révolution française à la première guerre mondiale, sans qu'ils y discernent des moments pertinents. La connaissance de la chronologie des lois sociales, des transformations économiques, des moments politiques, doit être mieux maîtrisée.

VII - Epreuve orale de commentaire d'un dossier

Jury : Fatima AIT-SAID, Sébastien ASSERAF-GODRIE, Paul COSTEY, Daniel DIDIER, Sophie IFFRIG, Antonello LAMBERTUCCI, Laure LACAN-DIA, Delphine MORALDO, Stéphane PELTAN.

Rapporteur : Sébastien ASSERAF-GODRIE

7.1. Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve est un commentaire de dossier émanant d'un ou plusieurs articles scientifiques extraits de revues ou d'ouvrages de science économique et de sociologie/science politique suivi d'un entretien avec le jury. La durée de la préparation est de 4 heures, et la durée de l'épreuve est fixée à 45 minutes, dont 25 minutes pour l'exposé sur le dossier et 20 minutes maximum pour l'entretien avec le jury.

L'entretien avec le jury se déroule en trois temps. Tout d'abord, le questionnement s'appuie sur la reprise du commentaire du dossier, les questions portent plus précisément sur la lecture de données, de schémas ou de figures, sur la cohérence du plan suivi, sur la maîtrise des définitions et indicateurs ainsi que des théories dans lesquelles l'article s'inscrit, sur ses prolongements et les

limites éventuelles de l'analyse. Le deuxième temps est consacré à des questions portant sur un autre champ que celui de l'article (questions de science économique si le dossier est de nature sociologique/science politique et réciproquement). Le dernier temps de l'interrogation est une question sur le métier d'enseignant et les valeurs de la République, qui s'inscrit dans le référentiel de compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (*Bulletin officiel* du 25 juillet 2013).

7.2. Les résultats et la distribution des notes

La moyenne obtenue par les candidats à cette épreuve est de 11,52, la médiane de 11 et l'écart-type de 3,48. 18 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15 alors que 38 % des candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 10.

Distribution des notes

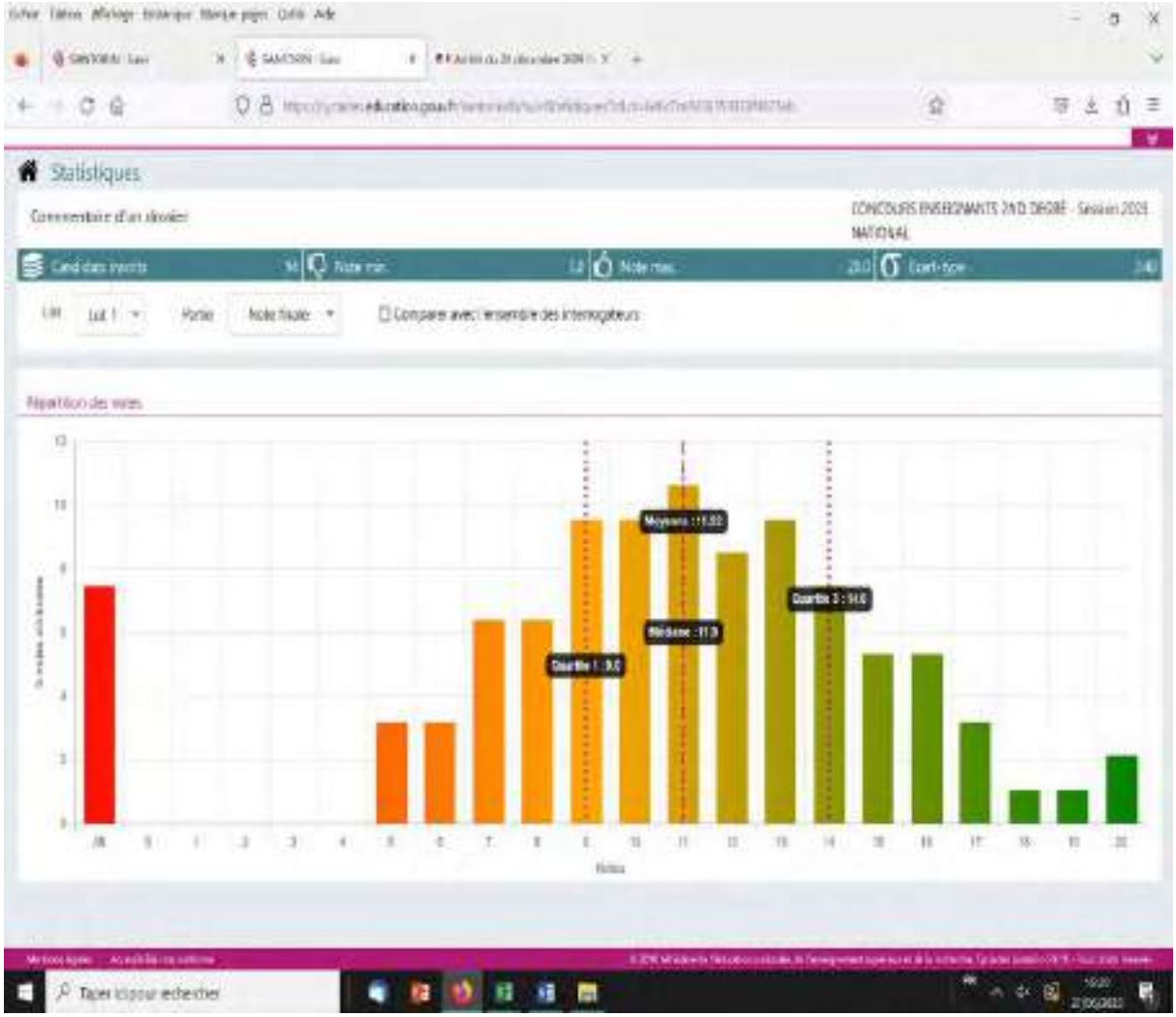

7.3. Commentaires et recommandations

De nouveau cette année, à quelques exceptions près, les candidats gèrent bien le temps de leur exposé (25 minutes), sans perte de temps les plans sont généralement bien présentés (le plus souvent à l'aide d'un transparent), puis respectés.

La majorité des candidats a une bonne expression orale. On rappellera toutefois que l'enseignement est aussi un métier de communication : en conséquence, il faut soigner la qualité de la présentation orale, adopter un niveau de langage soutenu et une posture adaptée à un futur enseignant. Ce dernier point semble avoir était parfois oublié par certains candidats dont les attitudes et la présentation ne correspondaient pas vraiment à ce que l'on peut attendre dans un tel concours. Bien entendu, il convient aussi s'exprimer en regardant les membres du jury et éviter de trop lire ses notes (pratique heureusement assez peu fréquente).

Sur le fond, associée à une problématisation pertinente, la qualité des prestations tient surtout au degré de prise en compte du dossier, à sa contextualisation historique et théorique, et à sa mise en perspective méthodologique et analytique. A ce propos, s'il n'est pas pertinent de plaquer un plan systématique (portée/limites) comme ce fut le cas pour quelques rares candidats, il est à rappeler qu'il est tout à fait possible -selon la nature du dossier- d'avoir des analyses critiques fondées notamment sur les aspects méthodologiques et théoriques. Le jury a été étonné par la timidité de certaines critiques sur des dossiers où les réflexions sur les enquêtes ou les modalités de traitement des données laissaient pourtant ouvertes des perspectives évidentes de mise à distance. Bien entendu, la critique pour la critique ne fait pas sens et ne peut se substituer à l'analyse des contenus des articles, mais le questionnement méthodologique est parfois nécessaire au bon traitement du dossier.

De ce fait, les exposés les moins bons se limitent à une restitution linéaire du texte et/ou des articles juxtaposés, sans prise de recul, ni arrière-plan théorique ou illustration pertinente. A l'extrême opposé quelques candidats se sont emparés de la critique des articles toute chose égale par ailleurs sans en ressortir les apports, ni mettre en perspectives les enjeux. Cependant, le défaut majeur le plus courant reste que beaucoup de candidats ne parviennent pas à dépasser un simple compte-rendu du dossier pour s'en servir comme support d'une réflexion sur ses enjeux actuels. Ils en restent alors à une reformulation se limitant parfois à une paraphrase. Si l'appui sur le dossier est essentiel, les candidats doivent savoir le mettre en perspective pour l'analyser, le resituer dans les débats scientifiques qui traversent la discipline, et montrer la portée et les enjeux des arguments qu'il développe. Certains dossiers comportent deux textes. Il convient alors de faire ressortir l'intérêt de leur association, les points communs et différences de leurs approches, leur articulation. Ainsi, un exposé dont le plan sépare l'analyse de chacun des textes ne traite pas le dossier de façon satisfaisante.

Un deuxième trait des exposés les moins bons a été l'évitement de lectures précises des données. Il est attendu que les candidats exploitent véritablement les données présentées dans le dossier (modalités de construction, lecture et interprétation, pertinence, lacune…). La maitrise à minima des outils quantitatifs de la discipline est une attente dont les candidats doivent faire preuve en se confrontant aux statistiques, graphiques et éléments simples de formalisation présents dans les dossiers. Le jury appréciera bien davantage un candidat qui se trompe en se confrontant à la donnée, qu'un candidat avec une stratégie d'évitement. Dans tous les cas de figure, il est donc utile de se confronter aux données, statistiques et modèles des articles des dossiers, de mobiliser des connaissances supplémentaires afin d'apporter une valeur ajoutée et d'entrer dans une démarche véritablement analytique.

Considérant l'exposé lui-même, il convient dès l'introduction de contextualiser le dossier, son objet, les enjeux qu'il soulève, les références théoriques et méthodologiques auxquelles il renvoie. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille systématiquement décliner un long historique des revues et sources des articles, même si cette pratique demeure pertinente pour quelques dossiers. De même, je jury invite les candidats à être attentifs à la durée de l'introduction qui doit rester ce qu'elle est par

nature et non du développement. Bien entendu, le jury attend que le candidat présente et justifie clairement sa problématique, fil directeur de son exposé et à laquelle il répondra en conclusion. On peut admettre que le candidat privilégie une dimension du dossier à une autre si ce choix est pertinent au regard de la problématique adoptée. Les plans généralistes, « stéréotypes », transposables à n'importe quel support documentaire ne sont pas recevables. Une fois encore jury porte donc une attention particulière à la construction et à la définition de la problématique ainsi qu'à la qualité du plan proposé.

Ce travail indispensable de problématisation et de mise en perspective analytique et critique ne peut évidemment pas se faire sans un degré de maîtrise satisfaisant des connaissances scientifiques auxquelles le dossier fait référence.

L'épreuve requiert un haut niveau de maîtrise des savoirs et méthodes scientifiques développées en science économique, sociologie, science politique et histoire. Haut niveau auquel les candidats les mieux placés répondent avec brio. A l'opposé, le jury est parfois surpris par la méconnaissance de certains fondamentaux : raisonnements et mécanismes microéconomiques et macroéconomiques, représentations graphiques usuelles, grandeurs approximatives des principaux agrégats et indicateurs économiques, sociaux et démographiques. Ce sont même parfois de simples définitions des fondamentaux (productivité, compétitivité, élasticités, agrégat monétaire, taux de change, fait social, nomenclatures des PCS, mobilité versus fluidité sociales, sous-culture versus contre-culture…) qui font défaut à certains candidats ! Dans le prolongement, les connaissances théoriques sont parfois trop superficielles : elles ne résistent pas à des demandes d'explicitations, ce qui traduit des insuffisances dans le niveau de l'acquisition des compétences attendues en science économique (fonction de consommation, équilibre en concurrence pure et parfaite, équilibre du monopole, défaillances du marché, modélisation d'un arbitrage, prix plancher/prix plafond, modélisation des effets d'une taxe, courbes de coûts, courbe d'indifférence, TMS, IS-LM, rendement factoriel, implications des régimes de change, etc.), ainsi que sur les concepts et les méthodes de la sociologie (habitus, formes de la légitimité, processus de légitimation, capital culturel, théorie des réseaux, « force des liens faibles », sources et formes de solidarités, école des relations humaines, neutralité axiologique, champ, action sociale, approche ethnographique, enquêtes quantitatives, traitement statistique des données, etc.).

Le jury a aussi eu l'occasion d'observer que certains candidats manquent singulièrement de culture historique et sont incapables de situer dans le temps des événements importants (révolutions industrielles, vagues de mondialisation, évolution des politiques migratoires, histoire des politiques sociales et des droits sociaux, évolutions sectorielles, quelques grandeurs sur l'évolution de la structure sociale, etc.). Un minimum de connaissances de l'histoire des faits économiques et sociaux est un levier d'une meilleure compréhension du monde contemporain et facilite la mise en perspective des dossiers proposés.

L'entretien qui suit l'exposé du candidat doit être conçu comme un temps de dialogue avec le jury.

Les questions posées ne visent en aucune façon à piéger le candidat ou à le mettre en difficulté. Elles doivent lui permettre de prolonger sa réflexion en apportant des précisions ou des approfondissements ainsi que de développer des points non ou peu abordés lors de l'exposé. Les questions portent dans un premier temps sur l'exposé et l'exploitation du dossier proposé par le candidat, puis le questionnement s'élargit aux différents champs disciplinaires constitutifs des sciences économiques et sociales, l'entretien se termine par des questions sur l'exercice du métier et les valeurs de la République.

Au cours de l'entretien, le jury attend des réponses claires, concises et précises. Les réponses volontairement longues, inadaptées et/ou décalées sont pénalisées. Durant cette phase, le jury attend que le candidat fasse preuve d'écoute, d'ouverture et de réactivité. On conseillera de ne pas évoquer au cours de l'exposé des noms d'auteurs, théories ou références qui sont peu maîtrisés. Tant dans l'exposé que l'entretien, mobiliser un concept, une notion doit être pleinement assumé : il faut être capable de l'approfondir, d'en saisir toute la portée intellectuelle et les enjeux scientifiques. Lors de l'entretien, mieux vaut parfois reconnaître une lacune ponctuelle plutôt que vouloir avoir réponse à tout en essayant de masquer une ignorance par une rhétorique sans contenu. Bien entendu, les absences de réponses trop systématiques sont, elles, pénalisées. Face à une hésitation, il est préférable de proposer un raisonnement même inabouti ou incomplet plutôt que de « refuser l'obstacle » trop rapidement.

Enfin, la question qui porte sur le métier d'enseignant concerne des domaines divers : droit et obligations des fonctionnaires, principes du service public, organisation du système éducatif, vie scolaire, vie pédagogique, fonctionnement et organisation des établissements, évaluation des élèves, des établissements ou du système éducatif en général. Les candidats les plus performants cette année avaient effectivement travaillé la question, ils ont su associer connaissances de base et réflexion/

Il n'est donc pas attendu des candidats qu'ils aient une connaissance pointue des différents textes réglementaires. En revanche, au-delà des connaissances institutionnelles minimales, ils doivent savoir rendre compte de façon pertinente des obligations des fonctionnaires et des valeurs fondatrices du service public d'éducation.

On attend avant tout une réflexion sur l'état du système éducatif français et une attitude réflexive face aux différentes situations professionnelles auxquelles un jeune enseignant peut être confronté. Pour certaines questions, il est possible que le candidat mobilise également les connaissances en économie ou en sociologie de l'éducation qu'il a pu acquérir au cours de son parcours universitaire.

D'une manière générale, l'évaluation des prestations porte sur les connaissances et la qualité de la réflexion personnelle. Le jury n'attend pas des réponses convenues et artificielles : il faut veiller à la cohérence et à la sincérité des propos tenus. Lors de l'entretien, le candidat doit savoir faire preuve d'écoute et de réactivité, tout en faisant un effort pour se projeter dans son futur métier.

7.4. Conseils aux candidats et critères d'évaluation

Il est essentiel de bien considérer que l'épreuve de commentaire d'un dossier n'est pas une réplique de la leçon. Le candidat doit avant tout éviter deux écueils principaux :

- Contourner le dossier en proposant une réflexion déconnectée de celui-ci, et finalement faire une « pseudo-leçon » ;
- Se limiter à une reprise linéaire du dossier sans mises en perspectives méthodologiques (dont l'abord des données, des modèles et de la formalisation), analytiques et théoriques.

S'il est attendu que le candidat porte un regard critique sur le dossier qui lui est proposé, il est indispensable que cette critique soit à la fois pertinente méthodologiquement et scientifiquement et adaptée à la nature (le plus souvent des articles) et à l'objet du dossier.

Au total, le jury conseille aux candidats :

- De porter un regard critique sur le dossier proposé ; en saisissant tout d'abord sa portée, ses limites éventuelles et prolongements et en s'efforçant de bien comprendre ses enjeux ;
- D'acquérir les compétences scientifiques à un haut niveau académique dans les différents champs disciplinaires, sans bien évidemment omettre l'histoire économique et sociale du 19ème siècle à nos jours, pour pouvoir les mobiliser afin d'enrichir le contenu du dossier (référence à d'autres travaux sur le même thème, référence à l'histoire, etc.) ;
- De développer des compétences en matière de traitement des données et de méthodologie des enquêtes qui sont des préalables indispensables à une bonne compréhension et analyse des dossiers. Concernant le traitement des données, le jury n'attend pas de développements statistiques ou économétriques spécifiques, mais il est essentiel que les candidats les maîtrisent suffisamment pour en proposer une analyse pertinente (analyse géométrique des données, régression logistique, degré de significativité, etc.). Il est aussi important que les candidats connaissent les institutions productrices de la statistique publique et les caractéristiques des principales enquêtes qu'elles administrent ;
- D'accorder la plus grande importance aux questions posées lors de l'entretien pour tester les connaissances du candidat, ce qui nécessite de connaître le vocabulaire et raisonnement fondamentaux de la science économique, de la sociologie et de la science politique, et de connaître également les éléments essentiels de l'histoire économique et sociale depuis le 19ème siècle (faits et grandeurs) ;
- Il est attendu des candidats une bonne connaissance des missions et des contextes d'exercice du métier. L'exercice du métier de professeur exige à l'évidence une parfaite maitrise scientifique des champs disciplinaires associés aux sciences économiques et sociales, réquisit indispensable à l'enseignement. Mais la préparation et la réussite au concours nécessite également une bonne connaissance des missions des professeurs et des modalités d'organisation et de fonctionnement des établissements scolaires et des valeurs de la République qui y sont associées. A ce titre, le référentiel de compétences du professorat est un document à connaitre.

Critères d'évaluation

Le jury fonde donc son évaluation sur les critères suivants :

- Capacité d'analyse du dossier.
- Capacité à élaborer et conduire un problématique et à construire un plan en cohérence.
- Capacité à mobiliser des connaissances scientifiques précises et rigoureuses.
- Capacité à mobiliser des connaissances relatives aux missions et conditions d'exercice du métier d'enseignant et les valeurs de la République.
- Qualité de la présentation orale.

7.5. Dossiers traités par les candidats

Science économique :

Dossier 1 :

* M. Bourreau, A. Perrot, « Plateformes numériques : réguler avant qu'il ne soit trop tard », *Note du Conseil d'Analyse Économique*, n°60, octobre 2020.

* D. Spector, « Comment se mesure la concurrence ? Comment repérer les entreprises qui tentent de l'éviter ? »*, Regards croisés sur l'économie,* vol. 25, N°2, 2019, pp. 103-113.

Dossier 2 :

* Maxime Menuet, Patrick Villieu, "Un « fardeau » de la dette publique ? Les limites du concept de soutenabilité", *Revue d'économie financière* N°146 2022/2, p139-164.

Dossier 3 :

* Jonas Anne-Braun, Tristan Guesdon, "La fiscalité sur l'énergie peut-elle devenir acceptable ?", *Revue de l'OFCE N° 176 janvier 2022, p55-85*

Dossier 4 :

* Sosso Feindouno, Samuel Guérineau, Patrick Guillaumont, Sylviane Guillaumont Jeanneney, Patrick Plane, "Monnaies nationales ou régionales et réduction de la pauvreté en Afrique", Revue d'économie du développement, 2021/4 (Vol. 29), pages 49 à 81.

Dossier 5 :

* Eloi Laurent, "La transition vers la préservation du monde vivant", Chapitre VI, *Economie pour le XXIème siècle, manuel des transitions justes*, La Découverte, 2023, p.125-140

* Vincent Bouchet, Clémence Bourcet, Eléonore Cécillon, Sophie Lavaud,"Evaluations économiques des services rendus par la biodiversité", Trésor Eco n°294, 2021

Dossier 6 :

* Bergeaud, A., Cette, G. & Stary, J. (2022). Difficultés de recrutement et caractéristiques des entreprises : une analyse sur données d'entreprises françaises / Recruitment Difficulties and Firms' Characteristics: An Analysis of French Company Data. Economie et Statistique / Economics and Statistics, 534-35, p43–60.

* Génin, Hugues, Les difficultés de recrutement déclarées par les entreprises sont liées en partie de la dynamique de l'emploi, extrait de Note de conjoncture, Octobre 2022, p20-21.

Dossier 7 :

* L'action climatique : un enjeu macroéconomique, Note d'analyse de France Stratégie, J. Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, N° 114, Novembre 2022.

* CEPREMAP Note de l'Observatoire Macro n°2023-01 – Taxe carbone : quelles politiques macroéconomiques pour favoriser son acceptabilité ?

Sociologie :

Dossier 1 :

* Mathieu Trachman,"Très masculin, pas très féminine. Les variations sociales du genre", *Population et sociétés*, N°605, novembre 2022.

* Emmanuel Beaubatie, L'espace social du genre. Diversité des registres d'action et d'identification dans la population trans' en France, *Sociologie* 2019/4 (Vol. 10), p.395-414.

Dossier 2 :

* Besozzi, Thibaut. « La structuration sociale du monde des sans-abri », *Sociologie*, vol. 12, N°3, 2021, pp. 247-266.

Dossier 3 :

*« Policier, ce n'est pas un métier d'intellectuel ». Le capital culturel à l'épreuve du concours de recrutement des gardiens de la paix » Frédéric Gautier, *Sociologie* 2021/3 (Vol. 12), p.267 à 284.

Dossier 4 :

*Agnès Grimault-Leprince, Pierre Merle, Bruno Voirnesson, "Sanctions scolaires et sentiments d'injustice des élèves. Le poids du contexte et l'effet paradoxal de l'origine populaire" dans *Déviance et Société* 2022/2 (Vol. 46), pages 221 à 257.

Dossier 5 :

* Rébecca Lévy-Guillain, « La fabrique du privilège du désir. L'apprentissage socialement différencié du désir sexuel au croisement du genre et de la classe », Revue française de sociologie, vol. 63, n° 1, 2022, p. 7-34.

Dossier 6 :

* Williams Nuytens, Nicolas Penin, Grégoire Duvant, « Les pleins pouvoirs ? Éléments de sociologie des arbitres de football en France », Déviance et Société,2020/1 Vol. 44, p.83-110.

Dossier 7 :

* Flécher, Marion. « Des cadres en quête de prestige. L'engagement entrepreneurial des créateurs et créatrices de start-up », *Formation emploi Revue française de sciences sociales*, vol. 161, N°1, 2023, pp. 83-102.

Exemples de questions traitées par les candidats sur le métier d'enseignant et les valeurs de la République :

- Intérêt du conseil pédagogique dans la vie de l'établissement ?
- La vie scolaire n'est-elle que le bureau de régularisation des absences ?
- Pourquoi évaluer les établissements scolaires ?
- Evaluation ou notation ?

- Le rôle des principales instances d'un EPLE ?
- Pourquoi la classe inversée est-elle une potentielle source de reproduction des inégalités ?
- Les SES sont-elles un enseignement civique ?
- Droits et obligations des enseignants
- Quelles sont les finalités de l'enseignement des SES au lycée ?
- A quoi sert le conseil d'administration ?
- En quoi l'enseignant de SES peut-il participer à l'orientation des élèves ?
- Exercer sa liberté pédagogique : un droit ou un devoir ?
- Quels sont les enjeux du projet de l'établissement ?
- Les apports et les limites du numérique en classe ?

VIII- Rapport sur l'épreuve orale de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales

Membres du jury

Sébastien DASSULE-DEBERTONNE, Marylène DUDOGNON, Elisabeth LECAT-QUENTRIC (rapporteur), Arnaud MORTIER.

8.1 Déroulement et objectifs de l'épreuve

L'épreuve orale de mathématiques, affectée d'un coefficient 2 et d'une durée de 30 minutes est précédée d'une préparation de 1h30, sans consultation possible de documents.

Des calculatrices *(Texas Instrument 84 Pocket.fr, Casio Graph 35+), du papier millimétré, semi-log et log-log ainsi que des tables de lois de probabilité* sont à disposition des candidats.

Les candidats peuvent également *utiliser une calculatrice personnelle à condition qu'elle possède un mode examen. Ce mode examen doit être activé par le candidat en salle de préparation en présence des appariteurs. Tout candidat qui se présenterait avec une calculatrice sans mode examen ou avec un mode examen déjà activé se verrait refuser l'utilisation de celle-ci.*

Cette épreuve est articulée autour d'un triple objectif :

- S'assurer que le candidat maîtrise les concepts et les outils mathématiques utiles à un enseignant de sciences économiques et sociales de l'enseignement secondaire ou de classes préparatoires BL et EC.

- Mesurer l'acquisition d'un bagage mathématique nécessaire à la compréhension des théories et analyses socio-économiques.

- Mesurer les aptitudes à utiliser les outils mathématiques au service des sciences sociales.

Le sujet est composé d'une première partie intitulée « Question » portant principalement sur une notion des programmes de mathématiques du secondaire et de deux exercices portant sur des domaines différents du programme du concours. La « Question » est courte et a pour objectif d'évaluer les connaissances des outils mathématiques élémentaires et fondamentaux.

Un échantillon des sujets proposés est donné en annexe du présent rapport.

Le programme est à consulter sur education.gouv.fr.

8.2 Résumés statistiques et analyse de la série des notes obtenues

Candidats admissibles	Présents	Moyenne	Ecart type	Médiane	1°quartile	3°quartile
94	87	9.54	5,63	9	5	13
	Admis	Moyenne	Ecart type	Médiane	1°quartile	3°quartile
	42	12.36	5,45	12	8	17

La moyenne de cette session 2023 est en légère baisse : le jury constate qu'un nombre important de candidats et candidates montrent un potentiel certain qu'ils n'exploitent pas suffisamment par manque de préparation. Certaines notions élémentaires ne sont pas toujours maîtrisées en mathématiques (proportions, moyenne, équations du premier et du second degré, taux d'accroissement, dérivée...) et en économie (élasticité, taux d'intérêt, actualisation, surplus...). A contrario, le jury se félicite d'excellentes prestations proposées par certains candidats.

Certaines notes très convenables ont été attribuées à des candidats et des candidates qui, après obtention de résultats erronés à l'issue de leur préparation, ont su les remettre en question, les corriger et mettre ainsi en évidence une réactivité et un esprit critique nécessaires à l'exercice de l'enseignement.

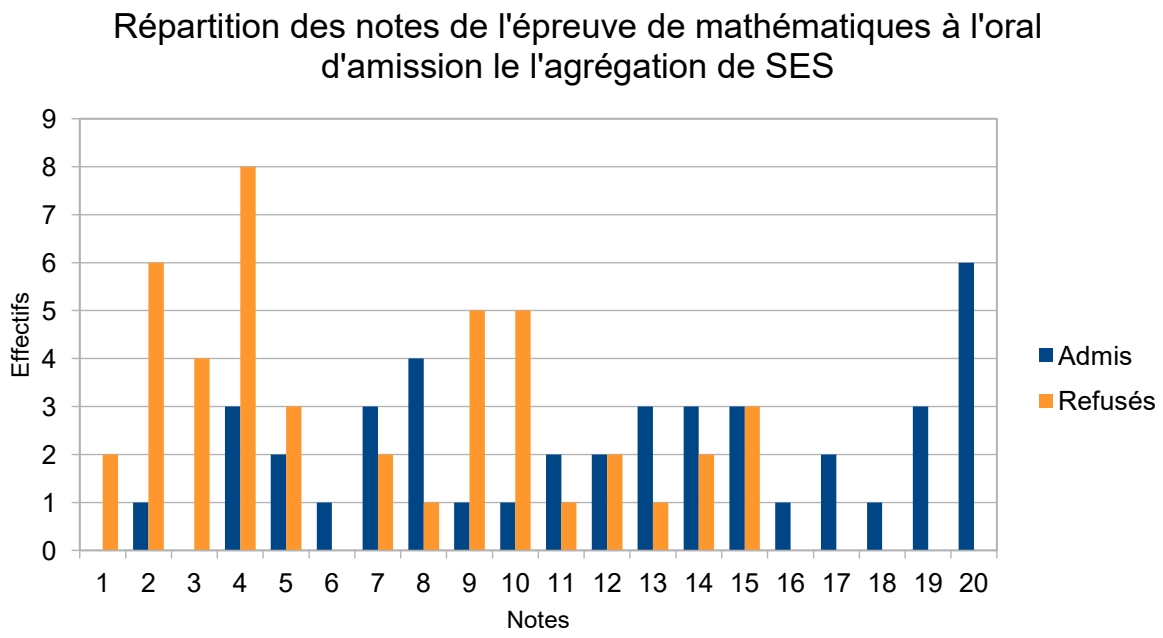

Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de cette épreuve de mathématiques comme le montre la superposition des deux diagrammes en bâtons précédents. Le graphique en bleu correspond aux notes obtenues à l'épreuve de mathématiques par les candidats admis. L'autre graphique en orange correspond aux notes obtenues par les candidats refusés.

S'il est évidemment possible de réussir l'agrégation de sciences économiques et sociales avec une note faible en mathématiques comme le montrent les candidats qui ont eu une note en mathématiques inférieure ou égale à 8, on remarquera que le nombre de candidats ayant eu une note dans la même fourchette et qui ont échoué est nettement plus élevé.

A contrario, même avec un bon résultat en mathématiques, on peut échouer à ce concours. Ce fut le cas pour 3 candidats ayant eu une note supérieure ou égale à 15.

8.3 Commentaires du jury et conseils aux futurs candidats et candidates

Le jury recommande aux futurs candidats et candidates de tenir compte des conseils de ce rapport afin de réussir au mieux l'épreuve de mathématiques appliquées aux sciences sociales.

Le jury rappelle une fois de plus que toutes les notions de mathématiques vues au lycée doivent être parfaitement connues. Mais évidemment, le programme de mathématiques de l'agrégation ne se résume pas aux seules connaissances de lycée. Il convient également d'avoir des bases d'algèbre linéaire, de calcul intégral, de probabilités discrètes et continues, de statistiques descriptives et inférentielles, etc. (cf. programme officiel du concours).

Le jury considère qu'un futur agrégé doit impérativement avoir des connaissances mathématiques de base directement liées à l'économie (qu'il pourra être amené à enseigner !) : taux d'intérêts, actualisation, coûts (total, marginal, moyen… dans le cas discret et dans le cas continu), indices (élémentaires et composés), élasticités (ponctuelle et arc, ainsi que le lien entre les deux), … et, pour ces notions au moins, il doit être capable d'utiliser correctement les usages de notations mathématiques et économiques.

Le jury considère que connaître une « formule », même exacte, n'est pas toujours suffisant ; il attend que le candidat ou la candidate l'ait comprise, puisse la commenter, l'expliquer, voire la démontrer dans certains cas simples. Le jury apprécie que le candidat ou la candidate cite des domaines d'application des formules utilisées en économie ou en sociologie et valorise la prestation au cours de laquelle les résultats sont justifiés et interprétés autant que possible (éventuellement en prenant appui sur un schéma, une courbe, un arbre de probabilités, …).

Lors de sa présentation, le candidat ou la candidate expose dans un premier temps l'ensemble de ce qu'il ou elle a préparé, puis le jury pose des questions portant sur les exercices. Le jury tient à préciser que, du fait de la nature orale de l'épreuve avec un temps d'exposition relativement réduit, il n'est pas question de présenter en détail tous les résultats obtenus en les écrivant intégralement au tableau, ni les calculs intermédiaires. Un bon équilibre entre commentaires oraux et résultats écrits est attendu et facilite la bonne gestion du temps et du tableau : cela fait partie des compétences d'un futur enseignant. Cette bonne gestion est prise en compte dans l'évaluation.

Le candidat ou la candidate doit avoir en tête l'intégralité du sujet pour être capable de réagir rapidement aux indications du jury sur les parties non traitées en préparation. Sur ce point, le jury a apprécié les présentations. En effet, à la fois la question et les deux exercices ont été abordés dans la très grande majorité des cas et les résultats ont été exposés en un temps adapté. De façon générale, la réactivité des candidats et candidates face aux remarques et aux indications du jury est valorisée.

La diversité des thèmes abordés pendant l'entretien qui suit la présentation a pour seul but de valoriser au mieux les connaissances et compétences des candidats et candidates.

Le calcul de base « à la main » reste très important, par exemple : calculs élémentaires sur les fractions, les puissances entières, les puissances réelles, dérivées, primitives, logarithme, exponentielle, produit de matrices. À cela s'ajoutent certaines techniques classiques : étude de signe (d'un quotient, d'un produit, d'une fonction polynomiale ou autre), résolution d'un système d'équations linéaires, résolution d'une équation matricielle du type AX=B…

Les candidats et candidates doivent également s'attacher à maîtriser l'utilisation d'une calculatrice, y compris ses fonctions statistiques, pour effectuer des calculs fastidieux, pour émettre des conjectures ou bien vérifier des résultats. On utilisera systématiquement la calculatrice pour mener des calculs classiques (par exemple déterminer des statistiques descriptives, déterminer l'inverse d'une matrice, obtenir un tableau de valeurs et le graphe d'une fonction dans une fenêtre adaptée). En accord avec les programmes de lycée, on privilégiera l'utilisation de la calculatrice pour les calculs de probabilités. Toutefois, les candidats et candidates devront être en mesure d'expliquer les calculs ou raisonnements qui permettent de retrouver ces résultats.

Dans ce qui suit, le jury précise un certain nombre de conseils et relève les erreurs fréquentes observées en 2023.

- Statistiques descriptives :

Le jury insiste sur le fait que les candidats doivent être capables de décrire une situation statistique : population étudiée, taille de l'échantillon, nature du caractère étudié (qualitatif, quantitatif discret, quantitatif continu). Un trop grand nombre de candidats et candidates interprètent mal les valeurs des tableaux de données, confondant effectifs, modalités et numéros de lot.

Les calculs des paramètres statistiques élémentaires (moyenne, variance, …) doivent être parfaitement maîtrisés.

Le jury note que certaines notions telles que l'utilisation et les propriétés des indices (élémentaires et synthétiques), formules de décomposition de la moyenne et de la variance ne sont toujours pas suffisamment maîtrisées.

D'une manière plus générale, le jury constate et regrette que les candidats ne font que peu de lien entre les notions statistiques (caractère, fréquence, moyenne, …) et probabilistes (variable aléatoire, probabilité, espérance, …). Le jury signale que ce point de vue est pourtant celui adopté dans les programmes de lycée.

En ce qui concerne l'analyse en composantes principales, le jury constate cette année que les connaissances des candidats sont très insuffisantes.

- Probabilités :

Les graphes probabilistes sont des attendus des programmes de lycée qu'il est maintenant important de maîtriser. Les candidats semblent effectivement familiers de cette notion, cependant le jury rappelle qu'il ne suffit pas de produire la matrice associée à un graphe : les candidats doivent pouvoir expliquer sa définition et savoir l'utiliser.

La notion d'indépendance d'événements ou de variables aléatoires est rarement maîtrisée et est trop souvent confondue avec la notion d'incompatibilité.

La notion de variable aléatoire, découverte au lycée et approfondie dans le supérieur doit être maîtrisée. Pour de trop nombreux candidats, il y a confusion entre la variable aléatoire, les valeurs qu'elle peut prendre et les probabilités associées.

La notion de loi d'une variable aléatoire discrète doit être connue dans toute sa généralité : le jury attend des candidats qu'ils soient capables de déterminer la loi d'une variable aléatoire discrète à l'aide d'écriture d'événements et de calcul de probabilités ainsi que de calculer l'espérance et la variance d'une telle variable. Les lois usuelles (Bernoulli, binomiale, géométrique et Poisson) doivent être connues : il ne s'agit pas seulement de connaître les formules associées, mais aussi d'être capable de justifier leur utilisation. **En particulier, de trop nombreux candidats utilisent par défaut la loi binomiale sans tenir compte du contexte.**

En ce qui concerne les lois continues, on attend des candidats qu'ils connaissent les densités et fonctions de répartition des lois « usuelles » (lois uniformes, normales, exponentielles), le lien entre fonction de répartition et densité de probabilité ainsi que les propriétés de l'espérance et de la variance.

• Statistiques inférentielles :

On attend des candidats qu'ils sachent donner une interprétation du risque quadratique d'un estimateur.

Les tests d'hypothèse doivent être bien formulés : formulation des hypothèses H_0 et H_1. Doivent être connues les notions de risques de première et de seconde espèce, de significativité, de taille d'effet. Les tests du Khi² (indépendance et ajustement à une loi), de Student à un ou deux échantillons, d'ANOVA et de régression linéaire doivent être maîtrisés. Le jury rappelle que la prise de décision est trop souvent mal formulée : « ne pas rejeter H_0 » ne signifie pas « accepter H_0 ».

Fonctions numériques d'une ou plusieurs variables réelles :

Les compétences et savoir-faire dans ce domaine sont indispensables : fonction logarithme népérien, fonctions exponentielles, fonctions puissance réelle, dérivation d'une fonction et applications. Le jury regrette le manque de dextérité calculatoire des candidats.

La convexité est une notion globalement bien connue, en particulier pour les interprétations qu'elle permet dans des situations économiques (optimisation, préférence du consommateur, …).

Le jury rappelle qu'un calcul d'intégrale se fait dans un premier temps par la recherche directe de primitives puis au besoin par d'autres techniques de calcul d'intégrales (intégration par parties, changement de variables, …). Par ailleurs, les différentes interprétations de l'intégrale dans les domaines économiques ont été valorisées (surplus, valeur moyenne, Gini, …).

Pour les fonctions de plusieurs variables, si les attendus du jury se limitent essentiellement au calcul des dérivées partielles et à l'optimisation notamment par la méthode du lagrangien, le lien entre conditions d'optimalité du second ordre et convexité (faisant écho aux conditions du second ordre pour les fonctions d'une variable) doit être connu.

- Suites réelles :
  Les suites classiques (arithmétiques, géométriques, arithmético-géométriques) sont généralement bien connues des candidats.
  Le principe de la démonstration par récurrence doit être connu.

- Matrices :

  Aucune théorie trop approfondie n'est exigible dans ce domaine, cependant le jury attend des candidats une vigilance minimale sur les règles du calcul matriciel.

  Le calcul du déterminant à la main et du polynôme caractéristique n'est pas exigible au-delà des matrices carrées 2×2.
  Pour le calcul du déterminant ou la détermination d'une matrice inverse, l'utilisation de la calculatrice est très attendue.
  Le jury note une nette amélioration dans la connaissance du principe de la diagonalisation ainsi que des définitions de valeurs propres et de vecteurs propres.

8.4 Bibliographie :

L'utilisation des manuels de lycée est vivement conseillée, les livres destinés aux STS, aux classes préparatoires EC et BL peuvent être utiles pour certains chapitres ainsi que ceux à destination des étudiants de licence et de master à dimension économique (mathématiques et microéconomie).

BLUME Lawrence, SIMON Carl P, *Mathématiques pour économistes*, De Boeck University.

BARNICHON (2008), *Mathématiques et statistiques appliquées à l'économie,* Paris, Bréal.

BRESSOUD Etienne et KAHANE Jean-Claude (2008), *Statistiques descriptives avec Excel et la calculatrice*, Paris, Pearson Education.

GOLDFARB Bernard et PARDOUX Catherine (2013), *Introduction à la méthode statistique. Statistique et probabilités*, Paris, Dunod.

HARDOUIN Cécile (2015), Les maths au CAPES de Sciences économiques et sociales, Paris, Dunod.

Plusieurs chapitres intéressants pour les économistes : TRUC, Jean-Paul (2012), *Précis de mathématiques et de statistiques*, Paris, Nathan

8.4 EXTRAITS DE SUJETS PROPOSES A LA SESSION 2023

Le sujet présenté en annexe est composé d'exercices qui ont été proposés dans différents sujets lors de l'épreuve orale de mathématiques. Bien que les trois exercices n'aient pas été présentés ensemble, ce sujet témoin reprend la forme et l'esprit de l'épreuve orale de mathématiques.

ANNEXES : meilleures copies et exemple de sujet à l'épreuve orale de mathématiques

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : SCIENCES ECONOMIQUES

N° Anonymat : N231NAT1038424 Nombre de pages : 16

19 / 20

Epreuve - Matière : 101 - 0445 Session : 1023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Education et croissance

Adam Smith dans son ouvrage de 1776 note que si l'acquisition des talents, des compétences et d'aptitudes constitue une dépense coûteuse pour celui qui les acquiert, elle constitue aussi "sa fortune". Il ajoute que si cette fortune est bien personnelle elle est cependant aussi "pareillement, et en partie, une fortune pour la société dans laquelle il vit". Cette idée met en exergue le fait que si l'éducation a des effets positifs, bénéfiques pour l'individu (idée de fortune), elle a aussi des effets similaires sur la société, à une échelle plus macro. L'éducation a des rendements macro, des rendements sociaux qui peuvent notamment se traduire en termes de croissance. Dès lors se pose la question du lien entre les deux : l'éducation n'a-t-elle que des effets bénéfiques sur la croissance (son augmentation) ? Y a-t-il un lien de simple corrélation ou bien de causalité ? Dans quel sens le lien va-t-il et vient-il ?...

Par éducation nous pouvons entendre l'acquisition de connaissances, compétences, savoir-faire qu'un individu peut mobiliser. Ces données peuvent lui permettre de se rendre plus productif (théorie du capital humain) et/ou de se signaler (théorie du signal). Ici, l'éducation est plutôt ici comme le fait de "s'éduquer". Mais elle peut aussi désigner l'ensemble du système éducatif, du système scolaire. L'éducation, par ces deux canaux (acquisition de connaissances et compétences, système éducatif) aurait des effets sur la croissance, c'est-à-dire sur l'augmentation de long terme du PIB (Produit Intérieur Brut), de la richesse produite. Cela

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : SCIENCES ECONOMIQUES
N° Anonymat : N231NAT1038424 Nombre de pages : 16

19 / 20

semble d'autant plus avéré que l'éducation peut être perçue comme un investissement dont on peut tirer un bénéfice, ici le bénéfice en question serait l'augmentation de la croissance sur le long terme. Elle peut aussi, enfin, être vue comme un bien spécifique source d'externalités positives : l'individu, en investissant dans son éducation, deviendrait plus productif et plus qualifié, ce qui pourrait avoir des effets directs sur la croissance.

Cependant, on constate un premier paradoxe. Pourquoi les premières théories de la croissance, qui visent à expliquer l'augmentation de la richesse produite, ont-elles invisibilisé, mis au second plan la question de l'éducation ? En effet, il faudra attendre des générations de croissance endogène pour montrer que l'éducation (système éducatif et acquisition de compétences et connaissances) a des effets directs sur l'augmentation de long terme du PIB. Ces effets peuvent être visibles chez les pays développés mais également ceux qui sont plus loin de la frontière technologique. L'éducation semblerait donc avoir des rendements sociaux certains en favorisant la croissance et son augmentation.

Néanmoins, certains auteurs à l'image de Pritchett mettent en évidence un "paradoxe micro-macro". Si l'éducation possède des rendements privés pour l'individu (elle peut être à l'origine d'un meilleur salaire par exemple) il n'est pas possible d'avoir un avis aussi tranché sur ses effets en termes de croissance (rendements sociaux). Les rendements sociaux de l'éducation seraient relativement faibles. Aussi, en plus de ce paradoxe, on arriverait difficilement à évaluer les effets directs de l'éducation sur la croissance. Ce sont les limites des "régimens de Bueno" : Que devrait-on regarder ? Le stock d'éducation (capital humain), son accumulation ? Ne devrait-on pas davantage se pencher, à l'inverse, sur l'effet de la croissance sur l'éducation ? En plus des effets incertains et que l'on arrive mal à mesurer, l'éducation, dans certains cas, ne pénaliserait-elle pas la croissance ? En effet, la question des inégalités éducatives semble à poser dans la mesure où un inégal accès des individus à certaines filières par exemple pourrait pénaliser l'accumulation de compétences et connaissances au cœur de la dynamique de croissance.

Dès lors apparaît la nécessité de prendre en charge le système éducatif afin de lever ce paradoxe et d'assurer ses effets positifs sur la croissance, ses rendements sociaux. L'éducation pour dynamiser la croissance pourrait se doter de bonnes institutions. Elle pourrait aussi, le système éducatif pourrait aussi tenter de gagner en performance

2. 116.

C'est à dire pourrait être revu, réformé pour former de futurs individus qualifiés, aptes à répondre au défi de la croissance. Une possibilité serait dès lors envisagée, il s'agirait notamment de jouer sur la "qualité" des étudiants et des enseignants. Enfin, pour garantir l'effet de l'éducation sur la croissance, la question d'un investissement différencié dans le système scolaire se pose afin d'agir à des moments stratégiques, décisifs lors la formation des talents.

Afin de synthétiser tous ces questionnements nous pouvons donc nous demander :

Dans quelle mesure et sous quelle(s) condition(s) l'éducation, entendue comme l'ensemble des compétences et connaissances des individus mais aussi comme système éducatif, peut-elle être un moteur de croissance économique ?

Nous verrons que la question de l'éducation a longtemps été pensée indépendamment de celle de la croissance et qu'il a fallu attendre l'avènement des théories endogènes pour penser le lien et les effets positifs de l'éducation sur la croissance (I). Nous nuancerons néanmoins en montrant que les effets de l'éducation sur la croissance peuvent être ambivalents, ambigus et que l'éducation peut même, sous certaines conditions, paralyser la croissance (II). Nous examinerons donc la nécessité de réformer le système éducatif afin qu'il ait les effets escomptés en terme d'augmentation de long terme de la richesse produite (III).

* * *

Le questionnement du lien entre éducation et croissance n'a rien d'évident et de naturel. En effet, les théories néoclassiques de la croissance, dites exogènes, ont pendant longtemps mis de côté la question de l'éducation dans la dynamique de l'accumulation et de la création de richesse (A). Il faudra attendre les théories de la croissance endogènes pour donner pleinement un rôle à l'éducation (B) et montrer qu'elle peut dynamiser la croissance des pays développés comme des pays en développement loin de la frontière technologique (C).

Solow est l'un des premiers à avoir construit une théorie de comptabilité de la croissance. C'est à dire qu'il est possible d'expliquer la croissance par la contribution de plusieurs facteurs qui sont le facteur

travail (la quantité de travailleurs dédiée au processus de production principalement) et le facteur capital (ensemble des machines qui participent au processus de production). Il ajoute un autre facteur, une "manne tombée du ciel" qui se relèverait ni de l'augmentation du facteur travail ni de l'augmentation du facteur capital, et c'est cette manne exogène qui alimentait la dynamique de croissance. En effet, les deux autres éléments composent la croissance (capital, travail) sont sujets à rendements décroissants. De ce fait elle tend vers un état stationnaire. Le seul facteur qui permettrait de se sortir de cet état serait le facteur exogène que l'on associe à la productivité globale des facteurs (intensité de l'utilisation globale des facteurs capital et travail). Cette dernière est éventuelle mais Solow ne l'explique pas, il ne montre pas que l'éducation pourrait la déterminer. On ne voit pas, avec cette théorie, le lien direct entre éducation et croissance. Il faudra attendre Mankiw et ses coauteurs (The Quarterly Journal of Economics) pour que les théories néoclassiques de la croissance esquissent un lien entre éducation et croissance. Il modifie à la marge la modélisation de Solow en introduisant la qualité du travail. Dans la version de Solow, la modélisation est la suivante $AK^{\alpha}L^{1-\alpha}$, où A désigne la productivité globale des facteurs, K la quantité de facteur capital et L la quantité de facteur travail. Mankiw et ses coauteurs modifient précisément le facteur travail : $AK^{\alpha}H^{1-\alpha}$ avec $H = hL$ où h désigne la qualité du facteur travail et L la quantité de travail. Cette modélisation permet d'introduire l'éducation par l'aspect "qualité" mais elle permet aussi de modéliser une hétérogénéité dans les qualifications, l'éducation, la qualité puisque le facteur h peut varier. Si Mankiw et ses coauteurs théorisent en partie l'effet de l'éducation sur la croissance, plusieurs limites doivent être soulevées. Premièrement, l'éducation est vue comme un facteur de production comme les autres, au même titre que le capital. Elle possède donc des rendements décroissants qui ne permettent pas de repousser l'état stationnaire. Enfin, l'éducation est pensée de manière complètement indépendante de la productivité globale des facteurs. Or, elle aurait un lien direct puisque par exemple, des travailleurs mieux formés et qualifiés seraient en théorie plus productifs, utiliseraient mieux les machines... Si les théories de la croissance néoclassiques commencent à esquisser le rôle de l'éducation sur la croissance, ce n'est pas suffisant.

Les théories de la croissance endogène vont essayer de remédier à ces lacunes et mettre en lien explicite entre l'éducation et la croissance. Lucas a été l'un des premiers à introduire l'aspect endogène de la croissance. Son modèle propose deux innovations majeures : il introduit les choix d'investissement individuel dans l'éducation des agents et intègre les externalités positives

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : SCIENCES ECONOMIQUES

N° Anonymat : N231NAT1038424 Nombre de pages : 16

19 / 20

Epreuve - Matière : 101-0445 Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges)
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

de l'éducation sur la croissance. Le modèle est le suivant : $Ah\,f(k, uk)$ où u désigne la part de l'éducation (capital humain) dédiée au processus de production et le reste est dédié à l'accumulation de capital humain. Ici c'est davantage l'accumulation que le stock de capital humain qui entre en jeu et qui est au cœur de la dynamique de croissance. Romer va lui aussi envisager un modèle de croissance endogène mais les liens avec l'éducation vont quelque peu différer. En effet, contrairement à Lucas qui raisonne en termes de flux Romer va plutôt raisonner en termes de stock. L'éducation est primordiale dans la dynamique de croissance puisqu'elle détermine le stock d'innovation, le nombre de personnes se consacrant à l'innovation et le nombre de personnes qualifiées. Cet accent mis sur l'innovation est d'autant plus important que nous sommes plongés dans un système d'économie de la connaissance (Foray Economie de la connaissance). Le système d'économie de la connaissance signifie deux choses. La première, nous évoluons de plus en plus dans des domaines qui recensent la connaissance. C'est ce que symbolise l'essor du tertiaire et la démocratisation de l'usage des nouvelles technologies. Deuxièmement, et c'est le fait que souligne particulièrement Foray, cette économie de la connaissance soustend un régime de croissance particulier qui tire sa source dans les savoirs, les idées, les innovations. En ce sens les apports de Lucas et Romer se justifient pleinement au sens où ils parviennent à montrer que l'éducation (l'un plutôt par la question du flux et de l'accumulation de connaissances et l'autre plutôt par la question du stock) est au cœur de la dynamique de croissance. Ils modélisent les rendements sociaux de l'éducation, ses effets sur l'augmentation de long terme de la croissance.

19 / 20

Contrairement à ce que l'on pouvait penser, l'éducation profitait autant aux pays proches de la frontière technologique mais également aux pays qui en sont loins. Dans les deux cas, elle augmentait leur croissance mais de manière différente. C'est ce que montrent Aghion et Cohen dans Education et Croissance. Pour les pays développés, proches de la frontière technologique, l'éducation leur permettrait de "rester dans la course à l'innovation" et de maintenir leur position de leadership sur la scène internationale. L'éducation est ici mise en œuvre dans le but d'obtenir ou de maintenir une position dominante. En ce sens, les pays développés devraient davantage investir dans le supérieur, dans la recherche et l'innovation. C'est en partie l'idée que l'on retrouve en France avec la création du Crédit Impôt Recherche (CIR) qui incite les entreprises à avoir recours à la recherche, embaucher des jeunes docteurs notamment, en échange d'une baisse d'impôt. A l'inverse, les pays éloignés de la frontière technologique devraient eux aussi investir dans l'éducation pour dynamiser leur croissance mais pas de la même façon. En effet, l'intérêt pour ces pays est davantage de combler leur retard et de s'adapter à des technologies déjà existantes. Ce sont les pays "imitateurs" que Cohen et Aghion opposent aux pays "innovateurs". On retrouve cette idée chez Nelson et Phelps qui étudient l'adoption de technologies déjà existantes chez des agriculteurs dans des pays peu développés. Ils montrent que les agriculteurs les plus éduqués sont ceux qui adoptent, s'adaptent et tirent profit au mieux des technologies importées. Cette adaptation aux technologies par les plus éduqués dopait la croissance de long terme des pays les plus éloignés de la frontière technologique. Pour eux il s'agirait d'investir davantage dans le primaire et secondaire que dans le supérieur.

La question de l'éducation est restée pendant longtemps secondaire dans les théories néoclassiques de la croissance. Si elle apparaissait, ce n'était que de manière limitée. Les théories endogènes ont quant à elle remis l'éducation au centre de l'analyse : l'accumulation et le stock de connaissances semblent

6 / 14

essentiels pour comprendre la dynamique de croissance, que ce soit pour les pays développés mais également les pays en développement plus éloignés de la frontière technologique. Cependant, cette capacité de l'éducation à engendrer une dynamique de croissance reste à relativiser car méthodologiquement, il est difficile de mesurer et d'expliquer correctement ses effets. De plus, l'éducation aurait potentiellement des effets délétères sur la dynamique d'accumulation des richesses

*

Les effets bénéfiques de l'éducation sur la croissance ne sont ∅ aussi simples à identifier et démontrer. Premièrement, les effets de l'éducation sur la croissance peuvent être ambigus au sens où l'observe un paradoxe micro macro qui s'illustre par un décalage entre rendement privé (effets de l'éducation sur l'individu) et rendement social (effets de l'éducation sur la croissance) (A). De plus, il est difficile de mesurer et quantifier avec certitude l'effet de l'éducation sur la croissance (B). Enfin, dans certains cas, l'éducation comme système éducatif peut même entraver la croissance au sens où il peut être inégalitaire et empêcher les individus d'aller vers des filières qualifiées et qualifiantes, ce qui handicape la formation en capital humain et donc la croissance (C).

L'éducation semble assurer un rendement privé à l'individu. Mais qu'en est-il au niveau social ? Selon la théorie du capital humain initialement développée par Schultz (Investment in Human Capital) puis reprise par Becker (Human Capital) l'acquisition de compétences et connaissances par un individu augmenterait sa productivité et donc son futur salaire sur le marché du travail. C'est l'idée que derrière un niveau de compétences élevé, un niveau d'éducation plus élevé se cache un individu plus productif, avec un "meilleur diplôme" du moins un niveau de diplôme élevé. Ce qui peut justifier les écarts de salaires entre individus. L'US Bureau of Labour Statistics a montré qu'en 2021, le salaire hebdomadaire d'un individu aux États-Unis dépassait en moyenne le salaire hebdomadaire médian à partir d'un niveau d'étude équivalent à la licence 2. L'écart se creuse encore avec un diplôme de niveau master. En France, les écarts de salaire sont de l'ordre de 30% à 50% entre des individus titulaires d'une licence ou d'un master et des individus titulaires d'un baccalauréat (Fack Huillery (Enseignement supérieur pour un investissement juste et efficace).

En plus de permettre aux individus d'avoir un meilleur salaire en raison d'une hausse de la productivité, l'éducation, par l'acquisition d'un diplôme, permettrait aux individus de se signaler sur le marché du travail (Spence Job Market signaling). L'éducation ne permettrait pas aux individus d'être plus productif mais d'augmenter, d'améliorer la qualité du signal envoyé aux employeurs. Dans tous les cas, l'éducation leur permet d'augmenter leur potentiel futur salaire. Les rendements privés sont certains. En revanche Pritchett montre que ce n'est pas le cas le cas au niveau social. D'où le paradoxe : l'éducation n'a pas d'effets positifs aussi forts sur la croissance. Cela pourrait s'expliquer par un mauvais appariement, une mauvaise allocation de la main d'œuvre face aux besoins. C'est en ce sens que Freeman montrait que dans les années 1970 " les américains étaient trop éduqués ". Face à la crise des années 1970 et notamment après le choc pétrolier de 1973 les américains les plus qualifiés n'ont pu trouver de débouchés. La plupart d'entre eux étaient surqualifiés pour les postes occupés. Cela induit une mauvaise allocation des ressources qui peut pénaliser potentiellement la croissance. Il serait un "gaspillage". Il le point de surdiplômés a progressé en France depuis les années 1990, Piketty dans Capital et Idéologie montre que le problème ne vient pas du fait d'avoir délivré trop de diplômes du supérieur. Le problème vient de la hausse trop faible, voire la baisse de la dépense d'éducation dans le supérieur par rapport à la croissance des effectifs d'éducation aurait donc a priori des effets sur la croissance mais ils seraient très faibles. Le fait de ne pas trouver un poste à hauteur de ses qualifications pourrait inciter l'individu à sous-investir dans son éducation ce qui pénaliserait directement la croissance.

En plus de constater des effets ambigus, faibles de l'éducation sur la croissance, il est difficile d'en estimer précisément les effets. La plupart des études empiriques qui cherchent à approximer l'effet de l'éducation sur la croissance se fondent sur des "regressions de Barro". Elles font le lien entre l'augmentation du niveau d'éducation et la croissance. Grâce à cette méthode Hanushek et Woessmann montre l'augmentation en moyenne d'une année d'étude supplémentaire augmentait le taux de croissance d'environ 0,6 point de pourcentage. Néanmoins, plusieurs problèmes se pose. Le premier est que les regressions ne parviennent pas à démontrer si c'est véritablement l'acquisition de capital humain (approche de Lucas) ou plutôt le stock (approche de Romer) qui orchestre la dynamique de croissance. Sunde et Vischer soulignent néanmoins la nécessité d'envisager les deux aspects pour estimer un effet significatif positif sur la croissance : le stock de capital humain déterminerait plutôt le stock d'innovation alors que

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : SCIENCES ECONOMIQUES

N° Anonymat : N231NAT1038424 Nombre de pages : 16

19 / 20

Epreuve - Matière : 101 - 0445 Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

l'accumulation de capital humain pourrait plutôt comme facteur de production. Autre limite de ces régressions, il est difficile de s'accorder sur le niveau d'éducation à regarder. Par exemple, si certaines études utilisent la durée moyenne d'étude cette mesure paraît insatisfaisante au sens où elle varie beaucoup entre pays. Ce qui rend la comparaison des effets de l'éducation sur la croissance entre pays. Hanushek et Wessmann dans The knowledge capital of nations proposent de prendre en compte les résultats des individus à des tests cognitifs comme par exemple les résultats des enquêtes PISA menées tous les trois ans et destinées à évaluer les capacités des élèves de quinze ans dans plusieurs disciplines. Il serait également intéressant de mesurer les effets des connaissances et compétences non cognitives, socio-émotionnelles sur la croissance. En effet, elles semblent essentielles dans une "ère post industrielle où la créativité se substitue à la répétitivité" (Colon Le monde est clos et le désir infini) L'économie doit se doter d'individus volontaires, avec un sens du collectif, entreprenants et confiants. D'où l'importance de pouvoir intégrer ces nouvelles compétences pour analyser l'effet de l'éducation sur la croissance. On peut par exemple penser à la mise en place d'échelle d'estime de soi. Enfin, le problème principal de ces régressions est qu'elles ne soulignent pas le biais de causalité inverse : la croissance a aussi des effets sur l'éducation. Elle conditionne l'acquisition de connaissances et compétences ainsi que le système éducatif. Bils et Klenow quantifient ce biais. Ils montrent qu'au plus un tiers du lien entre éducation et croissance va de l'éducation vers la croissance mais que deux tiers du lien s'explique par l'effet de la croissance sur l'éducation.

19 / 20

Outre le fait que l'effet de l'éducation sur la croissance soit incertain et qu'on parvienne difficilement à les mesurer, on peut même affirmer que l'éducation comme système éducatif peut freiner la croissance : selon un rapport du CNESCO intitulé La fabrique des inégalités à l'école, l'institution scolaire hérite d'inégalités sociales ayant lieu dans la sphère familiale et contribuerait à en créer de nouvelles. Les inégalités éducatives se cumuleraient et se transformeraient progressivement sous l'effet de l'école. Il y aurait d'abord des inégalités sociales, de traitement, de résultats, d'orientation, de diplomation puis d'insertion sur le marché du travail. Bonneau et Grodson dans une note du Conseil d'Analyse Économique de 2022 montrent que pour les individus dont la mère détient un diplôme du supérieur, l'accès à l'enseignement supérieur sera fortement influencé par la position dans l'échelle des revenus des individus avec une mère ayant un diplôme du supérieur appartenant au troisième quantile de la distribution des revenus seront en moyenne 30% à poursuivre en études supérieures contre environ 42% pour ceux appartenant au premier quantile de la distribution des revenus quand la mère a un diplôme équivalent. L'éducation ne permet pas de corriger les inégalités et elle les accentue : à réussite scolaire jugée égale, avec une moyenne comprise entre 10 et 12 au contrôle continu du diplôme national du brevet, plus de 30% des enfants de cadres préférons libéraux, préférons intermédiaires demandent une orientation générale pour le lycée contre environ 40% pour un enfant d'ouvrier. L'école n'intervient pas pour corriger des inégalités. Les inégalités éducatives empêchent au plus grand nombre d'acquérir un large panel de compétences et connaissances qui pourraient pourtant être mises au service de la croissance. De plus, les inégalités en jeu dans le système éducatif peuvent provoquer des anticipations réalisatrices : les individus ressentant qu'ils n'auront que peu de chance d'accéder aux meilleures formations et aux meilleurs diplômes alors ils investiront moins dans l'éducation. C'est un sous-investissement qui n'est pas optimal et qui peut freiner la croissance au sens où des ressources seront "gâchées". C'est ce que remarquent Carille et Valfort dans les discriminations au travail en étudiant le cas de certaines minorités comme par exemple des populations immigrées ou issues de la communauté LGBT. Des individus pourront quelquefois et avec certaines "aptitudes" renoncerait à investir pleinement dans leur capital humain du fait de la discrimination qu'ils anticipent à leur encontre

10 / 10

Le gaspillage de talents peut freiner la croissance, et il est en partie dû aux inégalités éducatives se trouvant au cœur du système scolaire

Le lien entre éducation et croissance pose question. En effet, les rendements sociaux de l'éducation sur la croissance – c'est à dire la capacité de l'éducation à agir sur la dynamique de croissance – ne semblent pas être aussi importants que le voudrait la théorie. Aussi, on a du mal à identifier clairement, méthodologiquement l'effet de l'éducation sur la croissance. Enfin, au delà des effets "ambigus" et de la difficulté de mesure, l'éducation par l'existence d'un système scolaire inégalitaire entraverait la croissance en conduisant certains individus à ne pas investir dans leur capital humain. Des talents sont "gaspillés", "gaspillés". Dès lors, comment lever le paradoxe et les effets ambigus de l'éducation sur la croissance, Comment faire en sorte que l'éducation soit réellement au cœur de la dynamique de croissance ?

•

Si l'éducation semble avoir un potentiel énorme pour dynamiser la croissance, elle ne parvient pas complètement à remplir son rôle. D'où la nécessité d'ouvrir la voie vers certaines pistes de réforme afin que l'éducation retrouve sa place pleine et entière dans la dynamique de croissance. Pour que l'éducation joue son rôle de moteur dans la croissance, il est nécessaire de se doter de bonnes institutions qui garantissent l'efficacité de l'éducation et de ses effets sur la dynamique des revenus (A). Une autre piste pourrait être d'améliorer la performance du système éducatif, c'est à dire sa capacité à former des individus qualifiés et productifs (B). Enfin, il s'agirait d'investir de manière différenciée et stratégique dans l'éducation afin de maximiser les effets du système éducatif sur la croissance (C).

Pour lever le paradoxe micro-macro évoqué dans la partie précédente et faire en sorte que l'éducation ait effectivement des rendements sociaux, des effets sur la croissance, North souligne la nécessité de se doter d'institutions robustes. On peut définir les institutions comme des contraintes créées par les individus et qui s'imposent à leurs interactions. L'idée est que les individus peuvent très bien investir dans leur éducation mais rien

ne garantit qu'ils mettront cette éducation à profit, pour un territoire donné par exemple. En ce sens, les rendements sociaux de l'éducation, ses effets sur la croissance seraient faibles pour le territoire en question. C'est l'exemple de la fuite des cerveaux (brain drain) soulignée par Arnellano où elle reprend l'expression de North pour décrire les individus qui se forment à un endroit et partent exploiter leurs connaissances et compétences à un autre : ce sont les "pirates éduqués". Dès lors il s'agirait de mettre en place des institutions permettant de retenir ces talents afin qu'ils puissent participer à la dynamique de croissance. Les institutions qui participeraient à garantir l'effet de l'éducation sur la croissance seraient également celles qui incitaient à innover (l'innovation résulte du capital humain). C'est grâce à ces institutions qu'Acemoglu (2006) explique le succès des États-Unis dans la course aux innovations : ils ont très tôt protégé la propriété individuelle, dès le XVIIIe s. Ce qui incite à innover et donc à s'éduquer, à acquérir des compétences et connaissances puisque celui qui innove dispose ensuite de monopole temporaire. Les États-Unis se sont également doté de grands pôles d'innovations telle que la Silicon Valley par exemple qui a créé des interactions entre éducation, recherche, innovation. Grâce à ces institutions, l'éducation retrouve sa place au sein de la dynamique de croissance. Enfin, Acemoglu et Robinson distinguent les institutions extractives, qui visent à protéger l'élite, et les institutions inclusives qui permettent de limiter "le pouvoir des dominants" et de donner une voix à tous. Selon les auteurs, ce sont ces institutions qui redonnent une place à l'éducation et qui ont permis qu'elle ait un effet sur la croissance. Ils prennent l'exemple du Japon sous l'ère Meiji et montrent que cette période de croissance a coïncidé avec le développement du système éducatif qui a lui même coïncidé avec la mise en place d'un régime parlementaire représentatif. Les institutions permettent donc de renforcer le rôle de l'éducation dans la dynamique de croissance.

L'autre piste qui permettrait de renforcer la place de l'éducation dans la dynamique de croissance serait d'améliorer les performances du système éducatif. C'est à dire de faire en sorte que le système scolaire forme des individus hautement qualifiés, productifs et à une échelle la plus large possible. Pour ce faire, il serait possible d'agir à la fois sur les établissements mais aussi sur les enseignants. Dans <u>Towards an educational production function</u> Bowles théorise la fonction de production éducative où le capital humain est fonction des ressources individuelles ("aptitudes"), familiales (nombre de livres à la maison par exemple) et institutionnelles les ressources institutionnelles

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : SCIENCES ECONOMIQUES

N° Anonymat : N231NAT1038424 Nombre de pages : 16

19 / 20

Epreuve - Matière : 101 - 0445 Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

peuvent en partie provenir des établissements mais aussi des enseignants. Un établissement performant sera un établissement qui parviendra à faire progresser et réussir ses élèves en leur inculquant des connaissances et performances. Plusieurs indicateurs permettent de mesurer la performance d'un établissement. On peut par exemple penser à l'indicateur de Valeur Ajoutée des lycées (IVAL) mis en place en 1993 qui permet de regarder si un lycée parvient à faire réussir ses élèves (avoir au baccalauréat, réussite au baccalauréat, mention au baccalauréat) compte tenu de leurs profils initiaux. Plusieurs types sont ensuite établis : les "accompagnateurs", les "neutres", les "performants" et les "en deçà des attentes". Afin de dynamiser la performance des établissements, la diminution de la taille des classes a été envisagée. Piketty et Valdenaire dans d'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français notent un impact positif et significatif de la réduction de la taille des classes. C'est surtout le cas dans le primaire : la diminution d'un élève dans une classe de CE1 augmente de 0,7 point de pourcentage la réussite à l'examen d'entrée au CE2 d'un élève défavorisé. L'établissement peut donc permettre aux individus d'être plus performants, d'acquérir de connaissances et compétences qu'ils pourront mettre à profit pour dynamiser la croissance. Les enseignants eux aussi ont un impact décisif. Chetty et ses coauteurs dans un article de 2012 montrent que le fait pour un élève de disposer d'un enseignant à "forte valeur ajoutée" augmente ses chances d'accéder à l'enseignement supérieur et augmente son salaire futur d'en moyenne 328 dollars. La "valeur ajoutée" d'un enseignant est l'enseignant défini et ajusté en fonction de son ancienneté et son statut. Rendre le système éducatif plus performant en jouant sur les établissements et

13 / 16

19 / 20

les enseignants permettraient de former des individus plus qualifiés, plus "compétents" et donc plus productifs. Ce qui favoriserait la croissance (puisqu'on le appelle elle-ci dépend de l'accumulation, du stock, de la qualité du capital humain)

Enfin, un investissement ciblé et différencié dans l'éducation permettrait de renforcer son efficacité en termes de croissance. En effet, elle ne procure pas les mêmes rendements selon le stade où se situe l'individu. Cunha et Heckman dans The technology of skill formation montrent qu'un individu acquiert ses principales dispositions dès l'enfance. L'éducation dans la petite enfance, au sein de la famille aura un effet décisif sur le capital humain de l'individu au sens où celui-ci s'autoentretient et se cumule. Pour former des individus productifs, il faut agir dès l'enfance car c'est là où les rendements privés seront les plus élevés :

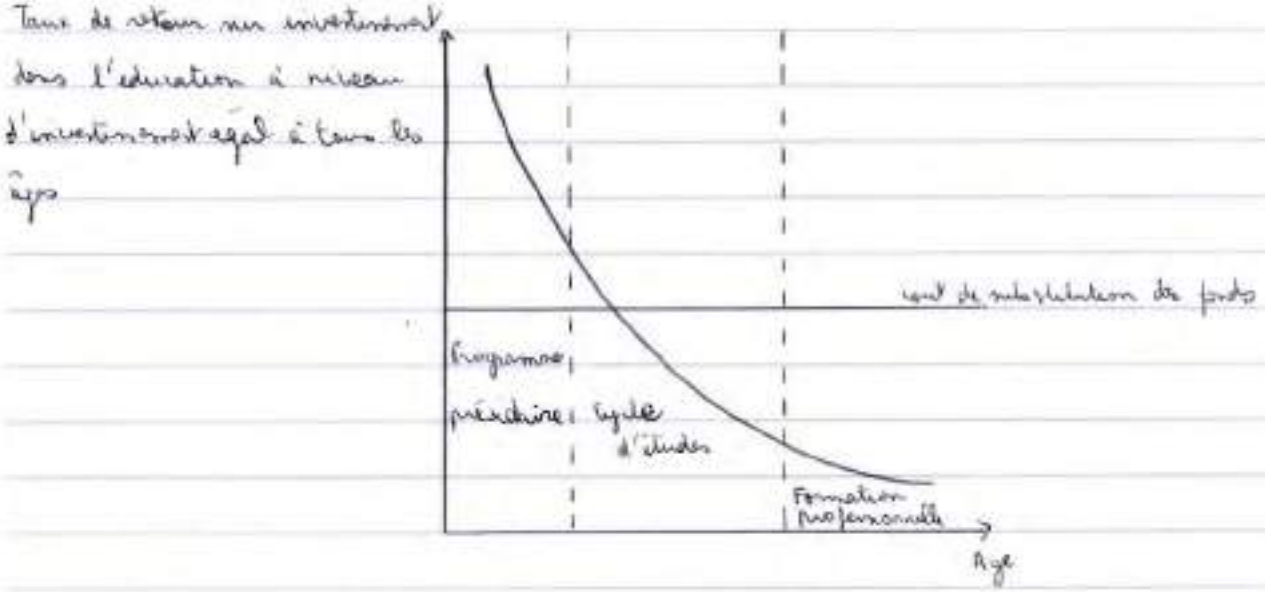

Le graphique montre bien que le taux représentant le retour sur investissement dans l'éducation est plus élevé pour les programmes préscolaires, c'est à dire qui se passent dès la maternelle, même avant. Pour former des individus qualifiés, il faut donc agir dès le plus jeune âge. C'est l'objet du "Perry Preschool Program" étudié par Heckman. Surenhorst dans Benefits, Costs and Explanation of Highscope Perry Preschool Program étudie deux groupes d'un ayant bénéficié d'une "formation" entre trois et cinq ans avec des sessions d'apprentissage

ludiques. Parmi le groupe testé, une proportion beaucoup plus importante d'enfants acquièrent les savoirs et aptitudes "de base" à quatorze ans comparativement au groupe testé. Même si Cunha et Heckman soulignent l'importance d'investir dans l'enseignement préscolaire, ce n'est pas pour autant qu'il faille oublier les autres étapes du système éducatif. Il est également indispensable d'investir dans l'enseignement supérieur. La France consacre en moyenne 1,2% de son PIB à l'enseignement. Ce qui, selon Piketty, est bien trop faible (Capital et Idéologie). Aussi, dans Prévenir la pauvreté par l'emploi, l'éducation et la mobilité Huillery, L'Horty et Carcillo préconisent d'investir dans la formation, pendant le temps professionnel pour que "ceux ayant raté la marche de l'école puissent avoir une chance". Le but est de rendre plus employables et qualifiés les individus sortis du système scolaire mais en marge du monde professionnel. Ils proposent notamment de multiplier les opérations de type E2C : des formations complètes de remise à niveau de six à douze mois avec un accompagnement dans la recherche d'emploi. Les individus, en participant au marché du travail, pourront participer à la dynamique de croissance (qui dépend de la qualité mais aussi de la quantité de travail)

* * *

Pour conclure, les théories de la croissance ont pendant longtemps laissé de côté la thématique de l'éducation. Il a vraiment fallu attendre les premières théories endogènes pour démontrer que l'éducation avait bien un effet propre, spécifique et primordial sur la dynamique d'accumulation de richesses. Néanmoins, il existe certaines incertitudes quant aux effets de l'éducation sur la croissance. Aussi, l'éducation peut desservir la croissance au sens où elle pourrait engendrer des inégalités, inégalités qui provoqueraient un sous investissement en capital humain, élément pourtant essentiel à son accroissement. D'où la nécessité de redonner à l'éducation sa place de choix en jouant à la fois sur les institutions, la performance du système éducatif en lui même, et l'investissement éducatif.

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : COMPOSITION DE SOCIOLOGIE

N° Anonymat : N231NAT1038521 Nombre de pages : 20

20 / 20

Epreuve - Matière : SOCIOLOGIE Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

La mobilité est-elle un privilège social ?

Dans L'Assommoir (1877), Émile Zola raconte le quotidien de Gervaise Macquart, une jeune femme d'origine populaire dont le quotidien est marqué par la précarité. Celle-ci loue un logement auprès de Monsieur Marescot, dans le quartier de la Goutte d'Or, mais éprouve chaque mois beaucoup de difficultés à payer à temps son loyer, au point que Monsieur Marescot finit par l'expulser de son logement. S'ensuit pour Gervaise une longue période de "misère domiciliaire" durant laquelle elle erre de refuge en refuge avant de décéder quelques mois après. Ici, c'est la mobilité forcée à laquelle est contrainte Gervaise qui précipite sa chute ; dans ce cadre, la mobilité spatiale ne peut s'apparenter à un privilège social.

Si la sociologie a pendant longtemps appréhendé la notion de mobilité sous l'angle exclusif de la "mobilité sociale", à savoir des déplacements dans l'espace social, elle a plus récemment élargi son champ d'étude aux mobilités proprement spatiales, en l'occurrence des déplacements dans l'espace physique, dans le cadre du "tournant spatial" des sciences sociales qui s'observe en France depuis la fin des années 1980 (Isabelle Bachoche et al, La dimension spatiale des inégalités, 2011).

C'est cette mobilité spatiale qui concentrera ici notre attention. Dans ce cadre, la mobilité renvoie en première approche aux déplacements quotidiens dans l'espace physique, aussi bien les migrations pendulaires pour se rendre sur son lieu de travail que les déplacements de loisir dans l'espace public. La mobilité s'oppose alors au fait d'être cantonné à son espace domestique. Une approche plus large de la mobilité conduit cependant à l'envisager comme un déplacement temporaire d'un territoire à un autre, que cela soit un déplacement vers une autre région ou dans un autre pays, pour du tourisme par exemple. Enfin, la mobilité peut être durable et se traduire par un changement d'espace de référence, à l'image des expatriations professionnelles. Se demander si la mobilité est un privilège social revient alors à interroger deux éléments : d'une part, la mobilité ne peut être un privilège qu'à condition d'être socialement valorisée ou de donner l'accès à des ressources socialement valorisées ; d'autre part, parler de privilège suppose que cette ressource ou que cet accès soit réservé à certains individus au détriment d'autres. Plus précisément, parler de privilège "social" revient à identifier un accès différentié à une ressource suivant la catégorie sociale d'appartenance, que celle-ci renvoie à la classe sociale, au genre, à la race ou encore à l'âge. Autrement dit, la mobilité peut s'apparenter à un privilège social dès lors qu'elle est socialement valorisée (ou qu'elle ouvre l'accès à des ressources socialement valorisées) et qu'elle est réservée à certaines catégories sociales au détriment d'autres (et par conséquent qu'elle recouvre des inégalités structurelles). En première approche, la mobilité s'apparente à un privilège social en ce qu'elle reste en partie subordonnée aux ressources économiques (la mobilité génère des coûts de déplacement), sociales (l'insertion au sein d'un réseau de sociabilité facilite les déplacements) et culturelles (la connaissance de langues favorise les déplacements à l'étranger). De plus, l'émergence d'un "nouvel esprit du capitalisme" renforce la valorisation

sociale de la mobilité en multipliant les injonctions à la mobilité et à la flexibilité (Luc Boltanski et Eve Chiapello, Le Nouvel esprit du capitalisme, 1999). Socialement valorisée et facilitée par la possession d'un haut niveau de ressources, la mobilité semble donc s'apparenter à un privilège social. Pourtant, la mobilité est loin d'être l'apanage des plus dotés : les migrations des réfugiés, les déplacements forcés de population ou encore les longues migrations pendulaires montrent à quel point la mobilité concerne une large part de l'espace social. Dès lors qu'elle est subie, la mobilité s'apparente davantage à un déracinement qui entrave l'accès à des ressources socialement valorisées. Ainsi, les mobilités semblent valoir comme privilège social pour certains et non pour d'autres. Plus précisément, c'est la capacité à convertir sa mobilité en ressource qui paraît pouvoir prendre la forme d'un privilège social. Le travail du sociologue est alors de souligner à quel point la mobilité n'est pas un privilège social en elle-même mais qu'elle peut le devenir sous certaines conditions et en fonction des propriétés sociales des acteurs qui opèrent ces déplacements dans l'espace physique. Comme le rappelle Pierre Bourdieu ("Effets de lieu", in La Misère du Monde, 1993), l'espace (et donc les déplacements au sein de celui-ci) n'est pas à l'origine des rapports sociaux de domination mais il participe à l'intériorisation des hiérarchies sociales et donc à la reproduction de ces rapports sociaux. En tant qu'elle matérialise une appropriation de l'espace, la mobilité spatiale peut donc permettre à certains individus d'asseoir leur domination sur l'espace social et il s'agit alors d'identifier les mécanismes par lesquels la mobilité peut donner à certains un accès privilégié à des ressources économiques, sociales et culturelles, tout en étant à l'origine d'un déracinement pour d'autres.

Sous quelles conditions la mobilité spatiale peut-elle devenir un privilège social ?

Tout d'abord, les capacités socialement différenciées à se déplacer dans l'espace et à accéder de fait aux ressources offertes par la mobilité font de la mobilité un privilège social (I). Néanmoins les mobilités spatiales peuvent également s'apparenter à des déracinements, de sorte que la mobilité spatiale ne peut être un privilège social en elle-même (II). Ce n'est finalement

pas tant la mobilité que les capacités différenciées à convertir une mobilité spatiale en ressource sociale qui s'apparentent à un privilège (III).

* * *

Les capacités socialement différenciées à opérer des déplacements dans l'espace physique font tout d'abord de la mobilité un privilège social (I). Les mobilités sont favorisées par un haut niveau de ressources économiques, sociales et culturelles (A). Les possibilités différenciées de se déplacer dans l'espace reposent également sur des rapports de domination de genre (B). Réservée en partie aux plus dotés, la mobilité est d'autant plus un privilège social qu'elle ouvre l'accès à des ressources sociales, économiques et culturelles (C).

La possibilité de se déplacer dans l'espace physique est tout d'abord en partie subordonnée aux ressources initiales des individus (A). En particulier, les mobilités de longue distance à visée touristique et/ou professionnelle restent aujourd'hui l'apanage des plus dotés. En France, les vacances à l'étranger concernent ainsi majoritairement les cadres et les professions intellectuelles supérieures : en 2019, seulement 20 % des ouvriers sont partis à l'étranger contre 60 % des membres des classes et professions intellectuelles supérieures (Sophie Cassin et Bertrand Réau, Sociologie du Tourisme, 2020). Cette surreprésentation des classes supérieures est d'autant plus forte que les destinations sont lointaines, ce qui témoigne du caractère socialement clivant des mobilités touristiques. Ce gradient social s'explique à la fois par les coûts importants de ces mobilités, mais également par une plus forte connaissance de la langue anglaise au sein des milieux les plus défavorisés.

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : COMPOSITION DE SOCIOLOGIE

N° Anonymat : N231NAT1038521 Nombre de pages : 20

20 / 20

Epreuve - Matière : SOCIOLOGIE Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Ces inégalités sociales de mobilité sont encore plus importantes dans le cadre des expatriations professionnelles. Dans Le Privilège Occidental (2019), Amélie Le Renard réalise à cet égard une enquête ethnographique auprès d'expatriés français à Dubaï, une ville qui accueille 90 % d'expatriés. Elle y souligne la très forte surreprésentation des classes supérieures puisque 90 % de ces expatriés sont des cadres et professions intellectuelles supérieures. Surtout, Amélie Le Renard souligne à quel point cette expatriation s'apparente à un véritable "privilège" social pour ces Français, comme l'indique le titre de son ouvrage : d'une part, la figure de l'homme blanc (les locaux parlent du "boss occidental") est particulièrement reconnue à Dubaï, ce qui leur permet d'obtenir des rémunérations particulièrement élevées ; d'autre part, les Français expatriés assoient leur domination par une mise à distance des élites émiratis en promouvant le caractère égalitaire de la division sexuée des tâches domestiques au sein de leur ménage qu'ils opposent à la domination masculine qui s'exerceait au sein des élites locales. Autrement dit, l'expatriation professionnelle est ici le support d'une mobilité sociale ascendante pour ces expatriés. L'expatriation est donc ici un "privilège social" à double titre : d'une part, elle est l'apanage des milieux les plus dotés ; d'autre part, elle ouvre l'accès à des ressources socialement valorisées. En cela, la mobilité géographique de longue distance (non subie) peut s'apparenter à un privilège social.

.5. / 20.

Les capacités différenciées à la mobilité traduisent également des inégalités de genre de sorte que la mobilité peut s'apparenter en partie à un privilège masculin (B). Plus précisément, de nombreux travaux soulignent à quel point les déplacements féminins dans l'espace public sont contraints en ce qu'ils sont soumis à un contrôle social beaucoup plus important que les déplacements masculins. À partir d'entretiens menés auprès de parents à Paris et à Melun, Clément Rivière met en évidence la manière dont les jeunes filles intériorisent une position dominée dans l'espace public dans le cadre de leur socialisation primaire ("Mieux comprendre les peurs féminines". Sociétés contemporaines, 2015). Alors que les préoccupations parentales portent avant tout sur les déplacements des garçons dans l'espace public jusqu'à l'âge de 10 ans par peur qu'ils soient victimes de leur étranderie, le début de la puberté se traduit par un recentrement des préoccupations parentales vers les jeunes filles. Les parents contrôlent davantage les sorties des jeunes filles, leur interdisant notamment les mobilités nocturnes dans l'espace public, par crainte qu'elles soient victimes d'une agression sexuelle. Les mères partagent quant à elles leur propre expérience auprès de leur fille, souvent marquée par des agressions sexuelles. Tous ces éléments s'inscrivent dans une socialisation à l'espace qui exerce des effets durables sur la manière dont les jeunes filles appréhendent leurs déplacements dans l'espace public urbain. L'enquête ENVEFF (INED) montre ainsi que 40% réalisent un travail de prévention anticipatrice en amont de leurs déplacements dans l'espace urbain, qui se traduit notamment par le port de tenues couvrantes et l'anticipation du trajet qui sera suivi. La mobilité spatiale dans l'espace public s'apparente d'autant plus à un privilège masculin au sein des cités, où s'exerce un contrôle social particulièrement prégnant à l'encontre des jeunes adolescentes. À partir d'une enquête ethnographique au sein de cinq cités HLM de la banlieue parisienne, Isabelle

Clair souligne à quel point les déplacements féminins au coeur de la cité sont soumis à une norme de réserve qui contraint les mobilités de ces filles (Les Jeunes et l'amour dans les cités, 2008). Tout déplacement "sans but" est ainsi stigmatisé et met en cause la norme de réserve sexuelle qui prévaut au coeur de la cité. De même, les jeunes filles doivent privilégier les allées larges, sous peine d'être accusées de provoquer les garçons. Être une "fille bien", c'est alors limiter ses déplacements dans l'espace de la cité, de sorte que la mobilité dans l'espace public s'apparente à un véritable privilège masculin. Les capacités socialement différenciées à se déplacer dans l'espace physique reposent donc également sur des rapports de domination plus latents que ceux fondés sur les inégalités socio-économiques, en l'occurrence ici sur le genre.

Réservée en partie à certains groupes sociaux, la mobilité n'est cependant un privilège social qu'à condition d'ouvrir l'accès à des ressources socialement valorisées ; réciproquement, l'immobilité doit alors constituer une entrave dans l'accès à ces ressources (C). À partir d'une enquête ethnographique menée dans la région viticole du Libournais, Claire Deville montre précisément à quel point l'immobilité spatiale et l'enclavement territorial sont des obstacles importants dans l'accès aux ressources socio-économiques (Claire Deville, "L'espace de la distance au politique", Politix, 2022). Le Libournais est une région fortement marquée par la précarité économique, en raison des revenus intermittents inhérents au travail viticole, dont les habitants connaissent un enclavement territorial croissant : les organismes sociaux tels que le bâtiment de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ont aussi été délocalisés dans l'agglomération de Libourne, à distance des espaces ruraux en déclin. Dès lors, cet enclavement territorial croissant impose aux habitants de ces communes rurales de se déplacer jusqu'à la ville de Libourne pour se rendre au sein de ces institutions de l'État social. Or, Claire Deville souligne à quel point les habitants de ces espaces ruraux relégués sont soumis à une immobilité spatiale qui entrave de fait leur accès aux ressources économiques qu'offre la ville. Claire Deville prend l'exemple de M. Espart et de Mme. Rugeot, qui souhaitent déposer leur dossier de candidature pour l'obtention du Revenu de Solidarité Active

à la CAF, ce qui leur impose de se rendre à Libourne. M. Espart ne dispose cependant que d'une voiture sans permis qui ne lui permet pas de faire le trajet le séparant de la CAF. Quant à Mme. Poyet, si elle dispose d'une voiture en bon état, elle craint de se déplacer en ville, craignant notamment de ne pas réussir à se garer ou de ne pas savoir utiliser un parcmètre. Devant leur difficultés d'accès à la ville, les deux enquêtés finissent par renoncer au RSA. L'immobilité spatiale entraîne ainsi l'accès aux ressources économiques offertes par les minima sociaux, cette immobilité étant elle-même liée à une faiblesse initiale de capitaux économiques et sociaux. La mobilité est donc ici le privilège social de ceux qui disposent des ressources suffisantes pour accéder aux pôles de décision urbain ; plus encore, l'enclavement territorial voisinant des espaces ruraux dits "en déclin" renforce d'autant plus l'importance de la mobilité dans l'accès aux ressources socialement valorisées.

Parce qu'elle repose sur les dotations inégales des agents et parce qu'elle est elle-même le support de ressources socialement valorisées, la mobilité peut donc s'apparenter à un privilège social. Néanmoins cette première partie n'a étudié le cas que de mobilités choisies alors même qu'une large part des mobilités spatiales sont contraintes et s'apparentent à des déracinements qui fragilisent les ressources des groupes sociaux en question. Il s'agit ainsi de voir que les mobilités ne peuvent en elles-mêmes s'apparenter à un privilège social puisqu'elles sont loin d'être l'apanage des plus dotés.

* *

La mobilité n'est pas en elle-même un privilège social : pour de nombreux individus, elle est synonyme de déracinement et est à l'origine de nombreux coûts économiques et sociaux (II). Tout d'abord, loin d'être l'apanage des

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : COMPOSITION DE SOCIOLOGIE

N° Anonymat : N231NAT1038521 Nombre de pages : 20

20 / 20

Epreuve - Matière : SOCIOLOGIE Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

plus dotés, les mobilités spatiales touchent l'ensemble de l'espace social, mais sous des modalités différentes (A). Les mobilités peuvent mener aux ressources fondées sur l'inscription dans un espace local d'interconnaissances (B). Lorsqu'elles sont subies, les mobilités spatiales sont donc à l'origine de nombreux coûts économiques et sociaux qui empêchent de parler de "privilège social" pour les désigner (C).

Tout d'abord, la mobilité n'est pas l'apanage des plus dotés mais peut affecter l'ensemble de l'espace social, selon des modalités différentes (A). En particulier, le bas de l'espace social est davantage soumis à des mobilités forcées ou subies, aussi bien en raisons de catastrophes climatiques, de crises politiques (qui touchent davantage les pays les plus pauvres) que de déplacements forcés de populations. Dans Le Village dans la ville, Michael Young et Peter Wilmott (1957) retracent ainsi le déplacement forcé d'une population ouvrière du quartier de Bethnal Green à l'est de Londres vers les grands ensembles de Greenleigh, déplacement orchestré par la municipalité londonienne. Les deux auteurs montrent cependant à quel point cette mobilité est subie et est à l'origine d'un profond effritement des liens de sociabilité tissés dans le cadre du quartier de Bethnal Green. Alors que l'immobilité spatiale au sein du quartier ouvrier favorisait une sociabilité intense dans l'espace d'interconnaissance, principalement autour de la figure de la mère, la mobilité

9. / 20

au sein des grands ensembles se traduit par une forte baisse des contacts, en raison à la fois de l'architecture des grands ensembles (impersonnels et très espacés) et de la hausse de la concurrence au sein du groupe qui dérive de l'effritement des liens de sociabilité. Chaque ménage cherche désormais à se distinguer par la décoration de son logement ce qui témoigne d'un repli individualiste engendré par la mobilité spatiale forcée. Plus récemment, Camille François ("Disperser les ménages", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 2014) étudie les cas de dispersion forcée des ménages qui s'observent en France depuis la mise en place de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine en 2003. Si ces relogements visent avant tout à accroître la mixité sociale au sein des banlieues françaises, ils se traduisent également par un délitement des liens de sociabilité et par d'importantes contraintes financières, à l'image de cette mère qui ne cohabite plus avec son fils depuis qu'elle a été relogée, ce qu'elle vit comme un "double loyer". Ainsi, les mobilités spatiales ne sont pas l'apanage des plus dotés ; elles concernent également les ménages les plus défavorisés mais sont alors davantage contraintes.

Si les mobilités peuvent avoir l'accès à des ressources socialement valorisées, elles peuvent également venir remettre en cause les ressources obtenues dans le cadre de l'inscription spatiale dans un espace local d'interconnaissance (B). Autrement dit, la mobilité peut venir remettre en cause les ressources offertes par l'immobilité spatiale, que l'on peut également appeler "capital d'autochtonie". Ce dernier peut en effet être défini comme "l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des espaces sociaux sociaux localisés" (Nicolas Renahy, "Classes populaires et capital d'autochtonie", Regards Sociologiques, 2010), c'est-à-dire des ressources reposant sur une notoriété acquise et entretenue au sein d'un espace

local d'interconnaissance. Dans une ethnographie menée dans un espace rural en déclin de la Haute-Marne, Benoît Coquard souligne précisément à quel point l'immobilité spatiale, c'est-à-dire le fait d'être resté au sein de l'espace rural local malgré la baisse continue des opportunités économiques, est le support d'un capital d'autochtonie. (Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin. 2019). Pour Benoît Coquard, c'est précisément parce que "tout ferme" (les lieux de sociabilité, les entreprises locales, les clubs de football) que les jeunes hommes de ces espaces ruraux doivent en faire plus pour préserver leur cadre de sociabilité qu'est la bande de potes et préserver par là même leur capital d'autochtonie. Ce capital d'autochtonie se fonde notamment sur une dépréciation de ceux qui sont partis, les "mobiles", qui sont allés faire leurs études dans les grandes villes, devant l'absence d'opportunités économiques au sein de l'espace rural. Au sein de la bande de potes, les espaces urbains sont précisément rejetés pour leur caractère impersonnel, la superficialité des liens de sociabilité qui s'y nouent et par conséquent l'impossibilité d'y faire valoir un capital d'autochtonie. Dans un tel contexte, ceux qui font preuve de mobilité spatiale risquent de perdre les ressources procurées par un espace local d'interconnaissance. Dans Les Filles du Coin. Vivre et grandir en milieu rural (2021), Yaëlle Amsellem-Mainguy développe à ce propos le cas de Laure, 27 ans, qui a déménagé en ville durant son adolescence, subissant des rumeurs quant à sa probité sexuelle, avant de revenir s'installer à la campagne, avec un compagnon d'origine africaine rencontré en ville. Or, cette mobilité temporaire hors de l'espace rural, qui se voit matérialisée par son couple, lui bloque l'accès aux espaces de sociabilité rurale une fois adulte. Sa mobilité temporaire lui empêche d'être considérée comme une "fille du coin", ce qui est à l'origine d'un profond isolement. Ainsi, au sein des espaces locaux d'interconnaissance, la mobilité peut paradoxalement s'apparenter à une forte contrainte et se voit profondément dévalorisée, de sorte que la mobilité ne peut être systématiquement assimilée à un privilège social.

Plus encore, les mobilités subies génèrent d'important coûts économiques et sociaux qui se cumulent à des handicaps sociaux préexistants ; dans ce cadre, le privilège social est celui de

ne pas être contraint de se déplacer pour accéder aux ressources économiques, sociales et culturelles (C). À partir d'une analyse secondaire de données, Claire Kersuzan et Matthieu Salignac étudient à cet égard les inégalités sociales et territoriales que génèrent les mobilités scolaires, relatives à la décohabitation familiale qui impose parfois la poursuite d'études dans les grandes villes pour les jeunes étudiants français ("Les disparités spatiales d'accès à la mobilité résidentielle précoce", Économie et statistiques, 2020). Ils y montrent à quel point les mobilités résidentielles précoces concernent davantage les jeunes de milieux ruraux, contraints de s'installer dans un espace urbain pour poursuivre un cursus universitaire. Ainsi, à l'âge de 20 ans, 80% des étudiants ruraux ont quitté le domicile familial contre 40% des étudiants parisiens. Or, ces disparités territoriales redoublent des disparités sociales puisque les enfants d'ouvriers et d'employés sont surreprésentés dans les espaces ruraux (ils y représentent 60% de la population active contre 45% dans la population active totale. Les auteurs montrent bien à quel point ces mobilités spatiales subies sont à l'origine d'importants coûts économiques pour les familles concernées puisque les parents habitant ces espaces ruraux, souvent d'origine populaire, sont contraints de payer le nouveau loyer de leur enfant ainsi que de nombreux coûts annexes (les coûts du déménagement par exemple). Par conséquent, les mobilités spatiales contraintes par la diatrame des grands pôles urbains tendent à accentuer les inégalités socio-économiques séparant les ménages. À l'inverse, les ménages urbains, surreprésentés parmi les ménages aisés, bénéficient du privilège social de ne pas avoir à payer un double loyer, en raison de l'immobilité de leur enfant, c'est-à-dire de son maintien au sein du domicile familial. De même, dans le cadre du marché du travail, les ouvriers et les employés sont davantage touchés par les délocalisations d'entreprises que les cadres et les professions intellectuelles supérieures. Dans Quand ils ont fermé l'usine (2017), le collectif du 9 août retrace le récit de la délocalisation de l'entreprise Molex à Villemur près de Toulouse au début des années 2000, dont les fonctions productives ont été déplacées en Slovaquie et dépeint le contraste entre des ouvriers contraints à la mobilité sous peine de perdre leur emploi et des cadres managériaux qui décident de ces délocalisations dans des bureaux localisés aux États-Unis. Ici, ce n'est de nouveau pas tant la mobilité

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : COMPOSITION DE SOCIOLOGIE

N° Anonymat : N231NAT1038521 Nombre de pages : 20

20 / 20

Epreuve - Matière : SOCIOLOGIE Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

contrainte des années qui fait office de privilège social que l'immobilité des cadres.

La mobilité n'est donc pas l'apanage des plus dotés mais touche une grande partie de l'espace social ; seulement, pour les groupes sociaux les plus défavorisés, la mobilité est souvent synonyme de déracinement et ne se traduit donc pas par un gain de ressources économiques, sociales ou culturelles. Ce n'est donc pas la mobilité en elle-même qui peut être qualifiée de "privilège social" mais bien la capacité et la possibilité (inégalement distribuée) de convertir une mobilité spatiale en une ressource sociale. C'est à cette condition qu'il est possible de comprendre pourquoi la mobilité peut être une ressource pour certains et une contrainte pour d'autres.

* *

La mobilité ne peut devenir un privilège social qu'à condition d'être convertie en une ressource sociale, possibilité qui dépend des ressources initiales dont disposent les agents (III). Les

13 / 20

ressources économiques, sociales et culturelles dont disposent les membres des classes supérieures leur permettent tout d'abord de se maintenir dans des espaces d'interconnaissance en dépit de déplacements dans l'espace physique (A). Réciproquement, une mobilité spatiale au sein d'un espace valorisé ne se convertit en ressource sociale qu'à condition de s'accompagner de ressources économiques, sociales et culturelles préexistantes (B). Les mobilités spatiales s'accompagnent ainsi d'une recomposition des hiérarchies de classe, de genre ou de race, de sorte que la capacité à convertir une mobilité en ressource reste l'apanage des dominants de l'espace social (C).

En premier lieu, si les mobilités spatiales des membres des classes supérieures peuvent s'apparenter à un privilège social, c'est car elles mobilités ne sont jamais synonymes de déracinement ; autrement dit, les déplacements des classes supérieures, notamment d'un espace national à un autre, se traduisent par la reconstitution d'espaces locaux d'interconnaissance par-delà les frontières nationales (A). Dans un article intitulé "Le jeu de la mobilité et de l'autochtonie au sein des classes supérieures" (Regards sociologiques, 2010), Anne-Catherine Wagner remet par conséquent en cause la distinction entre une mobilité qui serait l'apanage des milieux les plus favorisés et un capital d'autochtonie qui serait propre aux classes populaires. Selon elle, si la capacité des classes supérieures à se déplacer d'un espace national à un autre leur confère des ressources sociales, c'est bien car elles parviennent à recréer de la familiarité dans chaque espace traversé, de sorte que leur mobilité n'est pas synonyme de déracinement. Cette "autochtonie" à l'échelle mondiale est, en premier lieu permise par l'existence de cercles mondains d'interconnaissance et d'interconnaissance à l'échelle mondiale qui permettent aux élites cosmopolites de se retrouver dans les pays qu'elles traversent. Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot développent notamment

l'exemple de l'Union interalliée, fondée par le comte de Beaumont en 1913 et qui vise à accueillir les élites cosmopolites lorsqu'elles se rendent à Paris (Dans les beaux quartiers, 1989). L'interconnaissance au sein de ces cercles mondains est garantie par un accès coopté puisque l'entrée dans l'Union interalliée, au-delà d'un coût d'entrée important, n'est possible qu'après avoir été parrainé par deux membres du club. Par ailleurs, cette capacité à se sentir chez soi dans l'espace international propre aux élites bourgeoises est assurée par l'intériorisation d'un "habitus cosmopolite" au cours de la socialisation primaire, habitus qui est défini par Anne-Catherine Wagner (La Mondialisation des classes sociales, 2020) comme la propension à ne pas considérer que son espace de référence s'arrête aux frontières nationales. Les enfants de ces élites cosmopolites apprennent par exemple très tôt à développer des liens affectifs de faible intensité au cours de leurs voyages ou des expatriations professionnelles de leurs parents. Par ailleurs, ils développent de manière précoce une connaissance cultivée des langues étrangères qui favorise leur insertion dans les pays qu'ils traversent, alors même que la maîtrise de l'anglais est un véritable privilège social en France puisque seuls 10% des ouvriers affirment maîtriser l'anglais contre 60% des cadres et professions intellectuelles supérieures (Cédric Hugrée et al, Les classes sociales en Europe, 2017). Tous ces éléments favorisent donc l'intériorisation d'un habitus cosmopolite qui permet de convertir la mobilité en une ressource sociale et d'empêcher qu'elle ne s'apparente à un déracinement.

La distribution inégale des ressources économiques, sociales et culturelles participe de capacités différentielles à convertir une mobilité au sein d'un espace valorisé en une ressource sociale (B). Autrement dit, un faible niveau de ressources initiales entraîne la capacité de convertir de la mobilité en une ressource socialement valorisée ce qui en fait un privilège social. Dans Tous Propriétaires ! L'envers du décor pavillonnaire. (2015), Anne Lambert étudie précisément des mobilités spatiales de ménages populaires qui quittent un espace dévalorisé (les cités HLM) pour s'installer au sein d'un espace plus valorisé (les lotissements pavillonnaires). À partir d'une ethnographie menée dans l'espace périurbain lyonnais, elle souligne cependant les

difficultés de ces ménages populaires à convertir leur mobilité sociale ascendante en une ressource socialement valorisée. Tout d'abord, l'accession à la propriété est à l'origine de nombreux contre-coûts : le remboursement du prêt immobilier se traduit souvent par des privations alimentaires, les charges qui étaient comprises au sein des logements sociaux sont à l'origine de coûts supplémentaires qui n'étaient pas nécessairement anticipés, tandis que le déménagement au sein d'un lotissement pavillonnaire peut accroître la durée des déplacements domicile-travail. En outre, ces nouveaux arrivants font face à l'hostilité des membres des classes moyennes qui étaient déjà installés au sein du lotissement et qui cherchent à mettre à distance les membres des classes populaires afin de limiter leur déclassement social et résidentiel : cette mise à distance se traduit notamment par la mise en évidence d'un contraste entre la première tranche de maisons harmonieusement construite et celle occupée par les classes populaires, ainsi que par un rejet du style de vie de ces dernières et de leurs nuisances sonores. Ici, la faiblesse relative des capitaux économiques, sociaux et culturels empêche donc les membres de ces classes populaires de convertir pleinement leur mobilité résidentielle ascendante en ressources sociales. Ce poids des dotations initiales est également mis en évidence par Sylvie Fol ("Mobilité et ancrage dans les quartiers pauvres", Regards sociologiques, 2010) à partir d'une ethnographie comparée au sein des anciennes banlieues rouges de Paris et des banlieues de San Francisco. Elle y montre à quel point les membres des classes populaires qui sont restés habitants des quartiers pauvres sont finalement beaucoup plus mobiles que ceux qui ont déménagé dans des quartiers plus aisés : les premiers peuvent en effet compter sur leurs liens de sociabilité pour bénéficier de prêts de voiture ou de covoiturage tandis que les seconds se retrouvent davantage isolés dans des quartiers majoritairement peuplés par des classes moyennes, de sorte que leur mobilité résidentielle ascendante ne se convertit pas en ressource sociale. Ainsi, les dotations initiales déterminent la capacité à convertir une mobilité en ressource sociale, même dans le cas d'un déplacement au sein d'un espace socialement valorisé.

Les mobilités spatiales s'accompagnent enfin d'une

16 / 20.

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : COMPOSITION DE SOCIOLOGIE

N° Anonymat : N231NAT1038521 Nombre de pages : 20

20 / 20

Epreuve - Matière : SOCIOLOGIE Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

recomposition de rapports de domination latente de sorte que la capacité de conversion de mobilités spatiales en ressources sociales n'est pas seulement le privilège des plus dotés économiquement mais plus largement de ceux qui occupent une position dominante au sein de l'espace social (C). C'est ce que souligne Claire Cosquer dans un article intitulé "Une cage dorée ?" (Sociologie, 2020) dans lequel elle analyse les recompositions de la domination masculine à l'œuvre dans le cadre des expatriations professionnelles de ménages français à Abu Dhabi. Tout d'abord, l'expatriation professionnelle est la plus souvent avant toute celle de l'homme, de sorte que la conjointe accompagne rarement son conjoint en cherchant la certitude de retrouver un emploi sur place. Dans les faits, les reconversions professionnelles de ces dernières sont d'ailleurs très rares une fois arrivées à Abu Dhabi, le marché du travail local étant surtout favorable aux hommes (blancs). L'expérience de ces femmes ayant accompagné leur conjoint expatrié est donc le plus souvent celle de la solitude et de l'isolement, au sein d'une société où la division sexuée des rôles est très inégalitaire. Ces femmes sont notamment soumises à des normes vestimentaires beaucoup plus rigides que les hommes, devant porter des vêtements couvrants, ce qui limite également leurs déplacements dans l'espace public. Ainsi, l'expérience de l'expatriation se traduit par la réactivation de clivages de genre ; dans ce cadre, la capacité à convertir sa mobilité

17 / 20

en une ressource sociale n'est pas seulement un privilège de classe mais également un privilège masculin.

On voit donc ici à quel point ce n'est pas tout la mobilité en elle-même qui s'apparente à un privilège social, mais bien la capacité inégalement distribuée et subordonnée aux rapports de domination préexistants à convertir cette mobilité en une ressource sociale.

* * *

L'approche sociologique des mobilités spatiales permet ainsi de mettre en lumière les mécanismes par lesquels celles-ci peuvent devenir des ressources sociales. Elle s'affranchit de tout misérabilisme en soulignant à quel point une grande part des ménages populaires opèrent eux aussi des déplacements dans l'espace sans pour autant que ces déplacements ne se convertissent systématiquement en mobilités sociales ascendantes. Ainsi si l'opposition mertonienne entre l'influent local et l'influent cosmopolite paraît aujourd'hui révolue tant les mobilités spatiales ne sont plus l'apanage de quelques-uns (Social Theory and Social Structure, 1957), force est de constater que la capacité à "rester chez soi en se déplaçant" reste subordonnée aux ressources initiales des acteurs et c'est à ce titre qu'il est possible de parler de "privilège social".

Désormais, l'approche sociologique des mobilités s'étend aux contributions inégales des individus aux nuisances environnementales par leurs propensions différenciées à la mobilité et rappelle à ce titre combien ce sont aussi les modes de déplacement et leur contribution inégale aux pollutions qui participent des inégalités sociales de mobilité (La Convention Écologique des Français, Philippe Coulangeon et al, 2023).

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT
N° Anonymat : N231NAT1038556 Nombre de pages : 16

19 / 20

Epreuve - Matière : 103 - 0625 Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

"Crises politiques et désordre"

La crise du système politique italien au début des années 1990 suite aux révélations par des juges des actes de corruption d'élus a entraîné une période d'instabilité du système partisan. Le poids du parti de la Démocratie Chrétienne, au pouvoir depuis les années 1950, a considérablement baissé tandis que le PCI, affaibli par l'éclatement de l'URSS, entra dans une phase de scission et de réalignement politique (Jean-Louis Briquet, 1995). Le désordre politique créé fut peu à peu déblayé par de nouveaux entrepreneurs politiques, comme le mouvement de Silvio Berlusconi, reconfigurant le système partisan notamment via une nouvelle loi électorale. Les crises politiques paraissent, dans cet exemple comme dans d'autres, particulièrement liées au désordre, bien que la distinction entre ces deux notions ne soit pas évidente. Il n'est pas anodin que l'ouvrage collectif dirigé par Myriam Ait-Aoudia, portant sur la relecture de la Sociologie des crises politiques de Michel Dobry (2009), soit intitulé La logique du désordre (2015). Dans cette perspective, les crises politiques sont intrinsèquement liées au désordre et l'enjeu est alors de discerner comment s'entre-mêlent ces deux notions. Dans la suite des analyses de Dobry, on peut définir les crises politiques non

pas de manière substantive (ce que serait sub specie aeternitatis une crise politique) mais comme un enjeu de définition et une lutte de représentation du monde politique. Dobry reprend ainsi la notion d'étiquetage de H. Becker (Outsiders, 1963), qui servirait à qualifier une série d'événement. En tant qu'événement, les crises politiques peuvent alors être conçues comme des moments de "rupture des cadres d'intelligibilité" (Cerna et Fassin, "les sciences sociales face à l'événement," 2002). Dans ce modèle, les événements créeraient du désordre et certains acteurs s'en empareraient pour qualifier la situation de "crise politique", dans la perspective de remettre en cause les institutions politiques existantes et les structures de pouvoir, de manière plus ou moins radicale. Le désordre s'entend alors comme un "affaiblissement", une "rupture" de l'ordre existant des structures politiques. Or, si on considère avec Gaudner (1980) que "les structures sont des gens qui font de la structure", alors le désordre s'entend comme un changement suffisament important des conduites pour déstabiliser les représentations du monde, qui d'un coup semble cesser de fonctionner. On peut pourtant penser à la critique radicale que le philosophe Bergson fait de la notion de désordre : pour lui, le désordre ne serait in fine qu'un ordre vu depuis le point de vue d'un autre ordre. Ce qui est un désordre pour les uns est un ordre juste pour d'autres. Encore faut-il que des personnes occupent ce point de vue ou, ce qui est équivalent sociologiquement, que ce point de vue soit construit et existe socialement. Crises politiques et désordre sont alors des perceptions et représentations du monde associées à des acteurs. Mais de ce point de vue les notions ne se recouvrent pas forcément : les crises politiques peuvent en effet être des moments d'élaborations d'alternatives politiques, d'autres ordres politiques. Aussi, on peut se demander si qualifier un désordre apparent (des émeutes, des grèves, etc) de crise politique n'est pas

aussi un moyen de réordonner le monde. On est alors face à ce qui semble être un paradoxe : les crises politiques tiennent à la fois du désordre et de l'ordre. Pour l'éclairer, il s'agit alors de regarder comment les logiques de désordre et d'ordre sont saisies par les acteurs lors des crises politiques. Autrement dit, dans quelle mesure les logiques de désordre et de lutte contre le désordre façonnent les crises politiques ?

Pour y répondre, nous montrerons que (I) les crises politiques, comment moment de rupture des cadres d'intelligibilité habituels, sont alimentées par l'affaiblissement de l'ordre usuel. Cependant, (II) les crises politiques peuvent également s'apparenter à des intenses périodes de travail symbolique et organisationnel de lutte contre le désordre.

En définissant les crises politiques comme une succession d'événements affectant les structures institutionnelles et politiques, il s'agit de montrer comment elles sont parcourues par une logique de désordre. Nous venons d'abord comment les crises, en tant que succession de moments problématiques, peuvent être vécues comme des épisodes d'ouverture des possibles du fait de l'affaiblissement de l'ordre habituel. Les crises apparaissent alors comme des moments d'incertitudes, affectant les calculs des acteurs. Enfin, il sera nécessaire de borner ce désordre, dans la mesure où les crises politiques ne sont pas nécessairement des remises en cause totale des ordres sociaux et politiques.

Les crises politiques peuvent être abordée comme une succession de moment problématique, c'est-à-dire où les routines et les conduites ne sont plus de soi, alimentant le désordre. L'enjeu de l'analyse, dans cette perspective, est de comprendre comment une situation finit par aboutir sur une crise politique, en retraçant le fil des événements. On peut reprendre la critique de Dobry sur la dépendance au sentier, dans sa critique de la transitologie (2000), discipline se voulant définir les propriétés des

transitions politiques, notamment après la chute de l'URSS.
La thèse de la dépendance au sentier repose sur la connaissance de la fin de l'histoire, et il s'agit alors de rechercher les événements qui conduisent ce sentier. Ainsi, certains analystes ont pu défendre que l'écroulement de l'URSS pouvait être prédit dès 1981 avec la crise polonaise et l'opposition de Solidarnosk, dès 1955 avec l'occupation de la Tchécoslovaquie par les chars soviétiques ou encore avant. A l'inverse, Dobry défend une analyse du temps court, des événements imprévus qui se succèdent pour identifier les "turning points" (Abbott, 2003). Ce sont parfois des petits événements, à l'instar des rassemblements pour la paix en Allemagne de l'Est à partir du printemps de 1989, qui pour Fabien Jobard (2003) a progressivement permis de se rendre compte que la protestation était moins risquée que précédemment supposée par les habitants de Berlin-Est. Dans cette perspective, l'analyse peut aussi souligner les "saillances" situationnelles qui peuvent alimenter le désordre. La notion, utilisée par Boris Gobille ("Mai 68. Pour une socio-histoire du temps court", 2008) met en avant le fait que certains événements paraissent pour les acteurs être une opportunité d'action et de changement. Ainsi, les protestations étudiantes à Paris du 4 mai 1968 aboutissent à des négociations avec le gouvernement. Or, le premier ministre Georges Pompidou est en déplacement à l'étranger : c'est alors le ministre de l'éducation d'un côté et le premier ministre par intérim ~~que~~ l'autre qui entrent dans les négociations, séparément. Le gouvernement cède alors aux revendications étudiantes, ce qui donne aux protestataires le sentiment que "la radicalisation paie", en l'occurrence ici les occupations. Ces moments peuvent être d'autant plus problématiques et affaiblir l'ordre que les échanges se font au coup par coup. Reprenant l'analyse interactionniste de Goffman, Dobry identifie les "îlots de jeu tendu" (SCP, 2009) comme des moments où les acteurs doivent répondre aux autres presque immédiatement, sans avoir le temps d'élaborer des stratégies. On peut ici penser ~~à~~ la tentative de coup d'état des militaires franquistes en Espagne en janvier 1981, qui prennent d'assaut

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT
N° Anonymat : N231NAT1038556 Nombre de pages : 16

19 / 20

Epreuve - Matière : 103 - 0625 Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

le parlement. Dans cette situation, les parlementaires doivent réagir immédiatement, choisir entre négocier ou capitaler. Les crises politiques sont ainsi des moments où les conduites habituelles sont remises en question par le fil des événements, alimentant un désordre politique.

Il s'agit alors de se demander comment ce désordre modifie et altère le comportement des acteurs.

Le désordre des choses, volontaire ou involontaire, modifie les représentations des acteurs politiques, par la propagation de l'incertitude. La fonction de l'ordre est en effet de fournir un cadre rationnel à l'action, permettant de rendre possible et réalisé les anticipations (Dobry, SCP, 2009). Or, en situation d'incertitude, on peut reprendre la formule de Gaudner en disant que les gens cessent de faire de la structure. Cela débouche sur ce que Dobry nomme une conjoncture fluide. C'est une situation où les routines perdent en force et où l'avenir semble davantage ouvert, incertain. Il est fréquent que les crises politiques soient vécus par les protagonistes comme des moments où "tout semble possible" et où les cadres et hiérarchies habituelles paraissent révoluées. Un acteur auparavant mineur peut prendre davantage de prérogatives, tandis que d'autres

restent dans l'attente. La crise du Covid-19 a ainsi été l'occasion en France n'ont pas d'appliquer les protocoles prévus, mais de reprendre le format du comité de défense à l'initiative du président de la République (Bergeron et al. Le Covid-19 : une crise organisationnelle 2020). Ce moment d'incertitude se caractérise également par une réorientation des activités, notamment vers la recherche d'information. Dans un moment d'incertitude, une préoccupation courante des acteurs est de déterminer la position des autres, pour ajuster sa stratégie. C'est ce que montre Ermakoff dans le cas de la France en 1940 (Rolling one-self out, 2008). Les députés socialistes, d'abord opposé au projet de confier les pleins pouvoirs au maréchal Pétain suite à la guerre déclarée à l'Allemagne et l'invasion du territoire français, se sont livrés d'après ce chercheur à un intense travail de recherche d'information sur les positions de leurs collègues socialistes, dans une perspective d'alignement. C'est notamment par ce processus de recherche de conformité que la majorité des députés socialistes ont finalement voté en faveur du projet. Dans cette perspective, le désordre initial est amplifié par les conduites des acteurs politiques, face à l'incertitude de l'avenir politique.

Ce processus de désordre au cours de la crise politique, n'est toutefois pas sans limite, qu'il s'agit maintenant d'expliciter.

Contre l'idée que les crises politiques sont des moments de désordre grandissant, on peut rappeler que toutes les sphères sociales ne sont pas forcément affectées par les crises politiques. C'est

même l'inverse qui serait la norme. Ainsi, l'absence de gouvernement belge pendant presque deux ans à la fin des années 2010 n'a pas empêché l'administration de fonctionner. C'est le cas également au Liban où, dans une situation plus dramatique, des fonctionnaires ont continué de travailler et d'assurer certains services essentiels pendant une dizaine d'année, sans rémunération de l'État. On peut également souligner que l'ordre des genre n'a par exemple pas été modifié au cours de crises politiques. La division genrée du travail est restée relativement inchangée pendant la Commune en 1870-71 (Deluermoz, 2007), malgré les idéologies libertaires des communards. Un autre argument allant dans ce sens est que, en période d'incertitude, les acteurs impliqués peuvent <u>in fine</u> se rabattre sur leurs dispositions habituelles. C'est l'hypothèse de régression vers l'habitus que formule Dobry, reprenant la notion bourdieusienne de l'habitus comme structure structurée et structurante (SCP, 2009). Dobry fait l'hypothèse que, dans l'ordre ordinaire des choses, l'habitus a un rôle relativement mineur dans les espaces politiques, dans la mesure où les calculs des acteurs sont capturés par leur secteur d'appartenance. En une conjoncture fluide se caractérise par une délibération des calculs. Dans ce contexte, les individus se retrouvent relativement isolés et repliés sur leurs dispositions intériorisées (C. Lemieux, "L'hypothèse de régression vers l'habitus et ses implications", in <u>Logiques du désordre</u>). Dans le cas de la tentative de coup d'état contre le parlement espagnol en 1981, des parlementaires ont réagi avec leurs dispositions et habitus de parlementaires : par la prise de parole pour désamorcer le conflit. L'imprévisibilité et le désordre paraissent ainsi limités : les gens cessent de faire de la structure jusqu'à un certain point lors des crises politiques et c'est un enjeu pour les analystes comme les parties prenantes de constater ce qui résiste au désordre.

Nous avons ainsi vu en quoi les crises politiques s'apparentent à des moments de désordre, via la désorganisation des activités routinières au fil des événements. Cependant, on peut remarquer que la notion de crise politique, en qualifiant la situation, peut aussi contribuer à produire un effet d'ordre.

Si les crises sont un moment de désordre, elles sont paradoxalement également des périodes de travail symbolique et organisationnel de reconstruction d'un ordre, entendu comme un cadre d'intelligibilité du monde. Cela peut d'abord consister en la création d'alternatives lors de la crise par rapport à l'ordre existant. La ~~crise~~ notion de crise est, ensuite, elle-même un moyen de réordonner les choses et de lutter contre l'impression de désordre. Enfin, certains acteurs peuvent se spécialiser dans la gestion de crise et par là à la remise en ordre des espaces politiques.

Les moments de crise politique peuvent d'abord apparaître comme des "turning point" possible pour le passage d'un ordre à un autre. De nombreuses transitions politiques se sont faites à travers des crises politiques, à l'instar de la réunification entre la RFA et la RDA, la révolution française en 1789-1790 ou la Révolution Chinoise entre 1915 et 1949. Un des phénomènes en jeu est l'idée que la crise politique s'apparente parfois à un "feu de prairie" (Kuran, "Sparks and Prairie Fire", 1988). Une société a priori calme, sans contestation, peut d'un coup "s'enflammer" suite à un événement a priori mineur, et s'auto-renforcer. L'explication de Kuran est que la protestation politique n'est pas simplement une action contre le pouvoir en place, mais est également un signal. Dans un contexte où les préférences de chacun sont cachées, notamment dans des régimes autoritaires, il est risqué de protester, car l'on peut se retrouver isolé. Les crises, en l'occurrence, peuvent être des moments de révélation massive

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT
N° Anonymat : N231NAT1038556 Nombre de pages : 16

19 / 20

Epreuve - Matière : 103 - 0625 Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

des préférences politiques. Cela conduit alors à un retournement des représentations : d'isolé, on devient nombreux, du moins assez nombreux pour protester. La perception d'un système injuste, une fois partagée, peut être interprété comme le nouveau désordre. On peut nuancer cette hypothèse de révélation des préférences, dans la mesure où elle n'explique pas l'origine de ces préférences et en cela la construction d'ordres/désordres alternatifs. En effet, certains politistes défendent la thèse que les préférences politiques se construisent notamment au cours des crises politiques. C'est notamment l'analyse que font Baczko, Dorronsoro et Quesnay (2013) de la crise syrienne, en mettant au centre les délibérations dans des groupes amicaux restreints. Les printemps arabes suscitent de nombreuses discussions au cours desquels les participants élaborent leur préférence pour des alternatives politiques, tout en évaluant les risques associés à la protestation. C'est en groupe restreint, mais déjà illégale, que la contestation idéologique et politique du régime s'élabore. Dans cette perspective, la crise politique est le déclencheur de l'élaboration d'alternative et par là la recherche d'un autre ordre politique.

Dans la mesure où la notion de désordre est

19 / 20

relative à la perception du monde, on peut s'avancer davantage en se demandant si la notion de crise elle-même ne contribue pas à lutter contre le désordre.

Il s'agit alors de défendre que l'étiquetage d'une situation comme crise politique, plutôt que de produire du désordre, peut à l'inverse le réduire en donnant une intelligibilité aux événements. Dans cette perspective, le processus d'étiquetage est porté par un groupe, qui peut être en concurrence avec d'autres groupes qui cherchent à imposer d'autres définitions. C'est ce qui s'est produit en Algérie, suite aux émeutes qui ont commencé dans la nuit du 4 au 5 octobre 1988. Les protestataires, plutôt jeunes et issus des milieux populaires, manifestent dans le centre d'Alger, détruisant des enseignes, pillant des magasins, avec quelques mots d'ordre politiques. Les émeutes furent cadrées par les autorités politiques et policières comme des violences irresponsables, recevant une réponse pénale (Ait-Aoudia, p.15). L'auteur montre que la qualification de la situation comme crise politique fut portée par un autre groupe, plus éduqué et plus aisé, composé d'imam, de médecins, journalistes, enseignants, etc. Le mouvement, via les médias, parvient à cadrer les émeutes dans la perspective d'une crise institutionnelle. Le succès de cette démarche aboutira à la libéralisation du régime à l'été 1989, et à une restabilisation de la société. Dans cette perspective, il convient d'être attentif aux stratégies des acteurs pour imposer un sens à la situation. De nombreux commentateurs expliquent le passage de la IVème à la Vème République en France par un défaut des institutions politiques et le recours à l'homme providentiel. Ici le

10 / 16.

général De Gaulle. Brigitte Gaïti (1997) montre que cette construction de la crise des institutions et de l'attente d'un homme providentielle par le peuple est en réalité assez tardive. En janvier 1958, seuls 17 % des français pensent que De Gaulle est un recours selon les sondages de l'époque. Cette proportion grandit par le travail symbolique opéré par la droite gaulliste. Le discours sur la réforme des institutions fut aussi pour Gaïti un moyen d'obtenir le ralliement de la droite non gaulliste, qui avait porté le discours d'un pouvoir exécutif fort plus tôt. En ce sens, la labellisation de la situation comme crise politique contribue plutôt à construire un sens historique et à ordonner les événements, contre le désordre symbolique, en concentrant l'attention sur des problèmes que l'on construit et auxquels on propose une solution.

Cette démarche de recherche de solution aux crises, enfin, a fait l'objet d'une appropriation par certaines institutions, qui en revendiquent la compétence.

Il s'agit enfin de montrer que la lutte contre le désordre et la gestion des crises politiques a pu faire l'objet d'une appropriation par certaines institutions, comme l'ONU ou l'UE, mais aussi des agences privées. Ces institutions opèrent généralement dans des pays étrangers au leur, via la diplomatie ou les agences de conseil. La gestion de la crise syrienne par la France s'est ainsi faite, d'après les travaux de Manon-Nour Tannous (2017), par le corps diplomatique, qui s'est appuyé sur un réseau d'informateurs locaux. Cela a conduit la position de la France jusque 2013, qui a demandé avec appuyants aux régime de structurer l'opposition, c'est-à-dire d'organiser différentes alternatives. Cette gestion de crise par les experts est demeurée ainsi jusqu'à la triple crise de 2015 : crise migratoire (notamment avec le mort d'un enfant syrien), crise culturelle (destruction du site de

Palmyre par l'État Islamique) et les attentats à Paris, en janvier et novembre. Cela a conduit à une nationalisation du problème et à une réinvention de la politique diplomatique vis-à-vis du gouvernement syrien. En ce sens, la gestion de crise semble affecter par la sensibilité de la France au désordre syrien, qui évolue au cours du temps. Les crises politiques peuvent ainsi engager de nombreux acteurs, locaux, nationaux ou internationaux, dans la lutte contre le désordre. C'est ce qui préside les politiques d'intervention militaire des États-Unis, en particulier après le 11 septembre (Au nom du 11 septembre, Bigo et al, 2007). La guerre en Irak se fait au nom d'une lutte contre le désordre et surtout pour la protection des vies américaines. Elle justifie des mesures sécuritaires et autoritaire. La lutte contre le désordre est ainsi à l'origine d'une tentation autoritaire pour certains chercheurs comme Ugo Palheta (La possibilité du fascisme, 2017). L'argument des menaces terroristes justifient l'inscription et la pérennisation des mesures de l'État d'urgence dans le droit commun, et une restriction de certaines libertés. Les crises politiques liées au terrorisme sont ainsi l'occasion de redéfinir les ordres politiques existants, contre la menace du désordre.

Nous avons ici cherché à analyser comment s'entremêlent les notions théoriques et pratiques de crises politiques et de désordre. Les crises politiques peuvent d'abord s'interpréter comme des moments de désordre, du fait des ruptures d'intelligibilité du monde social. Le fil des événements entraîne un affaiblissement voire une rupture de l'ordre ancien. Mais ce sont également des périodes de tentatives de réordonnement du monde, via un important travail symbolique et organisationnel,

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT

N° Anonymat : N231NAT1038556 Nombre de pages : 16

19 / 20

Epreuve - Matière : 103 - 0625 Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

par des acteurs privés ou publics, nationaux ou extra-nationaux.

Cela pose alors la question de la subjectivation de la crise, c'est-à-dire la manière dont les individus se vivent et saisissent comme partie prenante de la crise. Plongés dans des luttes de refaçonnement symbolique de l'ordre du monde, comment les individus intériorisent sur le long terme les crises politiques ? Quelles représentations et dispositions intériorisent-ils ? Autrement dit, peut-on parler d'un habitus de crise ?

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT

N° Anonymat : N231NAT1038556 Nombre de pages : 16

19 / 20

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT

N° Anonymat : N231NAT1038655 Nombre de pages : 12

16 / 20

Epreuve - Matière : 103-0625 Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Jean-Marc Barruch a travaillé en 1997 sur les fonctionnaires du régime de Vichy et fait l'observation que, dans une situation de bouleversements politiques profonds en France, du fait de sa défaite face à l'Allemagne nazie, et de la mise en place d'un pouvoir politique qui coopère avec les allemands, ces fonctionnaires continuent à fonctionner et travailler comme avant. C'est-à-dire que, dans une situation de "crise" politique (défaite face à l'Allemagne, occupation du territoire français...), les fonctionnaires continuent à travailler de la même manière qu'ils travaillaient avant la crise, sans questionner le régime politique en place, qui leur donne des ordres qu'ils appliquent directement. Cela remet en cause l'idée que les crises politiques seraient des situations où on observe des comportements exceptionnels des protagonistes : sous le régime de Vichy, l'ordre régissant l'application des tâches par les fonctionnaires reste le même. C'est quelque chose qui est déjà remarqué par Michel Dobry, Sociologie des crises politiques, 1986 (réédition en 2009) : l'analyse des crises politiques doit se faire selon une hypothèse de continuité, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de rupture entre la situation ordinaires où se

jouent des relations routinières et la situation critique où ces relations sont remises en cause. Pour mieux comprendre ce qui se joue dans le cadre des conjonctures critiques, il nous invite donc à chercher ce qui, entre ces situations, évoque une continuité, ce qui permet également de mieux cerner et comprendre les situations de discontinuité. Le désordre lié à la conjoncture critique devrait donc être analysé à l'aune d'une continuité, d'une interaction voire d'une imbrication, ou alors d'une opposition, entre "ordre" initial et désordre. Ainsi, le désordre est la remise en cause de l'ordre des sociétés, on peut également postuler qu'il est réprimable par les forces de l'ordre chargées de son maintien. Les crises politiques, quant à elles, touchent au fonctionnement du champ politique et aux liens qu'il entretient avec d'autres champs, et suppose, selon la définition usuelle de la crise, une période de troubles profonds, un changement brutal/soudain/violent de l'état de ce champ politique et de ses relations. Le désordre est-il seule caractéristique de crises politiques dont la fin serait alors essentiellement un retour à l'ordre ? Tout d'abord, le désordre caractérise en effet la fluidité politique liée aux crises politiques (I) ; nianmoins, des logiques d'ordre et de désordre peuvent se mêler, à la fois en période ordinaire et en période critique (II) ainsi, la rupture entre ordre ou désordre liée à la crise politique n'existe pas vraiment, car tout est lié à : l'activité de définition de la situation par ses protagonistes (III).

* * *

Tout d'abord, la "consistance des crises" (Brigitte Gaïti et al, 2015) semble être liée à une forme de "dé--sordre" dans les relations informelles (ou transac--tions collusives selon Dobry, op cit, 1986) entre les secteurs de la société étudiée, c'est-à-dire l'émergence d'une "conjoncture fluide" ou "fluidité politique" selon Dobry. Les relations routinières dans les systèmes complexes évoluent en mobilisations multisectorielles (A) du fait d'une désectorisation de l'espace social (B) ainsi que d'une incertitude structurelle et une désobjectiva--tion des relations sociales qui ouvrent l'espace des possibles - donc la potentialité d'une crise politique (C).

Tout d'abord, les mobilisations multisectorielles (des mobilisations pouvant déboucher sur une crise politique) émergent selon Michel Dobry (op cit, 1986) d'un changement, d'un désordre lié à la plasticité (la souplesse) du système complexe. Les systèmes complexes sont les sociétés contemporaines qui sont caractérisées par un enchevêtrement des secteurs (ou champ, ou sphères), qui sont dans le même temps autonomes les uns des autres. Les secteurs ont une face interne, liée aux relations entre les membres d'un même secteur, et une face externe, liée aux relations informelles que les membres d'un secteur entretiennent avec d'autres secteurs. Les secteurs ont une forte capa--cité de captation des calculs, c'est-à-dire que les calculs de leurs membres sont fortement marqués par la logique de leur secteur; si bien que les liens, relations entre les membres d'un même secteur sont très formels (agissent selon la même logique sectorielle), là où les liens entre des membres de secteurs différents sont très informels, ce sont des "transactions collusives", des relations informelles mais qui peuvent être bien établies, routinisées, entre des membres de secteurs différents. Lors d'une conjoncture critique, on constate que la face externe des secteurs est plus importante que la

face interne, c'est-à-dire que la souplesse (plasticité) des secteurs est un des éléments du contexte de conjoncture critique, permettant la mise en place de mobilisations multisectorielles (des mobilisations qui s'étendent à plusieurs secteurs), voire de crises politiques -

*

Selon M. Dobry (op cit, 198[illegible])

La désectorisation de l'espace social est une des éléments de la fluidité politique (donc de la potentielle crise politique) car elle provoque un désordre dans l'organisation des systèmes complexes. Il s'agit d'un processus de diminution de l'autonomie des secteurs (les membres des secteurs porte de plus en plus d'attention à ce qu'il se passe dans les autres secteurs, voire tentent des coups intersectoriels c'est-à-dire des actions qui peuvent avoir un effet sur le fonctionnement d'un autre secteur), un désenclavement des arènes de délibération (on s'exprime sur ce qui se passe dans les autres secteurs, voire émergence de nouvelles arènes) et d'une évasion des calculs (les logiques sectorielles ont moins d'emprise sur les individus). Par exemple, J-L Briquet, "La crise politique italienne", Politix, 1995, explique que la crise politique en Italie au début des années 1990 est fortement liée à la désectorisation de l'espace social provoquée par l'irruption des magistrats dans la vie politique italienne. Les magistrats suivent leur logique sectorielle selon laquelle ils peuvent juger du respect des règles de fonctionnement de la vie politique, donc ils se saisissent des dénonciations des affaires de corruption dénoncées par certains hommes politiques. D'ailleurs, cela provoque aussi une évasion des calculs dans le secteur politique car les hommes politiques ne se soucient alors plus seulement des logiques sectorielles du secteur politique, mais aussi des logiques du secteur de la magistrature.

D'où un désordre dans l'organisation routinière

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT
N° Anonymat : N231NAT1038655 Nombre de pages : 12

16 / 20

Epreuve - Matière : 103 - 0625 Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

entre les secteurs

*

Enfin, la fluidité se caractérise aussi par un désordre dans les relations entre les secteurs, c'est-à-dire une incertitude structurelle et une désobjectivation des relations entre les secteurs qui peuvent déboucher sur une conjoncture critique. Ainsi, les relations informelles (transactions collusives) sont remises en cause par le désordre lié à la désectorisation de l'espace social, selon Michel Dobry (1986). Il en résulte d'une part une incertitude structurelle : on ne sait pas ce qu'on a le droit de faire ou ne pas faire, donc on évite de tenter des coups irréversibles, on opte plutôt pour une "inhibition tactique" (Dobry, 1986) et on attend de voir ce que les autres font. D'autre part, la désobjectivation des relations entre les secteurs contribue aussi à désacraliser les frontières qui existaient entre eux, d'où une ouverture de l'espace des possibles, on peut créer de nouvelles relations, on a l'impression de pouvoir faire beaucoup de choses, il y a une "effervescence créatrice" qui se propage chez les protagonistes de la fluidité politique. Boris

5 / 12

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET
Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT
N° Anonymat : N231NAT1038655 Nombre de pages : 12

16 / 20

Gobille note bien cela dans "L'évènement Mai 68. Pour une socio histoire du temps court", Annales, 2008 où il montre que la mobilisation des étudiants et leurs revendications anti-autoritaires ont pu représenter un point focal, une saillance pour les revendications d'un autre secteur : les ouvriers. Ainsi, la désobjectivation des relations intersectorielles permet l'émergence de nouvelles relations autour d'une revendication commune, l'anti-autoritarisme, que les ouvriers retraduisent en critique de l'aliénation productiviste et demande d'égal-itarisme. De plus, cela peut aussi se faire au sommet de l'Etat : Assia Boutaleb, dans "le retrait des militaires avant la démocratie", Revue de Politique Compa-rée, 2013 montre ainsi le rôle de la rupture des transactions collusives entre le secteur militaire et le secteur politique dans la destitution du président égyptien Moubarak au début des années 2010, car cette rupture revendiquée convainct des personnes peu politisées de rejoindre la mobilisation. Enfin, F. Joband, dans "L'analyse narrative d'une dynamique d'écroule-ment", Cultures et conflits, 2003 montre que le maintien de l'ordre en Allemagne de l'Est, qui reposait jusqu'alors sur la dissuasion, est remis en cause lors de la manifes-tation du 9 octobre 1989 à Leipzig car, malgré des menaces d'escalade de la violence de la part du Parti à l'approche de la manifestation, il ne se passe finalement aucune violence le soir du 9 octobre 1989 : les policiers, qui n'ont jamais fait de maintien de l'ordre, n'ont reçu aucun ordre. Ils ne font alors aucune action qui pourrait avoir des conséquences irréversibles. Ainsi, l'Europe de l'Est apprend cela, ce qui favorisera la chute du mur en novembre.

***

6 / 12

De plus, on note pourtant une continuité dans les crises politiques entre ordre et désordre. D'abord, l'ordre ne signifie pas que le désordre n'est pas déjà présent (A), et on peut aussi conserver un certain ordre dans les moments critiques (B). Il existe aussi des moments de désordre où on voit pourtant qu'ils s'inscrivent dans la continuité de l'ordre politique (C).

*

Tout d'abord, on peut noter que les situations "ordinaires" ne peuvent pas devenir des situations "critiques" soudainement. Diverses conditions peuvent exister dans des situations ordinaires et s'activer ou se réactiver lors des situations critiques. D'abord, il peut y avoir dans la société de petites actions subversives telles que des moqueries, des caricatures, qui critiquent ainsi déjà le système en place. C'est ce que James Scott décrit dans Hidden Transcripts (1990), par exemple avec des ouvriers qui ralentissent la cadence de leur travail à l'usine pour travailler à un rythme qui leur convienne. La présence de ces petites actions peut permettre aux individus de réaliser qu'ils ne sont pas tous seuls dans leur opposition au régime, par exemple, ce qui peut amener vers la mobilisation et la crise politique. De plus, il peut y avoir des "réseaux dormants" dans la société qui se réveillent avec la crise politique. Choukri Hmed ("réseaux dormants, contingence et structure, Revue Française de Science Politique, 2012) expliqure que la crise politique tunisienne du début des années 2010 doit être recontextualisée avec le rôle de réseaux dormants, c'est-à-dire la mobilisation de militants politiques et syndicaux et de militants moins politisés mobilisés sur des contestations locales. De même Françoise Blum, Révolutions Africaines. Congo, Sénégal,

Madagascar, Années 1960-1970, 2014 parle de l'importance des savoir-faire appris en France pendant Mai 68 par les étudiants-étrangers qui les réutilisent dans les crises politiques dans leurs pays, par exemple les étudiants congolais rentrés dans leur pays et qui se mobilisent pendant la révolution des trois jours en août 1968.

*

De plus, on conserve parfois un certain ordre dans les situations de crise, mais cela peut accentuer le désordre dans ces situations. En effet, à l'échelle de l'Etat, les logiques sectorielles peuvent rester fortes et se concurrencer entre elles, d'où des déclarations étatiques parfois contradictoires. Graham Allison (Essence of Decision, 1971) constatait déjà cela aux Etats-Unis pendant la crise de Cuba. A propos d'une crise qui ne touche pas directement le pays, l'Etat peut aussi avoir des déclarations contradictoires du fait de l'importance des logiques sectorielles qui ne sont pas concomittantes. Manon-Nour Tannous ("Tenir son rang", Critiques politiques, 2017) observe ainsi que, face à la crise politique syrienne du début des années 2010, la France ne sait pas réagir car elle est prise entre diverses logiques sectorielles contradictoires : une relation de longue date avec le régime syrien, d'autant plus en lien avec la menace terroriste, mais une effervescence générale autour du printemps arabe, dans lequel cette crise s'inscrit, au sein de l'opinion publique. Du coup, le régime français ne fait que des interventions très vagues à propos de la crise.

*

Enfin, le désordre peut s'inscrire dans la continuité de l'ordre établie, des règles institutionnelles en place avant la crise politique. Benjamin

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : DROIT PUBLIC ET SCIENCES POLIT

N° Anonymat : N231NAT1038655 Nombre de pages : 12

16 / 20

Epreuve - Matière : 103 - 0625 Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Yourisse ("Participation électorale, & pénétration de l'Etat et violence armée dans la crise politique turque de la seconde moitié des années 1970", Politix, 2012) décrit ainsi une situation de conservation et de modification des règles institutionnelles par le MHP (parti nationaliste) lors de la crise politique turque. Le MHP accède légalement à 5 ministères, où il peut alors prendre le contrôle du recrutement de fonctionnaires (policiers, juges, enseignants), d'où une utilisation des règles institutionnelles (de l'ordre politique pré-établi) pour imposer une situation qui va pourtant se caractériser par un désordre. En effet, le MHP organise des milices, surtout après 1978, qui lui permettent de contrôler une partie du territoire national et de contrôler / menacer les populations susceptibles de ne pas le soutenir. Il y a donc une désobjectivation du rôle de l'Etat comme garant du maintien de l'ordre et de son monopole de la violence légitime au profit du MHP, donc un désordre dans le fonctionnement du système politique, tout en respectant ces mêmes règles avec notamment la participation électorale.

* * *

Enfin, on peut s'interroger sur l'idée qu'une crise politique serait le passage du "désordre" à un retour à "l'ordre". D'abord, il faut noter que tout est une affaire de définition et de politisation de la situation (A), donc toutes les crises ne produisent pas forcément de changement majeur de régime politique (B). En fait, il faut s'intéresser aux stratégies d'interaction des acteurs dans la crise pour comprendre cette définition de retour à l'ordre après une crise politique (C).

*

Tout d'abord, il est important de noter qu'une "crise" est le résultat d'un processus de définition, de politisation. Tout comme la déviance fait l'objet d'un processus d'étiquettage (Howard Becker, Outsiders, 1963), il en va de même pour la "crise". Le constat d'un désordre va alors être politisé pour porter des revendications qui serviraient alors à "sortir de la crise", "retourner vers l'ordre habituel. Myriam Ait-Aoudia ("Des émeutes à une crise politique", Politix, 2015) analyse ainsi la crise politique qui débute en octobre 1988 et qui aboutit à une transition démocratique en Algérie. Les émeutes sont le fait de jeunes personnes peu politisées et disposant de peu de capitaux, de ressources. Du coup, le gouvernement FLN analyse ces émeutes comme étant une simple volonté de désordre, de casser. Or, une mobilisation multisectorielle rassemblant étudiants, journalistes, médecins, militants des droits de l'homme, islamistes, etc. va émerger afin de politiser ces émeutes. Ils leur

donnent alors un sens (dont on ne sait pas si c'était le même que celui des émeutiers) : les émeutes comme révélatrices des problèmes sociaux et politiques en Algérie. Ils utilisent alors des ressources et des savoir-faire qu'ils avaient développés pendant des mobilisations précédentes pour faire accepter leur version, leur politisation, des émeutes. Cela permet en effet ensuite de déboucher sur un changement de régime.

*

De plus, les crises politiques ne débouchent pas forcément sur un changement de régime, l'ordre n'est pas forcément affecté par le désordre. Ainsi, on voit dans Au nom du 11 Septembre (2018) que la crise provoquée par la menace terroriste ne débouche que sur un renforcement de dérives sécuritaires de l'Etat déjà existantes auparavant. De même, les émeutes et violences policières décriées à Vaux-en-Velin dans les années 1990 ne débouchent sur aucun changement véritable de politique et de gestion du maintien de l'ordre selon F. Jobard (2016) : la mise en place de l'échelle Bui-Trong de mesure des violences n'aboutit ni à une meilleure anticipation des émeutes, ni à un changement significatif de leur gestion par les forces de l'ordre.

*

Enfin, il convient de s'intéresser aux stratégies des acteurs dans le désordre et le retour à l'ordre durant les crises politiques. D'abord, certains acteurs peuvent profiter du désordre, de la crise ainsi que du rôle qu'ils jouent dans la sortie de crise. J-L Briquet montre ainsi dans "la crise politique en Italie", Politix, 1995, que Forza Italia a tiré partie du désordre de l'offre partisane provoqué

par la crise en se présentant à la fois comme contre la corruption des partis traditionnels et durant le retour à l'ordre comme une force pour la rénovation de la vie politique, utilisant donc cette crise comme une ressource pour se créer une place dans le jeu politique italien. De plus, sortir de crise impose au gouvernants de définir la situation, le désordre, d'une certaine manière afin d'affirmer leur solution à la crise comme la meilleure, celle qui permettra un retour à l'ordre. Une des solutions citées par Michel Dobry est la solution charismatique (à côté de la solution institutionnelle ou de rétrécissement de l'arène politique). Brigitte Gaïti, dans <u>De Gaulle, prophète de la Cinquième République</u>, 1998, analyse De Gaulle comme un point focal de la crise de 1958, c'est-à-dire que les calculs stratégiques des acteurs politiques se portent sur lui comme solution à la crise convenable (qui leur permettra aussi de "sauver la face"). Ainsi, il y a une mise en récit de De Gaulle comme la personne capable de sauver la République en 1958. Les discours enjoués, quasiment prophétiques, de politiques qui ne sont même pas de son bord politique, ne sont pas le fruit d'une nouvelle adhésion au personnage, ni même le fait de voir en lui une personne charismatique, avec de nombreuses qualités, mais bien le résultat des calculs stratégiques des protagonistes qui définissent le désordre comme le manque de De Gaulle, d'où la nécessité de son retour au pouvoir pour retrouver une vie politique stable.

*

* *

Ainsi, les crises politiques sont à la fois ordre et désordre, à la fois dans la rupture et la continuité, car elles sont de toute manière le fruit d'une activité potentiellement concurrentielle de définition de la situation pouvant aboutir à un changement très fort ou minime.

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : HIST-GEO MONDE CONTEMPORAIN

N° Anonymat : N231NAT1038779 Nombre de pages : 12

18 / 20

Epreuve - Matière : 103 - 3693 Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Dans son ouvrage autobiographique Se ressaisir (2021), la sociologue Rose-Marie Lagrave propose une analyse de sa trajectoire sociale, de son enfance dans une famille nombreuse et pauvre en Normandie à son expérience de la retraite comme ancienne universitaire installée à Paris. La pauvreté matérielle de sa famille s'explique par l'invalidité de son père, qui perçoit une rente, et la taille importante de sa fratrie (trois filles et sœurs). Dans son enfance durant les années 1940 et 1950, sa famille s'appuie sur l'entraide des habitants du village et le travail domestique de la mère et des sœurs aînées de l'autrice. Cet exemple nous conduit à nous interroger sur les liens entre l'âge, le genre et la pauvreté en France du milieu du XIXe siècle à la fin des années 1980.

La pauvreté peut être définie de manière relationnelle comme la situation de toute personne dont le manque de moyens entraîne une assistance par la société, selon Georg Simmel (Les pauvres, 1907). Cette définition présente plusieurs avantages. Premièrement, elle met en exergue la relation d'assistance entre la structure ou la personne portant secours et la personne secourue pour cause de pauvreté. Deuxièmement, cette définition permet de surmonter les difficultés de mesure de la pauvreté à partir d'un seuil de ressources. En effet, la population française pratique fortement l'autoconsommation du fait de son ancrage rural (de deux tiers à trois quarts de la population active est occupée dans le secteur agricole) et les recensements de la population

18 / 20

ne permettent pas de disposer de l'ensemble de la distribution des revenus avant le début du XXe siècle. Troisièmement, la définition de G. Simmel va dans le sens des sources mobilisées par les historiens de la pauvreté : il existe peu d'écrits conservés de pauvres quand il existe de nombreux écrits d'institutions publiques et d'œuvres privées sur les pauvres. Il importe de distinguer ensuite les facteurs qui conduisent les individus dans une situation de pauvreté. Ces facteurs peuvent être d'ordre conjoncturel (baisse de l'activité économique, crise politique ou encore la survenue d'un événement dommageable comme la maladie paternelle dans l'exemple introductif) ou structurel (reproduction sociale par exemple). Or tout comme il existe une diversité de formes de la pauvreté, il existe aussi une diversité des formes de la prise en charge de la pauvreté. Sur l'ensemble de la période (de la moitié du XIXe siècle à la fin des années 1980), les structures de bienfaisance privée jouent un rôle important dans la prise en charge de la pauvreté. L'idée de charité chrétienne, notamment catholique, met en avant le salut procuré au pauvre (surtout s'il se convertit) par le don de l'individu charitable, qui en retire une satisfaction morale et spirituelle (garantie son accession au paradis). L'État joue toutefois un rôle important d'arbitre des règles du secours aux pauvres (financement et orientation) et, selon la période, d'intervention directe plus ou moins prononcée. Il subsiste toutefois un principe relatif de subsidiarité, où ce sont les structures les plus proches des pauvres à l'échelon local (bienfaisance privée, associations, communes, départements) qui leur portent secours. Or, les formes de la pauvreté dépendent des entités étudiées (familles, groupes sociaux, individus) qui peuvent être différenciées dans un second temps selon des principes de catégorisation comme l'âge, le genre, le statut d'emploi ou l'origine nationale. Le sujet nous invite à articuler ces principes de catégorisation dans l'analyse, plus particulièrement autour de l'âge et du genre.

Le concept d'âge doit être distingué sous deux significations. L'âge correspond aux nombres d'années civiles révolues à un instant

donné depuis la naissance de l'individu. Un âge correspond à une période de la vie d'un individu associée à des expériences et des énoncés normatifs spécifiques. Par exemple, l'âge de soixante ans ne correspond pas systématiquement à un âge de la vieillesse pour l'individu. Autrement dit, à chaque âge sont associées des problématiques spécifiques liées à la pauvreté variables selon les époques et qui entraînent des prises en charge spécifiques par des institutions publiques et des œuvres privées (par exemple, l'incapacité physique liée à la vieillesse). Or, chaque âge est fortement stratifié selon le genre, qui différencie les formes de pauvreté et de prise en charge.

Le genre est un rapport social constituant de manière binaire deux groupes sociaux (hommes et femmes), dont les principes de classement s'imposent aux individus. Le rapport social de genre est associé à une domination des hommes sur les femmes, selon des modalités spécifiques à chaque période. Il importe donc de prendre en compte le genre de la pauvreté et son articulation avec l'âge, et il importe aussi de prendre en compte le genre de la prise en charge de la pauvreté. Tout au long de l'analyse, nous tenterons de rendre compte de trois types d'évolutions : les évolutions morphologiques de la population (par exemple, l'espérance de vie), les évolutions des institutions publiques et des œuvres privées, et l'évolution des formes de la pauvreté selon l'âge et le genre.

Comment les formes de la pauvreté et sa prise en charge se sont-elles recomposées selon l'âge et le genre en France du milieu du XIXe siècle à la fin des années 1980 ?

Du milieu du XIXe siècle aux années 1880, la pauvreté est prise en charge par des institutions locales et des œuvres privées dans un cadre fixé par l'État, avec la volonté de moraliser les individus selon leur âge et leur genre (I). Des années 1880 à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la logique d'assistance publique de la pauvreté s'accroît pour l'ensemble des groupes sociaux d'âge et de genre, malgré le maintien d'institutions locales et de certaines œuvres privées (II). De la fin de la Seconde Guerre mondiale à la fin des années 1980, l'État impulse une universalisation par l'assurance de la prise en charge de la pauvreté, moins différenciée selon l'âge et le genre (III).

Du milieu du XIXe siècle aux années 1880, la pauvreté est prise en charge par des institutions locales et des œuvres privées dans un cadre fixé par l'État, avec la volonté de moraliser les individus selon leur âge et leur genre (I). L'enfance pauvre est fortement contrôlée par l'État, y compris pour les enfants abandonnés (A). Le genre agit comme principe structurant des formes de pauvreté, de leur prise en charge et des usages des dispositifs par les individus (B). L'impératif de prévoyance et de prise en charge sanitaire caractérisent la gestion de la pauvreté des individus âgés (C).

Tout d'abord, l'enfance pauvre est fortement contrôlée par l'État, y compris pour les enfants abandonnés (A). En effet, une loi de 1841 interdit le travail des enfants jusqu'à 11 ans à la suite des travaux d'enquêteurs sociaux, notamment le rapport du médecin Louis-René Villermé en 1840 (Tableau de l'État physique et moral des ouvriers dans les manufactures de coton, de laine et de soie). Cette interdiction n'empêche pas la mise au travail des enfants, notamment dans les mines et les filatures, dont Émile Zola fait la description pour une mine du Nord de la famille Maheu dans son roman Germinal (1882). Il décrit l'incapacité des familles de mineurs de vivre et survivre en l'absence du salaire des femmes et des enfants, quand-bien-même il correspond à la moitié du salaire des hommes. Dans les orphelinats, le dispositif du tour (orifice à l'entrée du bâtiment permettant de remettre son enfant de façon anonyme) existant depuis 1811 est critiqué dans les années 1860, les autorités publiques instaurant leur surveillance. Les agents de l'État craignent que le tour s'incite les familles à l'abandon de leurs enfants. Malgré l'interdiction, des familles cousent des éléments distinctifs ou insèrent un billet dans les vêtements de leurs enfants, afin de pouvoir les reconnaître et renouer des liens dans le futur. La volonté de contrôle des enfants par l'État se manifeste par l'intégration des inspecteurs des enfants arrêtés en 1866 à la fonction publique et la possibilité d'incarcérer des individus mineurs pour des délits, notamment celui de vagabondage (tiré du Code pénal de 1810) jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Ensuite, le genre agit comme principe structurant des formes de pauvreté, de leur prise en charge et des usages des dispositifs par les individus (B). Les filles-mères (femmes donnant naissance hors mariage) et les prostituées font l'objet de créations d'œuvres

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : HIST-GEO MONDE CONTEMPORAIN

N° Anonymat : N231NAT1038779 Nombre de pages : 12

18 / 20

Epreuve - Matière : 103 - 3693 Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

spécifiques visant à les moraliser. La congrégation des filles du Bon Pasteur d'Angers fondée dans les années 1830 vise à accueillir des filles-mères acceptant de se convertir pour leur proposer un logement en échange de leur travail. Outre les oeuvres s'adressant spécifiquement aux femmes, les "institutions de l'entre-deux" (André Guerdin) comme les monts-de-piété, financés en partie par des fonds publics, sont majoritairement mobilisées par des femmes. À Paris, une femme dépose chaque jour son matelas au mont-de-piété (contre un prêt à un taux d'intérêt faible) pour acquérir des pommes de terre qu'elle revend au marché pour une somme supérieure. Cela lui permet de rembourser son emprunt le soir et repartir avec son matelas. Les religieuses comme les oeuvres laïques s'appuient massivement sur des femmes pour porter secours aux pauvres. Cette surreprésentation des femmes tient aux représentations genrées de la bienfaisance et, pour les femmes bourgeoises, à l'opportunité de s'engager publiquement pour conserver leur rang (puisqu'elles ne disposent par exemple pas du droit de vote ouvert uniquement aux hommes en 1848).

Enfin, l'impératif de prévoyance et de prise en charge sanitaire caractérisent la gestion de la pauvreté des individus âgés (c). En contre-point du catholicisme social et charitable, les penseurs et les élites libérales mettent en avant la prévoyance comme outil de gestion de la pauvreté. Les caisses d'épargne sont créées en 1818 pour recueillir l'épargne de la population. Certaines oeuvres d'inspiration catholique, comme la

5 / 12

Société Saint-Vincent-de-Paul (fondée en 1833 par l'étudiant F. Ozanam et le dirigeant de presse catholique E. Bailly à Paris), proposent aux pauvres secours de verser leur loyer à la Société contre rémunération, afin de les inciter à la prévoyance dans la gestion de leur argent. Sur ce principe, la République autoritaire de Napoléon III crée en 1850 la caisse nationale de retraite, dont le fonctionnement par capitalisation et le versement régulier d'une contribution ne permettent pas aux ouvriers âgés aux faibles revenus de bénéficier de ressources suffisantes une fois incapables de travailler. L'État développe donc une organisation pour prendre en charge les vieux individus selon des justifications sanitaires. Une loi sépare en 1850 les hospices, lieu d'accueil des infirmes, indigents et vieillards, des hôpitaux réservés au malade, même si cette distinction ne traduit pas par une mise en oeuvre effective avant la fin du XIXe siècle. Or, les femmes subissent plus fortement la pauvreté du fait du veuvage avec le niveau plus faible de leurs salaires. Ainsi, la veuve Russec à Mulhouse en 1870 doit se tourner vers le bureau de bienfaisance municipal seulement trois mois après le décès de son mari : elle ne parvient plus à alimenter ses trois enfants.

Donc, du milieu du XIXe siècle aux années 1880, la pauvreté est prise en charge par des institutions locales (hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété) et des oeuvres privées (congrégations, orphelinats) dans un cadre réglementaire fixé par l'État, avec un contrôle des enfants pauvres, un ciblage fort des femmes (pour porter et recevoir les secours) et une responsabilisation des individus âgés, sauf impératif sanitaire.

Or, dans les années 1880, dix ans après la fin du règne de Napoléon III et la défaite de Sedan (1870), ainsi que l'épisode de la Commune de Paris (1871), les républicains détiennent la majorité des sièges à la Chambre des députés. À titre d'exemples, le régime de contrôle du Second Empire sur les sociétés de secours mutuel est supprimé par la IIIe République. Le changement inaugure une logique d'assistance publique plus marquée à l'égard des pauvres, selon leur âge et leur genre.

*

* *

Des années 1880 à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la logique d'assistance publique de la pauvreté s'accroît pour l'ensemble des groupes sociaux d'âge et de genre, malgré le maintien d'institutions locales et de certaines oeuvres privées (II). La République développe la scolarisation des enfants et une prise en charge plus importante des enfants abandonnés, sans faire disparaître la stigmatisation de la pauvreté (A). La prise en charge de la pauvreté par la sphère publique et la sphère privée se reconfigure autour de leur laïcisation et professionnalisation en conservant une place majeure pour les femmes (B). La prise en charge sanitaire des individus âgés s'étend en parallèle d'une sortie d'une logique de prévoyance pure pour la retraite (C).

La République développe la scolarisation des enfants et une prise en charge plus importante des enfants abandonnés, sans faire disparaître la stigmatisation de la pauvreté (A). En 1881 et 1882, le ministre de l'Éducation Jules Ferry porte les lois éponymes instaurant l'École publique laïque, gratuite et obligatoire pour les enfants âgés de six à treize ans. Les enfants sont séparés selon le genre au niveau communal et ne suivent pas le même enseignement : les filles suivent des leçons d'éducation ménagère pour leur inculquer une gestion jugée appropriée de l'espace domestique. Cette évolution traduit la volonté des républicains de remédier à la pauvreté par l'instruction plutôt que par une combinaison d'assistance de l'État et d'instruction. En 1900, les dépenses d'éducation représentent un pourcent du revenu national, contre 0,1 pourcent un siècle plus tôt. La loi de 1904 réorganisant la prise en charge publique des enfants abandonnés s'accompagne en 1912 de la possibilité de rechercher la paternité de l'enfant. Si ces évolutions précisent les règles de fonctionnement des orphelinats, les pratiques de stigmatisation par l'institution et les familles d'accueil perdurent. Les enfants orphelins sont distingués par des vêtements spécifiques et traités à part des enfants "biologiques" dans les familles d'accueil. Le lourd tribut humain de la Première Guerre mondiale fait exploser le nombre de pupilles de la nation, ce qui amène une nouvelle réorganisation de la gestion des enfants placés dans l'entre-deux-guerres.

La prise en charge de la pauvreté par la sphère publique et la sphère privée se reconfigure autour de la laïcisation et de la professionnalisation en conservant une place majeure pour les femmes (B). En 1893, la création de l'assistance médicale gratuite permet à toute personne "privée de ressources" d'accéder sans coût à un médecin. Cette évolution est un indice du développement de préoccupations sanitaires par les responsables politiques. En 1902, la loi Siegfried généralise les bureaux d'hygiène municipale sur le modèle havrais, où J. Siegfried inaugurait le premier bureau du même nom en 1879. La volonté de rationaliser l'organisation de l'assistance se traduit par des changements de structuration et de caractéristiques des agents des institutions locales. En effet, les mairies républicaines, comme au Havre, poussent pour une laïcisation des membres du bureau de bienfaisance (qui apporte principalement des secours en nature aux pauvres). Dans la décennie 1910, le maire du Havre interdit les dons d'habits de communion au profit de la remise d'un ballochon. La laïcisation réduit la place des religieuses, sans provoquer la disparition des femmes. Des écoles professionnelles (comme l'École normale sociale à Paris, créée en 1913) proposent des diplômes et sont au centre du développement de nouveaux métiers, comme infirmière-visiteuse ou assistante sociale dans l'entre-deux-guerres. Le remplacement de bénévoles religieuses par des salariées contribue à une hausse des dépenses d'assistance (de 10 pourcents en 1830 à 17 pourcents en 1914 du budget municipal à Lyon par exemple).

La prise en charge sanitaire des individus âgés s'étend en parallèle d'une sortie d'une logique de prévoyance pure pour la retraite (C). En 1905, la loi assume la prise en charge par le département de résidence des individus invalides ou âgés de plus de 70 ans. Cette loi entraîne une hausse du nombre de pensionnaires des hospices et une hausse du nombre de visites à domicile par les agents des bureaux de bienfaisance, renommés bureaux d'assistance. En complément d'autres lois sociales (loi sur l'indemnisation des accidents du travail en 1898 par exemple), la IIIe République vote en 1910 les lois sur les retraites ouvrières et paysannes. À la différence d'une prévoyance libre, le système créé est obligatoire, puisque les employeurs doivent verser des cotisations à hauteur de 5 pourcents du salaire (comme les salariés). L'âge d'ouverture de départ à la retraite de 65 ans est critiqué par la Confédération générale du travail (CGT)

Concours section : AGRÉGATION EXTERNE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET

Epreuve matière : HIST-GEO MONDE CONTEMPORAIN

N° Anonymat : N231NAT1038779 Nombre de pages : 12

18 / 20

Epreuve - Matière : 103 - 3693 Session : 2023

CONSIGNES
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

comme une loi pour les morts, au motif que l'espérance de vie ouvrière est inférieure à ce seuil à cette époque. De plus, les conditions d'ouverture des droits à une retraite minimale de 600 francs excluent les pauvres du champ de la loi, puisqu'il faut avoir cotisé durant trente années. De fait, la Première Guerre mondiale et la forte inflation liée à la guerre vont considérablement réduire la valeur des ressources des retraités ouvriers et paysannes. L'État assurera une pension à de nombreux individus après 1918 au titre de l'engagement militaire, qui se situe à mi-chemin entre une logique d'assistance et d'assurance. Les assurances sociales de 1928 et 1930 ouvrent de nouveaux droits à la retraite, mais aussi une indemnisation pour la maladie, l'invalidité et la maternité. À l'occasion du second conflit mondial, le régime de Vichy instaure une allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS) en 1941 pour contrer l'appauvrissement des retraités, l'inflation réduisant de nouveau la valeur de leurs pensions.

Donc, des années 1880 à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la logique d'assistance publique de la pauvreté s'accroît pour les femmes (indemnités pour maternité et allocations familiales dans les années 1910) et les individus âgés (système de retraite obligatoire, hausse des pensionnaires en hospice), mais se limite à l'instruction pour les enfants, voire maintient la stigmatisation des enfants abandonnés.

Or, dans le cadre de la lutte contre l'occupant allemand, le Conseil national de la résistance publie en 1944 son programme

intitulé "Vos jours heureux", qui constitue un tournant en termes de protection sociale. De surcroît, le Gouvernement provisoire de la République française satisfait une revendication ancienne des femmes en 1944 en leur ouvrant le droit de vote et d'éligibilité. Les deux changements marquent l'entrée de la gestion de pauvreté en France dans une période visant à universaliser la couverture sociale.

*

* *

Enfin, de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la fin des années 1980, l'État impulse une universalisation par l'assurance de la prise en charge de la pauvreté, moins différenciée selon l'âge et le genre (II). La Sécurité sociale nouvellement créée ne se fonde pas principalement sur des critères sexués, mais sur des critères de ressources, ce qui n'empêche pas une permanence des formes de pauvreté touchant les femmes (A). Les individus âgés bénéficient progressivement d'une période de retraite marquée de façon réduite par la pauvreté (B).

La Sécurité sociale nouvellement créée ne se fonde pas principalement sur des critères sexués, mais sur des critères de ressources, ce qui n'empêche pas une forme de permanence de formes de pauvreté touchant les femmes (A). Les ordonnances de 1945 portant création de la Sécurité sociale s'organisent autour d'une gestion paritaire (organisations patronales et syndicales) des caisses aux échelons départemental et national pour les risques maladie, vieillesse et accident du travail (la branche famille est séparée). La Sécurité sociale doit permettre de résorber la pauvreté en garantissant une redistribution horizontale et verticale des ressources. Or, en étant basée sur le salaire, elle laisse de côté (relativement) les travailleurs aux périodes d'emploi discontinues et les travailleurs immigrés, dont les employeurs ne déclarent pas systématiquement l'activité. Le niveau

élevé des allocations familiale permet à des familles ouvrières de disposer d'un complément de revenu n'obligeant plus les femmes à travailler contre rémunération pour assurer un revenu décent à la famille. En effet, on estime que les allocations familiales pouvaient représenter jusqu'à la moitié des revenus d'une famille ouvrière avec 3 enfants dans les années 1850. Même si elles ne travaillent pas, les femmes sont souvent les destinataires des allocations familiales. De peur que les hommes ne dépensent les sommes pour acquérir de l'alcool, les agents des caisses d'allocation familiales versent directement à domicile le montant des allocations aux femmes. Le modèle de l'inactivité dans le couple présente un effet pervers : en cas de séparation ou de divorce, les femmes n'ont pas de sources de revenus propres, ce qui les oblige à chercher un emploi. Ainsi, à Saint-Brieuc en 1987, 40 pourcents des familles aidées par le centre communal d'action sociale sont des familles monoparentales, soient des femmes seules avec enfant.

Les individus âgés bénéficient progressivement d'une période de retraite marquée de façon réduite par la pauvreté (B). Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'AVTS n'a pas été revalorisée et sa valeur s'érode avec l'inflation : 10 francs permettent d'acheter 3 oeufs dans les années 1940. Aussi, les personnes éligibles à la retraite de la Sécurité sociale n'ont pas cotisé un nombre suffisant d'années pour en bénéficier. Les retraités des années 1940 et 1950 sont toujours plus pauvres en moyenne que les actifs et se rendent à l'hospice ou sont secourus à domicile. En 1956, l'État crée le minimum vieillesse, une prestation sociale visant à remédier à cette situation. En 1962, la commission dirigée par le haut fonctionnaire Pierre Laroque (premier directeur de la Sécurité sociale en 1945) rédige un rapport sur la prise en charge de la vieillesse qui plaide pour le maintien des individus âgés à leur domicile. Avec la couverture croissante de la population et un plus grand nombre de retraités aux annuités suffisantes, la Sécurité sociale parvient à rehausser le niveau de vie des retraités, qui sont en moyenne dotés d'un revenu équivalent à celui des actifs dans les années 1980.

*

* *

Nous pouvons conclure en disant que les formes de la pauvreté et sa prise en charge se sont recomposées selon l'âge et le genre en France du milieu du XXe siècle à la fin des années 1980 de trois manières : les femmes ont continué à être les cibles majoritaires de la prise en charge, de même que les premières touchées par la pauvreté. Les enfants, notamment orphelins, ont connu une prise en charge contrôlée et améliorée à la marge, faite de stigmatisation et de minorité sociales. Les individus âgés ont pu bénéficier uniquement en fin de période d'une retraite décente.

Exemple de sujet composé à partir d'exercices proposés à l'Agrégation externe de Sciences Économiques et Sociales

Session 2023

Épreuve de Mathématiques : Sujet témoin

Vous devez traiter la question et les deux exercices.
Vous répondrez à la question en début d'épreuve (maximum 5 minutes). Vous exposerez directement vos résultats, sans développement écrit au tableau sauf demande particulière du jury.
Vous exposerez ensuite les deux exercices dans l'ordre de votre choix.
Des calculatrices, des tables de lois statistiques, des feuilles de papier millimétré ou semi-log sont à votre disposition.
Sauf mention explicite contraire, la précision demandée pour les calculs numériques est de 10^{-3}.

Question

Une entreprise veut lancer un nouveau produit sur le marché. Elle lance une campagne publicitaire. On admet que :

— Si un individu voit la campagne, la probabilité qu'il achète le produit est de $\frac{3}{5}$.

— Si un individu ne voit pas la campagne, la probabilité qu'il n'achète pas le produit est de $\frac{9}{10}$.

— La campagne touche 70 % du public visé.

1. On choisit un individu au hasard dans la population visée. Quelle est la probabilité qu'il achète le produit ?
2. L'individu achète le produit. Quelle est la probabilité qu'il ait vu la campagne publicitaire ?
3. Pour un échantillon de 50 individus de la population visée, combien d'acheteurs du produit peut-on espérer ?

Exercice 1

Pour mettre en relief l'influence des cours du marché sur chacun des agents entrant et devant choisir entre deux actions, on peut modéliser l'évolution des cours par un problème d'urne contenant deux couleurs et dont la composition évolue en fonction du résultat de chaque tirage aléatoire.

Ce type d'urne appelée « urne de Polya » évolue de la façon suivante :

— Une urne contient initialement deux types de boules : des rouges et des blanches.
— On procède à des expériences successives de la façon suivante : on tire une boule de l'urne au hasard et on remet la boule tirée en rajoutant une autre boule en appliquant la règle suivante :

- Si la boule tirée est rouge, on la remet dans l'urne en y ajoutant une autre boule rouge.
- Si la boule tirée est blanche, on la remet dans l'urne en y ajoutant une autre boule blanche.

Les parties A et B de cet exercice sont indépendantes.

Partie A : *Étude probabiliste*

On se place ici dans la situation où l'urne contient initialement une boule rouge et une boule blanche.
Pour tout n entier, on note X_n le nombre de boules rouges dans l'urne après la $n^{\text{ème}}$ expérience. On a donc $X_0 = 1$.

1. (a) Déterminer les valeurs possibles des variables aléatoires X_1 et X_2 ainsi que les probabilités associées.
   (b) En déduire le nombre moyen de boules rouges présentes dans l'urne après la $2^{\text{ème}}$ expérience.
2. (a) Justifier que, pour tout $n \in \mathbb{N}$, la variable aléatoire X_n prend des valeurs k entières comprises entre 1 et $n+1$.
   (b) Montrer, par récurrence sur n que, pour tout $n \in \mathbb{N}$:
   $$P(X_n = k) = \frac{1}{n+1} \quad \text{pour tout} \quad k \in \{1\,;\,2\,;\,\ldots\,;\,n+1\}$$
   (c) Quelle est la loi de X_n ?
   (d) En déduire le nombre moyen de boules rouges dans l'urne après la $n^{\text{ème}}$ expérience.
3. On considère, pour tout $n \geqslant 1$, l'événement R_n : « On a tiré une boule rouge à la $n^{\text{ème}}$ expérience ».
   Calculer $P(R_{n+1})$ et commenter ce résultat.
4. On note, pour tout n entier F_n la proportion de boules rouges dans l'urne après la $n^{\text{ème}}$ expérience.
   (a) Justifier que $F_n = \dfrac{X_n}{n+2}$ puis que F_n est une variable aléatoire dont les valeurs sont des réels appartenant à l'intervalle $[0\,;\,1]$.
   (b) Montrer que, pour tout $x \in [0;1[$:
   $$P(F_n \leqslant x) = \frac{k_{n,x}}{n+1}$$
   où $k_{n,x}$ est le seul entier positif tel que :
   $$(n+2)x - 1 < k_{n,x} \leqslant (n+2)x.$$
   (c) En déduire $\lim\limits_{n \to +\infty} P(F_n \leqslant x)$ puis interpréter ce résultat.

Partie B : Étude statistique

On admet le résultat suivant : quel que soit la composition initiale de l'urne et après un grand nombre d'expériences, la proportion de boules rouges se stabilise vers une valeur $t \in [0\,;\,1]$ qui varie si l'on recommence l'expérience.
Pour une urne composée initialement de 2 boules rouges et 3 boules blanches, on a procédé à une simulation informatique de 1 000 expériences et relevé la valeur t asymptotique de la proportion de boules rouges de l'urne.

t	$[0;0,1[$	$[0,1;0,2[$	$[0,2;0,3[$	$[0,3;0,4[$	$[0,4;0,5[$	$[0,5;0,6[$	$[0,6;0,7[$	$[0,7;0,8[$	$[0,8;0,9[$	$[0,9;1]$
Effectifs	37	160	158	171	176	117	100	53	24	4

1. Déterminer la moyenne et l'écart-type de t pour cet échantillon.
2. On souhaite tester l'hypothèse que t suit une loi $\beta(2;3)$ de densité f définie par :

$$f(x) = \begin{cases} 12x(x-1)^2 & \text{si } x \in [0;1] \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$

   (a) On a représenté ci-dessous, la courbe $\mathscr{C}_f$ de la fonction f.

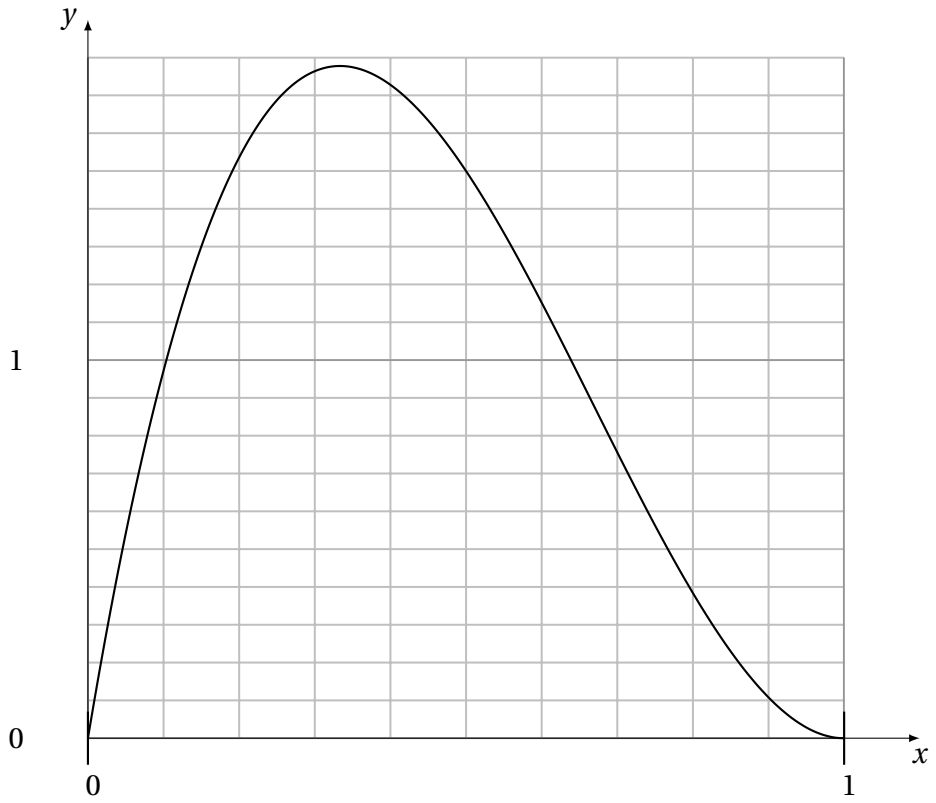

   Quelle construction graphique permet d'envisager une telle hypothèse d'adéquation ?

   (b) Justifier que la fonction de répartition F associée à f est définie par :

$$F(x) = \begin{cases} 0 & \text{si } x < 0 \\ x^2(3x^2 - 8x + 6) & \text{si } x \in [0;1] \\ 1 & \text{si } x > 1 \end{cases}$$

   (c) Calculer l'espérance d'une telle loi. Ce résultat va-t-il dans le sens de l'hypothèse d'adéquation ?

3. (a) Justifier et compléter le tableau des effectifs théoriques suivant :

t	$[0;0,1[$	$[0,1;0,2[$	$[0,2;0,3[$	$[0,3;0,4[$	$[0,4;0,5[$	$[0,5;0,6[$	$[0,6;0,7[$	$[0,7;0,8[$	$[0,8;0,9[$	$[0,9;1]$
Effectif théorique	52,3	128,5			162,7	133,3	95,5	56,5	23,5	3,7

   (b) Mettre en place un test du χ^2 d'adéquation de t à la loi $\beta(2;3)$ et apporter une conclusion précise à l'issue des résultats du test.

Exercice 2

Partie A : Résolution d'une équation

On considère la fonction f définie sur l'intervalle $[0;10]$ par : $f(x) = \frac{3}{2}(x+1)\ln(x+1) + 3x - 30$

1. Montrer que la fonction f est strictement croissante sur l'intervalle $[0;10]$.
2. En déduire que l'équation

$$(E) \quad : \quad f(x) = 0$$

admet une unique solution x_0 sur l'intervalle $[0;10]$ dont on donnera une valeur approchée à 10^{-2} près.

Partie B : Minimisation d'un coût

Un consommateur doit choisir d'acheter des quantités x et y de céréales X et Y selon la fonction d'utilité

$$u(x,y) = \ln(x+1) \times \sqrt{y}$$

Les quantités x et y sont mesurées en kg.
Les prix (au kilogramme) des céréales X et Y sont respectivement (en euro) : $p_X = 3$ et $p_Y = 2$.

1. Exprimer le coût $C(x,y)$ de l'achat en fonction de x et de y.
2. On travaille sous la contrainte d'un coût inférieur ou égal à 30 € .
   Justifier que x appartient à l'intervalle $[0;10]$ et y à l'intervalle $[0;15]$.
3. On a représenté ci-après, une courbe d'indifférence associée à une utilité α.

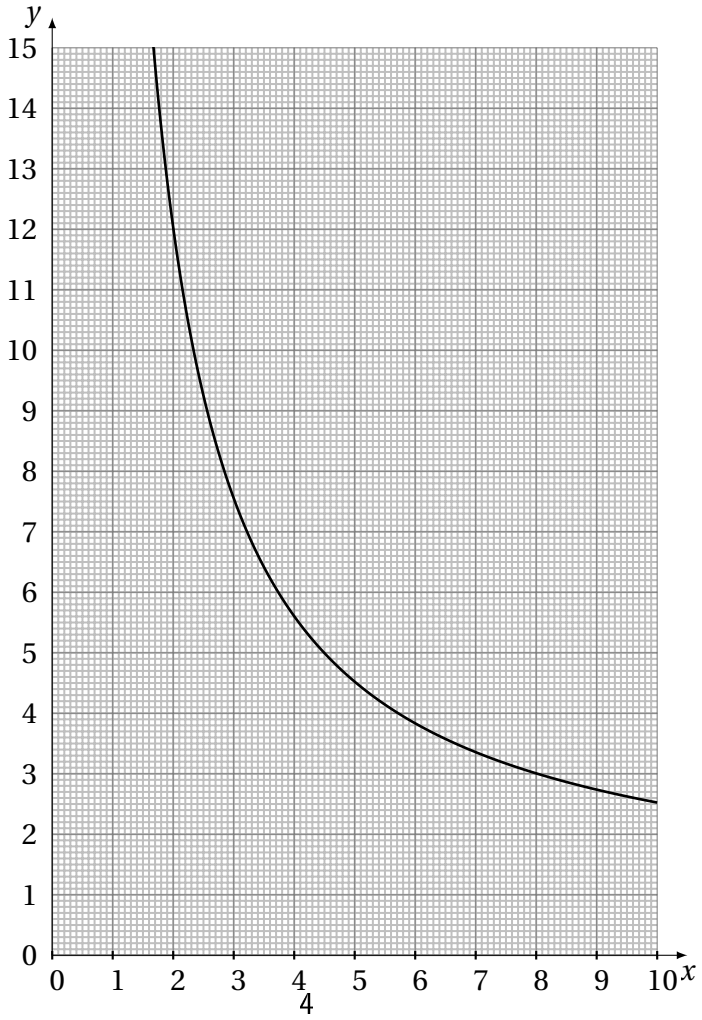

(a) Déterminer graphiquement les deux couples $(x; y)$ satisfaisant à une contrainte de coût égal à 30 € et produisant une utilité α puis déterminer α.

(b) Proposer une méthode graphique pour déterminer le coût minimal (inférieur à 30) répondant à cette utilité ainsi que les quantités x et y réalisant ce minimum. Déterminer ce coût minimal.

Partie C : Maximisation de l'utilité

1. À l'aide de la méthode du Lagrangien, montrer qu'il existe un seul couple $(x_0; y_0)$ qui puisse maximiser l'utilité définie dans la **partie B** sous la contrainte d'un coût d'achat de 30 € .

   On montrera que x_0 est l'unique solution de l'équation (E) de la **partie A**.

2. Justifier que le couple $(x_0; y_0)$ réalise bien un maximum global de la fonction u sous la contrainte d'un coût d'achat de 30 €.

   Que dire de la globalité de ce maximum ?

   Donner une interprétation du multiplicateur de Lagrange λ_0 associé.